



BULLETIN

Officiel

**Circulaire du 13 août 2010
relative aux déclinaisons
régionales
de la stratégie nationale de
création
des aires protégées terrestres
métropolitaines**

Fascicule spécial n° 2010-1

SOMMAIRE

Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines.....	1
REGION ALSACE.....	9
REGION AQUITAINE.....	20
REGION AUVERGNE.....	34
REGION BASSE-NORMANDIE.....	46
REGION BOURGOGNE.....	59
REGION BRETAGNE.....	70
REGION CENTRE.....	82
REGION CHAMPAGNE-ARDENNE.....	93
REGION CORSE.....	104
REGION FRANCHE-COMTE.....	115
REGION HAUTE-NORMANDIE.....	127
REGION ILE-DE-France.....	137
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON.....	148
REGION LIMOUSIN.....	165
REGION LORRAINE.....	175
REGION MIDI-PYRENEES.....	186
REGION NORD-PAS-DE-CALAIS.....	200
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR.....	209
REGION PAYS-DE-LA-LOIRE.....	225
REGION PICARDIE.....	237
REGION POITOU-CHARENTES.....	248
REGION RHÔNE-ALPES.....	261

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de la mer, en charge
des technologies vertes et des négociations sur le
climat

Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous Direction des espaces naturels

Bureau des parcs nationaux et des réserves

NOR : DEVN1016789C

(Texte non paru au journal officiel)

(AN)

Circulaire du 13 août 2010

**relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées
terrestres métropolitaines**

**Le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en
charge des technologies vertes et des négociations sur le climat à**

Pour exécution

Mmes et MM. les Préfets de région (métropole)

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France

Pour information

M. le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mmes et MM. les Préfets de département (métropole)

Directions départementales des territoires

Directions départementales des territoires et de la mer

Les membres du comité de pilotage national

Secrétariat Général (SPES et DAJ)

Résumé : La stratégie de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement : la loi du 3 août 2009 confirme l'impulsion d'une dynamique ambitieuse de développement du réseau des aires protégées, avec l'objectif de placer d'ici 10 ans 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. Pour y parvenir, les travaux engagés à l'échelle nationale depuis fin 2008 au sein d'un comité national de pilotage et les priorités nationales établies pour la création de nouvelles aires protégées doivent désormais être déclinés à l'échelle régionale. Cette circulaire a pour objet d'indiquer aux Préfets de région les modalités de ces déclinaisons en mettant notamment en

exergue leur caractère multi-partenarial et les enjeux de préservation du patrimoine naturel auxquels elles doivent contribuer, et la nécessité de veiller à la cohérence des politiques publiques. Une remontée des propositions issues de ces déclinaisons est attendue pour le 1^{er} juin 2011.

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles		Domaine : Ecologie, développement durable	
Mots clés liste fermée <Energie_Environnement/> <CollectivitesTerritoriales_Amenagement_DeveloppementTerritoire_DroitLocal/>		Mots clés libres : Aires protégées – Métropole - Grenelle de l'environnement – Aménagement du territoire - Diagnostic patrimonial – Espèces – Habitats – Patrimoine géologique – Patrimoine souterrain	
Texte de référence : Article 23 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement			
Circulaire abrogée : Néant			
Date de mise en application : date de signature			
Pièces annexes : 22 annexes régionales métropolitaines			
N° d'homologation Cerfa : Néant			
Publication	<input checked="" type="checkbox"/> BO	<input checked="" type="checkbox"/> Site circulaires.gouv.fr	<input type="checkbox"/> Non publiée

L'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées terrestres (SCAP) sur le territoire métropolitain¹ constitue une des mesures prioritaires du Grenelle de l'environnement pour faire face à l'érosion de la biodiversité. L'article 23 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite « Grenelle I », confirme l'impulsion d'une politique ambitieuse de développement du réseau des aires protégées, avec l'objectif de placer, d'ici dix ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte.

Cette stratégie repose sur la volonté de l'Etat d'améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres, en identifiant ses lacunes et en faisant émerger, sur cette base, des priorités nationales. Un diagnostic patrimonial a été conduit à cette fin, sous la coordination scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et sous l'égide d'un comité de pilotage national² associant notamment les représentants des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels, de structures socio-économiques et d'associations de protection de l'environnement.

La mise en œuvre des priorités issues de ce diagnostic ainsi qu'une prise en compte accrue de la diversité géologique doivent contribuer à asseoir le rôle crucial des aires protégées dans le maintien d'une bonne qualité écologique du territoire³. C'est pourquoi, moins d'un an après le vote de la loi « Grenelle I », il vous appartient de concrétiser cet objectif et de poursuivre, à l'échelle régionale, la dynamique engagée, en construisant un cadre cohérent et partenarial pour la création de nouvelles aires protégées.

Votre responsabilité, en cette année internationale de la biodiversité, est majeure dans le lancement et la construction des déclinaisons régionales de la SCAP : garants de la mobilisation des services de l'Etat à la fois dans les domaines relevant de leurs compétences et dans leurs actions d'animation vis-à-vis des acteurs des territoires, vous contribuez ainsi à la « territorialisation » du Grenelle de l'environnement.

Cette responsabilité est d'autant plus grande que les résultats du diagnostic patrimonial illustrent l'impérieuse nécessité de renforcer le réseau des aires protégées pour répondre aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et de la géodiversité. Cette obligation de résultat - qui doit se traduire par le classement d'ici 2019 de plus de 400 000 hectares sous protection forte⁴ - ne pourra être atteinte qu'avec une forte implication régionale que je vous demande de structurer et de piloter.

Vous apporterez, dans ce cadre, une attention particulière à la cohérence des actions publiques de préservation du patrimoine naturel et d'aménagement du territoire. La complémentarité entre les déclinaisons régionales de la SCAP et les plans nationaux d'actions en faveur des

¹ La SCAP n'inclut donc ni les aires marines protégées, ni les aires protégées d'outre-mer.

² Ont été conviés à participer à ce comité de pilotage : l'assemblée des Départements de France, l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, l'association des Régions de France, l'atelier technique des espaces naturels, le centre national de la propriété forestière, la commission « Aires Protégées » du conseil national de la protection de la nature, le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, la fédération des conservatoires botaniques nationaux, la fédération des conservatoires d'espaces naturels, la fédération "Forestiers Privés de France", la fédération nationale des chasseurs, la fédération des parcs naturels régionaux de France, France Nature Environnement, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, l'office national des forêts, Parcs Nationaux de France, le réseau des Grands Sites de France, Réserves Naturelles de France, le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche et trois DREAL.

³ Conformément à la stratégie nationale pour la biodiversité et son plan national d'actions pour le patrimoine naturel.

⁴ Voir liste des outils concernés dans la partie I/B ci-dessous.

espèces menacées (PNA)⁵, le plan national d'actions en faveur des zones humides, les programmes régionaux d'actions en vue de la prochaine évaluation du réseau Natura 2000⁶ et d'autres stratégies, comme celles des collectivités territoriales (en particulier les stratégies régionales pour la biodiversité), ou celles issues des contrats de l'Etat avec ses opérateurs (contrat Etat-ONF 2007-2011⁷ et « tiers sauvage » du Conservatoire du littoral par exemple), est en effet essentielle.

Leur articulation avec les schémas régionaux de cohérence écologique l'est tout autant dans la mesure où les nouvelles aires protégées proposées au titre de la SCAP ont vocation à constituer des réservoirs de biodiversité. Ainsi, les démarches menées dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP devront s'inscrire dans une vision de connectivité et de fonctionnalité du territoire et, si le calendrier et la méthodologie de travail retenus le permettent, pourront utilement s'articuler avec celles des comités régionaux « Trame verte et bleue ».

Cette exigence de cohérence suppose un partenariat accru avec l'ensemble des acteurs du patrimoine naturel et en particulier avec les Conseils régionaux, la Collectivité territoriale de Corse et les Conseils généraux. Vous êtes donc invités à mettre en place des processus de concertation, pour que les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat (en région et en département) travaillent ensemble, dans le respect du principe de libre administration des collectivités, à l'articulation de leurs outils au bénéfice de la protection du patrimoine naturel et du développement durable du territoire régional.

Vous veillerez également à associer, au sein de ces processus de concertation, les établissements publics concernés (Office national des forêts notamment), les gestionnaires d'espaces naturels, les acteurs socio-économiques, les organismes consulaires, les acteurs de la politique de l'eau, et les associations de protection de la nature, et à vous appuyer sur les structures d'expertise compétentes, comme les conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel et les conservatoires botaniques nationaux.

Les déclinaisons régionales, issues des démarches participatives régionales que vous conduirez, devront être transmises à mes services **d'ici au 1er juin 2011** afin qu'elles soient notamment examinées par le Conseil National de la Protection de la Nature et le comité de pilotage national de la SCAP. Des précisions vous seront communiquées ultérieurement sur les modalités de leur transmission et leur validation ministérielle, la présente circulaire étant consacrée au lancement et à la construction de ces déclinaisons.

I/ La conception des déclinaisons de la SCAP

Issue du diagnostic patrimonial du réseau national des aires protégées, l'annexe régionale ci-jointe recense les espèces, habitats et sites d'intérêt géologique insuffisamment représentés dans le réseau existant et pour lesquels en conséquence la création d'aires protégées dans votre région est à envisager. Elle constitue ainsi le socle de votre déclinaison régionale qu'il convient d'examiner et de valider (A), puis de valoriser par la définition de projets de création d'aires protégées (B).

⁵ Pour les espèces faisant l'objet d'un PNA, la création d'aires protégées doit être envisagée au regard du contenu de ce plan et en lien avec le service de l'Etat coordinateur.

⁶ Courrier du 14 juin 2010 concernant des propositions de programmes d'actions dans le réseau Natura 2000 d'ici la prochaine évaluation communautaire (article 17 de la Directive Habitats Faune-Flore).

⁷ Contrat comportant des dispositions sur l'extension du réseau des réserves biologiques mais aussi sur les récoltes et le soutien à la filière bois et le développement du bois-énergie.

A/ L'examen et la validation des données figurant dans votre « annexe régionale »

Un examen approfondi de cette annexe est nécessaire pour valider ou compléter les analyses faites au niveau national afin d'affiner l'état des lieux régional. Cette démarche suppose de mobiliser les connaissances et les expertises disponibles, en particulier au sein de vos services et des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel.

Les travaux conduits dans le cadre de la SCAP ont mis en exergue la forte hétérogénéité de la connaissance et de la structuration de l'information au sein des réseaux d'espaces protégés. Bien que ces derniers et le MNHN se soient activement mobilisés pour fournir les analyses les plus fiables possible, des biais liés au manque d'information disponible à l'échelle nationale peuvent exister. Il est dès lors indispensable qu'une expertise régionale soit conduite au regard des priorités figurant dans cette annexe régionale.

Cette expertise doit s'inscrire dans les axes méthodologiques définis par le comité de pilotage national, en acceptant les choix opérés et leurs limites : la cohérence, au vu des objectifs de la SCAP, entre l'échelon régional et l'échelon national est en effet indispensable pour garantir la validation ministérielle de chaque déclinaison régionale et l'élaboration d'une synthèse nationale de l'ensemble de ces déclinaisons.

Je tiens néanmoins à vous assurer de la souplesse du dispositif mis en place : l'analyse complémentaire et l'expertise régionales vous permettront, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce ou habitat (voir infra) et de retirer ou ajouter un ou plusieurs sites d'intérêt géologique. L'annexe régionale fournit des éléments méthodologiques qui vous permettront d'appréhender les marges de manœuvre inhérentes à cet exercice.

Cette annexe constitue, par ailleurs, un premier « lot de priorités » qui devra, à terme, être complété. L'évolution des connaissances qui pourra notamment résulter des inventaires conduits à la suite de l'expertise régionale menée dans le cadre de la SCAP, la dégradation des milieux, la prise en compte progressive des services écosystémiques et de la diversité génétique, l'intégration d'enjeux paysagers, les impacts du changement climatique, justifient en effet que la SCAP et ses déclinaisons régionales revêtent un caractère itératif.

Cette démarche « évolutive » nécessite de pérenniser le diagnostic patrimonial du réseau national des aires protégées et de mettre à jour, en fonction de ses résultats et de l'avancée des connaissances, les priorités nationales de création d'aires protégées. Ces actualisations seront conduites à l'échelle nationale et devront, elles aussi, être déclinées à l'échelle régionale environ tous les trois ans, accompagnant ainsi le suivi continu de la SCAP à l'échelle nationale. Il importe donc de mettre en place un cadre régional de réflexions, de consultations et d'actions susceptible de prendre en compte, à moyen terme, de nouvelles données et des outils de pilotage capables d'assurer une traçabilité des choix opérés lors de cet examen régional.

B/ La définition d'un programme prioritaire de création de nouvelles aires protégées

Sur la base de l'annexe régionale complétée et validée, il vous appartient ensuite, dans le cadre des démarches participatives que vous conduirez, de définir les mesures appropriées consistant :

- à conforter les projets en cours⁸ dont l'apport à la SCAP doit alors être évaluée, au regard notamment de la présence d'espèces, d'habitats et/ou de sites d'intérêt géologique ciblés dans chaque annexe régionale ;
- et à proposer de nouveaux projets d'aires protégées, en choisissant l'outil le plus adapté.

⁸ Le tableau des projets de réserves naturelles nationales est disponible sur l'espace de documentation de la SCAP.

Ces mesures doivent concerner, en priorité, les outils de protection qui concourent à l'atteinte de l'objectif de placer 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte (désigné comme « objectif 2% »). Conformément au mandat confié par le Grenelle de l'environnement, il s'agit de protections réglementaires qui s'inscrivent dans une logique de préservation du patrimoine naturel à long terme et d'adéquation des activités humaines avec les objectifs de conservation promus par la SCAP : projets de réserves naturelles (nationale, régionale ou de Corse), projets de réserves biologiques dirigées ou intégrales, projets d'arrêtés de protection de biotope et de géotope⁹ et projets de cœurs de parcs nationaux.

Comme les projets de parcs nationaux (Calanques, feuillus de plaine, zone humide) font l'objet d'une réflexion complémentaire issue également du Grenelle de l'environnement, les déclinaisons régionales n'ont pas vocation à proposer la création de tels zonages mais devront s'articuler avec les démarches qui sont ou seront engagées dans les prochains mois.

Si les déclinaisons régionales visent en priorité les outils concourant à l'objectif 2%, la cohérence du réseau national et une recherche d'efficacité accrue supposent d'embrasser l'ensemble du dispositif des aires protégées pour favoriser la complémentarité entre les outils de protection disponibles.

Il est, par conséquent, souhaitable d'intégrer, dans les démarches régionales que vous piloterez, la contribution que peuvent notamment apporter d'autres outils réglementaires (forêts de protection à but écologique, sites classés, réserves nationales de chasse et de faune sauvage), fonciers (Conservatoire du littoral, Agences de l'eau¹⁰, sites des conservatoires d'espaces naturels, espaces naturels sensibles) ou conventionnels (parcs naturels régionaux¹¹ et sites Natura 2000 par exemple), en lien avec les collectivités territoriales, les établissements publics et les structures concernés.

Les DREAL (ou la DRIEE en Ile-de-France) et les conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel vous appuieront dans la définition de ce programme global d'actions.

II/ Les enjeux de préservation sur lesquels vos efforts de création d'aires protégées doivent porter

Aucune région n'est exempte de déclinaison régionale même celles comptant déjà plus de 2% de leur territoire sous protection forte. Cette superficie n'est pas à prendre en compte à l'échelle régionale ; seuls doivent l'être les enjeux de préservation de la biodiversité (A) et ceux relatifs à la protection de la diversité géologique et souterraine (B), ciblés dans chaque annexe régionale.

A/ Les priorités de création portant sur les espèces et les habitats

Les 463 espèces (hors invertébrés souterrains) et 119 habitats expertisés¹² dans le cadre des travaux de la SCAP ont été répartis selon trois catégories pour vous guider dans vos analyses et démarches régionales.

⁹ La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement étend le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux sites d'intérêt géologique.

¹⁰ La loi Grenelle 2 donne aux Agences de l'eau des compétences foncières (hors zones relevant de la compétence du Conservatoire du littoral) pour procéder à l'acquisition de zones humides.

¹¹ Les signataires, notamment la Région et l'Etat, peuvent se fixer, dans le cadre de la charte d'un parc naturel régional, des objectifs de création d'aires protégées.

¹² La liste nationale de la SCAP recense des espèces et des habitats, menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection, et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

➤ La catégorie « priorité 1 » correspond aux espèces et habitats pour lesquels la création d'outils concourant à l'objectif 2% est préconisée (en particulier pour les espèces figurant en « priorité 1+ » pour lesquelles le niveau de connaissance et l'état actuel du réseau d'aires protégées font apparaître des lacunes manifestes). A l'échelle nationale, 63% des espèces¹³ et 50% des habitats expertisés sont classés en priorité 1, soit pour la globalité, soit pour au moins une partie de leur répartition géographique.

➤ La catégorie « priorité 2 » comprend des espèces et habitats pour lesquels des efforts restent à déployer en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle, ou pour lesquels il n'a pas été permis de conclure (en raison de données très partielles) sur d'éventuelles lacunes du réseau existant. Cela représente, à l'échelle nationale, 24% des espèces expertisés et 50% des habitats.

➤ La catégorie « priorité 3 » comprend des espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées a été considéré comme satisfaisant. Aucun habitat ne figure dans cette catégorie qui représente seulement 13% des espèces expertisées (avec des écarts importants selon les groupes taxonomiques).

Bien que ces conclusions reposent sur des connaissances parfois partielles (notamment pour les habitats et les invertébrés), elles mettent en lumière le caractère prioritaire du renforcement du réseau des aires protégées pour les milieux ouverts (landes, pelouses, fruticées et prairies) abritant 25% des espèces prioritaires de la SCAP, les milieux forestiers regroupant 18% de ces espèces et les milieux aquatiques où se situent 16% de ces espèces. Ces résultats ne doivent néanmoins en rien minimiser la nécessité de protéger certains autres milieux, comme les habitats littoraux, les tourbières et marais (pour les espèces floristiques et d'invertébrés en majorité) et les rochers continentaux, éboulis et sables (en particulier pour les chiroptères et les mollusques).

B/ Les priorités de création portant sur la diversité géologique et souterraine

Le réseau national des aires protégées demeure encore incomplet au regard de la richesse géologique et souterraine que possède la France. Aussi, la Conférence permanente du patrimoine géologique et le Comité national du patrimoine souterrain ont procédé, sur la base des connaissances aujourd'hui mobilisables et dans l'attente de la finalisation de l'inventaire national du patrimoine géologique, à un premier recensement de sites d'intérêt géologique. Ces travaux ont abouti à l'identification de plus de 120 sites remarquables - dont une vingtaine au titre du patrimoine souterrain - pour lesquels des mesures de protection doivent être envisagées dans le cadre d'une démarche partenariale intégrant tous les acteurs concernés¹⁴.

La prise en compte de la diversité géologique dans les priorités de la SCAP et dans ses déclinaisons régionales constitue une reconnaissance de la spécificité de ce patrimoine, complément incontournable du patrimoine biologique. Le fait qu'il ne se reproduise pas (tout objet géologique perdu l'est définitivement) et qu'il soit soumis aux phénomènes d'altération et d'érosion impose, sous réserve de l'expertise régionale, de préserver ces sites d'intérêt géologique en ayant recours aux outils répondant à l'objectif 2%.

Il en est de même pour les invertébrés souterrains inféodés à ces milieux qui ne sont guère pris en compte dans le réseau national des aires protégées : sur 860 espèces d'invertébrés strictement souterraines, une grande proportion est insuffisamment représentée.

¹³ 80% des invertébrés, 60% des taxons floristiques, 55% des vertébrés expertisés.

¹⁴ Comités régionaux de spéléologie notamment.

A partir de plusieurs critères (degré d'intérêt patrimonial, degré d'adaptation à la vie souterraine, endémisme, présence dans la liste des espèces protégées), 30 espèces d'invertébrés ont été sélectionnées afin d'examiner, sur une partie de leur aire de répartition, la possibilité de créer des aires protégées, en lien avec l'ensemble des acteurs du patrimoine souterrain. Si la connaissance de ces espèces reste fragmentaire, leur intégration dans un réseau d'aires protégées constitue une garantie de leur survie pour les années à venir.

Je compte sur votre impulsion et votre force de proposition pour que les déclinaisons régionales de la SCAP offrent un nouvel essor pour la stratégie post-2010 de conservation du patrimoine naturel. Pour vous accompagner dans cette démarche structurante, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature / Direction de l'Eau et de la Biodiversité/ Sous-direction des espaces naturels / Bureau des parcs nationaux et des réserves met à votre disposition un espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr> (login : lecteur – mot de passe : scapty) ainsi qu'un porte-folio comprenant :

- le bilan réalisé par le MNHN (*Première phase d'étude-Volet biodiversité*),
- un document « Déclinaison régionale de la SCAP : une démarche participative »,
- une brochure « Le choix des outils de protection en questions »,
- trois fiches d'articulation (SCAP et Trame verte et bleue, SCAP et plan national d'actions en faveur des zones humides, SCAP et plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées),
- et quelques chiffres sur les superficies actuelles des aires protégées concourant à l'objectif 2%.

La présente circulaire sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 13 août 2010

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Pour le ministre d'Etat et par délégation,

La directrice,
adjointe au secrétaire général,



Pascale BUCH

La Directrice
de l'eau et de la biodiversité



Odile Gauthier

REGION ALSACE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1+ : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x) *
Flore	Dicotylédones	101223	<i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Dicotylédones	106257	<i>Lindernia palustris</i> Hartmann	Lindernie rampante	1+	2 5
Flore	Dicotylédones	123905	<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Sisymbre couché, Braya couchée	1+	2 6 (8)
Flore	Monocotylédones	94041	<i>Cypripedium calceolus</i> L.	Sabot de Vénus	1+	4
Flore	Monocotylédones	100278	<i>Gladiolus palustris</i> Gaudin	Glaïeul des marais	1+	2 3
Flore	Monocotylédones	100739	<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais	1+	5
Flore	Ptéridophytes	86186	<i>Botrychium matricariifolium</i> (A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch	Botrychium à feuilles de Matricaire	1+	3
Flore	Ptéridophytes	95561	<i>Dryopteris cristata</i> (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	1+	4 5
Invertébrés	Coléoptères	8451	<i>Carabus variolosus</i> Fabricius, 1787		1+	4
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertébrés	Crustacés Décapodes	159447	<i>Austroptamobius torrentium</i> (Schrank, 1803)	Ecrevisse des torrents	1+	2
Invertébrés	Gastéropodes	64140	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertébrés	Lépidoptères	53631	<i>Coenonympha tullia</i> (Müller, 1764)	Fadet des tourbières	1+	5
Invertébrés	Lépidoptères	219788	<i>Glaucopsyche arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Invertébrés	Lépidoptères	53976	<i>Lycaena helle</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	1+	5
Invertébrés	Odonates	65236	<i>Gomphus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	1+	2
Invertébrés	Odonates	65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Mammifères	61458	<i>Cricetus cricetus</i> (Linnaeus, 1758)	Grand hamster, Hamster commun	1+	8
Vertébrés	Mammifères	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Poissons	68336	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2
Vertébrés	Poissons	67335	<i>Telestes souffia</i> (Risso, 1827)	Blageon	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Flore	Bryophytes	4761	<i>Dicranum spurium</i> Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	6279	<i>Pallavicinia lyellii</i> (Hook.) Carruth.		1-	
Flore	Bryophytes	6750	<i>Sphagnum fuscum</i> (Schimp.) H.Klinggr.		1-	
Invertébrés	Araignées	233873	<i>Arctosa fulvolineata</i> (Lucas, 1846)		1-	
Invertébrés	Araignées	1820	<i>Argyroneta aquatica</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	1885	<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	233892	<i>Pirata uliginosus</i> (Thorell, 1856)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	<i>Trochosa spinipalpis</i> (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53651	<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54400	<i>Colias palaeno</i> (Linnaeus, 1761)	Solitaire	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53856	<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	1-	

Invertébrés	lépidoptères	219791	Glaucoopsyche alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219792	Glaucoopsyche rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croisette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54849	Hyles hippophaes (Esper, 1789)	Sphinx de l'Argousier	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54496	Parnassius apollo (Linnaeus, 1758)	Apollon	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54502	Parnassius mnemosyne (Linnaeus, 1758)	Semi-Apollon	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Vertébrés	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre	1-	
Vertébrés	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3371	Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)	Guifette noire	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertébrés	Oiseaux	4327	Ficedula albicollis (Temminck, 1815)	Gobemouche à collier	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	1-	
Vertébrés	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniotide	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	
Flore	Monocotylédones	87417	Caldesia parnassifolia (L.) Parl.	Alisma à feuilles de Parnassie, Caldésie à feuilles de Parnassie	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Mousses	4763	Dicranum viride (Sull. & Lesq.) Lindb.		2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Flore	Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austroptamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Vertébrés	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertébrés	Amphibiens	275	Bufo viridis Laurenti, 1768	Crapaud vert	2+	
Vertébrés	Amphibiens	299	Rana arvalis Nilsson, 1842	Grenouille des champs	2+	
Vertébrés	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	2+	
Vertébrés	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2720	Anser fabalis (Latham, 1787)	Oie des moissons	2+	
Vertébrés	Oiseaux	199294	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3120	Burhinus oediconemus (Linnaeus, 1758)	Oediconème criard	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3507	Glaucidium passerinum (Linnaeus, 1758)	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	

Vertebres	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2964	Tetrao urogallus Linnaeus, 1758	Grand Tétrás	2+	
Vertebres	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	67506	Cobitis taenia Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Vertebres	Poissons	67534	Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)	Loche d'étang	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Flore	Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	2-	
Flore	Ptéridophytes	107000	Lycopodium annotinum L.	Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	2-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	2-	
Invertébrés	lépidoptères	53926	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Nacré de la Canneberge	2-	
Invertébrés	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	2-	
Invertébrés	lépidoptères	219790	Glaucopteryx nausithous (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds	2-	
Invertébrés	lépidoptères	219789	Glaucopteryx teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	2-	
Invertébrés	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	
Vertebres	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en priorité 3) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Mousses	3885	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertebres	Amphibiens	240	Pelobates fuscus (Laurenti, 1768)	Pélobate brun
Vertebres	Mammifères	60612	Lynx lynx (Linnaeus, 1758)	Lynx boréal
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar
Vertebres	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertebres	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

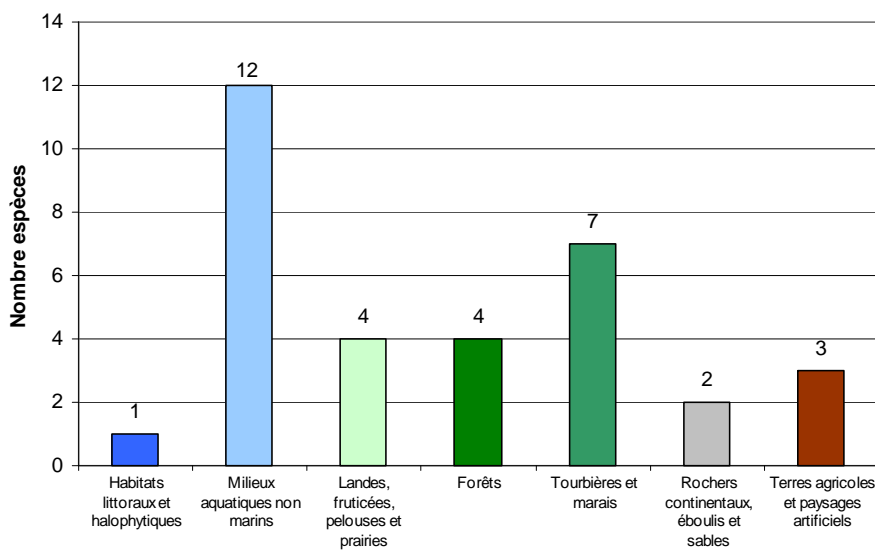
code	Nom habitat	Priorité	Milieux
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	1-	1
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	1-	3
6440	Prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i>	1-	3
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	1-	4
7230	Tourbières basses alcalines	1-	5
7240	Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> *	1-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	1-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	1-	6
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	2-	2
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	2-	2
36.1	Combes à neige	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4060	Landes alpines et boréales	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4
9170	Chênaies-charmaies du <i>Galio-Carpinetum</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4

91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	2-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	2-	5
54.4	Bas-marais acides	2-	5
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	2-	5
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	2-	6

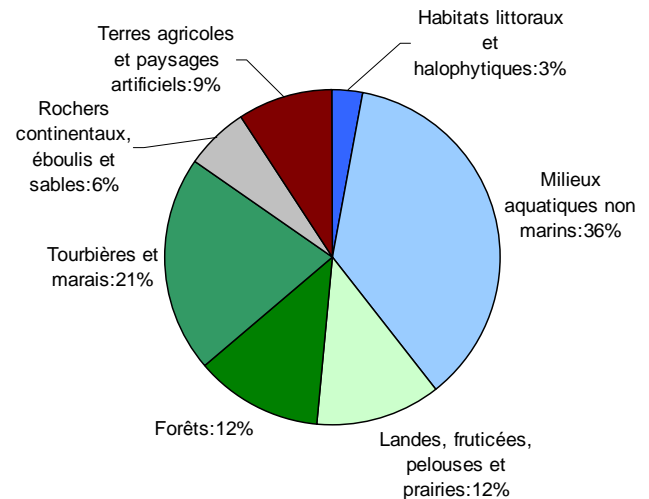
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

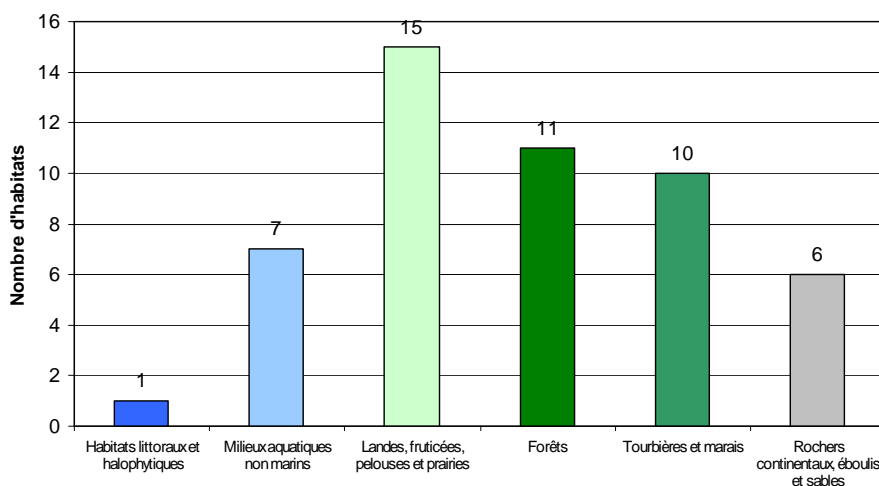
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



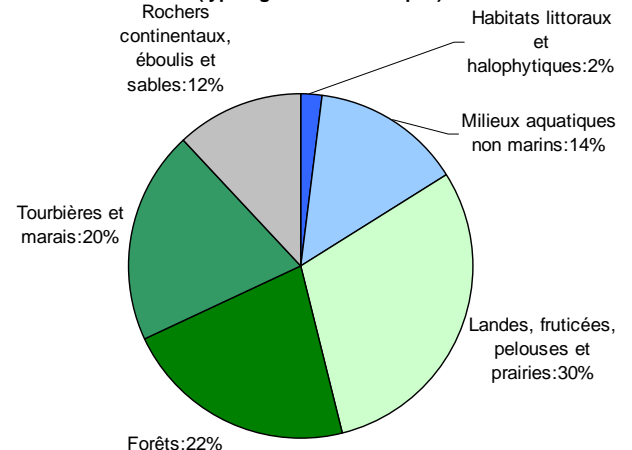
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Alsace, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux aquatiques et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 48% des espèces et plus de 44% des habitats. Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre illustratif, le renforcement des protections réglementaires sur le **Rhin et sur les prairies humides du Ried alsacien** permettrait de répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires.

Il convient, par ailleurs, de préciser que les 6 000 hectares de forêts alluviales rhénanes classés en forêt de protection à but écologique en Alsace n'ont pas pu être pris en compte dans le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées. Il est donc indispensable que vous en teniez compte dans votre appréciation sur le besoin de création d'aire protégée pour des habitats forestiers, comme les forêts alluviales à « *alnus glutinosa et fraxinus excelsior* » (91E0) sur la bande rhénane.

D'autres secteurs géographiques - dont la richesse en habitats et en espèces peut justifier la création d'aires protégées au titre de la SCAP - sont également à examiner, en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés : il s'agit notamment du massif forestier de la Hardt, des collines sous-vosgiennes, de la forêt de Haguenau et du site du « Champs du feu ».

Enfin, une attention particulière pourra être portée sur les vieux arbres et le bois mort dans la mesure où une grande partie des espèces associées à ces « vieux bois » est soumise à un risque d'extinction en France.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

A/ Site(s) d'intérêt géologique dans votre région

Les travaux réalisés dans le cadre de la SCAP ont conduit à retenir un site d'intérêt géologique majeur en Alsace. Mais, il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des **projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique**. Plusieurs projets potentiels sont en effet à étudier en Alsace, au regard notamment de l'étude conduite sur le massif vosgien visant à identifier les sites importants en termes de géodiversité.

Site (*)	ville, département	Données scientifiques	Statut actuel de protection	vulnérabilité	Statut actuel de protection
Anciennes mines de Sainte-Marie-aux-Mines	Sainte-Marie-aux-Mines, Haut-Rhin, 68	Anciennes mines (argent etc) datant du 16ème siècle, plus de 240 mines.	une partie des mines est classé en Monument Historique	possibilité de pillages sauvage	PNR du Ballon des Vosges ; Natura 2000

(*) Des informations complémentaires sont disponibles sur <http://scap.espaces-naturels.fr>

Un projet de réserve naturelle (« Neuenberg »)⁴ portant notamment sur ce site a été présenté au Conseil national de la protection de la nature en 2003. Bien que classé « D », son intérêt pour le patrimoine géologique national pourrait contribuer à réactiver ce projet.

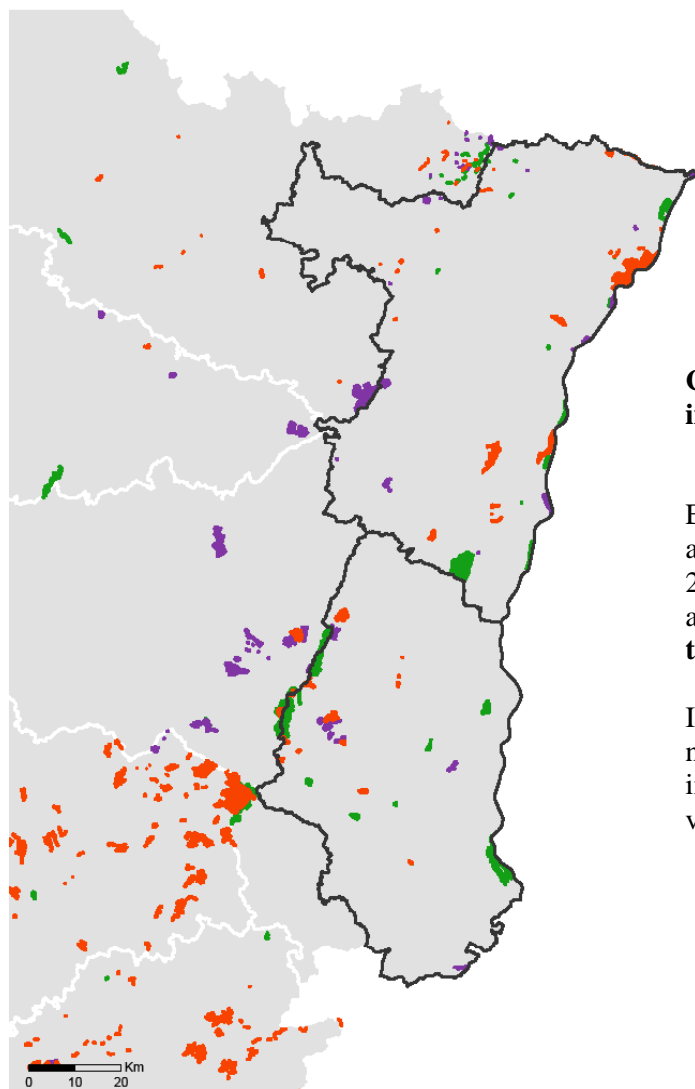
B/ Invertébré(s) souterrain(s) dans votre région

Aucun invertébré souterrain retenu dans la SCAP n'a été recensé dans votre région.

⁴ Le tableau recensant les projets de réserves naturelles nationales est disponible sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁵ au 1^{er} janvier 2010

ALSACE



- Arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones cœurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **1,4% du territoire de l'Alsace**.

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁵ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION AQUITAINE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Museum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code INPN	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	81915	Alyssum loiseleurii P.Fourn.	Corbeille d'or des sables	1+	1
Flore	Dicotylédones	94748	Dianthus geminiflorus Loisel.	Oeillet à fleurs géminées	1+	3
Flore	Dicotylédones	109871	Oenanthe foucaudii Tess.	Oenanthe de Foucaud	1+	1
Flore	Dicotylédones	119582	Rumex rupestris Le Gall	Oseille des rochers	1+	1 6
Flore	Monocotylédones	80775	Agrostis tenerrima Trin.	Agrostis élégant, Agrostide grêle	1+	1 3
Flore	Monocotylédones	98322	Festuca lahonderei Kerguelén & Plonka	Fétuque de Lahondère	1+	1 3
Flore	Monocotylédones	100739	Hammarbya paludosa (L.) Kuntze	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais	1+	5
Flore	Monocotylédones	124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Mousses	5081	Dichelyma capillaceum (L. ex Dicks.) Myrin		1+	2 4
Flore	Mousses	4763	Dicranum viride (Sull. & Lesq.) Lindb.		1+	4
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	110306	Ophioglossum azoricum C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Invertébrés	Coléoptères	9562	Graphoderus bilineatus (de Geer, 1774)	Graphodère à deux lignes	1+	2
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune	1+	4 8
Invertébrés	Coléoptères	222951	Rhysodes sulcatus (Fabricius, 1787)		1+	4
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	Astacus astacus (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertébrés	Gastéropodes	162991	Abida occidentalis (Fagot, 1888)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162988	Abida secale ateni E. Gittenberger, 1973		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	61733	Cryptazeca monodonta (de Folin & Bérillon, 1877)		1+	3 4
Invertébrés	Gastéropodes	163086	Cryptazeca subcylindrica de Folin & Bérillon, 1877		1+	3 4
Invertébrés	Gastéropodes	163032	Neniatlanta pauli (J. Mabilie, 1865)		1+	
Invertébrés	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		1+	3 5
Invertébrés	lépidoptères	159446	Actias isabellae (Graells, 1849)	Isabelle de France, Papillon vitrail	1+	4
Invertébrés	lépidoptères	53621	Coenonympha oedippus (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1+	3 5
Invertébrés	lépidoptères	219788	Glaucopsyche arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Invertébrés	Odonates	65366	Leucorrhinia albifrons (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	1+	2 5
Invertébrés	Odonates	65361	Leucorrhinia caudalis (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	1+	2 4 5
Vertébrés	Amphibiens	235	Pelobates cultripes (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède	1+	1 2
Vertébrés	Amphibiens	79266	Rana pyrenaica Serra-Cobo, 1993	Grenouille des Pyrénées	1+	2 4 6
Vertébrés	Mammifères	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	60826	Ursus arctos Linnaeus, 1758	Ours brun, Ours	1+	3 4
Vertébrés	Oiseaux	2651	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	1+	4
Vertébrés	Oiseaux	2964	Tetrao urogallus Linnaeus, 1758	Grand Tétras	1+	3
Vertébrés	Poissons	70014	Salaria fluviatilis (Asso, 1801)	Blennie fluviatile	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2

Vertebres	Reptiles	79273	Timon lepidus (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	1+	1 3
Flore	Bryophytes	4761	Dicranum spurium Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	434203	Hennediella heimii (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	6279	Pallavicinia lyellii (Hook.) Carruth.		1-	
Flore	Bryophytes	5993	Sematophyllum demissum (Wilson) Mitt.		1-	
Flore	Bryophytes	5680	Splachnum ampullaceum Hedw.		1-	
Flore	Dicotylédones	101942	Hieracium eriophorum St.-Amans	Epervière à poils blancs, Epervière des dunes	1-	
Flore	Dicotylédones	109241	Narcissus bulbocodium L.	Trompette-de-Méduse	1-	
Flore	Dicotylédones	109667	Noccaea arenaria (Duby) F.K.Mey.	Tabouret des sables	1-	
Flore	Dicotylédones	138164	Omphalodes littoralis Lehm. subsp. littoralis		1-	
Flore	Monocotylédones	116352	Puccinellia foucaudii (Hack.) Holmb.	Puccinellia de Foucaud	1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Invertèbres	Araignées	233873	Arctosa fulvilineata (Lucas, 1846)		1-	
Invertèbres	Araignées	1885	Dolomedes plantarius (Clerck, 1758)		1-	
Invertèbres	Araignées	234095	Enoplognatha mordax (Thorell, 1875)		1-	
Invertèbres	Araignées	2108	Icius subinermis Simon, 1937		1-	
Invertèbres	Araignées	304428	Neon valentulus Falconer, 1912		1-	
Invertèbres	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertèbres	Araignées	233892	Pirata uliginosus (Thorell, 1856)		1-	
Invertèbres	Araignées	459650	Trebacosa europea Szinetár & Kancsal, 2007		1-	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18419	Palaemonetes varians (Leach, 1814)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	219791	Glaucopteryx alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219792	Glaucopteryx rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croquette	1-	
Invertèbres	lépidoptères	416963	Gortyna borelii (Freyer, 1839)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertèbres	lépidoptères	249062	Rhyarioides metelkana (Lederer, 1861)		1-	
Invertèbres	Odonates	65384	Macromia splendens (Pictet, 1834)	Cordulie splendide	1-	
Vertebres	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertebres	Oiseaux	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu	1-	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	1-	
Vertebres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1-	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	1-	
Vertebres	Poissons	67179	Barbus meridionalis Risso, 1827	Barbeau truité, Barbeau méridional	1-	
Vertebres	Poissons	388245	Gobio occitaniae Kottelat & Persat, 2005		1-	
Flore	Dicotylédones	82495	Androsace cylindrica DC.	Androsace cylindrique	2+	
Flore	Dicotylédones	82715	Angelica heterocarpa J.Lloyd	Angélique à fruits variés, Angélique à fruits variables	2+	
Flore	Dicotylédones	84699	Aster pyrenaicus Desf. ex DC.	Aster des Pyrénées	2+	
Flore	Dicotylédones	89191	Caropsis verticillatundata (Thore) Rauschert	Thorella, Caropsis de Thore, Faux-cresson de Thore, Hélosciadie intermédiaire,	2+	
Flore	Dicotylédones	133309	Cirsium carniolicum Scop. subsp. rufescens (Ramond ex DC.) P.Fourn.	Cirse de Carniole roux	2+	
Flore	Dicotylédones	124144	Soldanella villosa Darracq ex Labarrère	Grande Soldanelle, Soldanelle velue	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Ptéridophytes	103832	Isoetes boryana Durieu	Isoète de Bory	2+	

Flore	Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	2+	
Flore	Ptéridophytes	127178	Trichomanes speciosum Willd.	Trichomanès remarquable	2+	
Invertèbres	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18437	Austroptamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertèbres	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertèbres	lépidoptères	54496	Parnassius apollo (Linnaeus, 1758)	Apollon	2+	
Invertèbres	lépidoptères	54502	Parnassius mnemosyne (Linnaeus, 1758)	Semi-Apollon	2+	
Invertèbres	Odonates	65236	Gomphus flavipes (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	2+	
Vertèbres	Amphibiens	444427	Calotriton asper (Dugès, 1852)	Calotriton des Pyrénées	2+	
Vertèbres	Mammifères	60243	Galemys pyrenaicus (E. Geoffroy, 1811)	Desman des Pyrénées	2+	
Vertèbres	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	2+	
Vertèbres	Mammifères	60704	Mustela lutreola (Linnaeus, 1761)	Vison d'Europe, Vison	2+	
Vertèbres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertèbres	Mammifères	60427	Myotis blythii (Tomes, 1857)	Petit Murin	2+	
Vertèbres	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	
Vertèbres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertèbres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	2+	
Vertèbres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3120	Burhinus oediconemus (Linnaeus, 1758)	Oediconème criard	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3625	Dendrocopos leucotos (Bechstein, 1803)	Pic à dos blanc	2+	
Vertèbres	Oiseaux	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2852	Gypaetus barbatus (Linnaeus, 1758)	Gypaète barbu	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2957	Lagopus mutus pyrenaicus Hartret, 1921	Lagopède des Pyrénées	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2568	Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2856	Neophron percnopterus (Linnaeus, 1758)	Vautour percnoptère	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2992	Perdix perdix hispaniensis Reichenow, 1892	Perdrix grise de montagne	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertèbres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertèbres	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+	
Vertèbres	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	2+	
Vertèbres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertèbres	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	2+	
Vertèbres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertèbres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	

Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	79285	Iberolacerta bonnali (Lantz, 1927)	Lézard de Bonnal	2+	
Vertebres	Reptiles	78160	Vipera seoanei Lataste, 1879	Vipère de Seoane	2+	
Flore	Bryophytes	4910	Rhodobryum roseum (Hedw.) Limpr.		2-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	2-	
Invertèbres	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	2-	
Invertèbres	lépidoptères	219789	Glaucopteryx teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	2-	
Invertèbres	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Mousses	3885	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Invertèbres	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertèbres	Gastéropodes	163461	Elona quimperiana (Blainville, 1821)	Escargot de Quimper
Invertèbres	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertèbres	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertèbres	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertebres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre
Vertebres	Mammifères	61143	Marmota marmota (Linnaeus, 1758)	Marmotte des Alpes, Marmotte
Vertebres	Oiseaux	2645	Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Aigle royal
Vertebres	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertebres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe
Vertebres	Oiseaux	1009	Calonectris diomedea (Scopoli, 1769)	Puffin cendré
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertebres	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertebres	Oiseaux	2419	Hydrobates pelagicus (Linnaeus, 1758)	Pétrel tempête, Océanite tempête
Vertebres	Oiseaux	2530	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	Spatule blanche
Vertebres	Oiseaux	4488	Pyrrhocorax pyrrhocorax (Linnaeus, 1758)	Crave à bec rouge
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertebres	Oiseaux	3342	Sterna sandvicensis Latham, 1787	Sterne caugék
Vertebres	Poissons	66775	Acipenser sturio Linnaeus, 1758	Esturgeon européen, Esturgeon de l'Europe Occidentale
Vertebres	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique
Vertebres	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

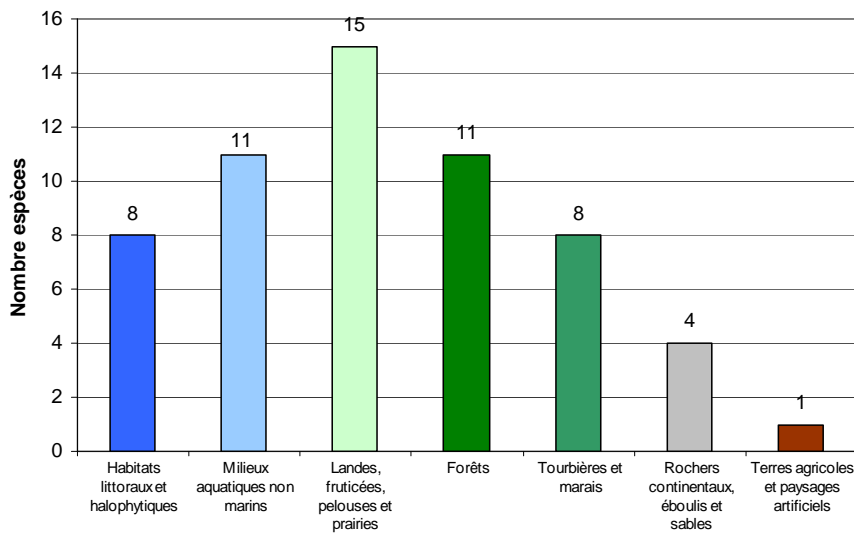
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	1-	1
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	1-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	1-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	1-	2
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodieta*	1-	3
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	1-	4
9330	Forêts à <i>Quercus suber</i>	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1130	Estuaires*	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1160	Grandes criques et baies peu profondes	2-	1
1170	Récifs	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2-	1
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	2-	1
1330	Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	2-	1
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2-	1
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2-	1
2150	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Uliceteta</i>)*	2-	1
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> subsp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	2-	1
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
2270	Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> *	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojunceteta</i>	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	2-	2

3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	2-	2
36.1	Combes à neige	2-	3
37.21	Prairies inondables	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4040	Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i> *	2-	3
4060	Landes alpines et boréales	2-	3
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	2-	3
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	2-	4
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	2-	4
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	2-	4
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	2-	4
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)*	2-	4
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	2-	4
54.4	Bas-marais acides	2-	5
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
7240	Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> *	2-	5
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6
8340	Glaciers permanents	2-	6

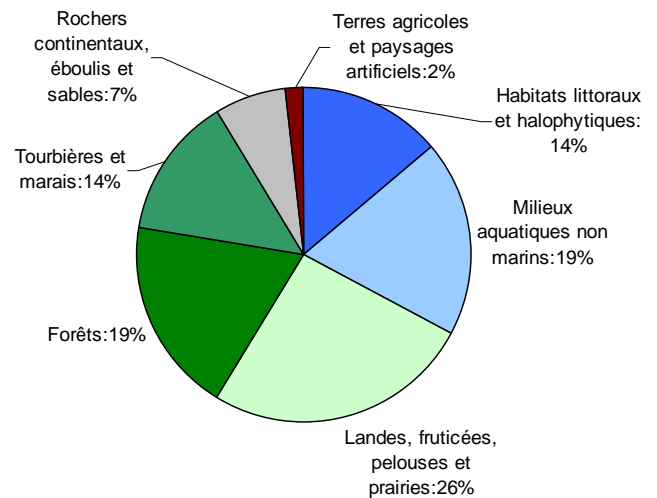
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

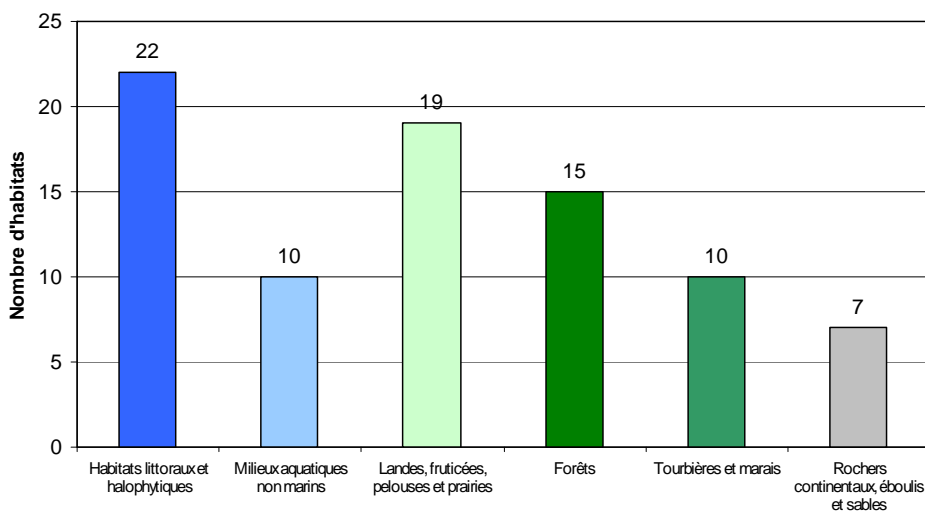
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



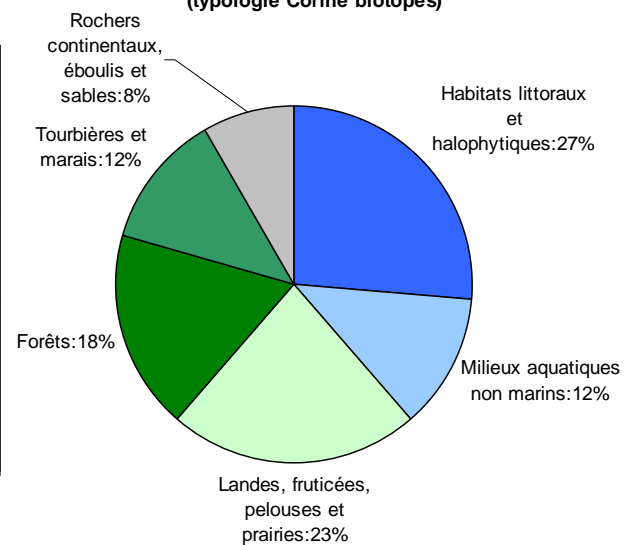
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Aquitaine, les espèces (hors invertébrés souterrains) et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies), **littoraux et forestiers**. Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 58% des espèces et plus de 67% des habitats.

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, la mise en place de protections répondant à « l'objectif 2% » notamment au **Pays Basque et dans la Vallée d'Aspe** permettrait de répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces d'escargots endémiques de la chaîne pyrénéenne.

Le renforcement des protections dans la partie orientale du plateau landais (en complémentarité avec le site Natura 2000 du Champ de tir du Poteau) permettrait aussi de couvrir des habitats (landes humides) considérés comme prioritaires dans le cadre de la SCAP et une faune particulièrement riche, plusieurs mammifères dont le Vison d'Europe *Mustela lutreola* et d'oiseaux dont le Busard cendré *Circus pygargus*, le Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*, le Courlis cendré *Numenius arquata* et la Fauvette pitchou *Sylvia undata*.

Des réflexions pourraient, par ailleurs, être conduites sur le renforcement de la protection de milieu d'altitude, en lien avec la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité, afin de contribuer à la sauvegarde de *Tetrao urogallus* et de diverses espèces de la chaîne des Pyrénées.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des **étalons internationaux**. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Aquitaine a une responsabilité importante dans la protection de ces étalons puisqu'elle est concernée par 5 étalons internationaux pour lesquels des mesures de protection « répondant à l'objectif 2% » sont à envisager.

Sites (*)	ville, département	Données scientifiques	Statut actuel de protection	Remarques
Aquitanien	Saucats, Gironde 33	stratotype de l'Aquitanien (Mayer-Eymar, 1858)	RNN62 Saucats la Brède	tout le stratotype n'est pas sous protection forte
Limite Campanien - Maastrichtien	Tercis-les-Bains, Landes, 40	Stratotype international de limite, base du Maastrichtien	Appartient à la municipalité	Stratotype international, validé en 2001, Episodes 24/4, 2001
Niveau MP 22 de Villebramar	Villebramar, Lot et garonne, 47	Niveau MP 22 - Oligocène		Congrès de Mayence - Oligocène
Niveau MP 21 de Soumailles	Pardailhan, Lot et Garonne, 47	Niveau MP 21 - Oligocène		Congrès de Mayence - Oligocène
Niveau MP 20 de St Capraise d'Eymet	St Capraise d'Eymet, Dordogne, 24	Niveau MP 20 - Oligocène		Congrès de Mayence - Oligocène

(*) Des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>.

Le **Gouffre de Nébélé** (Aussurucq), vaste réseau de conduits labyrinthiques recelant du gypse et de la mirabilite, figure également dans la liste des éléments majeurs du patrimoine géologique (en particulier souterrain) établie dans le cadre de la SCAP pour lesquels des mesures de protection répondant à l'objectif des 2% sont à expertiser, en lien avec les acteurs du milieu souterrain.

Est également présente la « **limite K/T** » de **Bidart** (Coupe passage Crétacé Paléocène) qui est régulièrement pillée et dont le niveau de protection existant et à venir mérite d'être examiné.

Pour mémoire, la Dune du Pyla et le stratotype du Burgalien figurent aussi dans cette liste. Néanmoins, comme ils font actuellement l'objet d'une protection adaptée, ils n'ont pas été retenus parmi les sites pour lesquels des mesures de protection, nouvelles ou complémentaires, doivent être examinées.

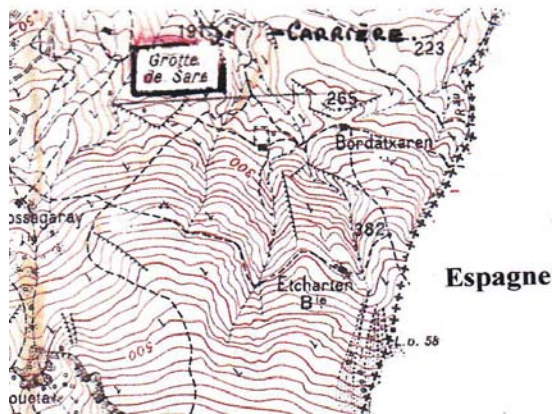
Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Concernant les invertébrés souterrains, il convient de rappeler que les mesures de protection doivent être envisagées en prenant en compte la pratique spéléologique. Les structures de la fédération française de spéléologie seront donc associées aux démarches de conservation, afin de concilier préservation de ces espèces et activité spéléologique, dont l'impact sur les invertébrés souterrains est généralement limité, voire dans certains cas très faible ou nulle.

Une **espèce souterraine de la famille des Travuniidae** a été retenue dans la liste des invertébrés souterrains pour lesquels la France a une responsabilité forte. Il s'agit de *Peltonychia (Abasola) sareae* (Roewer 1935) présente dans les Pyrénées Atlantiques. Cette espèce troglobie aux yeux réduits, plus ou moins pigmentés, et au corps dépigmenté, blanc jaunâtre, vit dans la Grande et Petite grotte de Sare à 220 et 200 m d'altitude, dans la commune d'Espelette.

9 – *Peltonychia (Abasola) pyreneae*
Localisation de la grotte de Sare
Carte IGN : Espelette n°7

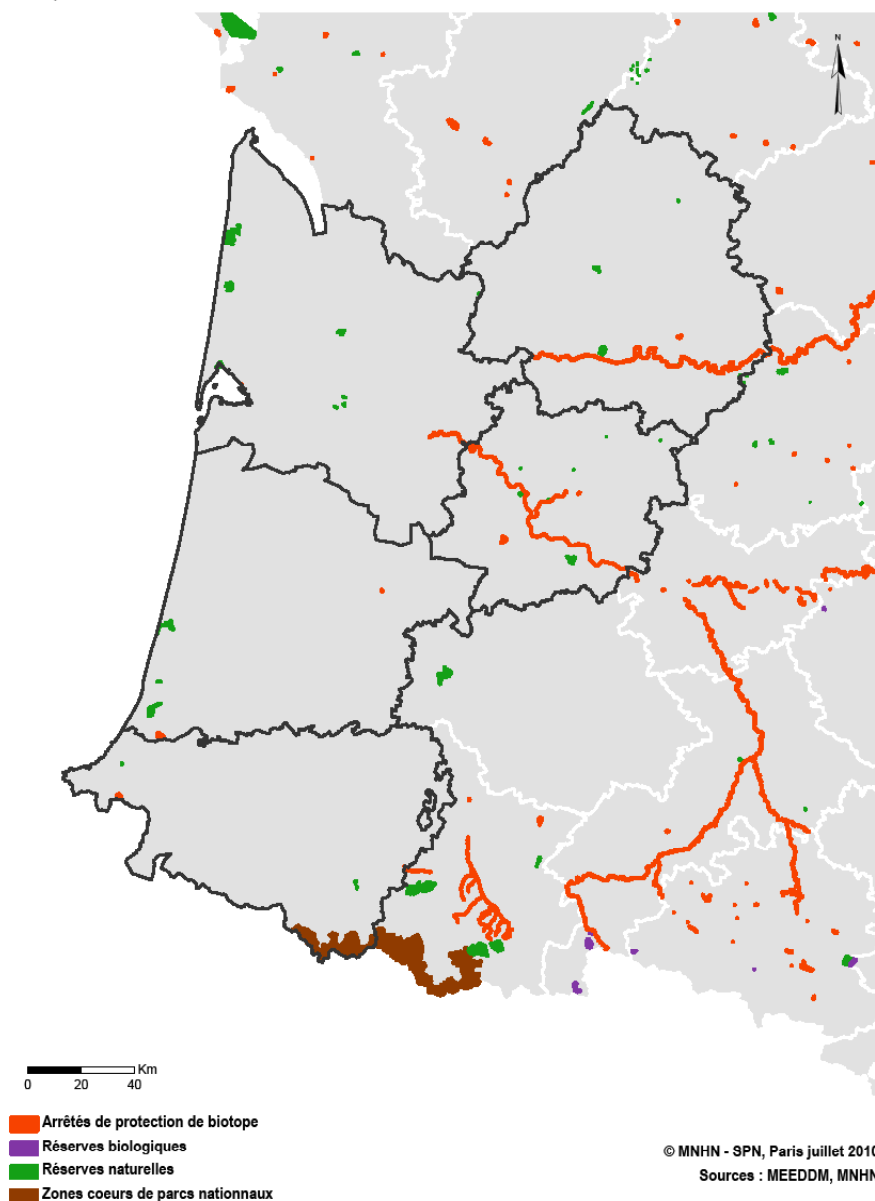


La Grande grotte de Sare est une grotte privée, fermée, visitée, qui a servi de culture de champignons de Paris il y a une cinquantaine d'années, et qui présente une faune souterraine troglobie originale, endémique et assez exceptionnelle :

- les diplopodes troglobies comme *Iberoiulus sarensis* (Mauries 1970) décrit et connu seulement de cette grotte, *Trachysphaera drescoi* et *Vandeleuma vasconicum*,
- les Isopodes terrestres troglobies comme *Escualdonicus coiffaiti* et *Metatriconiscoides fouresi fouresi*,
- le Chilopode troglobie *Lithobius* à répartition pyrénéenne.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

AQUITAINE



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à l'objectif des 2% dans votre région. L'ensemble de ces aires protégées (hors RNR) recouvre environ **0,57% du territoire terrestre de l'Aquitaine.**

Il convient néanmoins de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION AUVERGNE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Museum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Bryophytes	434203	Henediella heimii (Hedw.) R.H.Zander		1+	1
Flore	Dicotylédones	106257	Lindernia palustris Hartmann	Lindernie rampante	1+	2 5
Flore	Dicotylédones	108623	Minuartia viscosa (Schreb.) Schinz & Thell.	Minuartie visqueuse	1+	3 8
Flore	Dicotylédones	117139	Ranunculus nodiflorus L.	Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules	1+	2
Flore	Hépatiques	6378	Jamesoniella undulifolia (Nees) Müll.Frib.		1+	5
Flore	Hépatiques	6159	Mannia triandra (Scop.) Grolle		1+	4 6
Flore	Monocotylédones	124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Mousses	4797	Bruchia vogesiaca Nestl. ex Schwägr.		1+	2 3 5
Flore	Mousses	5036	Orthotrichum rogeri Brid.	Orthotric de Roger	1+	4
Flore	Ptéridophytes	86186	Botrychium matricariifolium (A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch	Botrychium à feuilles de Matricaire	1+	3
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune	1+	4 8
Invertébrés	Coléoptères	222951	Rhysodes sulcatus (Fabricius, 1787)		1+	4
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	Astacus astacus (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertébrés	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		1+	3 5
Invertébrés	lépidoptères	219788	Glaucopsyche arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Invertébrés	lépidoptères	53976	Lycaena helle (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	1+	5
Invertébrés	lépidoptères	54496	Parnassius apollo (Linnaeus, 1758)	Apollon	1+	3
Invertébrés	lépidoptères	54502	Parnassius mnemosyne (Linnaeus, 1758)	Semi-Apollon	1+	3
Invertébrés	Odonates	65139	Coenagrion ornatum (Selys, 1850)		1+	2
Vertébrés	Mammifères	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	61212	Castor fiber Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	1+	4 6 8
Vertébrés	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	1+	4
Vertébrés	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	1+	2
Vertébrés	Oiseaux	3120	Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	1+	2 3 (6) 8
Vertébrés	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	1+	(2) 4 (5)
Vertébrés	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	1+	3 8
Vertébrés	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	1+	4 (8)
Vertébrés	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1+	(3) 5
Vertébrés	Oiseaux	3507	Glaucidium passerinum (Linnaeus, 1758)	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	1+	4
Vertébrés	Oiseaux	2651	Hieraetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	1+	4
Vertébrés	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	1+	4 (8)
Vertébrés	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	1+	2
Vertébrés	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	68336	Lota lota (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2

Vertebres	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertebres	Reptiles	79273	Timon lepidus (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	1+	1 3
Flore	Bryophytes	4761	Dicranum spurium Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	6377	Jamesoniella autumnalis (DC) Steph.		1-	
Flore	Bryophytes	6613	Kurzia pauciflora (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	4910	Rhodobryum roseum (Hedw.) Limpr.		1-	
Flore	Bryophytes	6750	Sphagnum fuscum (Schimp.) H.Klinggr.		1-	
Flore	Bryophytes	6763	Sphagnum majus (Russow) C.E.O.Jensen		1-	
Flore	Bryophytes	5680	Splachnum ampullaceum Hedw.		1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Flore	Ptéridophytes	107000	Lycopodium annotinum L.	Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	1-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	1-	
Invertébrés	Araignées	1820	Argyroneta aquatica (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	234095	Enoplognatha mordax (Thorell, 1875)		1-	
Invertébrés	Araignées	2108	Icius subinermis Simon, 1937		1-	
Invertébrés	Araignées	304428	Neon valentulus Falconer, 1912		1-	
Invertébrés	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Araignées	303987	Pardosa oreophila Simon, 1937		1-	
Invertébrés	Araignées	233892	Pirata uliginosus (Thorell, 1856)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	Trochosa spinipalpis (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	8451	Carabus variolosus Fabricius, 1787		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53926	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Nacré de la Canneberge	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53651	Coenonympha hero (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53631	Coenonympha tullia (Müller, 1764)	Fadet des tourbières	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53856	Euphydryas maturna (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	Glaucopteryx alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219792	Glaucopteryx rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croisette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Vertebres	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertebres	Oiseaux	2720	Anser fabalis (Latham, 1787)	Oie des moissons	1-	
Vertebres	Oiseaux	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu	1-	
Vertebres	Oiseaux	199294	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	1-	
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertebres	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertebres	Oiseaux	4227	Sylvia conspicillata Temminck, 1820	Fauvette à lunettes	1-	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	1-	
Vertebres	Poissons	416656	Cottus duranii Freyhof, Kottelat & Nolte, 2005		1-	
Vertebres	Poissons	388244	Gobio alverniae Kottelat & Persat, 2005		1-	
Flore	Dicotylédones	86017	Biscutella arvernensis Jord.	Lunetière d'Auvergne	2+	
Flore	Dicotylédones	136883	Jasione crispa (Pourr.) Samp. subsp. arvernensis Tutin	Jasione d'Auvergne	2+	
Flore	Dicotylédones	105908	Ligularia sibirica (L.) Cass.	Ligulaire de Sibérie, Séneçon de Sibérie	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Mousses	4763	Dicranum viride (Sull. & Lesq.) Lindb.		2+	

Flore	Mousses	159445	Hamatocaulis vernicosus (Mitt.) Hedenäs	Hypne brillante	2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Flore	Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	2+	
Invertèbres	Coléoptères	159441	Limoniscus violaceus (P. W. J. Müller, 1821)	Taupin violacé	2+	
Invertèbres	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18437	Austroptamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertèbres	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertèbres	Odonates	65236	Gomphus flavipes (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	2+	
Vertèbres	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertèbres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre	2+	
Vertèbres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertèbres	Mammifères	60427	Myotis blythii (Tomes, 1857)	Petit Murin	2+	
Vertèbres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertèbres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertèbres	Oiseaux	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertèbres	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+	
Vertèbres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertèbres	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	2+	
Vertèbres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertèbres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertèbres	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique	2+	
Vertèbres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Invertèbres	lépidoptères	53481	Erebia sudetica Staudinger, 1861	Moiré des sudètes	2-	
Invertèbres	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	2-	
Invertèbres	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Mousses	3885	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Invertèbres	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertèbres	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais

Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertébrés	Mammifères	61143	Marmota marmota (Linnaeus, 1758)	Marmotte des Alpes, Marmotte
Vertébrés	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertébrés	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine
Vertébrés	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertébrés	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

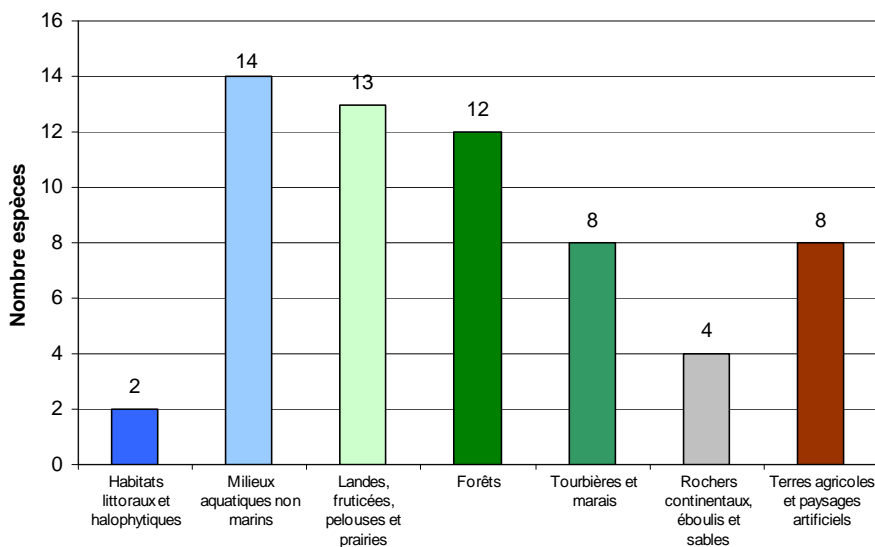
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	1-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	1-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	1-	2
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	1-	2
36.1	Combes à neige	1-	3
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à Juncus squarrosus	1-	3
4080	Fourrés de Salix spp. Subarctiques	1-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
9230	Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	1-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	1-	5
7230	Tourbières basses alcalines	1-	5
7240	Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae*	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1-	6
1340	Prés salés intérieurs*	2-	1
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	2-	1
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	2-	3

4030	Landes sèches européennes	2-	3
4060	Landes alpines et boréales	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6220	Parcours substeppeiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	2-	3
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	2-	4
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	2-	4
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

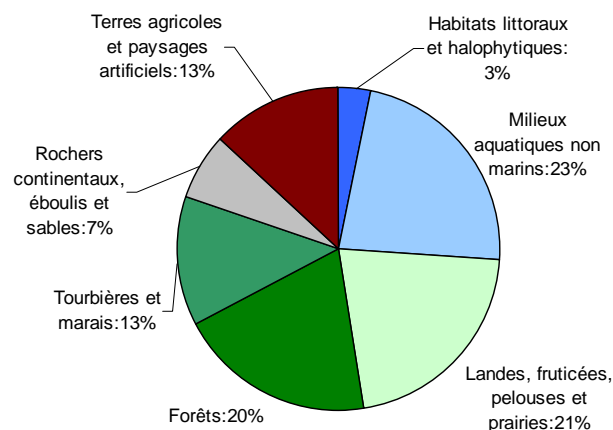
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

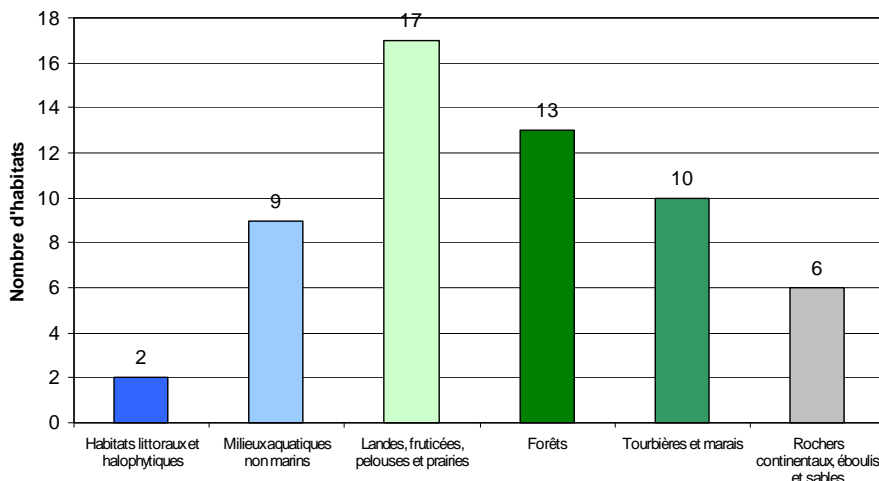
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



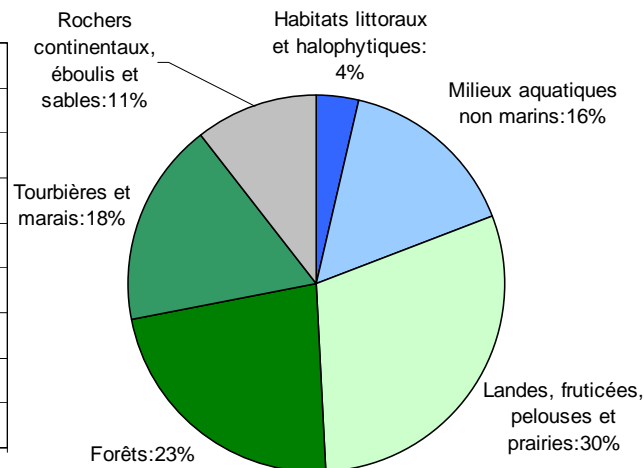
Proportion d'espèces "priorité 1+"
par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Pour la région Auvergne, les espèces (hors invertébrés souterrains) et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux aquatiques**, **milieux ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies) **et forestiers**. Il s'agit en effet de milieux regroupant 64% de ces espèces et plus de 60% de ces habitats.

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

La mise en place de protections répondant à « l'objectif 2% » en Forêts de plaine de l'Allier (massifs de Messarges, Dreuil, Gros Bois...) ou le renforcement des protections en place (Tronçais) permettrait de couvrir une entomofaune remarquable avec la présence du Barbot *Osmoderma eremita* et une avifaune d'intérêt européen (Pic cendré *Picus canus*, Pic mar *Dendrocopos medius*, Aigle botté *Hieraaetus pennatus*) et présentant un fort intérêt mammalogique notamment pour les chiroptères (Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*, Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*).

A titre indicatif, des sites remarquables, comme le **Val d'Allier**, sont susceptibles de constituer des espaces privilégiés pour la mise en place de protections concourant aux objectifs de la SCAP.

Par exemple, le recours à un outil de protection réglementaire, en complément de la réserve naturelle du Val d'Allier, pourrait permettre de doter le domaine public fluvial actuel du Val d'Allier (département de l'Allier) d'un statut pérenne et de répondre ainsi aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires liés au milieu fluvial et aux milieux environnants (en particulier zones humides et franges boisées) : Toxostome *Chondrostoma toxostoma*, Grande alose *Alosa alosa*, Bouvière *Rhodeus amarus*, Chabot *Cottus gobio*, Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*, Loutre d'Europe *Lutra lutra*, Castor d'Europe *Castor fiber*, Taupin violacé *Limoniscus violaceus*, Oedicnème criard *Burhinus oediconemus*, Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifoliata* et saumon.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des **étalons internationaux**. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Auvergne est concernée par l'un d'entre eux pour lequel des mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » sont à envisager.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Site	ville, département	Données scientifiques	Remarques
Niveau MP30 de Coderet	Bransat, Allier, 03	Niveau MP30 - Oligocène	Congrès de Mayence - Oligocène

D'autres sites d'intérêt géologique majeurs pour lesquels la France a une responsabilité forte ont été recensés en Auvergne pour lesquels des mesures de protection existent déjà.

Sites	ville, département	Données scientifiques	Statut actuel de protection	Remarques
Gisement de Menat	Menat, Puy-de-Dôme, 63	important gisement de fossiles (vertébrés, vgtx) du Paléocène (Thanétien), compris dans des schistes bitumineux et diatomites	RNR (Menat)	Confirmation à solliciter auprès du Conseil Régional
Orgues de Chilhac	Chilhac, Haute-Loire, 43	Orgues basaltiques	Site Natura 2000	site remarquable
Puy de Marmant	Veyre Monton, Puy-de-Dôme, 63	intérêt historique : zéolites de Lacroix	RNR	Confirmation à solliciter auprès du Conseil Régional

En fonction des confirmations apportées par le Conseil Régional et de l'analyse qui pourra être conduite sur le site des Orgues de Chilhac, des réflexions pourront être ou non initiées sur l'intérêt d'apporter des mesures de protection réglementaires complémentaires.

Il convient de préciser que la Chaîne des Puys figure dans la liste des éléments majeurs du patrimoine géologique. Néanmoins, comme elle fait actuellement l'objet d'une protection adaptée, elle n'a pas été retenue parmi les sites pour lesquels des mesures de protection sont à envisager.

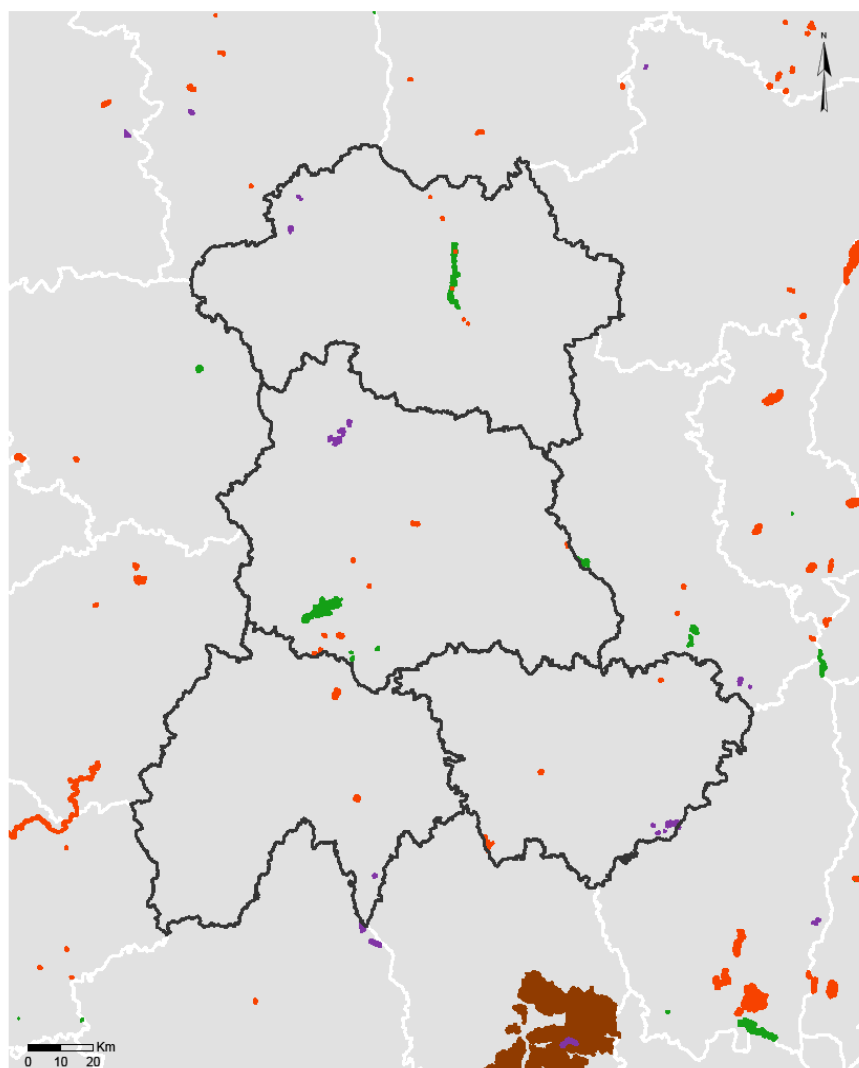
Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée en Auvergne.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

AUVERGNE



Arrêtés de protection de biotope
Réserves biologiques
Réserves naturelles
Zones cœur de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à l'objectif des 2% dans votre région. L'ensemble de ces aires protégées (hors RNR) recouvre environ **0,22% du territoire de l'Auvergne.**

Il convient néanmoins de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION BASSE-NORMANDIE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	101223	<i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Monocotylédones	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	127178	<i>Trichomanes speciosum</i> Willd.	Trichomanès remarquable	1+	4 6
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Vertébrés	Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Oiseaux	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Pic cendré	1+	4 (8)
Vertébrés	Poissons	67420	<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)		1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches	1+	3 5
Flore	Bryophytes	4761	<i>Dicranum spurium</i> Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	434203	<i>Hennediella heimii</i> (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	6377	<i>Jamesoniella autumnalis</i> (DC) Steph.		1-	
Flore	Bryophytes	6613	<i>Kurzia pauciflora</i> (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	6476	<i>Plagiochila spinulosa</i> (Dicks.) Dumort.		1-	
Flore	Bryophytes	5680	<i>Splachnum ampullaceum</i> Hedw.		1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	<i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Flore	Ptéridophytes	107003	<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue	1-	
Invertébrés	Araignées	233873	<i>Arctosa fulvolineata</i> (Lucas, 1846)		1-	
Invertébrés	Araignées	1820	<i>Argyroneta aquatica</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	234095	<i>Enoplognatha mordax</i> (Thorell, 1875)		1-	
Invertébrés	Araignées	233892	<i>Pirata uliginosus</i> (Thorell, 1856)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	<i>Trochosa spinipalpis</i> (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18419	<i>Palaemonetes varians</i> (Leach, 1814)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	<i>Glaucopteryx alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219788	<i>Glaucopteryx arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219792	<i>Glaucopteryx rebeli</i> (Hirschke, 1904)	Azuré de la croisette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2473	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3367	<i>Chlidonias hybridus</i> (Pallas, 1811)	Guifette moustac	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3076	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	1-	
Vertébrés	Oiseaux	4172	<i>Locustella luscinioides</i> (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2534	<i>Philomachus pugnax</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier combattant, Combattant varié	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3039	<i>Porzana porzana</i> (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	

Vertebres	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante	1-	
Vertebres	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine	1-	
Vertebres	Oiseaux	3342	Sterna sandvicensis Latham, 1787	Sterne caugek	1-	
Flore	Dicotylédones	100718	Halimione pedunculata (L.) Aellen	Arroche à fruits pédonculés, Obione à fruits pédonculés	2+	
Flore	Dicotylédones	114844	Polygonum raii Bab.	Renouée de Ray	2+	
Flore	Dicotylédones	119582	Rumex rupestris Le Gall	Oseille des rochers	2+	
Flore	Dicotylédones	141542	Tephrosia helenitis (L.) B.Nord. subsp. candida (Corb.) B.Nord.	Sénéçon blanchâtre, Sénéçon à grosses soies, Sénéçon blanc, Sénéçon à feuilles spatulées,	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Invertébrés	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Vertebres	Mammifères	79301	Myotis bechsteini (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	2+	
Vertebres	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+	
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	2+	
Vertebres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertebres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	2+	
Vertebres	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2568	Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	2+	
Vertebres	Oiseaux	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	3318	Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)	Mouette tridactyle	2+	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertebres	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Invertébrés	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertébrés	Mammifères	60776	Halichoerus grypus (Fabricius, 1791)	Phoque gris
Vertébrés	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre
Vertébrés	Mammifères	60811	Phoca vitulina Linnaeus, 1758	Phoque veau-marin, Phoque veau marin
Vertébrés	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertébrés	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertébrés	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertébrés	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1160	Grandes criques et baies peu profondes	1-	1
1430	Fouffrés halo-nitrophiles (Pegano-Salsoletea)	1-	1
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à Juncus squarrosus	1-	3
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	1-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1130	Estuaires*	2-	1

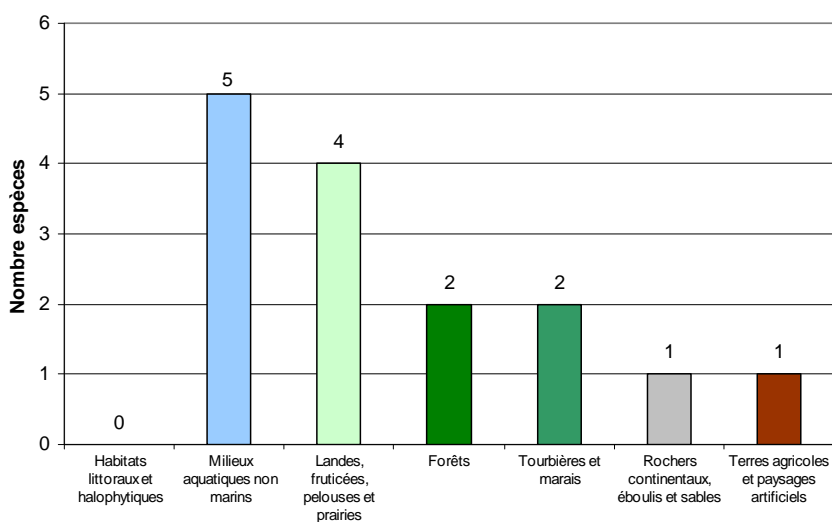
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1170	Récifs	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1220	Végétation vivace des rivages de galets	2-	1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2-	1
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	2-	1
1330	Prés salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia maritimae</i>)	2-	1
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2-	1
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2-	1
2160	Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>	2-	1
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> subsp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	2-	1
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetalia</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	2-	5

7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	2-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

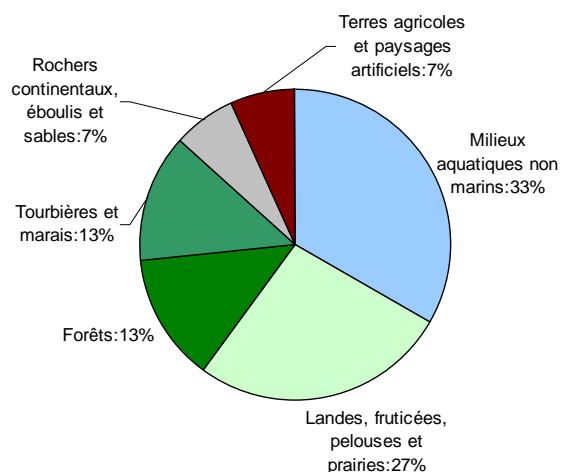
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

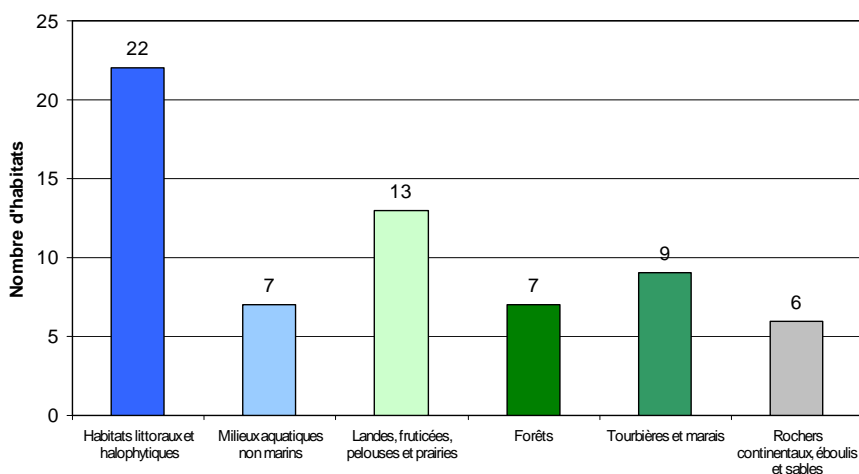
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



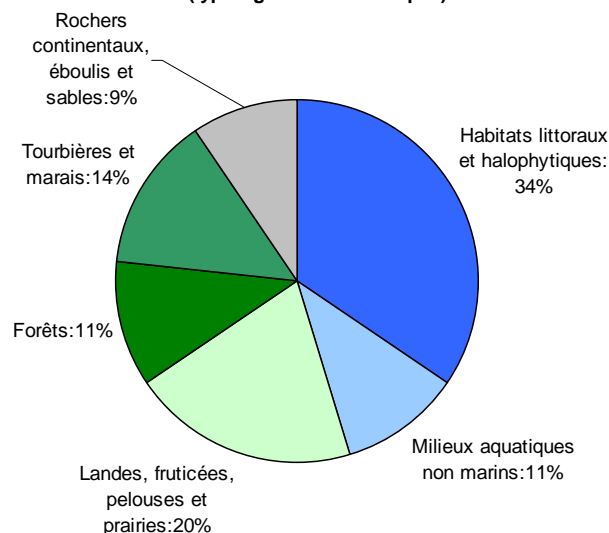
Proportion d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Basse-Normandie, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les milieux **aquatiques, ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies) **et littoraux**. Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 60% des espèces et plus de 65% des habitats.

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, la mise en place de protections répondant à « l'objectif 2% » pourrait être conduite selon deux axes majeurs :

- l'analyse des contextes écologiques périphériques à certaines aires protégées existantes, présentant des espèces et habitats prioritaires. Les opportunités d'extension permettant de conforter les fonctionnalités écologiques globales de ces sites doivent en effet être prioritairement examinées. A titre d'exemple, l'extension de la RNN de Beauguillot permettrait de répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires ;
- l'identification des grands types de milieux concentrant des espèces et habitats prioritaires tels que : complexes tourbeux tant alluviaux ouverts que forestiers, complexes dunaires et milieux estuariens, marais, landes atlantiques, pelouses calcicoles, éboulis et pierriers (répondant à un enjeu majeur sur la zone atlantique),... »

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des **étalons internationaux**. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Basse-Normandie est concernée par l'un d'entre eux, le stratotype du Bajocien, et par l'Auréole métamorphique et granitique de Flamanville, de niveau équivalent en terme de rareté sur le plan international.

Site	ville, département	Données scientifiques	Statut actuel de protection	vulnérabilité
Bajocien	Port en Bessin - Huppain, Ste Honorine des Pertes, Calvados	Stratotype du Bajocien (d'Orbigny, 1849)	Arrêté préfectoral de 1952 : protection du littoral	grande
Auréole métamorphique et granitique Flamanville	Flamanville, Les pieux, Tréauville, Manche, 50	Granite de Flamanville, exemple typique du métamorphisme de contact		extension des installations, bétonnage

Compte tenu de l'importance de ces sites, une expertise régionale doit être menée pour les doter d'un statut de protection complémentaire, répondant à l'objectif des 2%.

Deux autres sites compris dans les grands ensembles géologiques figurent également dans la liste nationale de la SCAP et pour lesquels une expertise régionale est à conduire, en termes de mesures de protection complémentaires.

Sites	ville, département	Données scientifiques	Statut actuel de protection	vulnérabilité/besoin de protection
Falaises des Vaches Noires	Dives-sur-mer, Houlagte, Auberville, Gonnevillle, Villers-sur-mer, Calvados, 14	Coupe classique de référence du Callovo-oxfordien très fossilifère. Terrains crétacés et tertiaires (bois silicifiés)	Site classé à 90 %	Pression touristique collecte de fossiles non contrôlée
Falaises des Roches Noires	Trouville, Villerville, Seine-Maritime, Calvados, 76, 14	Coupe classique de référence de l'Oxfordien et du Kimméridgien très fossilifère	5 % du site en ENS, le reste en terrains privés	Forte fréquentation d'amateurs de fossiles

De plus, de nombreux autres sites ponctuels de conservation de Basse-Normandie ont été intégrés dans la liste des éléments majeurs du patrimoine géologique pour lesquels des mesures de protection, comme des réserves naturelles nationales multi-sites ou des arrêtés préfectoraux de protection de sites d'intérêt géologique (une fois les textes y afférents adoptés à l'échelle nationale), sont à envisager à l'échelle régionale. **Cette liste non exhaustive devra être complétée à la lumière des travaux en cours sur l'inventaire géologique régional, en particulier sur les départements de l'Orne (axe volcanique du Maine) et de la Manche (Cordillère Constancienne, Migmatite de la Hague).**

Sites	ville, département	Données scientifiques	Statut actuel	vulnérabilité/besoin de protection
Discordance Varisque	Villedieu-les- Bailleul, Orne, 61	Discordance Jurassique/ Paleozoïque plissé	ENS	
Discordances Varisque et Cadoimienne	Bretteville- sur-Laize, Calvados, 14	Discordance Jurassique/Paleozoïque, Cambrien/Briovérien	SIC Natura2000 : FR2500091	
Discordance Varisque	Fresney-le- Puceux, Calvados, 14	Discordance Lias sur Briovérien		carrière encore en activité
Double discordance varisque de la carrière geopark et du talus de la D562	May-sur- Orne, Calvados, 14	Double discordance cadoimienne et varisque	Propriété privée en zone de préemption ENS depuis 2005	Erosion naturelle. Site en partie comblé
Stromatholites de Clinchamps	Clinchamps- sur-Orne, Calvados, 14	Site classique de stromatolithes cambriens	Propriété privée	Erosion, végétation, dégradations
Tillite de Feuguerolles	Feuguerolles- Bully, Calvados, 14	Dépôts glacio-marins ordoviciens	Propriété privée	Erosion et végétalisation
Discordance Varisque de la Carrière Guérin	Feuguerolles- Bully, Calvados, 14	Discordance varisque. Paléozoïque recouvert par Lias et Dögger très fossilifères (faciès d'écueils).	Propriété privée	Carrière en cours de comblement
Falaise des confessionnaires	Luc-sur-mer, Lion-sur-mer, Calvados, 14	Formations fossilifères du Bathonien supérieur, parastratotype du Bathonien supérieur	une partie est classée (Falaises de Luc-sur-Mer) DPM et propriété privée (pour partie en zone de préemption ENS)	Nombreuses collectes de fossiles par les amateurs
Carrières de Reviere	Reviere, Amblie, Creully, Calvados, 14	Coupes classiques du Bathonien moyen, récifs d'éponges, carrières souterraines et à l'air libre	Propriété privée	Anciennes exploitations en voie de comblement
Ancienne carrière de Ranville	Ranville, Calvados, 14	Coupe type du Bathonien moyen et supérieur, élément du parastratotype du Bathonien	Propriété privée (Calcia)	Carrière menacée de comblement dans un bref délai
Carrière des Aucrais	Bretteville- le-Rabet Cauvicourt Urville, Calvados, 14	Coupe du Bathonien moyen et supérieur, élément du parastratotype du Bathonien	Propriété privée	Carrière en voie de comblement
Carrières de Pierre de Caen	Caen, Fleury- sur-Orne, Calvados, 14	Elément du parastratotype du Bathonien,	Statuts de propriété multiples	Carrières souterraines en voie de comblement

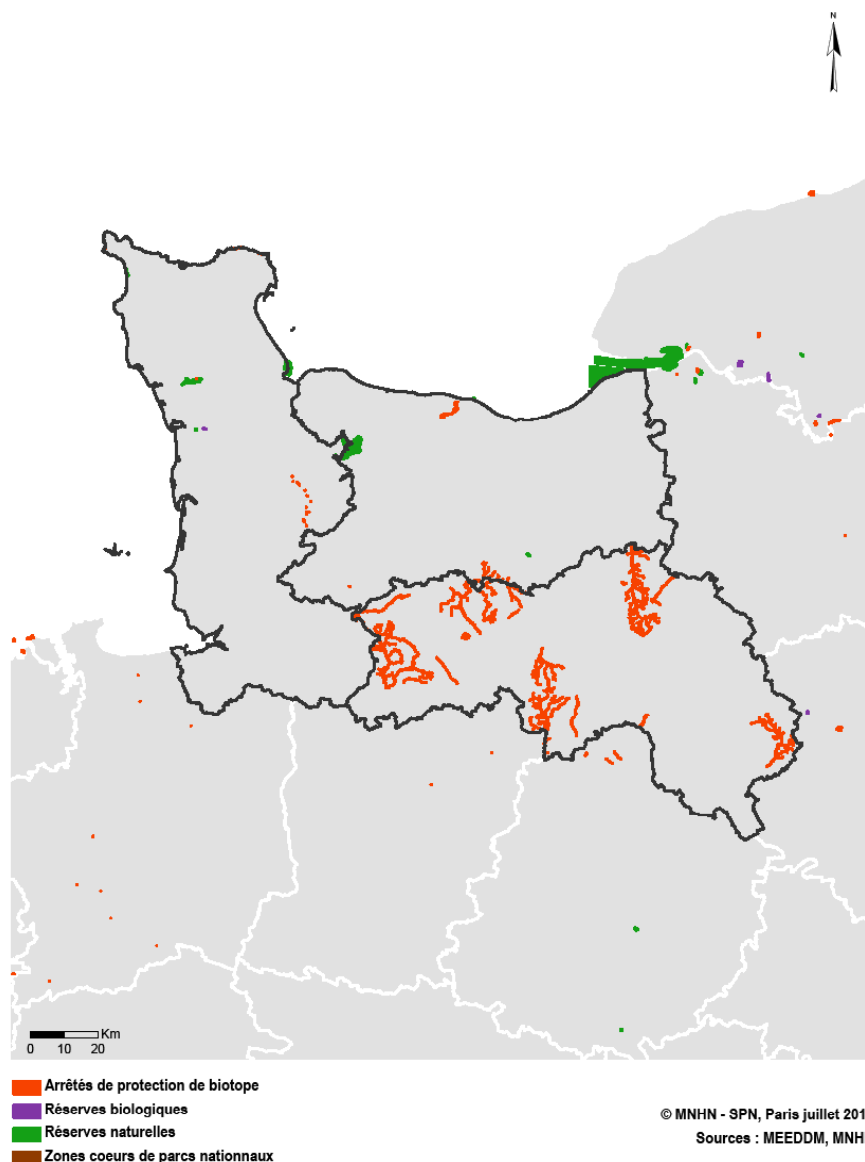
Coupe sédimentologique de Blainville	Blainville, Calvados, 14	Coupe du Bathonien moyen à supérieur. Elément du parastratotype du Bathonien		Site fortement végétalisé
Falaises de Longues-sur-mer	Longues-sur-mer, Calvados, 14	Coupe du Bathonien inférieur à moyen. Elément du parastratotype du Bathonien	15 % en site classé Propriété privée	
Sables de Saint-Vigor	Saint-Martin D'Aubigny, Manche, 50	Site paléontologique majeur (faluns)	Propriété privée	Carrière encore en exploitation dont il faut empêcher le comblement
Récif du Mont Canisy	Blonville-sur-mer, Bénerville, Calvados, 14	Exemple classique de récif corallien oxfordien avec formations périrécifales	20 % du site en ENS - DPM et terrains privés	Forte fréquentation d'amateurs de fossiles

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte par la SCAP n'est recensée en Basse-Normandie.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

BASSE-NORMANDIE



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à l'objectif des 2% dans votre région. L'ensemble de ces aires protégées (hors RNR) recouvre environ **0,27% du territoire terrestre de Basse-Normandie.**

Il convient néanmoins de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION BOURGOGNE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	106257	Lindernia palustris Hartmann	Lindernie rampante	1+	2 5
Flore	Dicotylédones	108623	Minuartia viscosa (Schreb.) Schinz & Thell.	Minuartie visqueuse	1+	3 8
Flore	Monocotylédones	124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Mousses	4797	Bruchia vogesiaca Nestl. ex Schwägr.		1+	2 3 5
Flore	Mousses	4763	Dicranum viride (Sull. & Lesq.) Lindb.		1+	4
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune	1+	4 8
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	Astacus astacus (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertébrés	lépidoptères	53631	Coenonympha tullia (Müller, 1764)	Fadet des tourbières	1+	5
Invertébrés	lépidoptères	53976	Lycaena helle (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	1+	5
Invertébrés	Odonates	65139	Coenagrion ornatum (Selys, 1850)		1+	2
Vertébrés	Mammifères	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	61212	Castor fiber Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	1+	4 6 8
Vertébrés	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	1+	4
Vertébrés	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	1+	2 3 (6) 8
Vertébrés	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1+	(3) 5
Vertébrés	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	1+	4 (8)
Vertébrés	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	1+	2
Vertébrés	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	1+	2
Vertébrés	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	68336	Lota lota (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2
Vertébrés	Poissons	67335	Telestes souffia (Risso, 1827)	Blageon	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Flore	Bryophytes	4761	Dicranum spurium Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	4910	Rhodobryum roseum (Hedw.) Limpr.		1-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	1-	
Invertébrés	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	8451	Carabus variolosus Fabricius, 1787		1-	
Invertébrés	lépidoptères	219814	Boloria eunomia (Esper, 1799)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53651	Coenonympha hero (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	Glaucopteryx alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219790	Glaucopteryx nausithous (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219792	Glaucopteryx rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croixette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	

Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertebres	Oiseaux	199294	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	1-	
Vertebres	Oiseaux	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	1-	
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertebres	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche	1-	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	1-	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	1-	
Vertebres	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	1-	
Vertebres	Poissons	69378	Zingel asper (Linnaeus, 1758)	Apron du Rhône	1-	
Flore	Dicotylédones	105908	Ligularia sibirica (L.) Cass.	Ligulaire de Sibérie, Sèneçon de Sibérie	2+	
Flore	Monocotylédones	94041	Cypripedium calceolus L.	Sabot de Vénus	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Ptérédiphytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Flore	Ptérédiphytes	107407	Marsilea quadrifolia L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	2+	
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne	2+	
Invertébrés	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	Gastéropodes	61752	Truncatellina arcyensis Klemm, 1943		2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertébrés	lépidoptères	53856	Euphydryas maturna (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	2+	
Invertébrés	lépidoptères	219788	Glaucopteryx arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	2+	
Invertébrés	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	2+	
Invertébrés	Odonates	65236	Gomphus flavipes (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	2+	
Vertebres	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertebres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertebres	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2651	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	2+	
Vertebres	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+	
Vertebres	Poissons	67506	Cobitis taenia Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	

Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Flore	Ptéridophytes	107000	Lycopodium annotinum L.	Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	2-	
Invertébrés	lépidoptères	53926	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Nacré de la Canneberge	2-	
Invertébrés	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Dicotylédones	86034	Biscutella divionensis Jord.	Lunetière de Dijon
Invertébrés	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertebres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre
Vertebres	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertebres	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertebres	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique
Vertebres	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

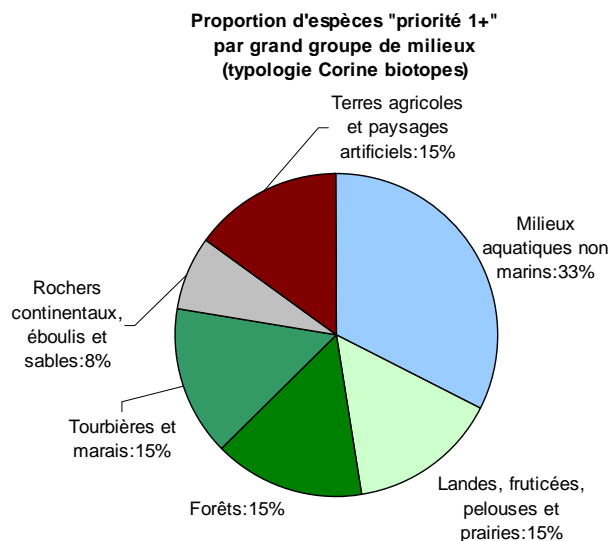
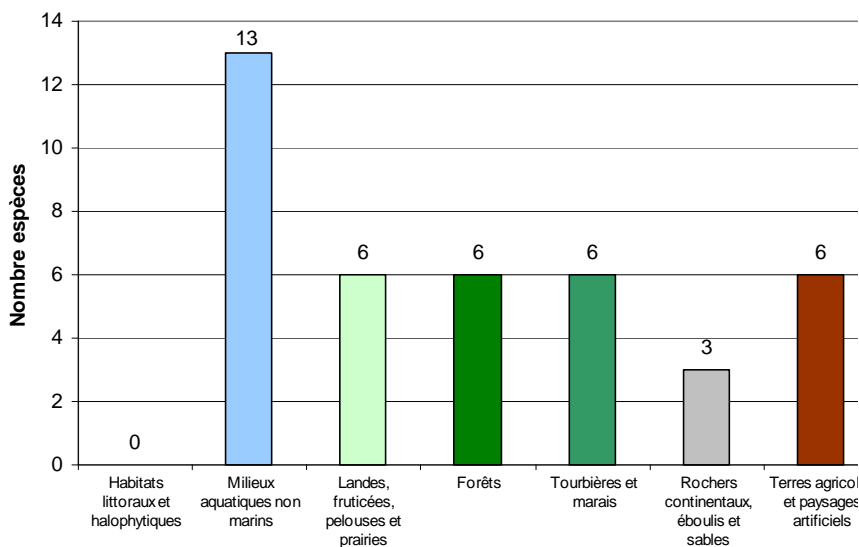
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	1-	1
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	1-	2
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	1-	3
6440	Prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i>	1-	3
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	1-	4
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	1-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	2-	2
37.21	Prairies inondables	2-	3
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4

91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	2-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

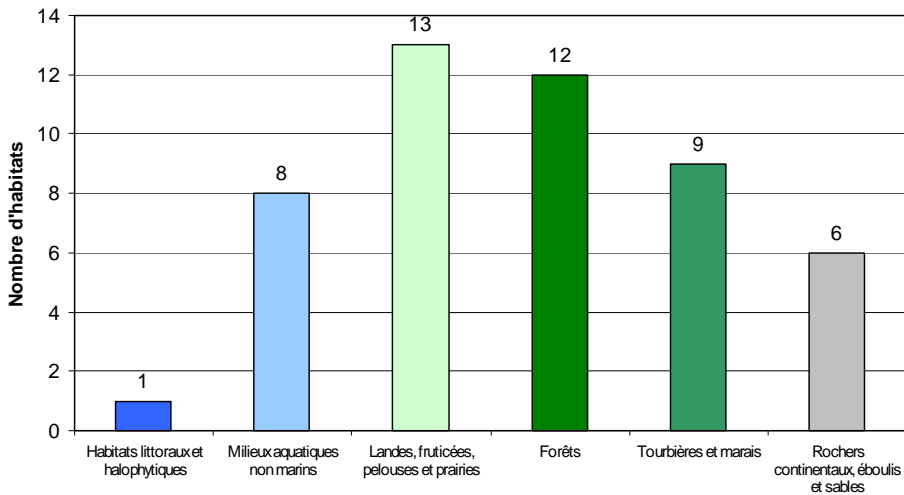
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

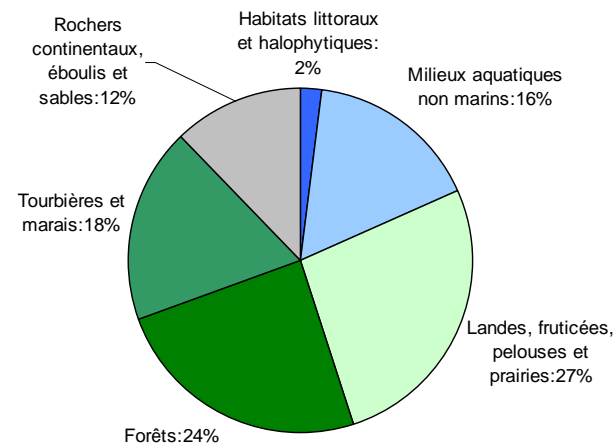
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Pour la région Bourgogne, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux aquatiques, ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies) **et forestiers**. Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 62% des espèces et plus de 67% des habitats. Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, des sites remarquables, comme le Val d'Allier (dans le département de la Nièvre), sont susceptibles de constituer des espaces privilégiés pour la mise en place de protections complémentaires concourant aux objectifs de la SCAP (à envisager, le cas échéant, en lien avec les régions Centre et Auvergne).

De même, la mise en place de protections répondant à « l'objectif 2% » dans le **Morvan** pourrait contribuer à répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires : tourbières, zones humides, Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, mais aussi boisements, Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*, etc.

Le projet de parc national « Entre Champagne et Bourgogne » permettra aussi de répondre aux priorités établies par la SCAP en protégeant notamment plusieurs espèces dont la ligulaire de Sibérie et la cigogne noire.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des **étalons internationaux**. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Bourgogne est concernée par un étalon international pour lequel des mesures de protection répondant à l'objectif 2% sont à envisager :

Site (*)	ville, département	Données scientifiques	Remarques
Sinémurien	Millery, Vic de Chassenay, Semur en Auxois, Posanges, Côte-d'Or, 21	Stratotype historique du Sinémurien (d'Orbigny, 1849)	Coupe historique étudié par d'Orbigny. La coupe de Millery est en très mauvais état.

(*) Des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>

La Conférence permanente du patrimoine géologique suggère également que des réflexions soient conduites sur l'extension de la RNN « Bois du Parc » afin de couvrir l'ensemble de l'objet géologique que constitue le « **récif fossile du rochers du Saussois** » dans l'Yonne (Merry sur Yonne).

Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

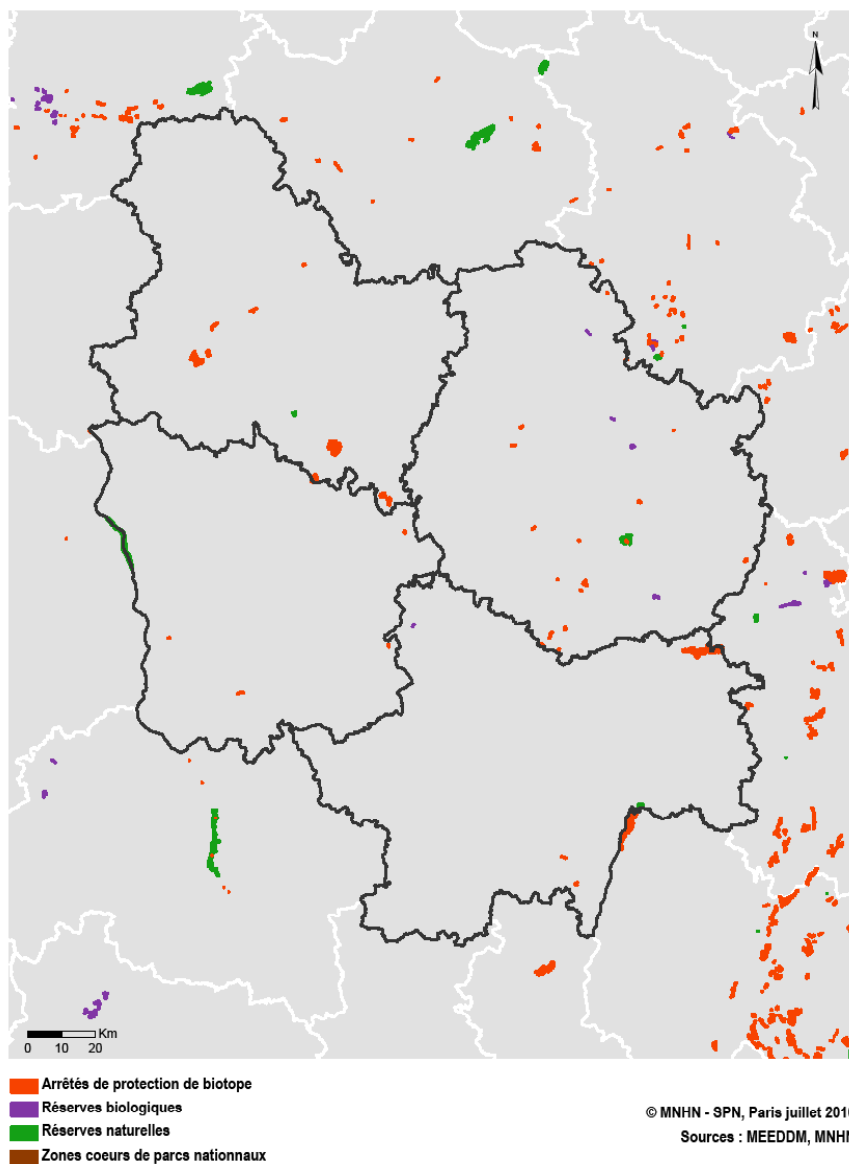
³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte par la SCAP n'est recensée en Bourgogne.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

BOURGOGNE



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,19% du territoire de Bourgogne.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION BRETAGNE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	117139	Ranunculus nodiflorus L.	Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules	1+	2
Flore	Monocotylédones	100739	Hammarbya paludosa (L.) Kuntze	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais	1+	5
Flore	Monocotylédones	124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	110306	Ophioglossum azoricum C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Invertébrés	Gastéropodes	162937	Quickella arenaria (Potiez & Michaud, 1835)		1+	1 2
Invertébrés	lépidoptères	219788	Glaucopteryx arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Vertébrés	Mammifères	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	1+	1 3 8
Vertébrés	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	1+	4 (8)
Vertébrés	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1+	1 3 8
Vertébrés	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1+	(3) 5
Vertébrés	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	1+	(2) 3
Vertébrés	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	1+	(3) 4 (8)
Vertébrés	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	1+	3
Vertébrés	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	1+	2
Vertébrés	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	1+	2
Vertébrés	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	1+	2
Vertébrés	Poissons	67506	Cobitis taenia Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	1+	2
Flore	Bryophytes	434203	Henediella heimii (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	6613	Kurzia pauciflora (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	6476	Plagiochila spinulosa (Dicks.) Dumort.		1-	
Flore	Bryophytes	6750	Sphagnum fuscum (Schimp.) H.Klinggr.		1-	
Flore	Bryophytes	5680	Splachnum ampullaceum Hedw.		1-	
Flore	Dicotylédones	91763	Cistus x laxus Dryand. ex Aiton	Ciste hérissé	1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	1-	
Invertébrés	Araignées	233873	Arctosa fulvilineata (Lucas, 1846)		1-	
Invertébrés	Araignées	1820	Argyroneta aquatica (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	234095	Enoplognatha mordax (Thorell, 1875)		1-	
Invertébrés	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Araignées	233892	Pirata uliginosus (Thorell, 1856)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	Trochosa spinipalpis (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18419	Palaemonetes varians (Leach, 1814)		1-	

Invertébrés	lépidoptères	219791	Glaucoopsyche alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2651	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2534	Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)	Chevalier combattant, Combattant varié	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	1-	
Flore	Dicotylédones	131885	Aster linosyris (L.) Bernh. subsp. armoricanus (Rouy) Kerguélen	Aster à feuilles d'osyris d'Armorique, Aster linosyris d'Armorique	2+	
Flore	Dicotylédones	97152	Eryngium viviparum J.Gay	Panicaut nain vivipare, Panicaut vivipare	2+	
Flore	Dicotylédones	134995	Genista tinctoria L. subsp. prostrata Corillion, Figureau & Godeau	Genêt des teinturiers prostré	2+	
Flore	Dicotylédones	138164	Omphalodes littoralis Lehm. subsp. littoralis		2+	
Flore	Dicotylédones	149523	Plantago holosteum Scop. var. littoralis (Rouy) Kerguélen	Plantain à feuilles carénées	2+	
Flore	Dicotylédones	114844	Polygonum raii Bab.	Renouée de Ray	2+	
Flore	Dicotylédones	119582	Rumex rupestris Le Gall	Oseille des rochers	2+	
Flore	Dicotylédones	141298	Solidago virgaurea L. subsp. rupicola (Rouy) Lambinon	Solidage verge d'or des rochers	2+	
Flore	Monocotylédones	92171	Coleanthus subtilis (Tratt.) Seidl	Coléanthe délicat	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Ptéridophytes	127178	Trichomanes speciosum Willd.	Trichomanès remarquable	2+	
Invertébrés	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austroptamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Vertébrés	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertébrés	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertébrés	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertébrés	Oiseaux	4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3388	Alca torda Linnaeus, 1758	Petit pingouin, Pingouin torda	2+	
Vertébrés	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3402	Fratrula arctica (Linnaeus, 1758)	Macareux moine	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2568	Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	2+	
Vertébrés	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	2+	
Vertébrés	Oiseaux	4488	Pyrrhocorax pyrrhocorax (Linnaeus, 1758)	Crave à bec rouge	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3318	Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)	Mouette tridactyle	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3379	Uria aalge (Pontoppidan, 1763)	Guillemot de Troïl	2+	
Vertébrés	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertébrés	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Bryophytes	433956	Sphagnum pylaesii Brid.	Sphaigne dePylaie
Flore	Monocotylédones	138029	Narcissus triandrus L. subsp. capax (Salisb. ex Sweet) D.A.Webb	Narcisse des Glénan
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	Gastéropodes	163461	Elona quimperiana (Blainville, 1821)	Escargot de Quimper
Invertébrés	Lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertébrés	Mammifères	61212	Castor fiber Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe
Vertébrés	Mammifères	60776	Halichoerus grypus (Fabricius, 1791)	Phoque gris
Vertébrés	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre
Vertébrés	Mammifères	60811	Phoca vitulina Linnaeus, 1758	Phoque veau-marin, Phoque veau marin
Vertébrés	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertébrés	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertébrés	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertébrés	Oiseaux	2419	Hydrobates pelagicus (Linnaeus, 1758)	Pétrel tempête, Océanite tempête
Vertébrés	Oiseaux	1027	Puffinus puffinus (Brünnich, 1764)	Puffin des Anglais
Vertébrés	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante
Vertébrés	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine
Vertébrés	Oiseaux	3364	Sterna dougallii Montagu, 1813	Sterne de Dougall
Vertébrés	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertébrés	Oiseaux	3342	Sterna sandvicensis Latham, 1787	Sterne caugék
Vertébrés	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

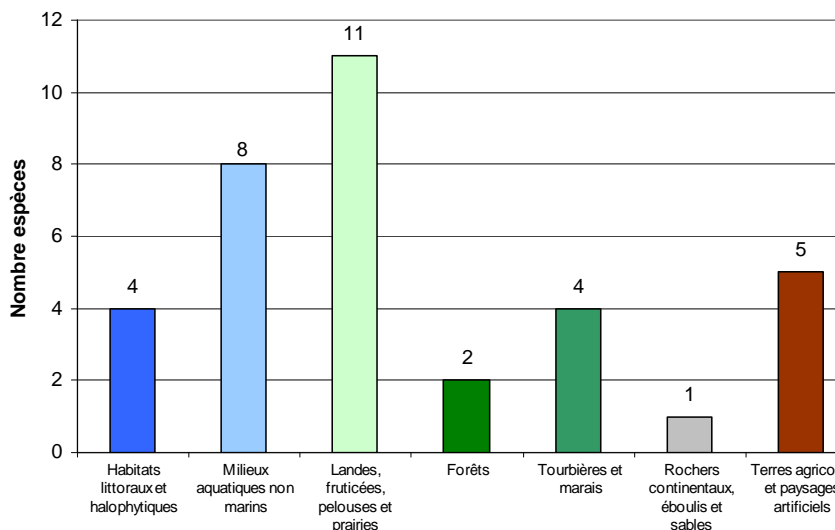
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1430	Fourrés halo-nitrophiles (Pegano-Salsoletea)	1-	1
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.	1-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à Juncus squarrosus	1-	3
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	1-	3
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1-	3
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1130	Estuaires*	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1160	Grandes criques et baies peu profondes	2-	1
1170	Récifs	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1220	Végétation vivace des rivages de galets	2-	1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2-	1
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1320	Prés à Spartina (Spartinion maritimae)	2-	1
1330	Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	2-	1
1410	Prés salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	2-	1
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2-	1
2150	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (Calluno-Uliceteta)*	2-	1
2170	Dunes à Salix repens subsp. argentea (Salicion arenariae)	2-	1
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletalia uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojunceteta	2-	2

3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	2-	2
4020	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix*	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4040	Landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans*	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2-	3
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	2-	4
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7130	Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives)*	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2-	6

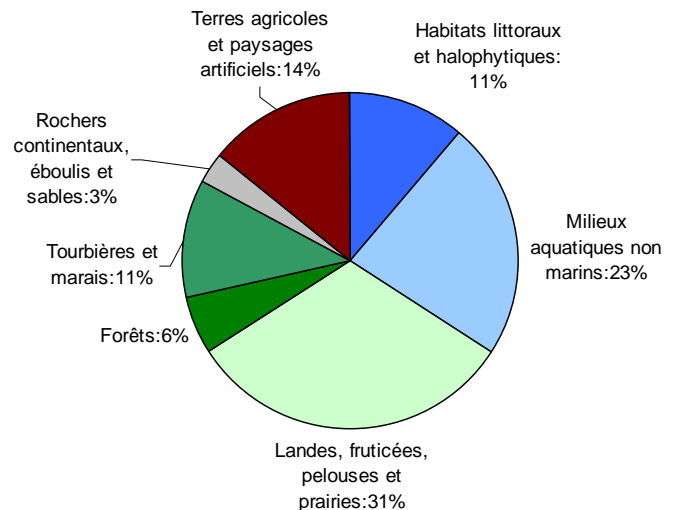
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

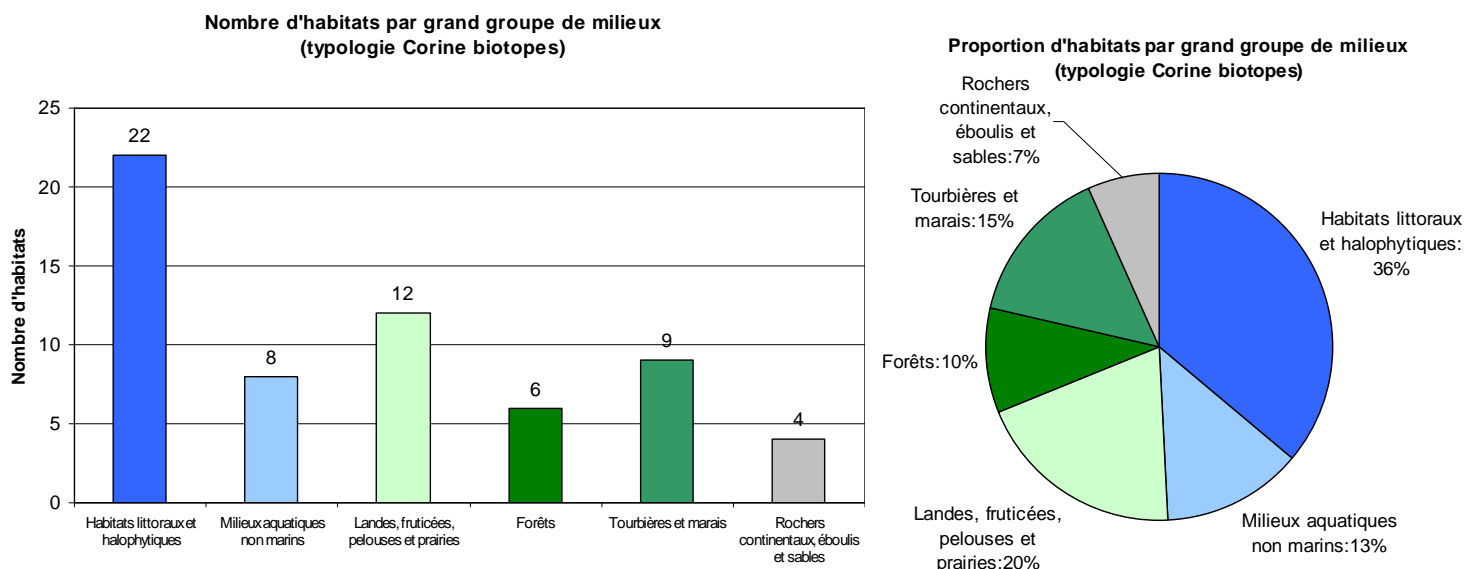
Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)





Pour la région Bretagne, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux littoraux et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 42% des espèces et plus de 55% des habitats.

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, la mise en place de protections réglementaires dans les Monts d'Arrée, Menez Meur et Huelgoat, pourrait contribuer à répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires (espèces de tourbières comme *Hammarbya paludosa*, *Lycopodiella inundata*, de landes comme le Courlis cendré *Numenius arquata*, la Fauvette pitchou *Sylvia undata*, etc). Il convient de préciser, à cet égard, que la contribution récente (mars 2010) de plusieurs arrêtés préfectoraux de protection de biotope pour la protection des Monts d'Arrée n'a pas pu être analysée dans le cadre de la SCAP (tout comme le projet de ZPS en cours). Ces éléments devront dès lors être intégrés dans la réflexion régionale.

En outre, la mise en place d'une protection réglementaire sur Cézembre pourrait, elle aussi, favoriser la protection d'habitats et d'espèces jugées prioritaires dans le cadre de la SCAP, comme le Petit Pingouin *Alca torda*.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des **étalons internationaux**. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Bretagne est concernée par deux étalons internationaux pour lesquels des mesures de protection sont à envisager:

Sites (*)	Données scientifiques	vulnérabilité	Remarques
Lescastel	Historique, première description des cisaillements C-S		La carrière (en activité) est suivie, intérêt international, historique
Groix-Quérigant	1ère description de plis en fourreaux (1978)	très vulnérable	Une forte protection physique paraît nécessaire, ce qui pourrait justifier son intégration à la RNN de Groix

(*) des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>

D'autres sites d'intérêt géologique majeurs pour lesquels la France a une responsabilité forte ont été recensés en Bretagne. Ces sites ponctuels de conservation sont :

Sites	ville, département	Données scientifiques	vulnérabilité/ besoin de protection	Remarques
Kersantite	déblais sur la carrière de Kerzaflo'ch et Pointe de Rostiviec en Loperhet, Finistère	Ancienne carrière de Kersantite (locus typicus de cette variété), site historique, affleurement naturel pour la pointe de Rostiviec	parmi les derniers affleurements visibles	Un projet multisites pourrait être particulièrement adapté

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Sites géologiques de Belle-Ile-en-Mer		Ancien volcan, volcano-sédimentaire, tectonique		Compte tenu de l'intérêt biologique de ce site, un projet de RNR, dans l'hypothèse où le Conseil régional serait intéressé, pourrait être examiné
Coupes quaternaires de référence de la Baie de Saint-Brieuc				Une extension de la RN St Brieuc dans une logique multi-sites pourrait éventuellement être envisagée

D'autres ensembles géologiques et tectoniques figurent dans la liste nationale de la SCAP établie par la Conférence permanente du patrimoine géologique :

Sites	ville, département	Données scientifiques	Statut actuel de protection	Remarques
Complexe granitique de Ploumanac'h	Côte entre Ploumanac'h (au N) et Trébeurden (au S), Côtes-d'Armor	complexe plutonique	sites classés au sud et au nord et au nord Natura 2000 (cote de granite rose)	Des mesures de protection réglementaires complémentaires pourraient éventuellement être envisagées (sachant qu'il existe un projet de Geopark)
Ensemble naturel Erquy-Fréhel-Heussaye	Côtes-d'Armor	série rouge (poudingue) Ordovicienne	site classé	Le site classé pourrait être étendu à la pointe de la Heussaye. La possibilité d'une mesure de protection réglementaire pourrait éventuellement être analysée compte tenu du patrimoine biologique remarquable également présent sur ce site
Presqu'île de Crozon	Finistère		Site classé, Natura 2000	Si ce site fait déjà l'objet de mesure de protection, il mérite d'être examiné au regard notamment d'un projet de RNR existant.
Affleurements du massif de Saint-Jean-du-Doigt	Finistère	Complexe gabbroïque, similitude avec Ploumanac'h		
Sites de la mer des faluns	Tréfumel-Le Quiou, Côtes-d'Armor			La possibilité d'action interrégionales multi-sites sur les faluns pourrait être étudiée

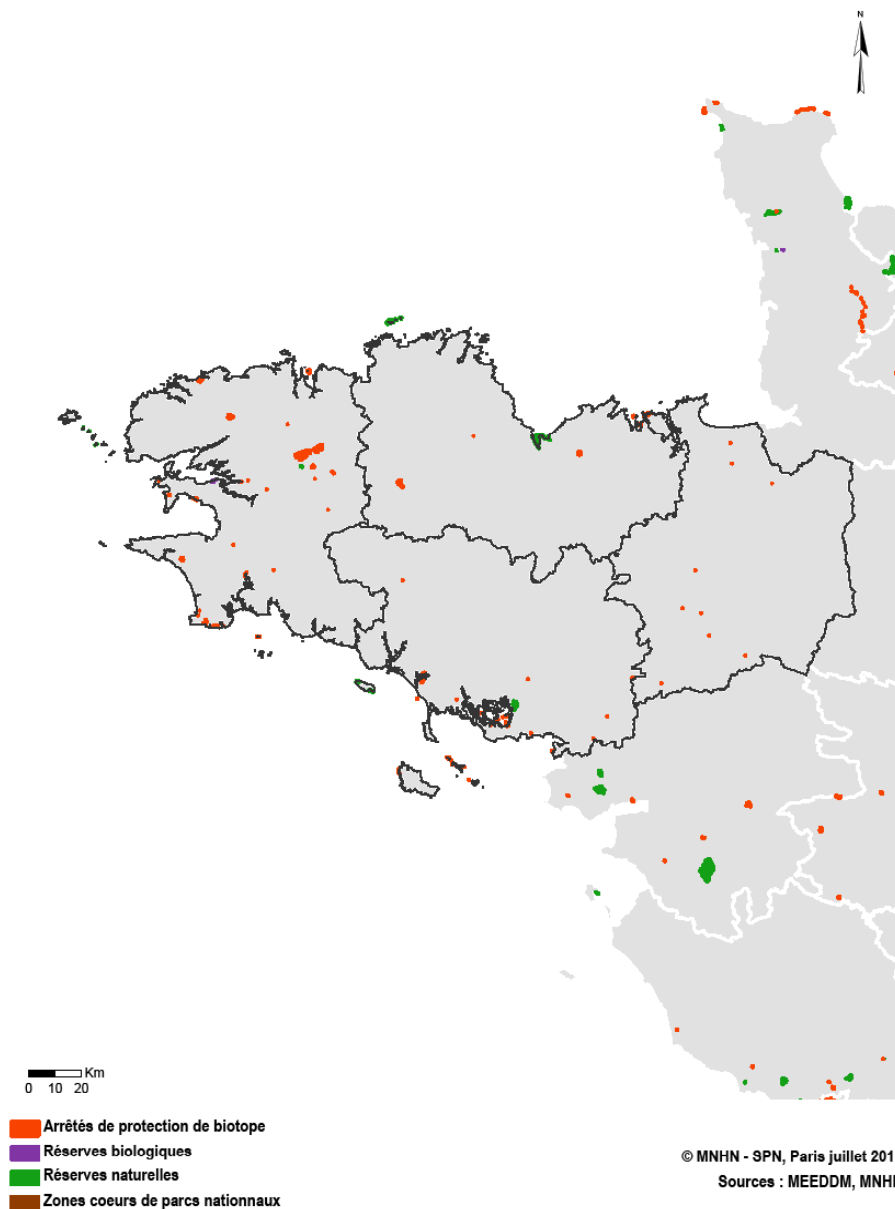
Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte par la SCAP n'est recensée en Bretagne.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

BRETAGNE



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,09% du territoire terrestre de la Bretagne.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION CENTRE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	101223	Helosciadium repens (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Dicotylédones	106257	Lindernia palustris Hartmann	Lindernie rampante	1+	2 5
Flore	Dicotylédones	117139	Ranunculus nodiflorus L.	Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules	1+	2
Flore	Monocotylédones	124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	110306	Ophioglossum azoricum C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Invertébrés	Coléoptères	9562	Graphoderus bilineatus (de Geer, 1774)	Graphodère à deux lignes	1+	2
Invertébrés	Gastéropodes	64140	Vertigo angustior Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertébrés	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		1+	3 5
Invertébrés	lépidoptères	53621	Coenonympha oedippus (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1+	3 5
Invertébrés	Odonates	65139	Coenagrion ornatum (Selys, 1850)		1+	2
Invertébrés	Odonates	65366	Leucorrhinia albifrons (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	1+	2 5
Invertébrés	Odonates	65361	Leucorrhinia caudalis (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	1+	2 4 5
Vertébrés	Mammifères	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	61212	Castor fiber Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Poissons	68336	Lota lota (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	1+	3 5
Flore	Bryophytes	434378	Campyliadelphus elodes (Lindb.) Kanda		1-	
Flore	Bryophytes	6377	Jamesoniella autumnalis (DC) Steph.		1-	
Flore	Bryophytes	6613	Kurzia pauciflora (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	6279	Pallavicinia lyellii (Hook.) Carruth.		1-	
Flore	Hépatiques	6378	Jamesoniella undulifolia (Nees) Müll.Frib.		1-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	1-	
Invertébrés	Araignées	304428	Neon valentulus Falconer, 1912		1-	
Invertébrés	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	159441	Limoniscus violaceus (P. W. J. Müller, 1821)	Taupin violacé	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53651	Coenonympha hero (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53856	Euphydryas maturna (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	Glaucopteryx alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219789	Glaucopteryx teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	1-	
Invertébrés	lépidoptères	416963	Gortyna borelii (Freyer, 1839)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	1-	

Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertebres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1-	
Vertebres	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	1-	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertebres	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertebres	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante	1-	
Vertebres	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	1-	
Flore	Monocotylédones	87417	Caldesia parnassifolia (L.) Parl.	Alisma à feuilles de Parnassie, Caldésie à feuilles de Parnassie	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Ptéridophytes	136878	Isoètes velata A.Braun subsp. tenuissima (Boreau) O.Bolos & Vigo	Isoète très ténu	2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Flore	Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	2+	
Invertébrés	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austroptamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertébrés	lépidoptères	219788	Glaucopsyche arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	2+	
Invertébrés	Odonates	65236	Gomphus flavipes (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	2+	
Vertebres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre	2+	
Vertebres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertebres	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	
Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	2720	Anser fabalis (Latham, 1787)	Oie des moissons	2+	
Vertebres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oediconemus (Linnaeus, 1758)	Oediconème criard	2+	
Vertebres	Oiseaux	3367	Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)	Guifette moustac	2+	
Vertebres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	2+	
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertebres	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+	
Vertebres	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	67506	Cobitis taenia Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	

Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Invertébrés	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	Lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	Lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertebres	Amphibiens	240	Pelobates fuscus (Laurenti, 1768)	Pélobate brun
Vertebres	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertebres	Oiseaux	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu
Vertebres	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertebres	Oiseaux	3371	Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)	Guifette noire
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	2651	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté
Vertebres	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertebres	Oiseaux	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur
Vertebres	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertebres	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique
Vertebres	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

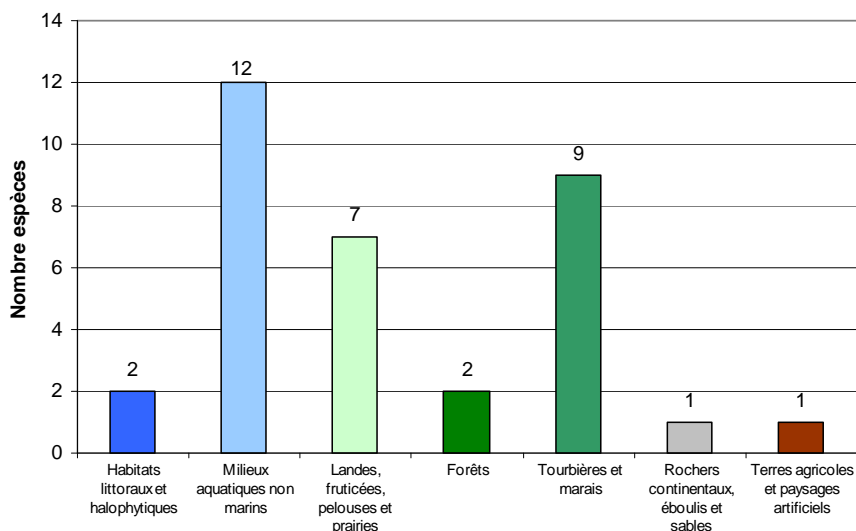
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	1-	3
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	1-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	1-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1-	6
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p.	2-	2
37.21	Prairies inondables	2-	3
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix*	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*	2-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	2-	4
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4

91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	2-	4
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

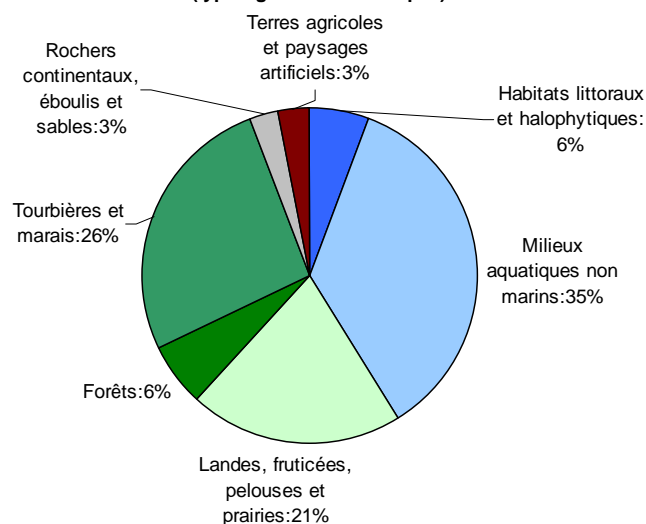
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

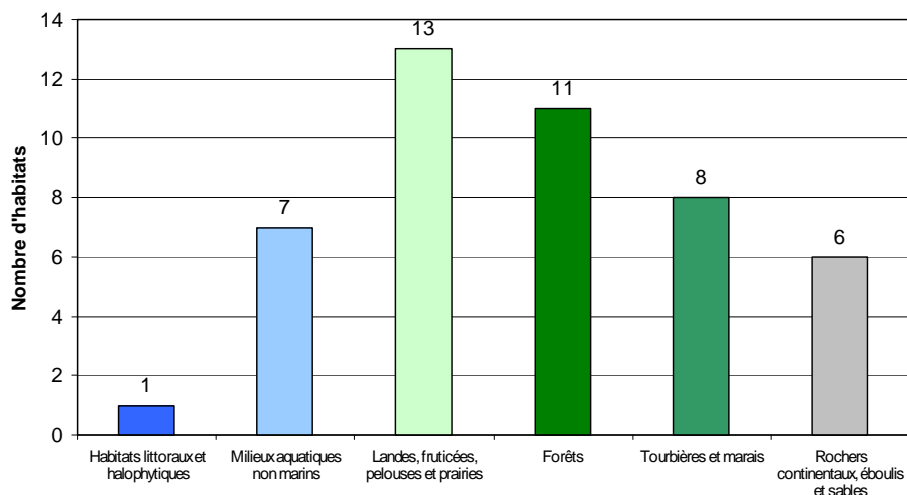
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieux (typologie Corine biotopes)



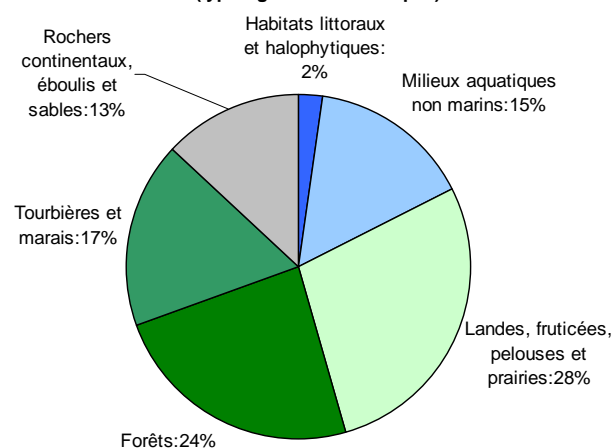
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieux (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Pour la région Centre, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les milieux **aquatiques et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 55% de ces espèces et plus de 43% de ces habitats. Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les forêts et les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, le projet de réserve naturelle concernant les Chaumes du Verniller contribuera à répondre aux objectifs de la SCAP pour les pelouses calcicoles et leur cortège d'espèces, tout comme un renforcement des protections qui pourraient avoir lieu sur la Forêt d'Orléans pour d'autres espèces et habitats jugés prioritaires.

De plus, des sites remarquables, comme le Val d'Allier (dans le département du Cher), sont susceptibles de constituer des espaces privilégiés pour la mise en place de protections complémentaires concourant aux objectifs de la SCAP (à envisager éventuellement en lien avec les régions Auvergne et Bourgogne et les acteurs du monde agricole).

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des **étalons internationaux**. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Centre est concernée par un étalon international pour lequel des mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » sont à envisager

Site (*)	ville, département	Données scientifiques	Ordre de grandeur	vulnérabilité/besoin de protection	Remarques
Turonien	Entre Saumur, Maine et Loire, 49 et Montrichard, Loir-et-Cher, 41	stratotype historique du Turonien (d'Orbigny, 1842)	pas de localité définie, quelques ha?	intérêt est grand, mais nécessité de faire des recherches	un sondage est en partie conservé au MNHN, sélection de sites à faire (coupes, carrières, caractéristiques)

(*) des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>

Deux autres sites ponctuels de conservation figurent également dans la liste SCAP pour lesquels le statut de protection actuel doit être vérifié avant d'envisager d'éventuelles mesures de conservation.

Sites	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Statut actuel de protection
Falun du four à chaux de Pontlevoy	Pontlevoy, Loir et Cher, 41	Falun	0,19 ha	RNR ?
Falunière de Channay sur Lathan	Channay-sur-Lathan, Indre et Loire, 37	Falun Miocène, anciennes carrières	quelques ha	propriété département, ENS ?

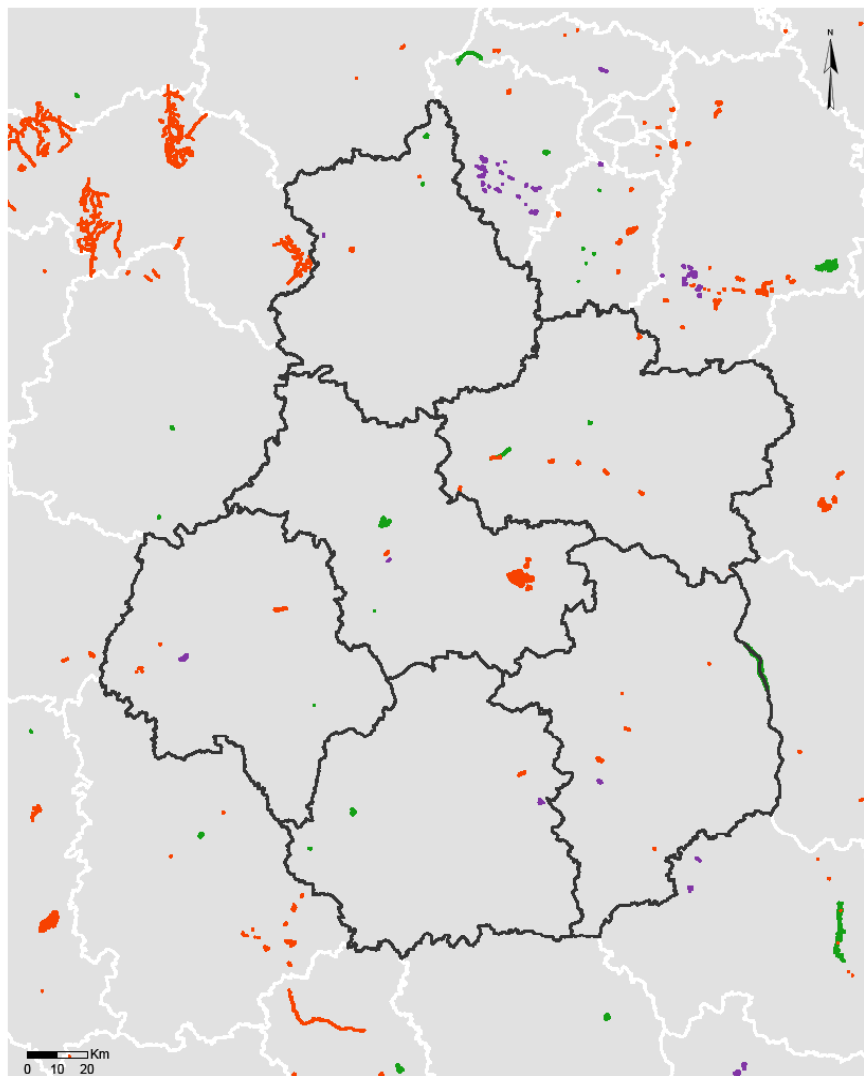
Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée dans la région Centre.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

CENTRE



- Arrêts de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones coeurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,13% de la région Centre**.

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	123905	<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Sisymbre couché, Braya couchée	1+	2 6 (8)
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertébrés	Gastéropodes	64140	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertébrés	lépidoptères	53631	<i>Coenonympha tullia</i> (Müller, 1764)	Fadet des tourbières	1+	5
Invertébrés	lépidoptères	219788	<i>Glauropsyche arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Invertébrés	lépidoptères	53976	<i>Lycaena helle</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	1+	5
Invertébrés	Odonates	65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Mammifères	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedichnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	1+	2 3 (6) 8
Vertébrés	Oiseaux	2960	<i>Tetrao tetrix</i> Linnaeus, 1758	Tétras lyre	1+	3 4
Vertébrés	Poissons	67506	<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	1+	2
Vertébrés	Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	68336	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Flore	Bryophytes	434378	<i>Campyliadelphus elodes</i> (Lindb.) Kanda		1-	
Flore	Bryophytes	4761	<i>Dicranum spurium</i> Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	6476	<i>Plagiochila spinulosa</i> (Dicks.) Dumort.		1-	
Flore	Bryophytes	4910	<i>Rhodobryum roseum</i> (Hedw.) Limpr.		1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	<i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Flore	Ptéridophytes	106993	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	1-	
Invertébrés	Araignées	233879	<i>Pardosa bifasciata</i> (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	219814	<i>Boloria eunomia</i> (Esper, 1799)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53651	<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54762	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53856	<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	<i>Glauropsyche alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219790	<i>Glauropsyche nausithous</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds	1-	

Invertébrés	lépidoptères	219792	Glaucopteryx rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croixette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219789	Glaucopteryx teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertébrés	lépidoptères	249062	Rhyarioides metelkana (Lederer, 1861)		1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Mammifères	61260	Arvicola terrestris (Linnaeus, 1758)	Campagnol terrestre	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2651	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	
Vertébrés	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	1-	
Flore	Monocotylédones	94041	Cypripedium calceolus L.	Sabot de Vénus	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Ptéridophytes	95561	Dryopteris cristata (L.) A.Gray	Dryopteris à crêtes	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austroptamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Vertébrés	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertébrés	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre	2+	
Vertébrés	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertébrés	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertébrés	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	2+	
Vertébrés	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertébrés	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2720	Anser fabalis (Latham, 1787)	Oie des moissons	2+	
Vertébrés	Oiseaux	199294	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	2+	
Vertébrés	Oiseaux	4327	Ficedula albicollis (Temminck, 1815)	Gobemouche à collier	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	2+	
Vertébrés	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	2+	

Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67534	Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)	Loche d'étang	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	2-	
Invertébrés	lépidoptères	53926	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Nacré de la Canneberge	2-	
Invertébrés	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertébrés	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertébrés	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertébrés	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertébrés	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertébrés	Poissons	67335	Telestes souffia (Risso, 1827)	Blageon

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

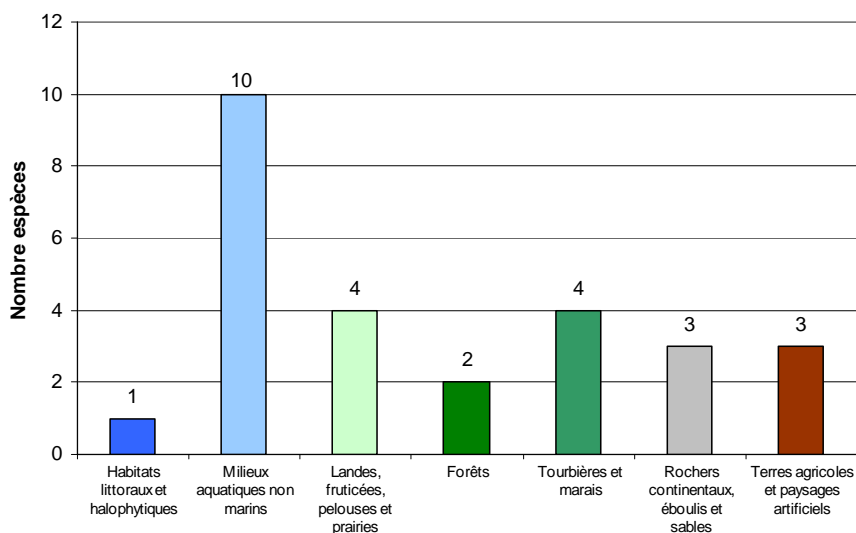
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	1-	1
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	1-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	1-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1-	6
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6440	Prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i>	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	2-	4
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4

91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	2-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

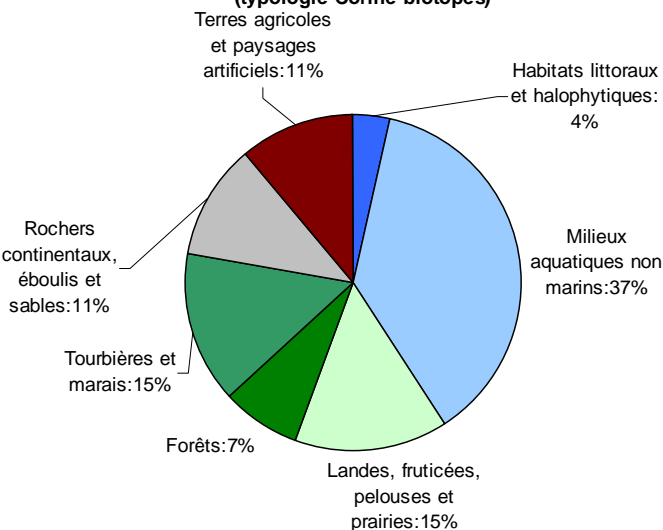
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

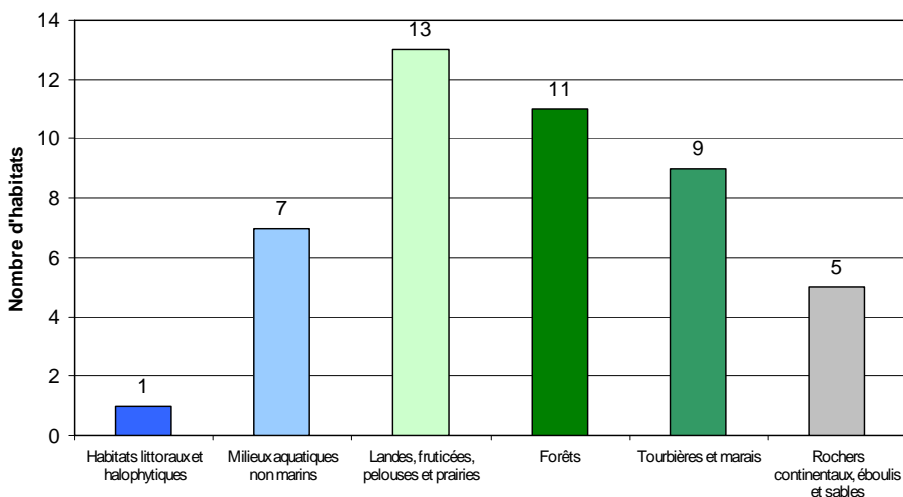
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



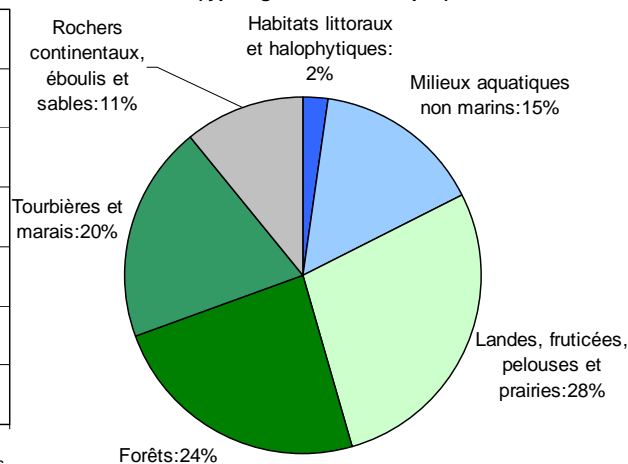
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Champagne-Ardenne, les espèces considérées comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans **les milieux aquatiques et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 51% de ces espèces. Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les forêts ainsi que les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, le projet de réserve naturelle sur la Bassée auboise s'inscrit dans les objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires, comme le râle des genêts. La mise en place de protections répondant à « l'objectif 2% » dans le sud ouest du département de la Marne, en complémentarité avec le site Natura 2000 des Marais de Saint Gond, pourrait aussi contribuer à assurer une protection accrue de plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires par la SCAP.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des **étalons internationaux**. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Champagne-Ardenne est concernée par 4 étalons internationaux pour lesquels des mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » sont à envisager.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Sites (*)	ville, département	Données scientifiques	vulnérabilité/besoin de protection	Remarques
Albien	département de l'Aube, 10	stratotype de l'Albien (d'Orbigny, 1842 - 1843)	important car étalon international et sites "actifs" : carrière enfouissement de déchets, vulnérable	Un affleurement est protégé par la sa localisation dans la RNN de la Forêt d'Orient et un affleurement (Albien inf.) se trouve dans le centre d'enfouissement de Barse
Niveau MP 10 de Grauves	Grauves, Marne, 51	Niveau MP 10 - Eocène		Congrès de Mayence - Eocène
Niveau MP 09 et MP 08 d'Avenay	Avenay-Val-d'Or, Marne, 51	Niveau MP 09 - MP 08 Eocène		Congrès de Mayence - Eocène
Niveau MP 6 de Cernay	Cernay les Reims, Marne, 51	Niveau MP 6 - Paléocène		Congrès de Mayenne - Paléocène

(*) Des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>

Le stratotype du Givétien faisant partie d'une réserve naturelle nationale, il n'a pas été inclus parmi les sites pouvant faire l'objet d'une mesure de protection nouvelle ou complémentaire.

Un autre site d'intérêt géologique remarquable a été identifié dans votre région. Afin d'éviter d'éventuelles difficultés en cas de changement de propriétaire et pour assurer la pérennité de ce site, des réflexions sur les modalités réglementaires de sa protection pourraient être initiées :

Sites	ville, département	Données scientifiques	Propriétaire	Statut actuel
Site remarquable du Lutétien	Fleury-la-Rivière, Marne, 51	sommet du Cuisien, Lutétien moyen	famille Legrand-Latour	propriété privée (carrière)

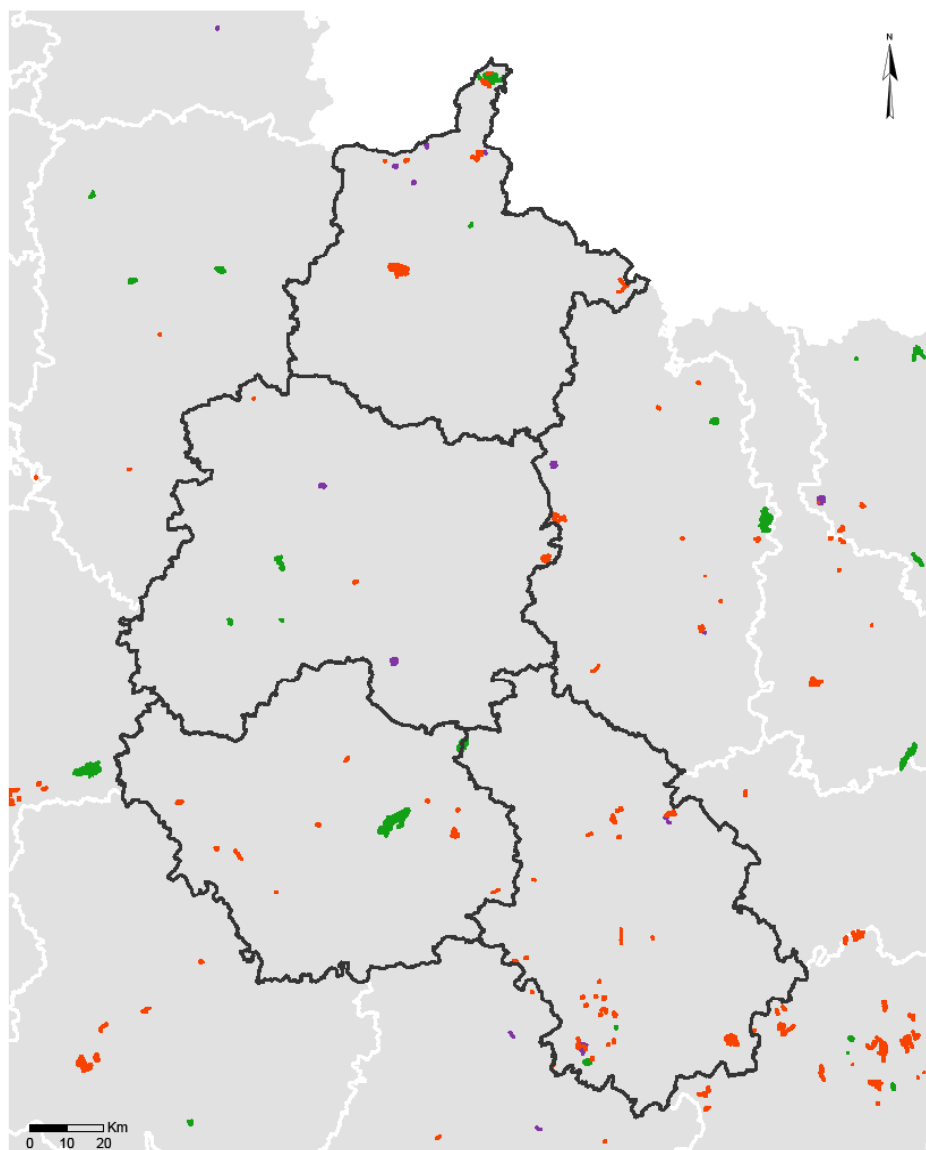
Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

CHAMPAGNE-ARDENNE



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,21% du territoire de Champagne-Ardenne.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

- Arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones cœurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION CORSE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	130784	<i>Aconitum napellus</i> L. subsp. <i>corsicum</i> (Gáyer) Seitz	Aconit de Corse	1+	3 4
Flore	Dicotylédones	81936	<i>Alyssum robertianum</i> Bernard, Godr. & Gren.	Passerage de Robert	1+	3 6
Flore	Dicotylédones	82376	<i>Anchusa crispa</i> Viv.	Buglosse crépue	1+	1
Flore	Dicotylédones	83254	<i>Aquilegia litardierei</i> Briq.	Ancolie de Litardière	1+	3
Flore	Dicotylédones	86063	<i>Biscutella rotgesii</i> Foucaud	Lunetière de Rotgès	1+	3 6
Flore	Dicotylédones	133184	<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange subsp. <i>pseudorubrifolium</i> Gamisans		1+	6
Flore	Dicotylédones	94603	<i>Delphinium staphisagria</i> L.	Staphysaigre, Herbe aux poux	1+	3 8
Flore	Dicotylédones	95333	<i>Draba loiseleurii</i> Boiss.	Drave de Loiseleur	1+	6
Flore	Dicotylédones	96793	<i>Erigeron paolii</i> Gamisans	Vergerette de Paoli	1+	3
Flore	Dicotylédones	97482	<i>Euphorbia corsica</i> Req.	Euphorbe de Corse	1+	3
Flore	Dicotylédones	104707	<i>Kosteletzkya pentacarpos</i> (L.) Ledeb.	Kosteletzkya à cinq fruits, Hibiscus à cinq fruits	1+	1
Flore	Dicotylédones	105409	<i>Legousia scabra</i> (Lowe) Gamisans	Spéculaire de Castille, Spéculaire scabre	1+	3 6 8
Flore	Dicotylédones	137243	<i>Leucanthemum corsicum</i> (Less.) DC. subsp. <i>fenzlii</i> Gamisans	Marguerite de Fenzl	1+	2 6
Flore	Dicotylédones	106105	<i>Limonium strictissimum</i> (Salzm.) Arrigoni	Statice à rameaux raides	1+	1
Flore	Dicotylédones	117139	<i>Ranunculus nodiflorus</i> L.	Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules	1+	2
Flore	Dicotylédones	122706	<i>Senecio rosinae</i> Gamisans	Séneçon de Rosine	1+	3
Flore	Dicotylédones	123015	<i>Seseli djianeae</i> Gamisans	Séséli de Djiane	1+	6
Flore	Dicotylédones	141692	<i>Thymelaea tartonraira</i> (L.) All. subsp. <i>tartonraira</i>	Passerine tartonraire	1+	1 6
Flore	Dicotylédones	141693	<i>Thymelaea tartonraira</i> (L.) All. subsp. <i>thomasii</i> (Duby) Arcang.	Passerine de Thomas	1+	3
Flore	Monocotylédones	92136	<i>Colchicum corsicum</i> Baker	Colchique de Corse	1+	1
Flore	Monocotylédones	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Monocotylédones	127656	<i>Trisetum conradiae</i> Gamisans	Trisète de Conrad	1+	3
Flore	Ptéridophytes	86186	<i>Botrychium matricariifolium</i> (A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch	Botrychium à feuilles de Matricaire	1+	3
Flore	Ptéridophytes	86199	<i>Botrychium simplex</i> E.Hitchc.	Botryche simple, Petit botryche	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	136879	<i>Isoetes velata</i> A.Braun subsp. <i>velata</i>	Isoète à voile	1+	2 5
Flore	Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Invertébrés	Gastéropodes	162944	<i>Hypnophila remyi</i> (C. Boettger, 1949)		1+	3 4
Invertébrés	lépidoptères	219788	<i>Glaucopsyche arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Vertébrés	Mammifères	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	1+	3 4 6 8
Vertébrés	Oiseaux	3420	<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset	1+	(1) 6
Vertébrés	Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	70014	<i>Salaria fluviatilis</i> (Asso, 1801)	Blennie fluviatile	1+	2
Flore	Gymnospermes	104419	<i>Juniperus thurifera</i> L.	Genévrier thurifère	1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	<i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	

Invertèbres	Araignées	233873	<i>Arctosa fulvolineata</i> (Lucas, 1846)		1-	
Invertèbres	Araignées	2108	<i>Icius subinermis</i> Simon, 1937		1-	
Invertèbres	Coléoptères	223469	<i>Agabus cephalotes</i> Reiche, 1861		1-	
Invertèbres	Coléoptères	223408	<i>Deronectes lareynii</i> (Fairmaire, 1858)		1-	
Invertèbres	Coléoptères	8511	<i>Nebria lareyniei</i> Fairmaire, 1858		1-	
Invertèbres	Coléoptères	251023	<i>Percus strictus lavezzianus</i> Jeannel, 1942		1-	
Invertèbres	Coléoptères	200622	<i>Trox cribrum clathratus</i> Reiche, 1861		1-	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18419	<i>Palaemonetes varians</i> (Leach, 1814)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	416963	<i>Gortyna borelii</i> (Freyer, 1839)		1-	
Invertèbres	Orthoptères	220551	<i>Antaxius bouveri</i> Chopard, 1923		1-	
Invertèbres	Orthoptères	199953	<i>Pterolepis bonfilsii</i> (Galvagni, 1976)		1-	
Vertèbres	Amphibiens	444441	<i>Pelodytes punctatus</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertèbres	Oiseaux	4180	<i>Acrocephalus melanopogon</i> (Temminck, 1823)	Lusciniote à moustaches	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	1-	
Vertèbres	Oiseaux	4227	<i>Sylvia conspicillata</i> Temminck, 1820	Fauvette à lunettes	1-	
Flore	Dicotylédones	83852	<i>Armeria soleirolii</i> (Duby) Godr.	Armeria de Soleirol	2+	
Flore	Dicotylédones	84791	<i>Astragalus alopecurus</i> Pall.	Queue de renard des Alpes	2+	
Flore	Dicotylédones	86380	<i>Brassica insularis</i> Moris	Chou de Corse, Chou insulaire	2+	
Flore	Dicotylédones	89889	<i>Centranthus trinervis</i> (Viv.) Beg.	Centranthe à trois nervures	2+	
Flore	Dicotylédones	97775	<i>Euphrasia nana</i> (Rouy) Prain	Euphrase naine	2+	
Flore	Dicotylédones	101417	<i>Herniaria litardierei</i> (Gamisans) Greuter & Burdet	Herniaire à feuilles larges sous-espèce de Litardière	2+	
Flore	Dicotylédones	137330	<i>Linaria flava</i> (Poir.) Desf. subsp. <i>sardoa</i> (Sommier) A.Terracc.	Linaire jaune de Corse	2+	
Flore	Dicotylédones	110207	<i>Ononis mitissima</i> L.	Bugrane sans épines	2+	
Flore	Dicotylédones	118900	<i>Rouya polygama</i> (Desf.) Coincy	Thapsie de Rouy	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	<i>Liparis loeselii</i> (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Invertèbres	Coléoptères	12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18437	<i>Austroptamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertèbres	Gastéropodes	162983	<i>Solatopupa guidoni guidoni</i> (Caziot, 1904)		2+	
Invertèbres	Gastéropodes	163375	<i>Tacheocampylaea raspailii</i> (Payraudeau, 1827)	Escargot de Raspail	2+	
Vertèbres	Amphibiens	223	<i>Discoglossus montalentii</i> Lanza, Nascetti, Capula & Bullini, 1984	Discoglosse Corse	2+	
Vertèbres	Mammifères	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	2+	
Vertèbres	Mammifères	60439	<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini, Vespertilion de Capaccini	2+	
Vertèbres	Mammifères	79298	<i>Myotis punicus</i> Felten, 1977	Murin du Maghreb	2+	
Vertèbres	Mammifères	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	
Vertèbres	Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertèbres	Mammifères	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2894	<i>Accipiter gentilis arrigonii</i> (Kleinschmidt, 1903)	Autour des palombes (ssp. de Corse)	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3142	<i>Charadrius alexandrinus</i> Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2852	<i>Gypaetus barbatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gypaète barbu	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3772	<i>Sitta whiteheadi</i> Sharpe, 1884	Sittelle corse	2+	
Vertèbres	Oiseaux	4219	<i>Sylvia sarda</i> Temminck, 1820	Fauvette sarde	2+	

Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertebres	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	67782	Salmo trutta macrostigma (Duméril, 1855)	Truite à grosses taches	2+	
Vertebres	Reptiles	77433	Testudo hermanni Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann	2+	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Dicotylédones	123672	Silene velutina Pourr. ex Loisel.	Silène velouté
Flore	Mousses	3885	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Gastéropodes	163394	Tyrrhenaria ceratina (Shuttleworth, 1843)	Escargot de Corse, Hélix de Corse
Invertébrés	lépidoptères	54849	Hyles hippophaes (Esper, 1789)	Sphinx de l'Argousier
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Vertebres	Amphibiens	275	Bufo viridis Laurenti, 1768	Crapaud vert
Vertebres	Amphibiens	229	Discoglossus sardus Tschudi, 1837	Discoglosse sarde
Vertebres	Oiseaux	2645	Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Aigle royal
Vertebres	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertebres	Oiseaux	1009	Calonectris diomedea (Scopoli, 1769)	Puffin cendré
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertebres	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertebres	Oiseaux	2419	Hydrobates pelagicus (Linnaeus, 1758)	Pétrel tempête, Océanite tempête
Vertebres	Oiseaux	3287	Larus audouinii Payraudeau, 1826	Goéland d'Audouin
Vertebres	Oiseaux	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur
Vertebres	Oiseaux	2452	Phalacrocorax aristotelis desmarestii (Payraudeau, 1826)	Cormoran de Desmarest
Vertebres	Oiseaux	1031	Puffinus yelkouan (Acerbi, 1827)	Puffin yelkouan
Vertebres	Poissons	68802	Aphanius fasciatus (Valenciennes, 1821)	Aphanius de Corse
Vertebres	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe
Vertebres	Reptiles	79271	Euleptes europaea (Gené, 1838)	Phyllodactyle d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

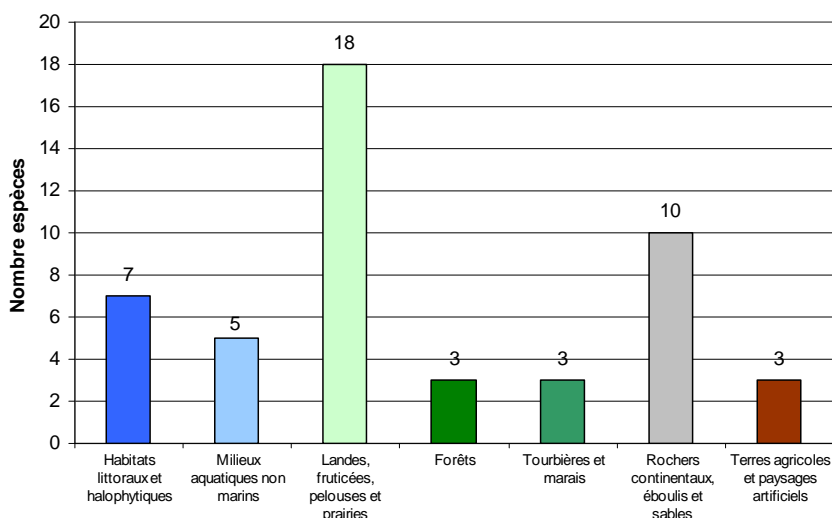
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1130	Estuaires*	1-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	1-	1
1160	Grandes criques et baies peu profondes	1-	1
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	1-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidens</i> p.p.	1-	2
37.21	Prairies inondables		3
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>		3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
7110	Tourbières hautes actives*	1-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1170	Récifs	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	2-	1
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	2-	1
1430	Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsolietea</i>)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2-	1
2210	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2-	1
2230	Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	2-	1
2250	Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp.*	2-	1
2260	Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i>	2-	1
2270	Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> *	2-	1
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2
3170	Mares temporaires méditerranéennes*	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2-	2
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	2-	2
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	2-	3
5320	Formations basses d'euphorbes près des falaises	2-	3
5330	Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	2-	3
5410	Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaise (<i>Astragalo-Plantagnetum subulatae</i>)	2-	3

6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	2-	3
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	2-	3
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2-	3
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
9260	Forêts de Castana sativa	2-	4
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	2-	4
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	2-	4
9320	Forêts à Olea et Ceratonia	2-	4
9330	Forêts à Quercus suber	2-	4
9530	Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques*	2-	4
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	2-	4
9560	Forêts endémiques à Juniperus spp.*	2-	4
9580	Bois méditerranéens à Taxus baccata*	2-	4
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	2-	5
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

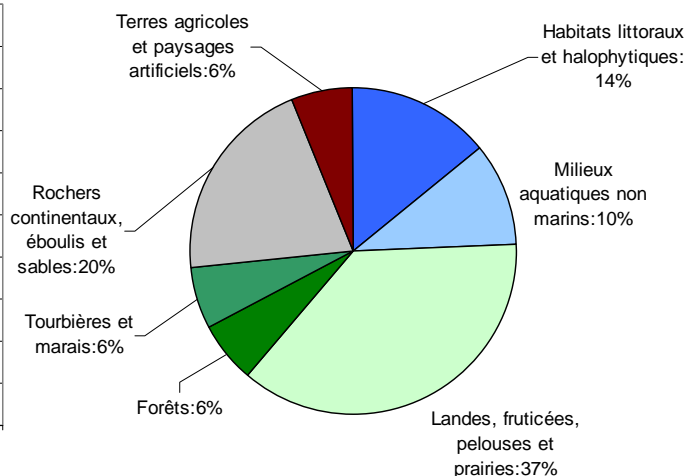
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

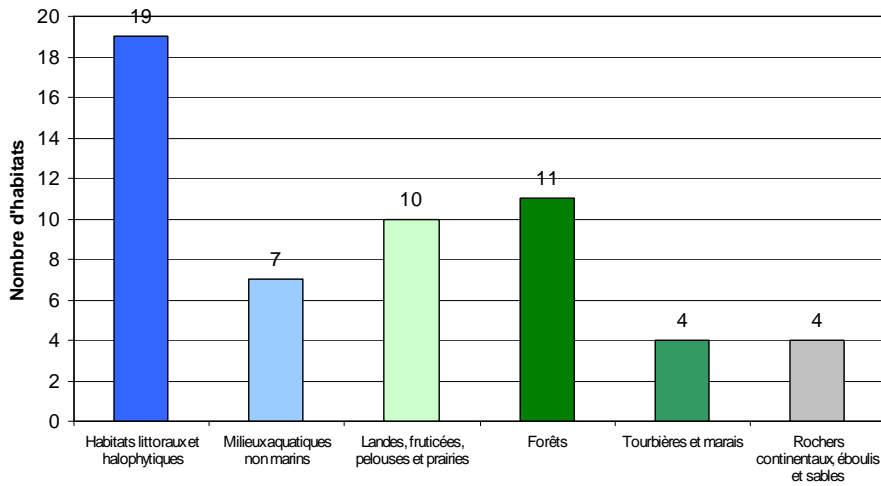
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieux (typologie Corine biotopes)



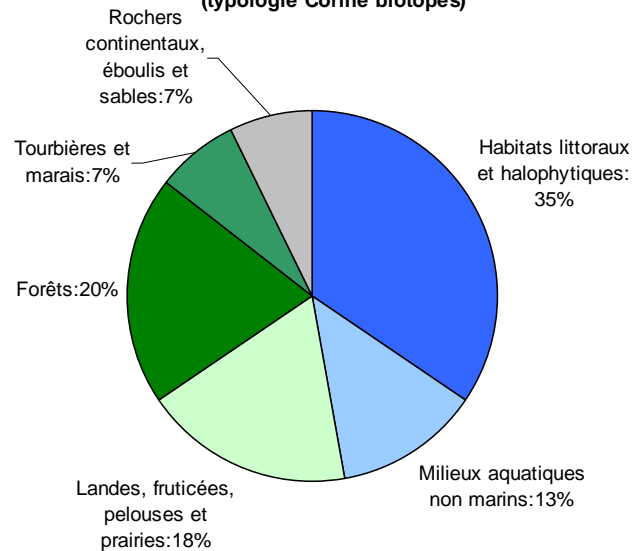
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieux (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Pour la région Corse, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux littoraux et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 51% des espèces et plus de 52% des habitats.

Vous attacherez, par conséquent, une attention particulière aux milieux littoraux particulièrement vulnérables et présentant un nombre important d'espèces retenues dans la SCAP ; cette approche pourrait prendre la forme d'une partie spécifique du document et intégrer les espèces faisant l'objet d'un plan national d'actions afin de favoriser la cohérence entre ces deux politiques.

Toutefois, les autres milieux de votre région, **comme les forêts**, devront également faire l'objet d'un examen attentif afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés. La mise en place de protections « répondant à l'objectif des 2% » dans la vallée du Verghello et la Forêt de l'Ospedale contribuerait à offrir un cadre privilégié pour plusieurs habitats (pinèdes endémiques) ainsi que pour leurs cortèges d'espèces tant parmi les reptiles et amphibiens (très belles populations d'intérêt européen de *Phyllodactyle* d'Europe *Euleptes europaea*, Discoglosse sarde *Discoglossus sardus* et Discoglosse corse *Discoglossus montalentii*) que parmi les oiseaux (Sittelle corse *Sitta whiteheadi*). Les écosystèmes terrestres sont en effet peu représentés dans les espaces protégés corses et les réflexions, en partenariat étroit avec la Collectivité territoriale de Corse, méritent d'être poursuivies afin de renforcer le réseau corse d'aires protégées.

Il convient, par ailleurs, de souligner que la Corse est l'une des rares régions à avoir mis en place une protection réglementaire pour une espèce de **mollusque** (*Helix ceratina*). La mise en place d'autres protections de ce type pour plusieurs autres espèces d'escargots endémiques de Corse comme *Hypnophila remyi* pourrait contribuer à répondre aux objectifs de la SCAP.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

La **Calanque de granite rose du Golfe de Piana** figure dans la liste des sites d'intérêt géologique remarquable pour lesquels la France a une responsabilité importante en termes de protection (des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>). Des réflexions pourraient être envisagées, en lien avec la Collectivité territoriale de Corse, sur l'opportunité de doter ce site très étendu de mesures de protection complémentaires.

Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

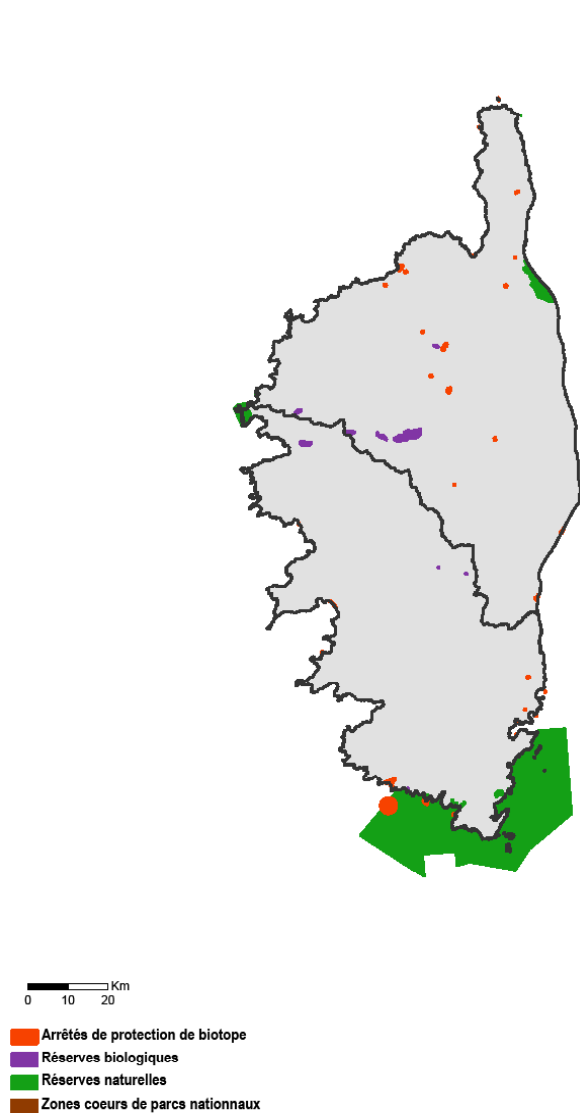
B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée en Corse.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région

CORSE



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires protégées recouvre environ **0,25% du territoire terrestre de la Corse (hors RNC) et plus de 0,6% (avec les RNC).**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

REGION FRANCHE-COMTE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	106257	Lindernia palustris Hartmann	Lindernie rampante	1+	2 5
Flore	Monocotylédones	100278	Gladiolus palustris Gaudin	Glaïeul des marais	1+	2 3
Flore	Monocotylédones	124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Mousses	4797	Bruchia vogesiaca Nestl. ex Schwägr.		1+	2 3 5
Flore	Ptéridophytes	95561	Dryopteris cristata (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	1+	4 5
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	1+	3 5
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	Astacus astacus (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertébrés	lépidoptères	53651	Coenonympha hero (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1+	3
Invertébrés	lépidoptères	53631	Coenonympha tullia (Müller, 1764)	Fadet des tourbières	1+	5
Invertébrés	lépidoptères	54400	Colias palaeno (Linnaeus, 1761)	Solitaire	1+	5
Invertébrés	lépidoptères	53976	Lycaena helle (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	1+	5
Invertébrés	Odonates	65366	Leucorrhinia albifrons (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	1+	2 5
Invertébrés	Odonates	65361	Leucorrhinia caudalis (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Mammifères	61212	Castor fiber Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	1+	(2) 4 (5)
Vertébrés	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	1+	2
Vertébrés	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	68336	Lota lota (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2
Vertébrés	Poissons	70014	Salapia fluviatilis (Asso, 1801)	Blennie fluviatile	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Poissons	69378	Zingel asper (Linnaeus, 1758)	Apron du Rhône	1+	2
Flore	Bryophytes	434378	Campyliadelphus elodes (Lindb.) Kanda		1-	
Flore	Bryophytes	4761	Dicranum spurium Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	6613	Kurzia pauciflora (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	6279	Pallavicinia lyellii (Hook.) Carruth.		1-	
Flore	Bryophytes	4910	Rhodobryum roseum (Hedw.) Limpr.		1-	
Flore	Bryophytes	6750	Sphagnum fuscum (Schimp.) H.Klinggr.		1-	
Flore	Bryophytes	6763	Sphagnum majus (Russow) C.E.O.Jensen		1-	
Flore	Bryophytes	5680	Splachnum ampullaceum Hedw.		1-	
Flore	Dicotylédones	121076	Saxifraga hirculus L.	Saxifrage oeil de bouc, Faux Ciste, Saxifrage à fleurs jaunes	1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Flore	Ptéridophytes	107000	Lycopodium annotinum L.	Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	1-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	1-	
Invertébrés	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Araignées	233892	Pirata uliginosus (Thorell, 1856)		1-	

Invertébrés	Araignées	1944	Trochosa spinipalpis (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53926	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Nacré de la Canneberge	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53621	Coenonympha oedippus (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53856	Euphydryas maturna (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	Glauropsyche alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219790	Glauropsyche nausithous (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219792	Glauropsyche rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croixette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219789	Glauropsyche teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertébrés	Odonates	65236	Gomphus flavipes (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Amphibiens	299	Rana arvalis Nilsson, 1842	Grenouille des champs	1-	
Vertébrés	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2651	Hieraetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	1-	
Vertébrés	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	1-	
Flore	Monocotylédones	87417	Caldesia parnassifolia (L.) Parl.	Alisma à feuilles de Parnassie, Caldésie à feuilles de Parnassie	2+	
Flore	Monocotylédones	94041	Cypripedium calceolus L.	Sabot de Vénus	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Mousses	4763	Dicranum viride (Sull. & Lesq.) Lindb.		2+	
Flore	Mousses	159445	Hamatocaulis vernicosus (Mitt.) Hedenäs	Hypne brillante	2+	
Flore	Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertébrés	lépidoptères	219788	Glauropsyche arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	2+	
Invertébrés	lépidoptères	54496	Parnassius apollo (Linnaeus, 1758)	Apollon	2+	
Vertébrés	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertébrés	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	2+	
Vertébrés	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertébrés	Mammifères	60427	Myotis blythii (Tomes, 1857)	Petit Murin	2+	
Vertébrés	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	
Vertébrés	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertébrés	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	2+	
Vertébrés	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertébrés	Oiseaux	199294	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	

Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertebres	Oiseaux	4327	Ficedula albicollis (Temminck, 1815)	Gobemouche à collier	2+	
Vertebres	Oiseaux	3507	Glaucidium passerinum (Linnaeus, 1758)	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	2+	
Vertebres	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	3638	Picoides tridactylus (Linnaeus, 1758)	Pic tridactyle	2+	
Vertebres	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2964	Tetrao urogallus Linnaeus, 1758	Grand Tétras	2+	
Vertebres	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67534	Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)	Loche d'étang	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Poissons	67335	Telestes souffia (Risso, 1827)	Blageon	2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Invertèbres	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	2-	
Invertèbres	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Mousses	3885	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Invertèbres	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertèbres	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertèbres	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertèbres	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertebres	Mammifères	60612	Lynx lynx (Linnaeus, 1758)	Lynx boréal
Vertebres	Oiseaux	2645	Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Aigle royal
Vertebres	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertebres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar
Vertebres	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertebres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

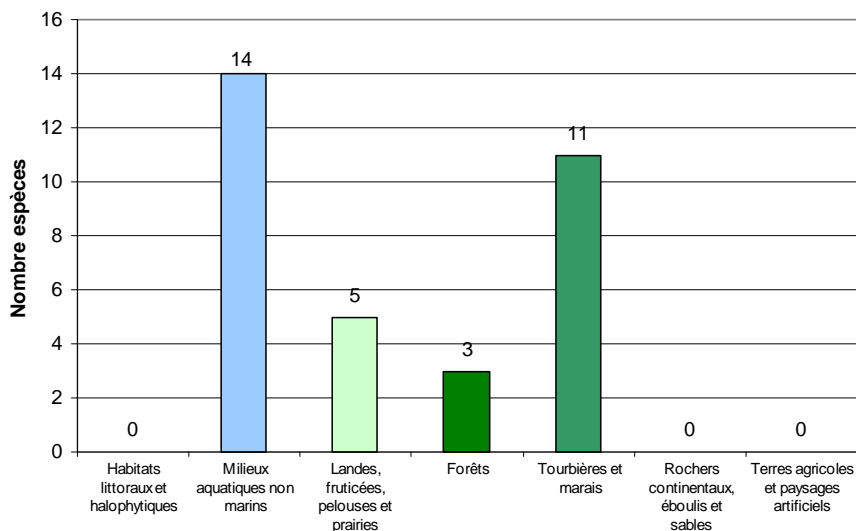
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	1-	1
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	1-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	1-	2
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
4060	Landes alpines et boréales	1-	3
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	1-	4
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)*	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7240	Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> *	1-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	1-	6
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2-	2
37.21	Prairies inondables	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6440	Prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i>	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4

91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	2-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

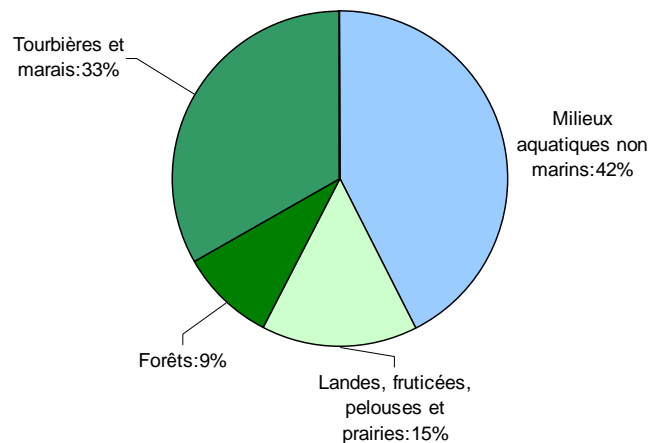
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

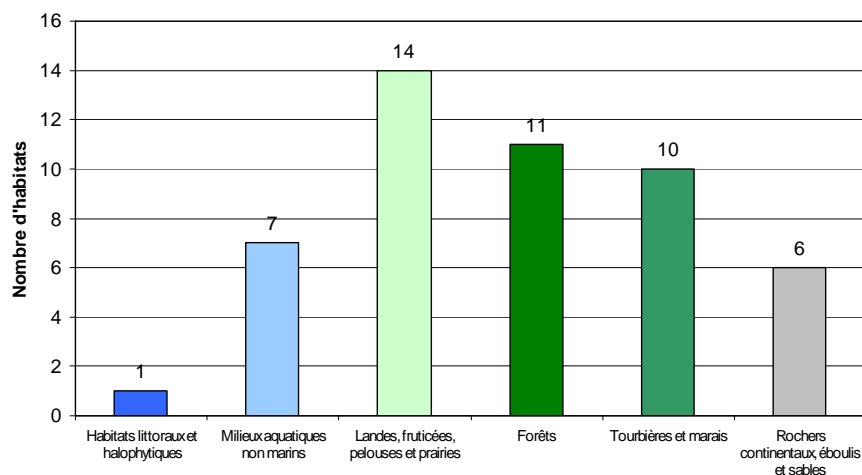
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



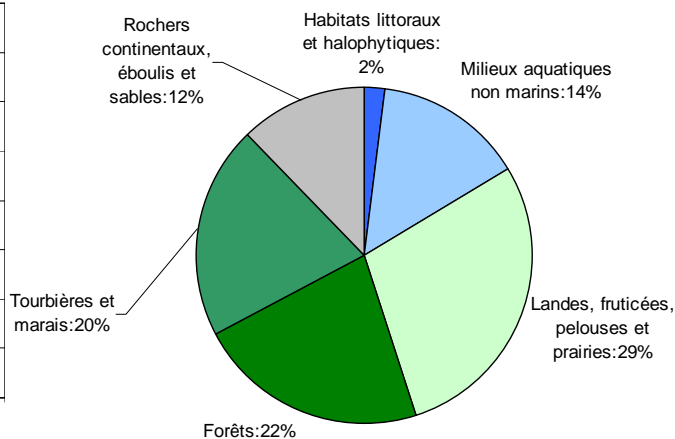
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Pour la région Franche-Comté, les espèces (hors invertébrés souterrains) et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans **les milieux aquatiques et des tourbières et marais**. Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 75% de ces espèces et plus de 34% de ces habitats.

A titre indicatif, des sites, comme la Basse Vallée du Doubs, sont susceptibles de constituer des espaces privilégiés pour la protection de plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires, comme le Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia*, le Castor d'Europe *Castor fiber*, et le Courlis cendré *Numenius arquata*.

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les forêts ou les milieux thermophiles et rupestres, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Cinq sites d'intérêt géologique remarquable pour lesquels la France a une responsabilité forte en termes de protection se trouvent en Franche-Comté (des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>).

Compte tenu de leur valeur patrimoniale, des mesures de protection complémentaires sont à envisager :

➤ pour les **3 géosites** ci-dessous :

Sites	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Statut actuel de protection	vulnérabilité/besoin de protection	Remarques
Gisement à empreintes de dinosaures de Loulle	Loulle, Jura, 39	Empreintes de pas de sauropode et théropode géants du Jurassique (Oxf sup), grand intérêt du à la grande diversité d'empreintes présentes	3000m ²	Arrêté municipal	Protection physique nécessaire, très forte vulnérabilité à l'érosion et aux conditions climatiques	Forte volonté de protection et de mise en valeur, des rapports de fouilles sont disponibles.
Gisement à empreintes de dinosaures de Coisia,	Coisia, Jura, 39	Empreintes de pas de sauropodes dans des calcaires du Jurassique sup (Thitonien)	200m ²	Sites Natura 2000 FR4301334 et FR4312013		
Karst du plateau de Lons	Besain, Les Planches près Arbois, Molain, La Chatelaine, Jura, 39	Représentation de la majorité des phénomènes karstiques	40 km ²	Reculée des Planches en site classé et Natura 2000		intérêt national

➤ et pour les **2 sites souterrains suivants** (dont les démarches de conservation associeront les structures locales de la fédération française de spéléologie) :

- **le Gouffre du Jardel** (commune de Chaffois), puits d'effondrement donnant sur le Drugeon souterrain, pour lequel une analyse régionale, visant notamment à compléter l'arrêté préfectoral d'accès au site, doit être conduite en prenant en compte la présence d'un stock important de munitions datant de la fin de la 1ère guerre mondiale.

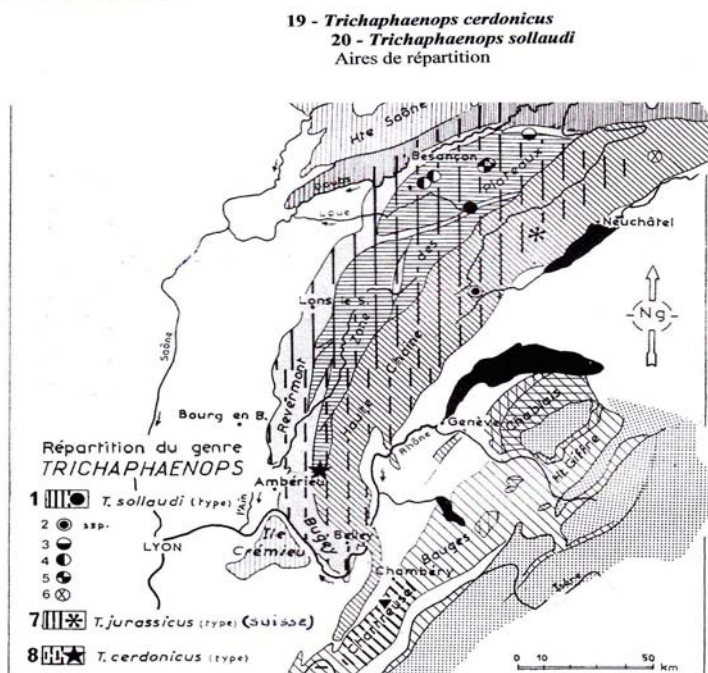
- **la Grotte du Creutot** (commune de Romain), rivière souterraine avec des niveaux de remplissages sédimentaires typiques et un concrétionnement abondant, pour lequel une mesure de protection répondant à l'objectif des 2% est à initier (sachant que quelques chiroptères sont présents sur ce site).

Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique. Vous pourrez notamment vous appuyer sur l'inventaire des sites exceptionnels géologiques en cours de réalisation dans votre région.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Concernant les invertébrés souterrains, il convient de rappeler que les mesures de protection doivent être envisagées en prenant en compte la pratique spéléologique. Les structures de la fédération française de spéléologie seront donc associées aux démarches de conservation, afin de concilier préservation de ces espèces et activité spéléologique, dont l'impact sur les invertébrés souterrains est généralement limité, voire dans certains cas très faible ou nulle.

Le Jura présente une faune d'invertébrés souterrains riche et spécifique. Ainsi, dans le département du Doubs, la protection de cette faune pourrait être renforcée en prenant en compte une des deux espèces de **Coléoptères Trichaphaenops** présentes dans le Jura français, à savoir le *Trichaphenops sollaudi* - Jeannel 1916.

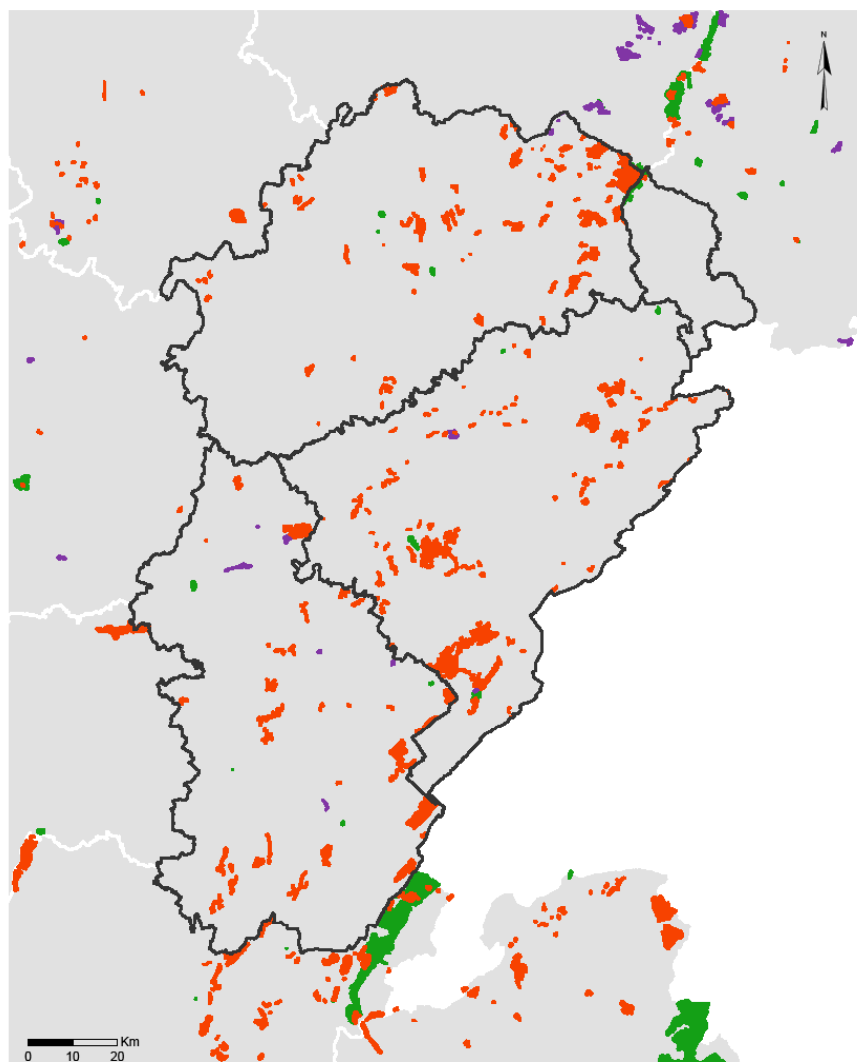


Le *Trichaphenops sollaudi* est endémique du Nord du Jura et présente dans la Grotte des Faux Monnayeurs.

Comme cette espèce, protégée au niveau national, est une espèce « parapluie » permettant de couvrir une partie des biocénoses et des espèces souterraines d'intérêt patrimonial, des réflexions sur la création de mesures de protection réglementaires pourraient être initiées ou poursuivies.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

FRANCHE-COMTE



- Arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones coeurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **1,66% du territoire de Franche-Comté.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION HAUTE-NORMANDIE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	86056	Biscutella neustriaca Bonnet	Lunetière de Neustrie	1+	3
Flore	Dicotylédones	101223	Helosciadium repens (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Dicotylédones	129587	Viola hispida Lam.	Violette de Rouen, Pensée de Rouen	1+	6
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	1+	1 2 5
Invertébrés	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		1+	3 5
Invertébrés	lépidoptères	219788	Glaucopteryx arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Vertébrés	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	1+	2 4 5
Vertébrés	Mammifères	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	1+	4 (8)
Vertébrés	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	1+	3 5
Flore	Bryophytes	434203	Hennediella heimii (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	4910	Rhodobryum roseum (Hedw.) Limpr.		1-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	1-	
Invertébrés	Araignées	1820	Argyroneta aquatica (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	1885	Dolomedes plantarius (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	Trochosa spinipalpis (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18419	Palaemonetes varians (Leach, 1814)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53926	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Nacré de la Canneberge	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219792	Glaucopteryx rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croixette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertébrés	Odonates	65236	Gomphus flavipes (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertébrés	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2534	Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)	Chevalier combattant, Combattant varié	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	
Vertébrés	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	1-	
Flore	Dicotylédones	141542	Tephrosia helenitis (L.) B.Nord. subsp. candida (Corb.) B.Nord.	Sénéçon blanchâtre, Sénéçon à grosses soies, Sénéçon blanc, Sénéçon à feuilles spatulées,	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austroprotopotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Vertébrés	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertébrés	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber,	Grand rhinolophe	2+	

			1774)		
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+
Vertebres	Oiseaux	4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	2+
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+
Vertebres	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	2+
Vertebres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+
Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	2+
Vertebres	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	2+
Vertebres	Oiseaux	2568	Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	2+
Vertebres	Oiseaux	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	2+
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+
Vertebres	Oiseaux	3318	Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)	Mouette tridactyle	2+
Vertebres	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+
Vertebres	Poissons	67506	Cobitis taenia Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	2+
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+
Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertebres	Mammifères	60776	Halichoerus grypus (Fabricius, 1791)	Phoque gris
Vertebres	Mammifères	60811	Phoca vitulina Linnaeus, 1758	Phoque veau-marin, Phoque veau marin
Vertebres	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais
Vertebres	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertebres	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertebres	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

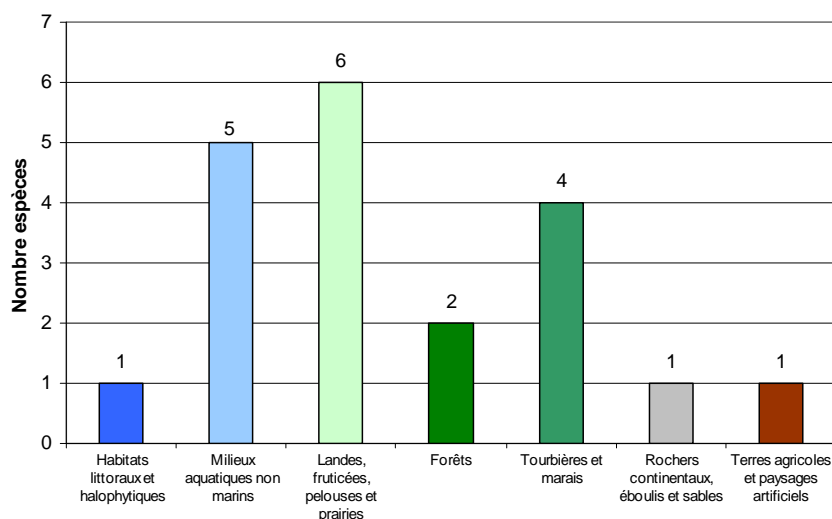
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)	1-	1
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	1-	1
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à Juncus squarrosus	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	1-	5
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1130	Estuaires*	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1170	Récifs	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1220	Végétation vivace des rivages de galets	2-	1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2-	1
1330	Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	2-	1
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2-	1
2160	Dunes à Hippophaë rhamnoides	2-	1
2170	Dunes à Salix repens subsp. argentea (Salicion arenariae)	2-	1
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p.	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix*	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*	2-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	2-	3

6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2-	3
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	2-	4
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	2-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

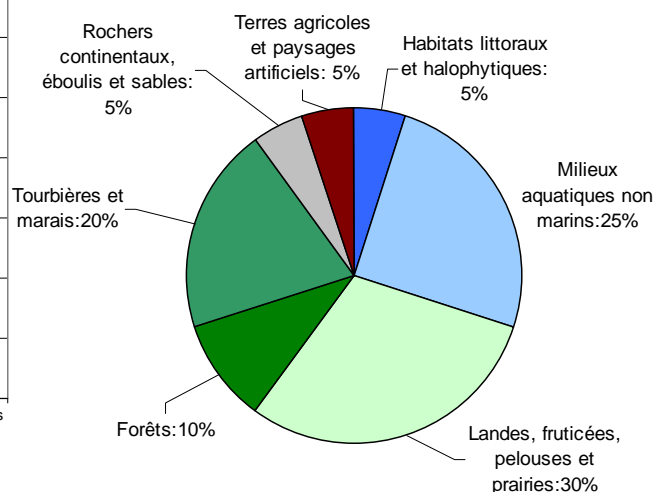
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

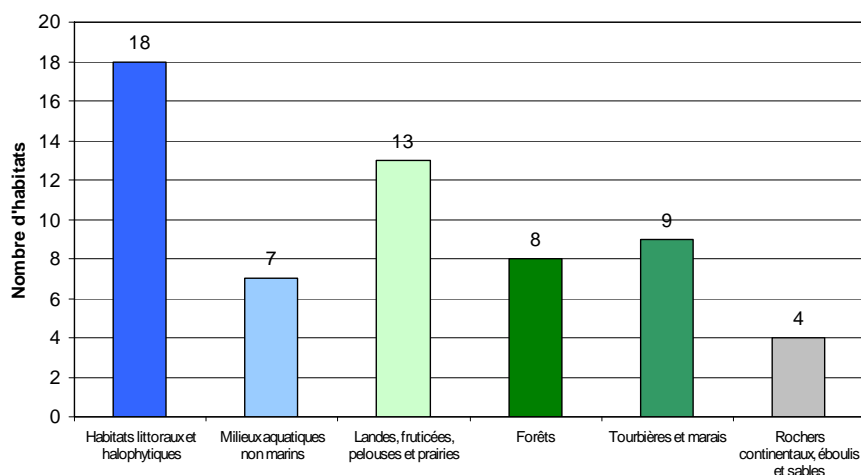
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



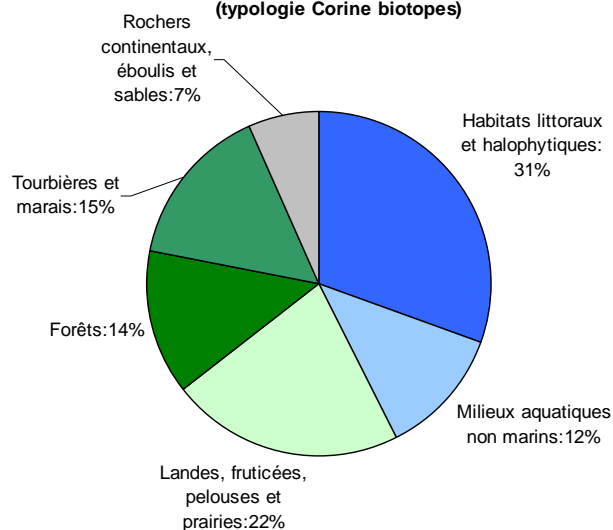
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieux
(typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieux
(typologie Corine biotopes)



Pour la région Haute-Normandie, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux littoraux, aquatiques et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant 60% des espèces et plus de 64% des habitats.

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés. A ce titre, l'extension de la réserve naturelle des Mannevilles et du marais Vernier permettrait de répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Trois sites d'intérêt géologique remarquable pour lesquels la France a une responsabilité forte en termes de protection se trouvent en Haute-Normandie (des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>).

Il y a d'abord 2 sites de nature très différente :

- les **Falaises d'Etretat** qui font aujourd'hui l'objet d'un site classé et de sites Natura 2000 et donc a priori de mesures de protection adaptées ;
- la **Sablère à gisement quaternaire de Tourville-la-Rivière** en Seine-Maritime concernée a priori par un projet de centre d'enfouissement technique de classe A, ce qui implique un suivi particulier pour tenter de maintenir ce site en l'état.

Puis figure également, dans cette liste des sites d'intérêt géologique remarquable, la **Grotte des Petites Dales (Saint-Martin-aux-Bunneaux)** - cavité de la craie comportant d'importants remplissages - pour laquelle une démarche de conservation, associant les structures locales de la fédération française de spéléologie, est à mener. Une attention particulière doit être portée au choix de l'outil de protection car la désobstruction est progressive (processus évolutif à prendre en compte).

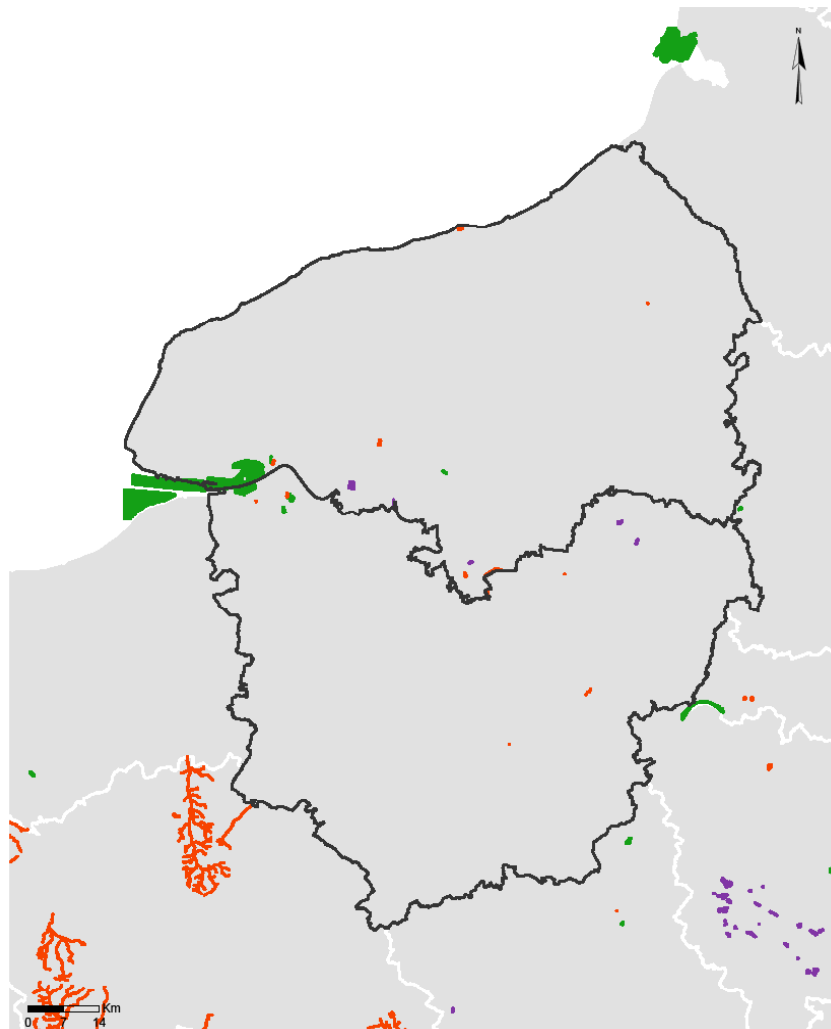
Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée dans votre région.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

HAUTE-NORMANDIE



Arrêtés de protection de biotope
Réserves biologiques
Réserves naturelles
Zones cœurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,31% du territoire terrestre de Haute-Normandie.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION ILE-DE-FRANCE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	123905	<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Sisymbre couché, Braya couchée	1+	2 6 (8)
Flore	Ptéridophytes	95561	<i>Dryopteris cristata</i> (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	1+	4 5
Flore	Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Vertebres	Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	1+	2 4 5
Vertebres	Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertebres	Poissons	68336	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2
Vertebres	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Flore	Bryophytes	4761	<i>Dicranum spurium</i> Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	6377	<i>Jamesoniella autumnalis</i> (DC) Steph.		1-	
Flore	Bryophytes	6613	<i>Kurzia pauciflora</i> (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	6279	<i>Pallavicinia lyellii</i> (Hook.) Carruth.		1-	
Flore	Bryophytes	5993	<i>Sematophyllum demissum</i> (Wilson) Mitt.		1-	
Invertébrés	Araignées	1885	<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	233879	<i>Pardosa bifasciata</i> (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	<i>Trochosa spinipalpis</i> (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53651	<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53621	<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54762	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53856	<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	<i>Glaucopsyche alcon</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219788	<i>Glaucopsyche arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219792	<i>Glaucopsyche rebeli</i> (Hirschke, 1904)	Azuré de la croisette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	416963	<i>Gortyna borelii</i> (Freyer, 1839)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertébrés	Odonates	65366	<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	1-	
Invertébrés	Odonates	65356	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	1-	
Vertebres	Amphibiens	444441	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertebres	Oiseaux	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertebres	Oiseaux	2720	<i>Anser fabalis</i> (Latham, 1787)	Oie des moissons	1-	
Vertebres	Oiseaux	2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré	1-	
Vertebres	Oiseaux	2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	1-	
Vertebres	Oiseaux	3053	<i>Crex crex</i> (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	1-	
Vertebres	Oiseaux	2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertebres	Oiseaux	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	1-	

Vertebres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1-	
Vertebres	Oiseaux	2651	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	1-	
Vertebres	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	1-	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	1-	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertebres	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	1-	
Vertebres	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine	1-	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Mousses	4763	Dicranum viride (Sull. & Lesq.) Lindb.		2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Invertébrés	Coléoptères	159441	Limoniscus violaceus (P. W. J. Müller, 1821)	Taupin violacé	2+	
Vertebres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	67506	Cobitis taenia Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Dicotylédones	117139	Ranunculus nodiflorus L.	Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	Gastéropodes	64140	Vertigo angustior Jeffreys, 1830	
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Invertébrés	Odonates	65361	Leucorrhinia caudalis (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue
Vertébrés	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux

Vertebres	Oiseaux	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

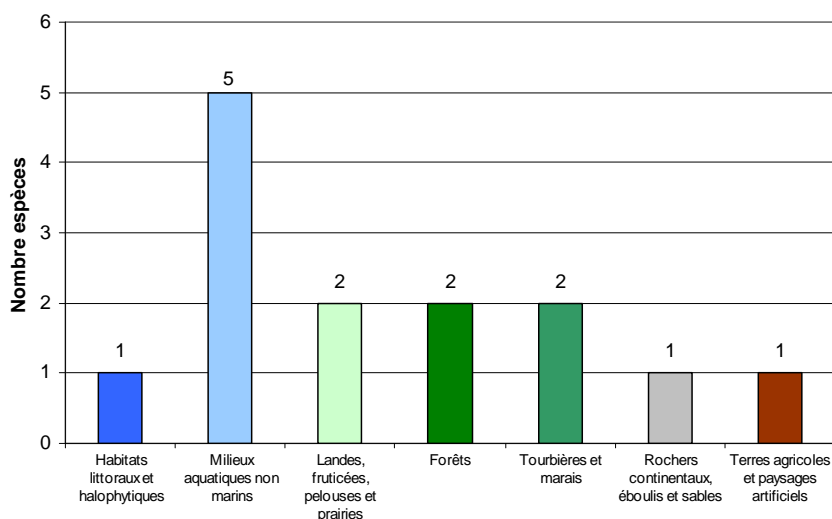
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidens</i> p.p.	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	1-	3
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	1-	4
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6440	Prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i>	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4

9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	2-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

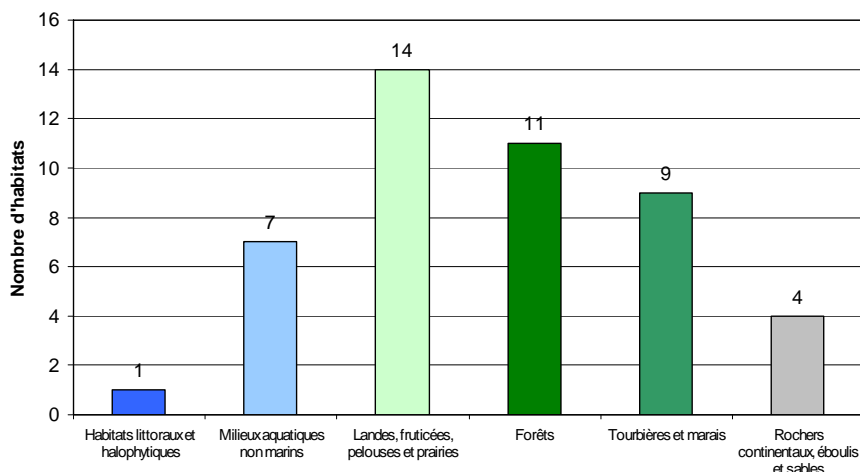
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieux (typologie Corine biotopes)



**Nombre d'habitats par grand groupe de milieux
(typologie Corine biotopes)**



Pour la région Ile-de-France, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les milieux **forestiers, aquatiques et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 64% des espèces et plus de 69% des habitats.

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés. A titre indicatif, le renforcement des protections sur les Marais de la Basse Vallée de l'Essonne, en complémentarité avec le site Natura 2000 et en lien avec le Département, permettrait, le cas échéant, de contribuer aux objectifs de la SCAP pour plusieurs habitats et leurs cortèges d'espèces.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des **étalons internationaux**. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, **appartiennent au patrimoine géologique mondial**. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Ile de France est concernée par trois d'entre eux pour lesquels des mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » sont à envisager, compte tenu du caractère prioritaire de ces sites.

Des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>

Sites	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Propriétaire - Cadastre	Statut actuel de protection	vulnérabilité/besoin de protection
Auversien	Auvers sur Oise, Val-d'Oise, 95	Stratotype de l'Auversien (Dollfus, 1880)	2 ha ?	Commune	PNR du Vexin, site inscrit	
Lutétien	Thiverval-Grignon, et Beynes, Yvelines, 78	coupes du Lutétien	500 m ²	000 0D 91 et propriété du MNHN	intégré à l'INAPG et propriété du MNHN	Sites menacés et pérennité non assurée (projet de vente)
Gisement de Jeurs-Château de Jeurs	Morigny-Champigny, Essonne, 91	coupe de référence du stratotype du Stampien inf (Falun de Jeurs).	à déterminer	domaine privé du Château de Jeurs	site classé : parc de Jeurre et site inscrit	Forté : l'ancienne coupe est située au sein du Château de Jeurs (fermé). La coupe est à rechercher au sein du château côté N20) Coupe très dégradée

Le **stratotype du Stampien** étant compris dans la réserve naturelle nationale de l'Essonne, il n'a pas à faire l'objet de mesures de protection réglementaires complémentaires.

Deux autres sites figurent parmi les sites d'intérêt géologique remarquables pour lesquels des réflexions méritent d'être conduites, en lien avec les collectivités territoriales concernées, visant à créer des mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » :

Sites	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Statut actuel	vulnérabilité/besoin de protection	Remarques
Site de la Carrière du Guepelle	St Witz, Val d'Oise, 95	Coupe quasi-complète du Bartonien. Stratigraphie fine du Bartonien/Lutétien supérieur/Ludien / Auversien	17 ha	carrière en cours d'exploitation	forte (carrière en fin d'exploitation 2010, comblement et disparition du front de taille à brève échéance), mise en place d'un secteur d'urbanisation préférentiel.	Un projet de protection du site a été mis en place par l'association AESSFG

Carrière de la Barre - Bois de la Barre - Ecomusée de la meulière	La Ferté-sous-Jouarre, Seine et Marne, 77	Pierre de Meulière - sentier d'interprétation en complément faune-Flore		ENS de Seine et Marne	moyenne (extension du couvert végétal, feux, détritits, forte fréquentation du public)	
---	---	---	--	-----------------------	--	--

Enfin, dans la mesure où la carrière « Saint-Martin - rue reverseleux » et la carrière d'Angervilliers « L'Alouetterie » ne seraient pas comprises dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de l'Essonne, il pourrait être utile d'examiner l'intérêt de prendre des mesures de protection réglementaires sur ces sites.

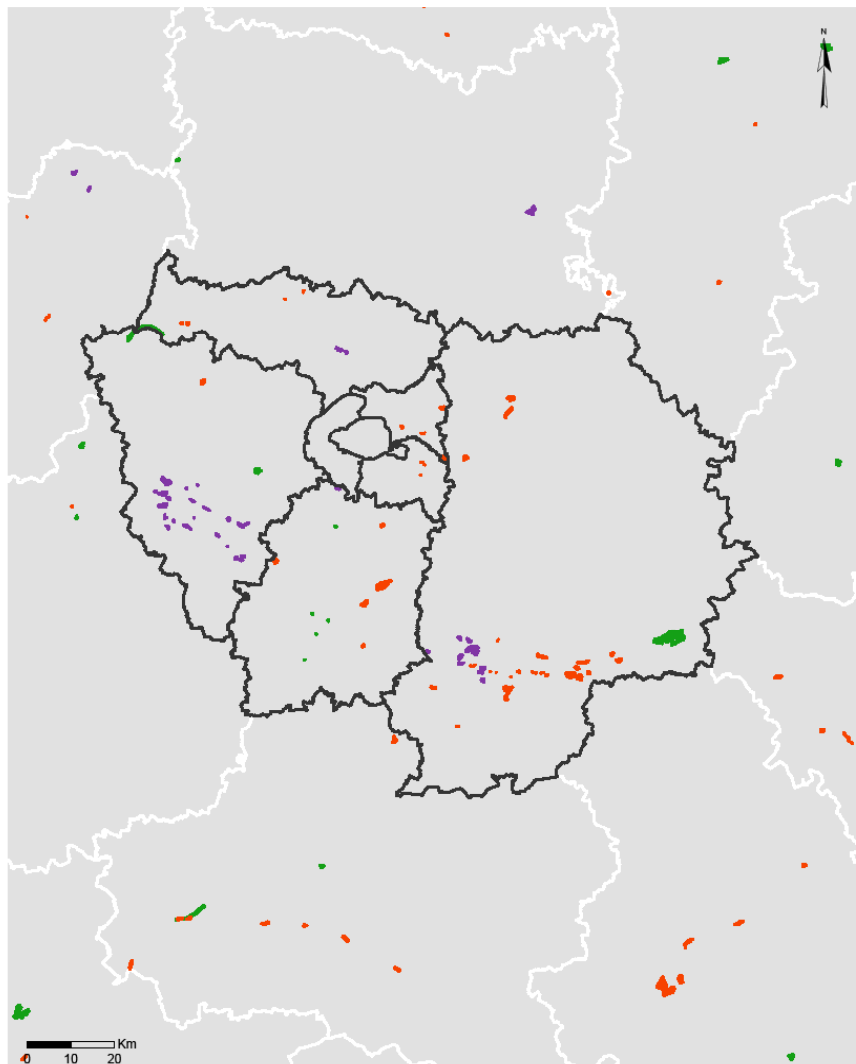
Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée et de l'inventaire géologique en cours dans votre région, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

ILE-DE-FRANCE



- Arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones coeurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) recouvre environ **0,35% du territoire de la région Ile de France.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	132930	<i>Centaurea maculosa</i> Lam. subsp. <i>albida</i> (Lecoq & Lamotte) Dostál	Centaurée tachetée blanchâtre	1+	4 6
Flore	Dicotylédones	94603	<i>Delphinium staphisagria</i> L.	Staphysaigre, Herbe aux poux	1+	3 8
Flore	Dicotylédones	103626	<i>Inula helenioides</i> DC.	Inule faux-hélénium, Inule fausse-aunée	1+	3 8
Flore	Dicotylédones	104540	<i>Knautia lebrunii</i> J.Prudhomme	Knautia de Le Brun	1+	3 4
Flore	Dicotylédones	105409	<i>Legousia scabra</i> (Lowe) Gamisans	Spéculaire de Castille, Spéculaire scabre	1+	3 6 8
Flore	Dicotylédones	138120	<i>Odontites jaubertianus</i> (Boreau) D.Dietr. ex Walp. subsp. <i>cebennensis</i> (H.J.Coste & Soulié) P.Fourn.	Euphrase des Cévennes	1+	3 4
Flore	Dicotylédones	117139	<i>Ranunculus nodiflorus</i> L.	Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules	1+	2
Flore	Hépatiques	6159	<i>Mannia triandra</i> (Scop.) Grolle		1+	4 6
Flore	Monocotylédones	100739	<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais	1+	5
Flore	Monocotylédones	110354	<i>Ophrys aveyronensis</i> (J.J.Wood) P.Delforge	Ophrys de l'Aveyron	1+	3 4
Flore	Monocotylédones	110479	<i>Ophrys splendida</i> Gözl & Reinhard	Ophrys brillant	1+	3 4
Flore	Monocotylédones	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Mousses	4797	<i>Bruchia vogesiaca</i> Nestl. ex Schwägr.		1+	2 3 5
Flore	Ptéridophytes	86186	<i>Botrychium matricariifolium</i> (A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch	Botrychium à feuilles de Matricaire	1+	3
Flore	Ptéridophytes	86199	<i>Botrychium simplex</i> E.Hitchc.	Botryche simple, Petit botryche	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	136879	<i>Isoetes velata</i> A.Braun subsp. <i>velata</i>	Isoète à voile	1+	2 5
Flore	Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Flore	Ptéridophytes	127178	<i>Trichomanes speciosum</i> Willd.	Trichomanès remarquable	1+	4 6
Invertébrés	Coléoptères	222951	<i>Rhysodes sulcatus</i> (Fabricius, 1787)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	162991	<i>Abida occidentalis</i> (Fagot, 1888)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162985	<i>Abida secale boileausiana</i> (Küster, 1845)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162986	<i>Abida secale saxicola</i> (Moquin-Tandon, 1843)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162954	<i>Argna ferrari blanci</i> (Bourguignat, 1874)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	163033	<i>Bofilliella subarcuata</i> (Bofill, 1897)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	163060	<i>Clausilia rugosa andusiensis</i> Coutagne, 1886		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	163061	<i>Clausilia rugosa lamalouensis</i> A. Letourneux, 1877		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162690	<i>Cochlostoma nouleti</i> (Dupuy, 1851)		1+	4 6
Invertébrés	Gastéropodes	163275	<i>Montserratina becasis</i> (Rambur, 1868)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	163244	<i>Norelona pyrenaica</i> (Draparnaud, 1805)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	163131	<i>Oxychilus colliourensis</i> (Locard, 1894)		1+	3 4
Invertébrés	Gastéropodes	64140	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertébrés	Gastéropodes	64141	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)		1+	3 5
Invertébrés	lépidoptères	53874	<i>Euphydryas desfontainii</i> (Godart, 1819)	Damier des knauties	1+	3

Invertébrés	lépidoptères	53976	Lycaena helle (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	1+	5
Invertébrés	lépidoptères	8268	Zerynthia rumina (Linnaeus, 1758)	Proserpine	1+	3 8
Vertébrés	Amphibiens	235	Pelobates cultripes (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède	1+	1 2
Vertébrés	Mammifères	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Oiseaux	3120	Burhinus oedicephalus (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	1+	2 3 (6) 8
Vertébrés	Oiseaux	4227	Sylvia conspicillata Temminck, 1820	Fauvette à lunettes	1+	1 3 (8)
Vertébrés	Oiseaux	2964	Tetrao urogallus Linnaeus, 1758	Grand Tétras	1+	3
Vertébrés	Poissons	159453	Cottus petiti Bacescu & Bacescu-Mester, 1964	Chabot du Lez	1+	2
Vertébrés	Poissons	70014	Salaria fluviatilis (Asso, 1801)	Blennie fluviatile	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	77412	Mauremys leprosa (Schweigger, 1812)	Émyde lépreuse	1+	2
Vertébrés	Reptiles	79273	Timon lepidus (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	1+	1 3
Flore	Bryophytes	6377	Jamesoniella autumnalis (DC) Steph.		1-	
Flore	Bryophytes	6750	Sphagnum fuscum (Schimp.) H.Klinggr.		1-	
Flore	Bryophytes	5680	Splachnum ampullaceum Hedw.		1-	
Flore	Dicotylédones	84834	Astragalus echinatus Murray	Astragale hérissé	1-	
Flore	Dicotylédones	125977	Teucrium brachyandrum S.Puech	Germandrée à étamines courtes	1-	
Flore	Hépatiques	6378	Jamesoniella undulifolia (Nees) Müll.Frib.		1-	
Flore	Mousses	5036	Orthotrichum rogeri Brid.	Orthotric de Roger	1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Invertébrés	Araignées	233873	Arctosa fulvilineata (Lucas, 1846)		1-	
Invertébrés	Araignées	1820	Argyroneta aquatica (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	234095	Enoplognatha mordax (Thorell, 1875)		1-	
Invertébrés	Araignées	2108	Icius subinermis Simon, 1937		1-	
Invertébrés	Araignées	304428	Neon valentulus Falconer, 1912		1-	
Invertébrés	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Araignées	303987	Pardosa oreophila Simon, 1937		1-	
Invertébrés	Araignées	233892	Pirata uliginosus (Thorell, 1856)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	Trochosa spinipalpis (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	250837	Acmaeoderella cyanipennis perroti (Schaefer, 1949)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	251385	Carabus alysidotus stagnalisaequalis Vacher de Lapouge, 1916		1-	
Invertébrés	Coléoptères	251369	Carabus clatratus arelatensis Vacher de Lapouge, 1903		1-	
Invertébrés	Coléoptères	222054	Stephanopachys substriatus (Paykull, 1800)		1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	Astacus astacus (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18419	Palaemonetes varians (Leach, 1814)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	219814	Boloria eunomia (Esper, 1799)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53621	Coenonympha oedippus (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53631	Coenonympha tullia (Müller, 1764)	Fadet des tourbières	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	Glaucopsyche alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219790	Glaucopsyche nausithous (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219792	Glaucopsyche rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croixette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219789	Glaucopsyche teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	

Invertébrés	lépidoptères	53248	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertébrés	Odonates	65356	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	1-	
Invertébrés	Orthoptères	65766	<i>Antaxius chopardi</i> Morales Agacino, 1936		1-	
Invertébrés	Orthoptères	65767	<i>Antaxius sorrezensis</i> (Marquet, 1877)		1-	
Invertébrés	Orthoptères	199950	<i>Pterolepis poneli</i> (Harz & Voisin, 1987)		1-	
Vertébrés	Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Mammifères	60337	<i>Rhinolophus mehelyi</i> Matschie, 1901	Rhinolophe de Mehely	1-	
Vertébrés	Oiseaux	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertébrés	Oiseaux	199294	<i>Bonasa bonasia</i> (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3367	<i>Chlidonias hybridus</i> (Pallas, 1811)	Guifette moustac	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3371	<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	Guifette noire	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	1-	
Vertébrés	Oiseaux	4172	<i>Locustella luscinioides</i> (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3644	<i>Melanocorypha calandra</i> (Linnaeus, 1766)	Alouette calandre	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3042	<i>Porzana parva</i> (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertébrés	Poissons	416656	<i>Cottus duranii</i> Freyhof, Kottelat & Nolte, 2005		1-	
Vertébrés	Poissons	416657	<i>Cottus rondeleti</i> Freyhof, Kottelat & Nolte, 2005		1-	
Vertébrés	Poissons	388244	<i>Gobio alverniae</i> Kottelat & Persat, 2005		1-	
Vertébrés	Poissons	388245	<i>Gobio occitaniae</i> Kottelat & Persat, 2005		1-	
Vertébrés	Poissons	443293	<i>Phoxinus septimaniae</i> Kottelat, 2007	Vairon du Languedoc	1-	
Flore	Dicotylédones	83831	<i>Armeria malinvaudii</i> H.J.Coste & Soulié	Arméria de Malinvaud	2+	
Flore	Dicotylédones	89567	<i>Centaurea corymbosa</i> Pourr.	Centaurée de la Clape, Centaurée en corymbe	2+	
Flore	Dicotylédones	105908	<i>Ligularia sibirica</i> (L.) Cass.	Ligulaire de Sibérie, Sénéçon de Sibérie	2+	
Flore	Dicotylédones	110207	<i>Ononis mitissima</i> L.	Bugrane sans épines	2+	
Flore	Monocotylédones	94041	<i>Cypripedium calceolus</i> L.	Sabot de Vénus	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Mousses	159445	<i>Hamatocaulis vernicosus</i> (Mitt.) Hedenäs	Hypne brillante	2+	
Flore	Ptéridophytes	107409	<i>Marsilea strigosa</i> Willd.	Fougère d'eau à poils rudes, Marsilea pubescent, Fougère d'eau à quatre feuilles	2+	
Invertébrés	Coléoptères	12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	<i>Austroptamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	lépidoptères	159446	<i>Actias isabellae</i> (Graells, 1849)	Isabelle de France, Papillon vitrail	2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertébrés	lépidoptères	219788	<i>Glaucopteryx arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	2+	
Invertébrés	lépidoptères	54496	<i>Parnassius apollo</i> (Linnaeus, 1758)	Apollon	2+	
Invertébrés	lépidoptères	54502	<i>Parnassius mnemosyne</i> (Linnaeus, 1758)	Semi-Apollon	2+	
Invertébrés	Odonates	65384	<i>Macromia splendens</i> (Pictet, 1834)	Cordulie splendide	2+	
Vertébrés	Amphibiens	444427	<i>Calotriton asper</i> (Dugès, 1852)	Calotriton des Pyrénées	2+	
Vertébrés	Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Desman des Pyrénées	2+	
Vertébrés	Mammifères	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre	2+	
Vertébrés	Mammifères	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	2+	
Vertébrés	Mammifères	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertébrés	Mammifères	60427	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Petit Murin	2+	

Vertebres	Mammifères	60439	Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini, Vespertilion de Capaccini	2+	
Vertebres	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	
Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	4180	Acrocephalus melanopogon (Temminck, 1823)	Lusciniolle à moustaches	2+	
Vertebres	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	2645	Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Aigle royal	2+	
Vertebres	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertebres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3586	Coracias garrulus Linnaeus, 1758	Rollier d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertebres	Oiseaux	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	2+	
Vertebres	Oiseaux	3661	Galerida theklae (C. L. Brehm, 1858)	Cochevis de Thékla	2+	
Vertebres	Oiseaux	2852	Gypaetus barbatus (Linnaeus, 1758)	Gypaète barbu	2+	
Vertebres	Oiseaux	2651	Hieraetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	2957	Lagopus mutus pyrenaicus Hartret, 1921	Lagopède des Pyrénées	2+	
Vertebres	Oiseaux	199409	Lanius meridionalis Temminck, 1820	Pie-grièche méridionale	2+	
Vertebres	Oiseaux	3811	Lanius minor Gmelin, 1788	Pie-grièche à poitrine rose	2+	
Vertebres	Oiseaux	3285	Larus genei Brême, 1840	Goéland railleur	2+	
Vertebres	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertebres	Oiseaux	2856	Neophron percnopterus (Linnaeus, 1758)	Vautour percnoptère	2+	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+	
Vertebres	Oiseaux	2992	Perdix perdix hispaniensis Reichenow, 1892	Perdrix grise de montagne	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	4488	Pyrrhocorax pyrrhocorax (Linnaeus, 1758)	Crave à bec rouge	2+	
Vertebres	Oiseaux	3334	Sterna nilotica Gmelin, 1789	Sterne hansel	2+	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertebres	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Vertebres	Reptiles	77839	Psammmodromus hispanicus Fitzinger, 1826	Psammodrome d'Edwards	2+	
Flore	Dicotylédones	141574	Teucrium polium L. subsp. clapae S.Puech	Germandrée de la Clape	2-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	2-	
Invertébrés	lépidoptères	53926	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Nacré de la Canneberge	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Dicotylédones	103008	Hormathophylla pyrenaica (Lapeyr.) Dudley & Cullen	Alysson des Pyrénées, Corbeille d'argent des Pyrénées
Flore	Hépatiques	6131	Riella helicophylla (Bory el Mont.) Mont.	
Flore	Mousses	3885	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	Lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertébrés	Mammifères	61212	Castor fiber Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe
Vertébrés	Mammifères	61143	Marmota marmota (Linnaeus, 1758)	Marmotte des Alpes, Marmotte
Vertébrés	Mammifères	60826	Ursus arctos Linnaeus, 1758	Ours brun, Ours
Vertébrés	Oiseaux	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu
Vertébrés	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertébrés	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe
Vertébrés	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertébrés	Oiseaux	2666	Falco naumanni Fleischer, 1818	Faucon crécerellette
Vertébrés	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertébrés	Oiseaux	3129	Glareola pratincola (Linnaeus, 1766)	Glaréole à collier
Vertébrés	Oiseaux	2655	Hieraaetus fasciatus (Vieillot, 1822)	Aigle de Bonelli
Vertébrés	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertébrés	Oiseaux	2522	Plegadis falcinellus (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle
Vertébrés	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante
Vertébrés	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine
Vertébrés	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertébrés	Oiseaux	3342	Sterna sandvicensis Latham, 1787	Sterne caugek
Vertébrés	Poissons	67179	Barbus meridionalis Risso, 1827	Barbeau truité, Barbeau méridional
Vertébrés	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique
Vertébrés	Poissons	67335	Telestes souffia (Risso, 1827)	Blageon
Vertébrés	Poissons	69378	Zingel asper (Linnaeus, 1758)	Apron du Rhône
Vertébrés	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1130	Estuaires*	1-	1
1160	Grandes criques et baies peu profondes	1-	1
1170	Récifs	1-	1
2240	Dunes avec pelouses des Brachypodietalia et des plantes annuelles	1-	1
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	1-	2
3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	1-	2
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	1-	2
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
4080	Fourrés de <i>Salix</i> spp. Subarctiques	1-	3
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	1-	4
9330	Forêts à <i>Quercus suber</i>	1-	4
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	1-	4
7240	Formations pionnières alpines du Caricion <i>bicoloris-atrofuscae</i> *	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
8340	Glaciers permanents	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	2-	1
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	2-	1
1430	Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsolietea</i>)	2-	1
1510	Steppes salées méditerranéennes (<i>Limonietalia</i>)*	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
2210	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2-	1
2230	Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	2-	1
2250	Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp.*	2-	1
2260	Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i>	2-	1
2270	Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> *	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetalia</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2

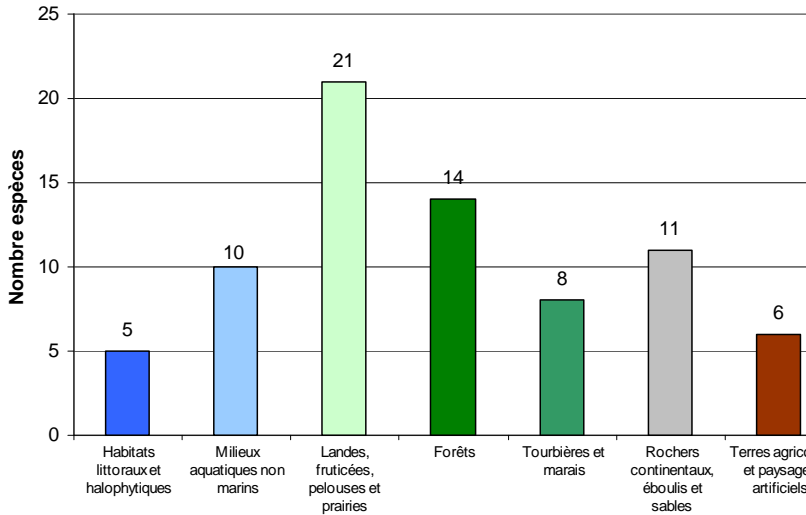
3170	Mares temporaires méditerranéennes*	2-	2
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	2-	2
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	2-	2
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	2-	2
36.1	Combes à neige	2-	3
37.21	Prairies inondables	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4060	Landes alpines et boréales	2-	3
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
5410	Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaise (<i>Astragalo-Plantaginietum subulatae</i>)	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	2-	3
6130	Pelouses calaminaires des <i>Violetalia calaminariae</i>	2-	3
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6220	Parcours substeppeiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	2-	4
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	2-	4
9260	Forêts de <i>Castana sativa</i>	2-	4
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	2-	4
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	2-	4
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)*	2-	4
9530	Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques*	2-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	2-	5
54.4	Bas-marais acides	2-	5
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	2-	5

7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	2-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

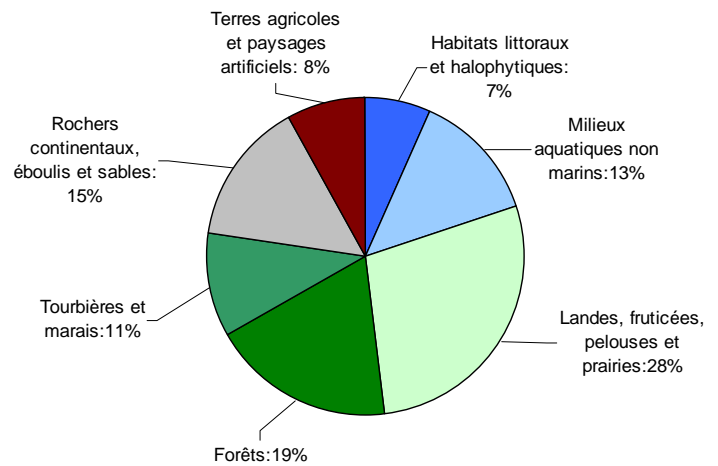
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

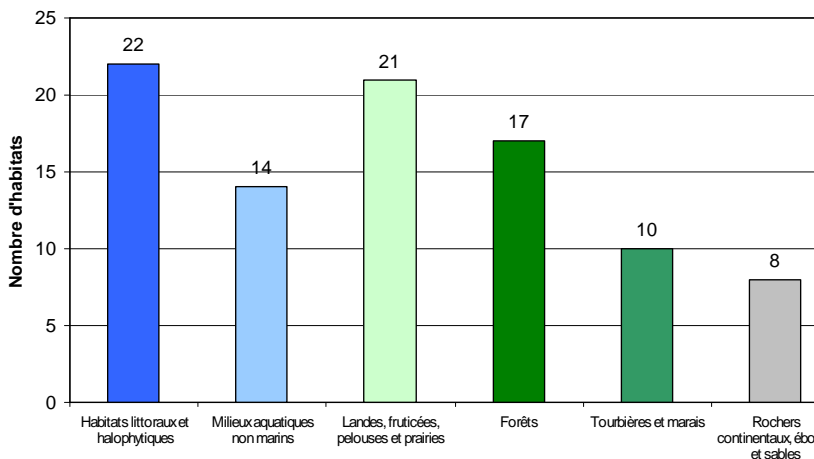
Nombre d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieux (typologie Corine biotopes)



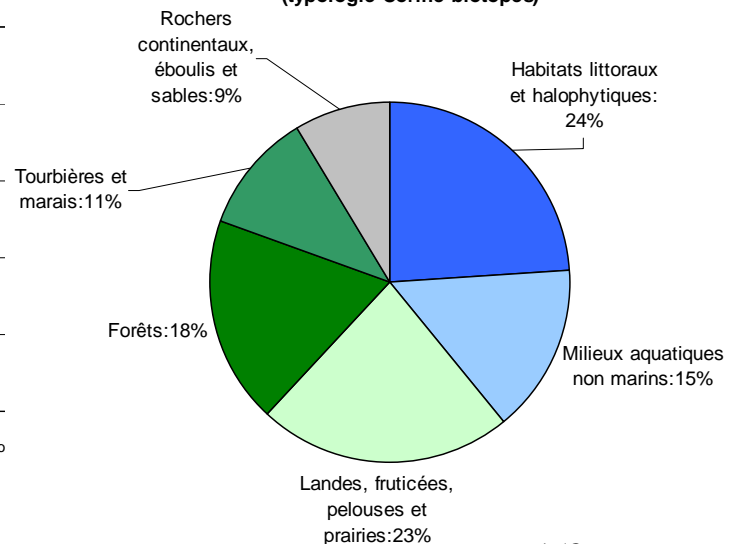
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieux (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieux (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieux (typologie Corine biotopes)



Pour la région Languedoc-Roussillon, les espèces (hors invertébrés « souterrains ») et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent notamment dans les **milieux ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies) **et forestiers**. Il s'agit en effet de milieux qui regroupent plus de 46% des espèces et plus de 41% des habitats. Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les milieux aquatiques et littoraux, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, le renforcement de la protection de milieux d'altitude serait sans doute à envisager, en lien avec la stratégie de valorisation de la biodiversité pyrénéenne, afin de contribuer à la sauvegarde de *Tetrao urogallus* et de diverses espèces de la chaîne des Pyrénées (plusieurs espèces d'escargots endémiques par exemple).

D'autres projets de création, comme celui portant sur la Montagne Noire languedocienne (notamment pour la protection des chiroptères) et le Massif de Fontfroide, vont aussi dans le sens des objectifs de la SCAP.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des étalons internationaux. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain.

La région Languedoc-Roussillon est concernée par **3 étalons internationaux** pour lesquels des mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » sont à envisager (des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>) :

Sites	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Statut actuel de protection	vulnérabilité/ besoin de protection	Remarques
Limite Faménnien - Tournaisien	Cabrières, Hérault	Stratotype international de limite, base du Tournaisien	9 140 m ²	propriété privé ZPS FR 9112002 Salagou	valeur internationale	Stratotype international, validé en 1990, Episodes 14/4, 1991
Limite Givetien - Frasnien	Saint Nazaire de Ladarez, Hérault	Stratotype international de limite, base du Frasnien	2 890 m ²	aucun	valeur internationale	Stratotype international, validé en 1986, Episodes 10/2, 1987
Niveau MP 15 de La Livinière	La Livinière, Hérault	Niveau MP 15 - Eocène			T. Vulnérable	Congrès de Mayence - Pillage de fossiles du site

Trois autres étalons (**Niveau MP 17 de Fons 4** à Saint-Bauzely ; **Niveau MP 16 de Robiac** à St Mamert du Gard ; le **stratotype international de limite, base du Faménnien** à Cessenon sur Orb) se situent aussi en Languedoc-Roussillon et semblent faire l'objet de mesures de protection adéquates, tout comme d'autres sites d'intérêt géologique majeurs (Montredon à Montouliers, Gisement paléontologique de La lieude et Aumelas) qui sont couverts par des réserves naturelles régionales.

La protection réglementaire de trois autres sites - considérés comme des **grands ensembles ou des paysages géologiques** - est, par ailleurs, à étudier :

Sites	Ville, département	Données scientifiques	Ordre de grandeur	Statut actuel de protection
Série métamorphique du massif de l'Agly	Multiples : Belest, Cassagnes, Montner etc... Pyrénées-Orientales	série de métamorphisme régional HT/BP hercynien	plusieurs ha	
Gorges de la Cesse	Minerve, Hérault	Discordance Eocène/Cambrien dans les gorges/canyon de la Cesse et du Briant. Paleokarst. Lapiaz.	7 km * 2 km	SIC Natura 2000, ZNIEFF, sites inscrits..
Ruffes du Lodévois	Multiples, Hérault	empreintes tetrapodes, paysage géologique	plusieurs km ²	ZPS : FR9112002

Quatre sites souterrains figurent, par ailleurs, dans la liste des sites d'intérêt géologique remarquables pour lesquels des mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » sont à expertiser, en lien avec l'ensemble des acteurs du patrimoine souterrain et notamment avec des représentants de l'association de valorisation des cavités françaises à concrétions⁴.

Il s'agit de :

- **l'Aven de l'Aspirateur** (à Montclus), cavité déjà fermée par une porte contenant des parois et des baguettes de gours spectaculaires ;
- **la Grotte de Pousselières** (à Ferrières - Poussarou), cavité caractérisée par la plus forte concentration d'aragonite massive connue à ce jour, des fistuleuses, des tubes d'aragonite, et des aragonites en "chapelets de boules" (présentes dans moins de 10 cavités françaises) mais aussi par son ouverture au public ;
- **le Système du Rautely**, cavité avec un concrétionnement de niveau international dont une importante zone d'aragonite bleue et en surface, une aire de nourrissage de l'aigle royal ,
- **la Grotte de Malaval** (Les Bondons), très belle rivière souterraine encaissée dans une morphologie de canyon où se trouve extrême abondance de concrétions d'aragonite de grande taille.

En outre, il est possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, des inventaires géologiques en cours ou finalisés et de concertations avec l'ensemble des acteurs du patrimoine géologique (y compris souterrain), des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Concernant les invertébrés souterrains, il convient de rappeler que les mesures de protection doivent être envisagées en prenant en compte la pratique spéléologique. Les structures de la fédération française de spéléologie seront donc associées aux démarches de conservation, afin de concilier préservation de ces espèces et activité spéléologique, dont l'impact sur les invertébrés souterrains est généralement limité, voire dans certains cas très faible ou nulle.

Sur 30 espèces retenues dans la liste des invertébrés souterrains - établie dans le cadre de la SCAP - pour lesquels la France a une responsabilité forte en termes de protection (disponible sur le site <http://scap.espaces-naturels.fr>), **8 sont recensés** en Languedoc Roussillon et devront faire l'objet, sous réserve de l'expertise régionale, de mesures de protection répondant à « l'objectif 2% ».

Il s'agit de :

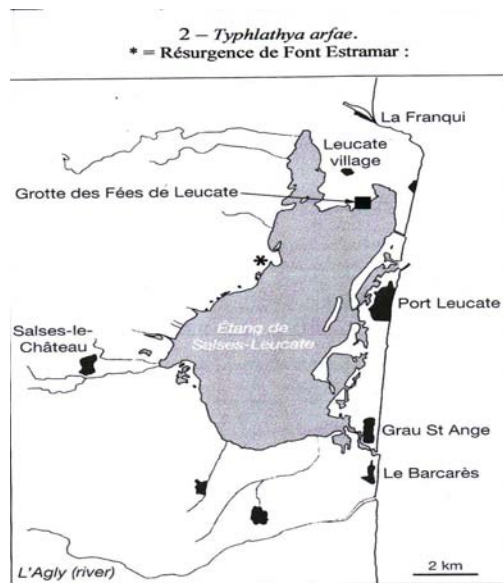
- *Gallocaris (Trogllocaris) inermis* - Fage, 1937
- *Typhlatya arfeae* - Jaume et Bréhier, 2005
- *Sphaeromides raymondi* - Dollfus, 1897
- *Spelaeonethes medius* (Carl)
- *Telema tenella* - Simon, 1882
- *Spelyngochthonius provincialis* - Vachon et Heurtault, 1964
- *Chtonius mazaurici* - Leclerc 1981
- *Plusiocampa dargilani* - Moniez, 1894

⁴ Trois des cavités – grotte de Pousselières, Système du Rautely et Grotte de Malaval - étant membres de cette association, il est essentiel qu'un représentant (qui sera désigné en fonction du site concerné) de l'AVCFC soit présent aux démarches d'expertise et de concertation concernant la création éventuelle de mesures de protection de ces sites.

Concernant *Gallocaris (Troglocaris) inermis*, l'aire de répartition de ce décapode anophtalme, dépigmentée, translucide, est connue dans deux zones : les Causses avec résurgences dans l'Hérault, et le Vidourle Souterrain dans le Gard, chacun avec une exceptionnelle richesse en crustacés souterrains.

Dans l'Hérault, cette espèce est présente notamment dans la grotte des Cent Fonts dans le Causse de La Selle (Commune de Causse-de-la-Selle) qui représente l'un des 20 hotspots mondiaux de biodiversité souterraine, et la Grotte des Fontanilles (Commune de Puechabon), ces 2 cavités étant explorées en plongée souterraine.

Dans le Gard, elle vit dans le Vidourle souterrain qui court depuis sa perte à Saint-Hippolyte-du-Fort, sous le karst de Conqueyrac jusqu'à la résurgence de Sauve au pied de la ville de Sauve. Cette rivière est peuplée d'une quinzaine d'autres espèces souterraines dont certaines endémiques (Mollusques aquatiques Hydrobiidae *Moitessieria rollandiana rhodani*, *Hauffenia minuta globulina*, *Bythinella reyniesi*, *Bythiospeum diaphanum*; Ostracodes *Mixtocandona juberthieae*, *Pseudocandona simililampadis*; Copépodes Calanoïdes *Spelaeodiptomus rouchi*; Cyclopides *Mesocyclops delamarei*; Harpacticies *Elaphoidella leruthi meridionalis*, *Ceuthonectes sp.*, *Nitocrella sp.*; Syncaride *Bathynella*, *Isopodes* Cirolanides *Faucheria faucheri*; Amphipodes Niphargidae *Niphargus virei*, *N. kochianus*; Décapodes Atyidae *Gallocaris (ex Troglocaris) inermis*.



Concernant *Typhlatya arfae*, ce décapode, également anophtalme, dépigmentée, translucide, vit notamment dans la Grotte des Fées dans l'Aude, seule grotte anchihaline peuplée répertoriée en France (grotte proche de la mer présentant une stratification des couches d'eau, avec une lentille d'eau douce surmontant de l'eau saumâtre ou salée).

Concernant *Sphaeromides raymondi*, ce décapode est anophtalme, dépigmenté, de relative grande taille et carnassier.

4 – *Sphaeromides raymondi*
Localisation de la grotte de l'Avenas



Il se trouve principalement dans trois grottes des Causses au Nord de Montpellier : l'Avenas (voir carte) avec une abondante population, la grotte des Cent Fonts dans le Causse de La Selle (comme *Gallocaris (Troglocaris) inermis*) et la grotte de Ressecs.

Concernant *Spelaeonethes medius*, cet isopode terrestre est considéré comme une relictte tropicale à l'instar de *Telema tenella* (espèce suivante). Cette espèce est connue notamment de ces quelques grottes : Sainte Marie, Can Brixot dans la commune de La Preste, la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent.

Concernant *Telema tenella*, cette minuscule araignée troglobie est endémique des Pyrénées orientales et s'avère la seule araignée qui ait conservé un mode primitif de reproduction par spermatophores. Elle est notamment présente dans :

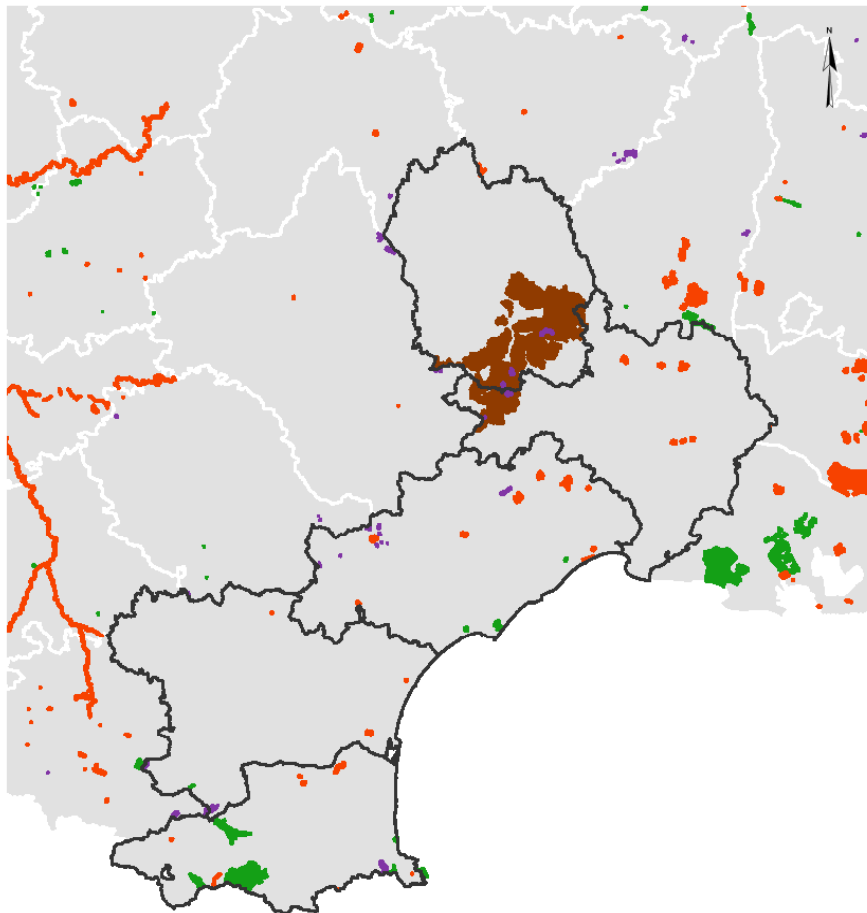
- la Grotte Sainte-Marie, Commune de La Preste,
- la Grotte de Can Brixot, Commune de La Preste, près de la station thermale,
- la Grotte de La Mine, Commune de La Preste, en amont sur la route de droite juste avant La Preste,
- la Grotte de Can Pey, Commune de Montferrer,
- la Grotte de la Fou Commune de Corsavy.

Concernant *Spelyngochtholius provincialis* et *Chtonius mazaurici*, ces deux pseudoscorpions strictement souterrains se situent dans la bordure calcaire sud et orientale du Massif Central (Hérault, Gard, Ardèche). L'aire de répartition du *Spelyngochtholius provincialis* est notamment connue de la grotte d'Aven-grotte du Hibou, Commune de Saint-Martin de Londres et celle du *Chtonius mazaurici* se trouve notamment dans les grottes du versant nord de la partie aval du Canyon de la Cèze : Grotte de la Bruge, Grotte du Prével, Grotte du Ran.

Concernant *Plusiocampa dargilani*, c'est le Campodé troglobie le plus évolué morphologiquement en relation avec la vie souterraine, possédant des antennes et les pattes extrêmement longues. Son aire de répartition est notamment connue dans le Causse Méjean et le Causse Noir.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁵ au 1^{er} janvier 2010

LANGUEDOC-ROUSSILLON



0 20 40 Km
Arrêtés de protection de biotope
Réserves biologiques
Réserves naturelles
Zones coeurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **4,14% du territoire terrestre du Languedoc-Roussillon.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé (cet objectif porte sur le territoire national) : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁵ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION LIMOUSIN

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Monocotylédones	100739	Hammarbya paludosa (L.) Kuntze	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais	1+	5
Flore	Monocotylédones	124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Mousses	4797	Bruchia vogesiaca Nestl. ex Schwägr.		1+	2 3 5
Flore	Mousses	4763	Dicranum viride (Sull. & Lesq.) Lindb.		1+	4
Flore	Mousses	159445	Hamatocaulis vernicosus (Mitt.) Hedenäs	Hypne brillante	1+	5
Flore	Ptéridophytes	110306	Ophioglossum azoricum C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Flore	Ptéridophytes	127178	Trichomanes speciosum Willd.	Trichomanès remarquable	1+	4 6
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	Astacus astacus (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertébrés	lépidoptères	219788	Glaucoopsyche arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Invertébrés	lépidoptères	54496	Parnassius apollo (Linnaeus, 1758)	Apollon	1+	3
Vertébrés	Mammifères	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	1+	4 6 8
Vertébrés	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	1+	4
Vertébrés	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	1+	(2) 4 (5)
Vertébrés	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	1+	4 (8)
Vertébrés	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	1+	2
Vertébrés	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	1+	2
Vertébrés	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	1+	3 5
Vertébrés	Reptiles	79273	Timon lepidus (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	1+	1 3
Flore	Bryophytes	4761	Dicranum spurium Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	6377	Jamesoniella autumnalis (DC) Steph.		1-	
Flore	Bryophytes	6613	Kurzia pauciflora (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	6279	Pallavicinia lyellii (Hook.) Carruth.		1-	
Flore	Bryophytes	6763	Sphagnum majus (Russow) C.E.O.Jensen		1-	
Flore	Hépatiques	6378	Jamesoniella undulifolia (Nees) Müll.Frib.		1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	1-	
Invertébrés	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Araignées	233892	Pirata uliginosus (Thorell, 1856)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	Trochosa spinipalpis (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	Glaucoopsyche alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertébrés	Odonates	65361	Leucorrhinia caudalis (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1-	
Invertébrés	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	1-	

Vertebres	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertebres	Oiseaux	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu	1-	
Vertebres	Oiseaux	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	1-	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertebres	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Flore	Dicotylédones	134381	Euphorbia flavicoma DC. subsp. costeana (Rouy) P.Fourn.	Euphorbe de Coste	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Invertébrés	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Vertebres	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertebres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre	2+	
Vertebres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertebres	Mammifères	60427	Myotis blythii (Tomes, 1857)	Petit Murin	2+	
Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	2+	
Vertebres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	2+	
Vertebres	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2651	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	2+	
Vertebres	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	2+	
Vertebres	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertebres	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Invertébrés	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	Coléoptères	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	lépidoptères	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	lépidoptères	54837	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertébrés	Oiseaux	2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertébrés	Oiseaux	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertébrés	Poissons	67765	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Saumon atlantique
Vertébrés	Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

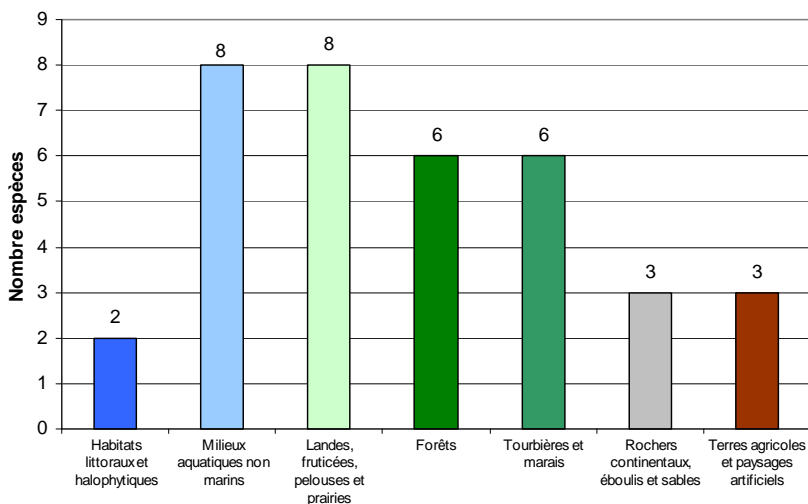
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.	1-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	1-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	1-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
91D0	Tourbières boisées*	1-	4
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	1-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion <i>davallianae</i> *	1-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	1-	5
7230	Tourbières basses alcalines	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletalia uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2

3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix*	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2-	3
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	2-	4
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

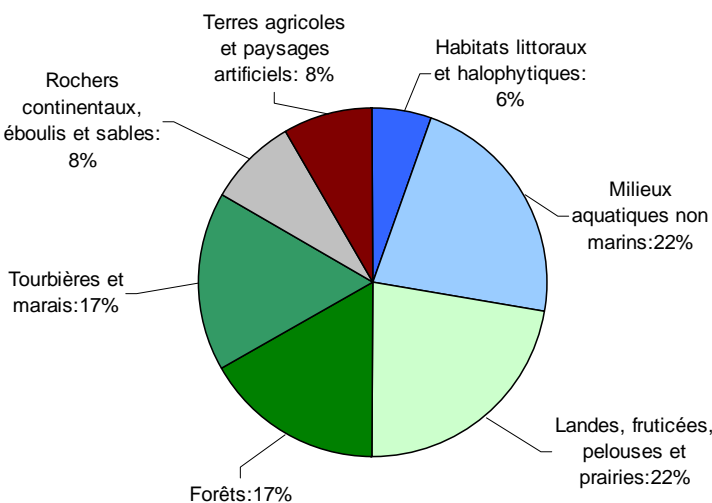
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

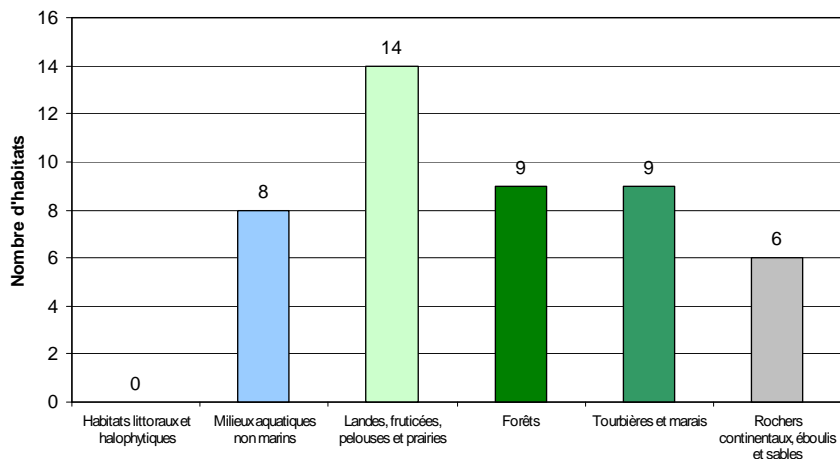
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



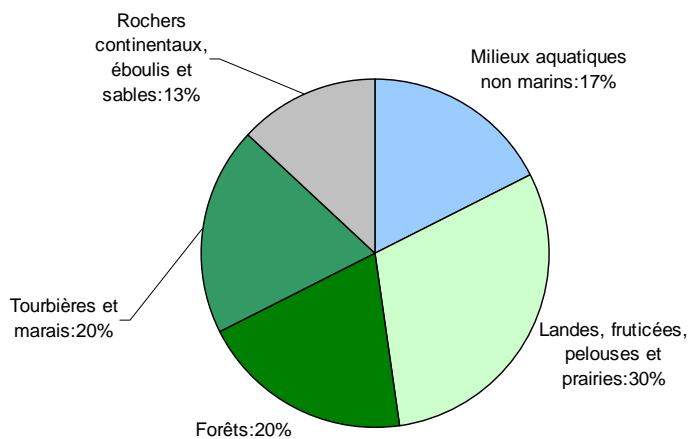
Proportion d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Limousin, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les milieux **aquatiques et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 44% des espèces et plus de 47% des habitats. Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les forêts et tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, la mise en place de protections « répondant à l'objectif des 2% » sur la « Montagne limousine » et notamment le Plateau de Millevaches permettrait de répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires : chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*, Oedicnème criard *Burhinus oediconemus*, Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*, Bondrée apivore *Pernis apivorus*, Busard cendré *Circus pygargus*, Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*.

De plus, le projet de réserve naturelle envisagé pour les Landes à serpentine s'inscrit pleinement dans les priorités établies par la SCAP.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Un site d'intérêt géologique remarquable pour lesquels la France a une responsabilité forte en termes de protection se situe en Limousin (des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>). Il s'agit de la « **Série métamorphique de la vallée de la Vézère** » qui, bien que se trouvant déjà sur un site Natura 2000, pourrait éventuellement faire l'objet d'une mesure de protection complémentaire.

Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée et de l'inventaire régional des sites géologiques que vous avez réalisé, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

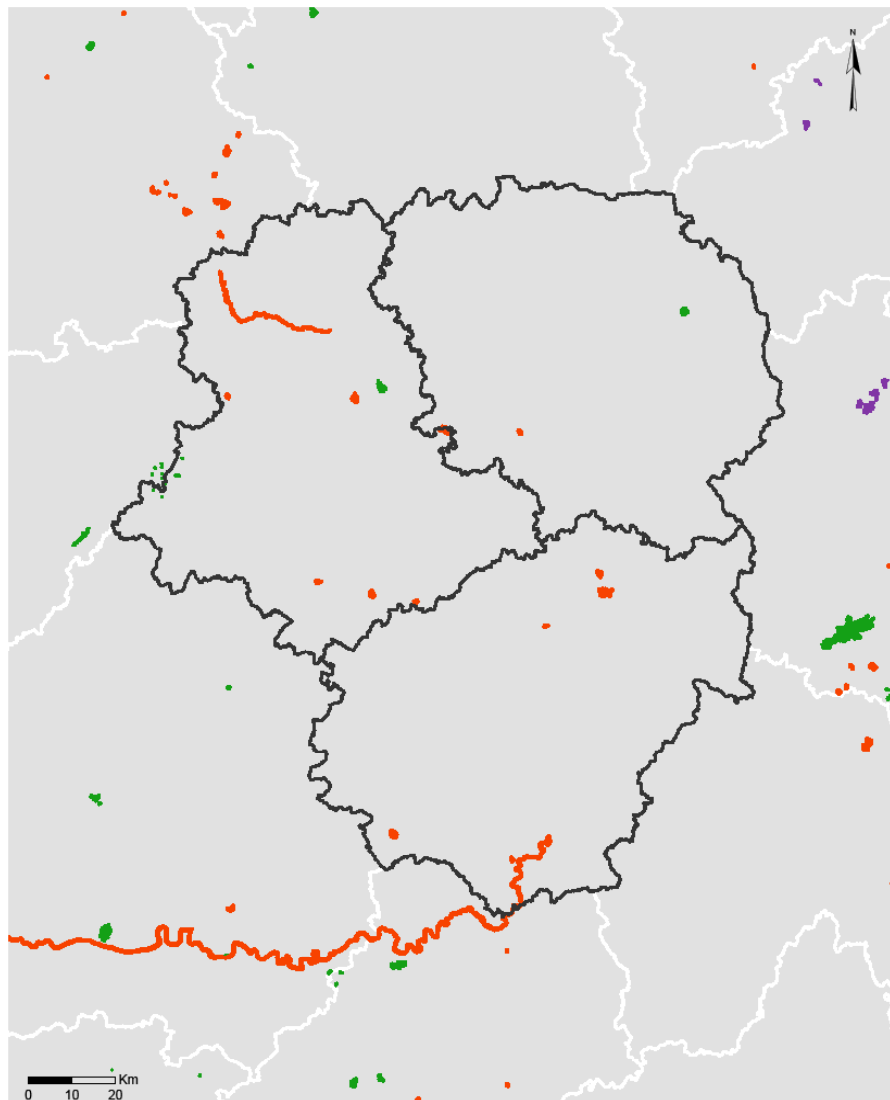
Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée en Limousin.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

LIMOUSIN



- Arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones coeurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,11% du territoire du Limousin.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION LORRAINE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	123905	<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Sisymbre couché, Braya couchée	1+	2 6 (8)
Flore	Monocotylédones	94041	<i>Cypripedium calceolus</i> L.	Sabot de Vénus	1+	4
Flore	Monocotylédones	100739	<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais	1+	5
Flore	Mousses	4797	<i>Bruchia vogesiaca</i> Nestl. ex Schwägr.		1+	2 3 5
Flore	Ptéridophytes	86186	<i>Botrychium matricarifolium</i> (A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch	Botrychium à feuilles de Matricaire	1+	3
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertébrés	Crustacés Décapodes	159447	<i>Austropotamobius torrentium</i> (Schrank, 1803)	Ecrevisse des torrents	1+	2
Invertébrés	Gastéropodes	64140	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertébrés	lépidoptères	53651	<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1+	3
Invertébrés	lépidoptères	53631	<i>Coenonympha tullia</i> (Müller, 1764)	Fadet des tourbières	1+	5
Invertébrés	lépidoptères	54400	<i>Colias palaeno</i> (Linnaeus, 1761)	Solitaire	1+	5
Invertébrés	lépidoptères	53976	<i>Lycaena helle</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	1+	5
Invertébrés	Odonates	65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Mammifères	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Poissons	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille	1+	2
Vertébrés	Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	68336	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2
Vertébrés	Poissons	67335	<i>Telestes souffia</i> (Risso, 1827)	Blageon	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Flore	Bryophytes	4761	<i>Dicranum spurium</i> Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	434203	<i>Henediella heimii</i> (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	6613	<i>Kurzia pauciflora</i> (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	5993	<i>Sematophyllum demissum</i> (Wilson) Mitt.		1-	
Flore	Bryophytes	6763	<i>Sphagnum majus</i> (Russow) C.E.O.Jensen		1-	
Flore	Dicotylédones	136824	<i>Iberis linifolia</i> L. subsp. <i>violletii</i> (Soy.-Will. ex Godr.) Valdés	Ibérus de Violet	1-	
Invertébrés	Araignées	233873	<i>Arctosa fulvolineata</i> (Lucas, 1846)		1-	
Invertébrés	Araignées	1820	<i>Argyroneta aquatica</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	233892	<i>Pirata uliginosus</i> (Thorell, 1856)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	<i>Trochosa spinipalpis</i> (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	8451	<i>Carabus variolosus</i> Fabricius, 1787		1-	
Invertébrés	lépidoptères	219814	<i>Boloria eunomia</i> (Esper, 1799)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	54762	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53856	<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	<i>Glaucopsyche alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	

Invertèbres	lépidoptères	219792	Glaucoopsyche rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croisette	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219789	Glaucoopsyche teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertèbres	lépidoptères	54496	Parnassius apollo (Linnaeus, 1758)	Apollon	1-	
Invertèbres	lépidoptères	54502	Parnassius mnemosyne (Linnaeus, 1758)	Semi-Apollon	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertèbres	Odonates	65366	Leucorrhinia albifrons (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	1-	
Vertèbres	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertèbres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertèbres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine	1-	
Vertèbres	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	1-	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Mousses	4763	Dicranum viride (Sull. & Lesq.) Lindb.		2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Flore	Ptéridophytes	127178	Trichomanes speciosum Willd.	Trichomanès remarquable	2+	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18437	Austroptamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertèbres	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		2+	
Invertèbres	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertèbres	lépidoptères	219788	Glaucoopsyche arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	2+	
Vertèbres	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertèbres	Amphibiens	275	Bufo viridis Laurenti, 1768	Crapaud vert	2+	
Vertèbres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertèbres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertèbres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	2+	
Vertèbres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertèbres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2720	Anser fabalis (Latham, 1787)	Oie des moissons	2+	
Vertèbres	Oiseaux	199294	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertèbres	Oiseaux	4327	Ficedula albicollis (Temminck, 1815)	Gobemouche à collier	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3507	Glaucidium passerinum (Linnaeus, 1758)	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3076	Grus grus (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	2+	

Vertebres	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2964	Tetrao urogallus Linnaeus, 1758	Grand Tétrás	2+	
Vertebres	Poissons	67506	Cobitis taenia Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67534	Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)	Loche d'étang	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Flore	Bryophytes	6750	Sphagnum fuscum (Schimp.) H.Klinggr.		2-	
Flore	Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	2-	
Flore	Ptéridophytes	107000	Lycopodium annotinum L.	Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	2-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	2-	
Invertébrés	lépidoptères	53926	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Nacré de la Canneberge	2-	
Invertébrés	lépidoptères	219790	Glaucopteryx nausithous (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds	2-	
Invertébrés	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Mousses	3885	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Invertébrés	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertébrés	Amphibiens	240	Pelobates fuscus (Laurenti, 1768)	Pélobate brun
Vertébrés	Mammifères	60612	Lynx lynx (Linnaeus, 1758)	Lynx boréal
Vertébrés	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertébrés	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertébrés	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertébrés	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertébrés	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais
Vertébrés	Oiseaux	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur
Vertébrés	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

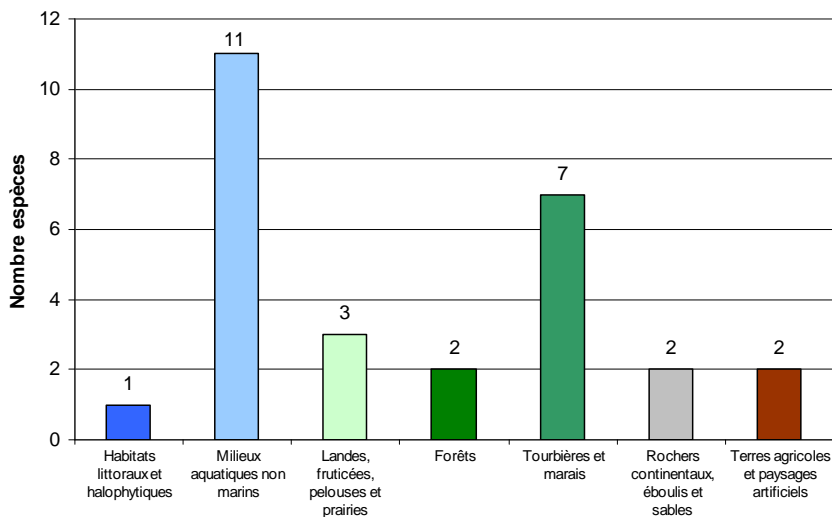
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	1-	3
6440	Prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i>	1-	3
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	1-	4
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
7240	Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> *	1-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	1-	6
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1340	Prés salés intérieurs*	2-	1
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2-	1
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4060	Landes alpines et boréales	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4

9170	Chênaies-charmaies du Galio-Carpinetum	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
54.4	Bas-marais acides	2-	5
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

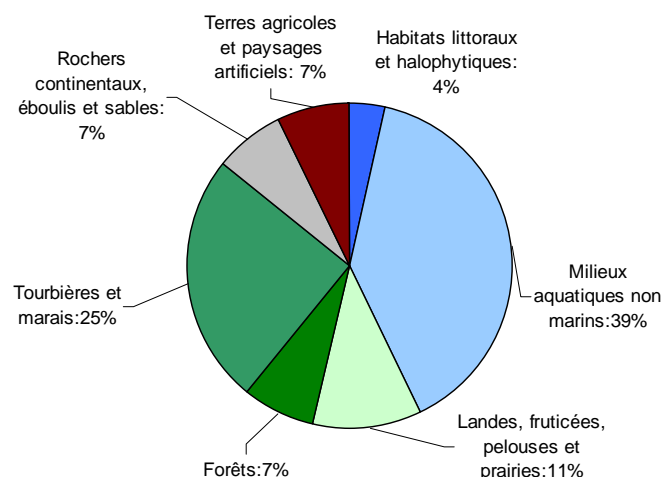
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

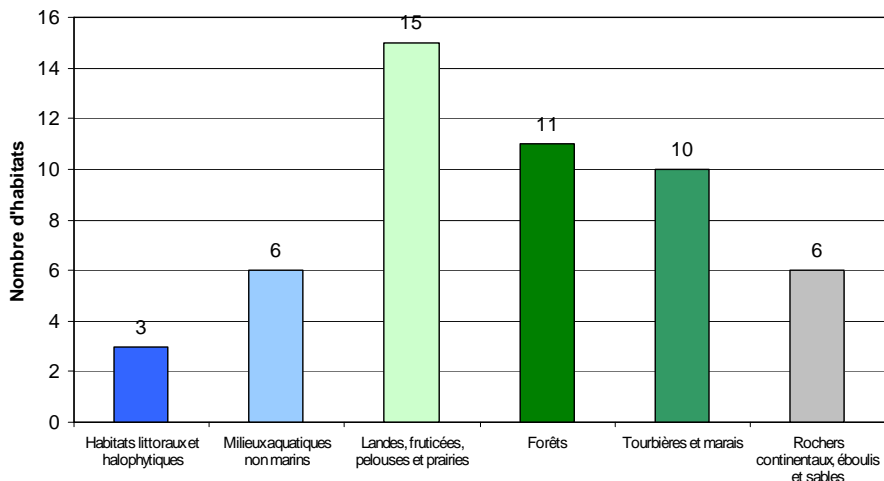
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



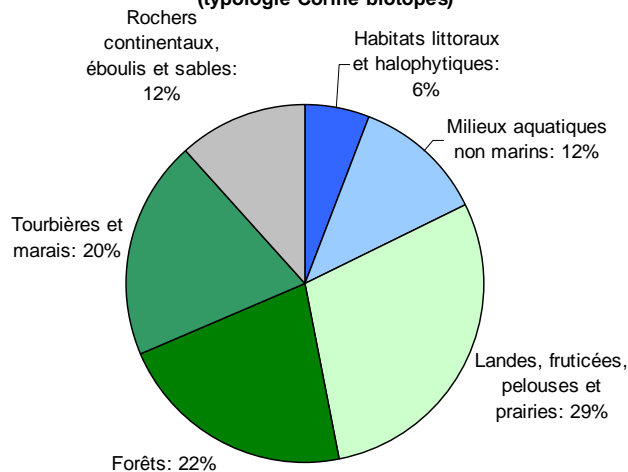
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu
(typologie Corine biotopes)



Pour la région Lorraine, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux aquatiques** et dans les **tourbières et marais**. Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 64% des espèces et plus de 41% des habitats. Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les landes, fruticées, pelouses et prairies, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

En complémentarité avec le site Natura 2000 de la Forêt de la Reine et en lien avec le parc naturel régional de Lorraine, des mesures de protection complémentaires, répondant à « l'objectif 2% », pourraient être envisagées au pied des Côtes de Meuse, secteur comprenant plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires, comme le Petit Rhinolophe, le Gobemouche à collier et le cuivré des marais.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Trois sites d'intérêt géologique remarquable pour lesquels la France a une responsabilité forte en termes de protection se situent en Lorraine (des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>).

Deux d'entre eux, le **Stratotype de l'Hettangien** et **Moraine de Noiregoux**, font l'objet de mesures de protection réglementaires existantes (réserve naturelle nationale d'Hettange-Grande) ou à venir (projet de site classé) qui confèrent a priori à ces sites un niveau de protection adéquat.

Le troisième site pour lequel des mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » peuvent, ou pourront à terme, être envisagées se situe à Pagny-sur-Meuse. Il s'agit de la « **Carrière Le Revoi** » qui est aujourd'hui en cours d'exploitation mais qui, à sa fermeture, pourrait éventuellement bénéficier d'un statut de protection.

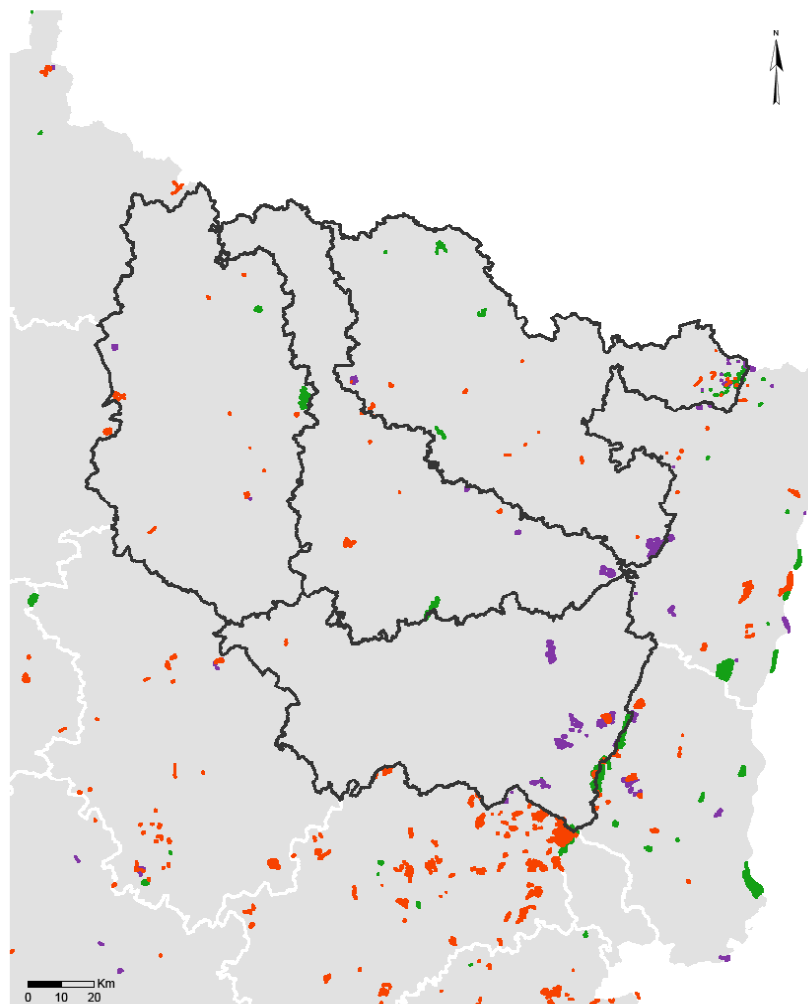
Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée et d'éventuels inventaires géologiques en cours dans votre région, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée dans votre région.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

LORRAINE



- Arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones coeurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte (hors RNR) vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,35% du territoire de la Lorraine.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION MIDI-PYRENEES

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	132220	<i>Brassica repanda</i> (Willd.) DC. subsp. <i>galissieri</i> (Giraudias) Heywood	Chou de Galissier	1+	3 6
Flore	Dicotylédones	105409	<i>Legousia scabra</i> (Lowe) Gamisans	Spéculaire de Castille, Spéculaire scabre	1+	3 6 8
Flore	Dicotylédones	106257	<i>Lindernia palustris</i> Hartmann	Lindernie rampante	1+	2 5
Flore	Dicotylédones	138120	<i>Odontites jaubertianus</i> (Boreau) D.Dietr. ex Walp. subsp. <i>cebennensis</i> (H.J.Coste & Soulié) P.Fourn.	Euphrase des Cévennes	1+	3 4
Flore	Monocotylédones	98322	<i>Festuca lahonderei</i> Kerguelén & Plonka	Fétuque de Lahondère	1+	1 3
Flore	Monocotylédones	110354	<i>Ophrys aveyronensis</i> (J.J.Wood) P.Delforge	Ophrys de l'Aveyron	1+	3 4
Flore	Monocotylédones	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	86186	<i>Botrychium matricariifolium</i> (A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch	Botrychium à feuilles de Matricaire	1+	3
Flore	Ptéridophytes	86199	<i>Botrychium simplex</i> E.Hitchc.	Botryche simple, Petit botryche	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	107407	<i>Marsilea quadrifolia</i> L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	1+	2
Flore	Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Flore	Ptéridophytes	127178	<i>Trichomanes speciosum</i> Willd.	Trichomanès remarquable	1+	4 6
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18432	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertébrés	Gastéropodes	162991	<i>Abida occidentalis</i> (Fagot, 1888)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162985	<i>Abida secale boileausiana</i> (Küster, 1845)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	458700	<i>Acicula douctouyrensis</i> (Bertrand, 2004)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	163061	<i>Clausilia rugosa lamalouensis</i> A. Letourneux, 1877		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162690	<i>Cochlostoma nouleti</i> (Dupuy, 1851)		1+	4 6
Invertébrés	Gastéropodes	163244	<i>Norelona pyrenaica</i> (Draparnaud, 1805)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	64140	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertébrés	lépidoptères	219788	<i>Glaucopsyche arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Invertébrés	lépidoptères	53976	<i>Lycaena helle</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	1+	5
Invertébrés	lépidoptères	8268	<i>Zerynthia rumina</i> (Linnaeus, 1758)	Proserpine	1+	3 8
Invertébrés	Odonates	65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Amphibiens	235	<i>Pelobates cultripes</i> (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède	1+	1 2
Vertébrés	Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	60826	<i>Ursus arctos</i> Linnaeus, 1758	Ours brun, Ours	1+	3 4
Vertébrés	Oiseaux	2964	<i>Tetrao urogallus</i> Linnaeus, 1758	Grand Tétras	1+	3
Vertébrés	Poissons	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille	1+	2
Vertébrés	Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	67420	<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)		1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	79283	<i>Iberolacerta aranica</i> (Arribas, 1993)	Lézard du val d'Aran	1+	3 6
Vertébrés	Reptiles	79284	<i>Iberolacerta aurelioi</i> (Arribas, 1994)	Lézard d'aurelio	1+	3 6
Vertébrés	Reptiles	79273	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	1+	1 3

Flore	Bryophytes	6750	<i>Sphagnum fuscum</i> (Schimp.) H.Klinggr.		1-	
Flore	Bryophytes	5680	<i>Splachnum ampullaceum</i> Hedw.		1-	
Flore	Dicotylédones	109241	<i>Narcissus bulbocodium</i> L.	Trompette-de-Méduse	1-	
Flore	Gymnospermes	104419	<i>Juniperus thurifera</i> L.	Genévrier thurifère	1-	
Flore	Hépatiques	6378	<i>Jamesoniella undulifolia</i> (Nees) Müll.Frib.		1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	<i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Invertèbres	Araignées	1885	<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertèbres	Araignées	2108	<i>Icius subinermis</i> Simon, 1937		1-	
Invertèbres	Araignées	233879	<i>Pardosa bifasciata</i> (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertèbres	Araignées	303987	<i>Pardosa oreophila</i> Simon, 1937		1-	
Invertèbres	Araignées	1944	<i>Trochosa spinipalpis</i> (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertèbres	Coléoptères	250837	<i>Acmaeoderella cyanipennis</i> perroti (Schaefer, 1949)		1-	
Invertèbres	Isopodes	237167	<i>Oritoniscus rousseti</i> Dalens, 1998		1-	
Invertèbres	lépidoptères	219814	<i>Boloria eunomia</i> (Esper, 1799)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	53621	<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1-	
Invertèbres	lépidoptères	54762	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219791	<i>Glaucopteryx alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219792	<i>Glaucopteryx rebeli</i> (Hirschke, 1904)	Azuré de la croixette	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53248	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertèbres	Odonates	65366	<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	1-	
Invertèbres	Orthoptères	65767	<i>Antaxius sorrezensis</i> (Marquet, 1877)		1-	
Vertèbres	Amphibiens	444441	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertèbres	Oiseaux	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2486	<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu	1-	
Vertèbres	Oiseaux	199294	<i>Bonasa bonasia</i> (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3586	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	Rollier d'Europe	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3334	<i>Sterna nilotica</i> Gmelin, 1789	Sterne hansel	1-	
Vertèbres	Oiseaux	4221	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	1-	
Vertèbres	Poissons	388244	<i>Gobio alverniae</i> Kottelat & Persat, 2005		1-	
Vertèbres	Poissons	388245	<i>Gobio occitaniae</i> Kottelat & Persat, 2005		1-	
Vertèbres	Poissons	70014	<i>Salaria fluviatilis</i> (Asso, 1801)	Blennie fluviatile	1-	
Flore	Dicotylédones	82495	<i>Androsace cylindrica</i> DC.	Androsace cylindrique	2+	
Flore	Dicotylédones	82531	<i>Androsace pyrenaica</i> Lam.	Androsace des Pyrénées	2+	
Flore	Dicotylédones	84699	<i>Aster pyrenaicus</i> Desf. ex DC.	Aster des Pyrénées	2+	
Flore	Dicotylédones	133309	<i>Cirsium carniolicum</i> Scop. subsp. <i>rufescens</i> (Ramond ex DC.) P.Fourn.	Cirse de Carniole roux	2+	
Flore	Dicotylédones	134381	<i>Euphorbia flavicomma</i> DC. subsp. <i>costeana</i> (Rouy) P.Fourn.	Euphorbe de Coste	2+	
Flore	Dicotylédones	105801	<i>Leucanthemum meridionale</i> O.Le Grand	Marguerite du Midi	2+	
Flore	Dicotylédones	105908	<i>Ligularia sibirica</i> (L.) Cass.	Ligulaire de Sibérie, Sénéçon de Sibérie	2+	
Flore	Monocotylédones	94041	<i>Cypripedium calceolus</i> L.	Sabot de Vénus	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Mousses	159445	<i>Hamatocaulis vernicosus</i> (Mitt.) Hedenäs	Hypne brillante	2+	

Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Invertébrés	Coléoptères	159441	Limoniscus violaceus (P. W. J. Müller, 1821)	Taupin violacé	2+	
Invertébrés	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertébrés	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertébrés	lépidoptères	54496	Parnassius apollo (Linnaeus, 1758)	Apollon	2+	
Invertébrés	lépidoptères	54502	Parnassius mnemosyne (Linnaeus, 1758)	Semi-Apollon	2+	
Invertébrés	Odonates	65384	Macromia splendens (Pictet, 1834)	Cordulie splendide	2+	
Vertébrés	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertébrés	Amphibiens	444427	Calotriton asper (Dugès, 1852)	Calotriton des Pyrénées	2+	
Vertébrés	Mammifères	61212	Castor fiber Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	2+	
Vertébrés	Mammifères	60243	Galemys pyrenaicus (E. Geoffroy, 1811)	Desman des Pyrénées	2+	
Vertébrés	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre	2+	
Vertébrés	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	2+	
Vertébrés	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertébrés	Mammifères	60427	Myotis blythii (Tomes, 1857)	Petit Murin	2+	
Vertébrés	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	
Vertébrés	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertébrés	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	2+	
Vertébrés	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3120	Burhinus oedicanus (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3625	Dendrocopos leucotos (Bechstein, 1803)	Pic à dos blanc	2+	
Vertébrés	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertébrés	Oiseaux	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2852	Gypaetus barbatus (Linnaeus, 1758)	Gypaète barbu	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2651	Hieraetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2957	Lagopus mutus pyrenaicus Hartret, 1921	Lagopède des Pyrénées	2+	
Vertébrés	Oiseaux	199409	Lanius meridionalis Temminck, 1820	Pie-grièche méridionale	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2856	Neophron percnopterus (Linnaeus, 1758)	Vautour percnoptère	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2992	Perdix perdix hispaniensis Reichenow, 1892	Perdrix grise de montagne	2+	
Vertébrés	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertébrés	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+	
Vertébrés	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	2+	
Vertébrés	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	2+	
Vertébrés	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertébrés	Reptiles	79285	Iberolacerta bonnali (Lantz, 1927)	Lézard de Bonnal	2+	
Vertébrés	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Flore	Bryophytes	6613	Kurzia pauciflora (Dicks.) Grolle		2-	
Flore	Bryophytes	4910	Rhodobryum roseum (Hedw.) Limpr.		2-	

Flore	Mousses	5036	Orthotrichum rogeri Brid.	Orthotric de Roger	2-	
Flore	Ptéridophytes	107000	Lycopodium annotinum L.	Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	2-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Mousses	3885	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertébrés	Mammifères	61143	Marmota marmota (Linnaeus, 1758)	Marmotte des Alpes, Marmotte
Vertébrés	Oiseaux	2645	Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Aigle royal
Vertébrés	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertébrés	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe
Vertébrés	Oiseaux	2938	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertébrés	Oiseaux	4488	Pyrrhocorax pyrrhocorax (Linnaeus, 1758)	Crave à bec rouge
Vertébrés	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertébrés	Poissons	66775	Acipenser sturio Linnaeus, 1758	Esturgeon européen, Esturgeon de l'Europe Occidentale
Vertébrés	Poissons	67179	Barbus meridionalis Risso, 1827	Barbeau truité, Barbeau méridional
Vertébrés	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique
Vertébrés	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

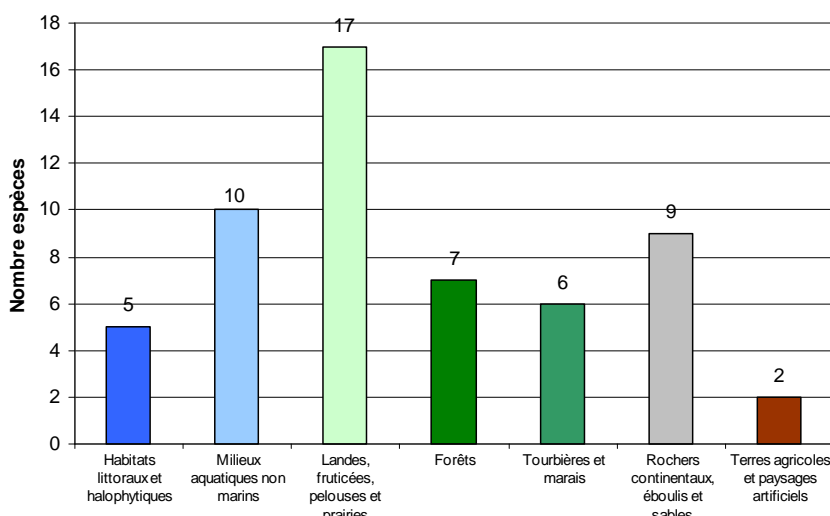
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	1-	1
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	1-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	1-	2
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	1-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	1-	2
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	1-	2
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	1-	2
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	1-	3
6130	Pelouses calaminaires des <i>Violetalia calaminariae</i>	1-	3
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	1-	3
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	1-	4
91D0	Tourbières boisées*	1-	4
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	1-	4
9330	Forêts à <i>Quercus suber</i>	1-	4
9530	Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques*	1-	4
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	1-	4
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion <i>davallianae</i> *	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	2-	2
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	2-	2
36.1	Combes à neige	2-	3
37.21	Prairies inondables	2-	3
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4060	Landes alpines et boréales	2-	3
4080	Fourrés de <i>Salix</i> spp. Subarctiques	2-	3
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	2-	3

6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6220	Parcours substepmiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	2-	3
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	2-	4
9260	Forêts de Castana sativa	2-	4
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	2-	4
9430	Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)*	2-	4
9560	Forêts endémiques à Juniperus spp.*	2-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	2-	5
54.4	Bas-marais acides	2-	5
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
7240	Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae*	2-	5
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6
8340	Glaciers permanents	2-	6

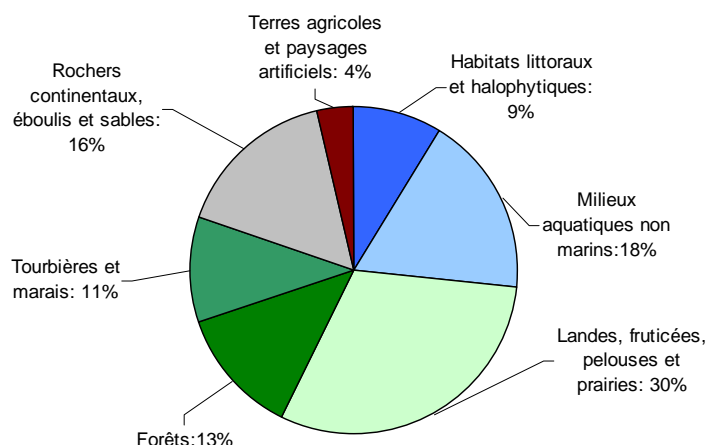
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

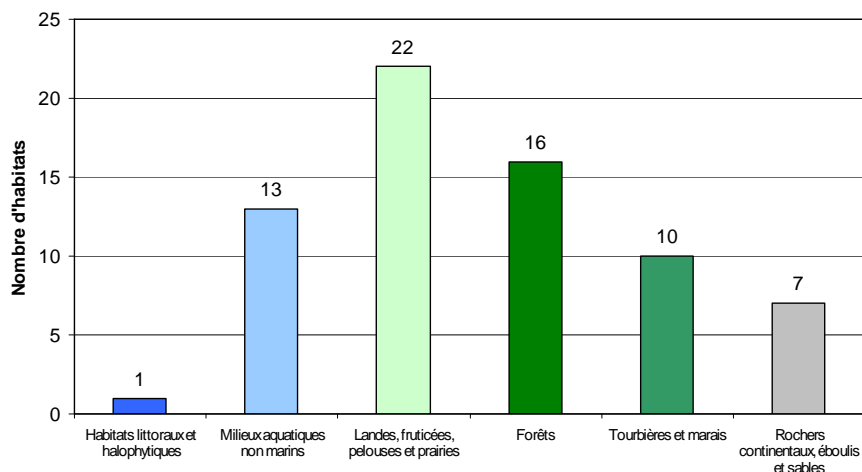
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



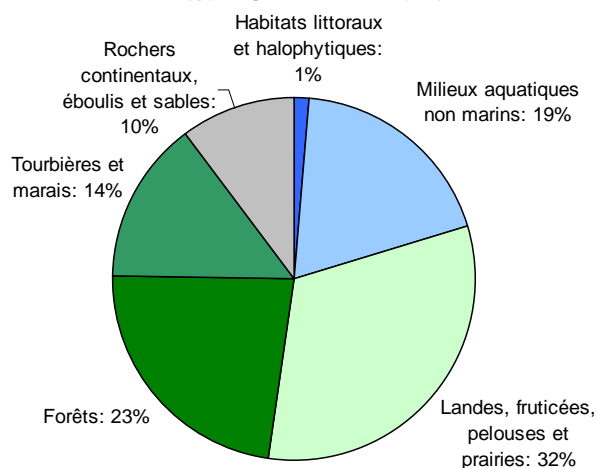
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Midi-Pyrénées, les espèces (hors invertébrés « souterrains ») et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent notamment dans les milieux aquatiques et ouverts (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 46% des espèces et plus de 50% des habitats. Les autres milieux de votre région, comme les forêts et/ou les milieux d'altitude, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, la mise en place de protections répondant à « l'objectif 2% » en Ariège permettrait de répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces de lézards endémiques de la chaîne pyrénéenne, notamment sur le Haut Vicdessos, une des rares localités occupées par le Lézard d'Aurelio en danger critique d'extinction en France.

D'autres secteurs géographiques - dont la richesse en habitats et en espèces peut justifier la création d'aires protégées au titre de la SCAP - sont également à examiner, avec les acteurs locaux concernés : il s'agit notamment du Massif de la Grésigne (avec la présence du Pic mar, *Dendrocopos medius* et de plusieurs espèces de rapaces dont l'Aigle botté, *Hieraaetus pennatus*) et du Col de l'Organbidexka, l'un des trois plus importants sites de migration en Europe occidentale.

Les réflexions conduites dans le cadre de la déclinaison régionale Midi-Pyrénées sont à mener en lien avec la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité, afin notamment de contribuer à la sauvegarde de *Tetrao urogallus* et à celle d'autres espèces de la chaîne des Pyrénées.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des étalons internationaux. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Cinq étalons internationaux se trouvent en région Midi-Pyrénées :

Sites	ville, département	Données scientifiques
Niveau MP 28 de la Pech du Fraysse	St Projet, Tarn et Garonne, 82	Niveau MP 28 - Oligocène
Niveau MP 26 du Mas de Pauffie	Vaylats, Lot, 46	Niveau MP 26 - Oligocène
Niveau MP 25 de Garouillas	Bach, Lot, 46	Niveau MP 25 - Oligocène
Niveau MP 23 d'Itardie	Mouillac, Tarn et Garonne, 82	Niveau MP 23 - Oligocène
Niveau MP 19 d'Escamps	Escamps, Lot, 46	Niveau MP 19 - Eocène

Trois de ces étalons sont inclus dans le projet de réserve naturelle nationale des Phosphatières du Quercy. Pour le « **niveau MP 28 de la Pech du Fraysse** » et le « **niveau MP 23 d'Itardie** » qui ne sont pas compris dans ce projet de réserve, des réflexions seront à l'entier afin de leur accorder un statut de protection approprié.

Trois sites midi-pyrénéens figurent dans la liste des sites d'intérêt géologique remarquables au titre du **patrimoine souterrain** :

- le **Gouffre des Charentais** (Jézeau / Ardengost), important système de galeries étagées (10 km) recelant de aragonites aciculaires, pour lequel des mesures répondant à « l'objectif » 2% sont à envisager, en lien avec les acteurs du patrimoine souterrain ;
- le **Trou du Calel** (Sorèze), grotte actuellement gérée par convention avec des structures spéléologiques, qui pourrait, en accord avec ces structures, faire l'objet de mesures de protection complémentaires ;
- les **Phosphatières du Quercy** pour lequel un projet de réserve naturelle nationale est en cours.

D'autres **sites d'intérêt géologique remarquable** de la liste SCAP se trouvent dans votre région et sont concernés par les projets de réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège et de RNN des Phosphatières du Quercy qui permettront à terme leur protection :

Sites	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Statut actuel ou à venir
Gisement à empreintes de Crayssac, plage aux ptérosaures	Crayssac, Lot, 46	Empreintes de Ptérosaure et d'autres espèces, dans calcaires fins thitonien, Jurassique, longtemps exploités pour la construction	2000m ²	Communauté des Communes de Catus + projet de RNN du Lot
Lavergne	Concots, Lot, 46		3,82 ha	RNR65 + projet de RNN du Lot
Fontaine intermittente de Fontestorbes	Bélesta, Ariège, 09	Belle résurgence karstique périodique	1 ha	site classé : 10/02/1921 + projet de RNN de l'Ariège

Pour trois **grands ensembles ou paysages géologiques** retenus dans le cadre de la SCAP et situés en Midi-Pyrénées (hors Cirque de Gavarnie), il pourrait être opportun d'étudier la possibilité de doter ces sites de mesures de protection nouvelles ou complémentaires, en particulier pour l'Etang de Lherz.

Sites	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Statut actuel de protection
Etang de Lherz (Lers)	Le port, Ariège, 09	Affleurement de Lherzolite, site historique	73 600 m ²	
Grotte du Mas d'Azil	le Mas d'Azil, Ariège, 09	jusqu'à 60 m de hauteur et 50 m de large.		site classé, site inscrit, site Natura 2000
Chaos de Montpellier le Vieux	Millau - Roques Ste Marguerite - St Andre de Vazine - Aveyron, 12	Erosion ruiniforme correspondant à un ancien epikarts.	1475,06 ha	site classé

Il est, bien entendu, possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée et des inventaires géologiques en cours ou existants dans votre région, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Concernant les invertébrés souterrains, il convient de rappeler que les mesures de protection doivent être envisagées en prenant en compte la pratique spéléologique. Les structures de la fédération française de spéléologie seront donc associées aux démarches de conservation, afin de concilier préservation de ces espèces et activité spéléologique, dont l'impact sur les invertébrés souterrains est généralement limité, voire dans certains cas très faible ou nulle.

Sur les 30 espèces d'invertébrés souterrains retenues dans la SCAP, 16 se trouvent en Midi-Pyrénées (dont 11 dans le projet de réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège) :

- *Ischyropsalis pyrenaea*
- *Speleoglomeris doderoi*
- *Plusiocampa dargilani*
- *Aphaenops leschenaultia*
- *Aphaenops hustachei*
- *Hydraphaenops elhersi*
- *Aphaenops bouilloni*
- *Aphaenops carrerei*
- *Aphaenops cerberus*
- *Aphaenops colluvii*
- *Aphaenops maria-rosae*
- *Aphaenops michaeli*
- *Aphaenops pluto*
- *Aphaenops sioberae*
- *Aphaenops tiresias*
- *Aphaenops vandeli*.

Pour les cinq espèces dont l'aire de répartition n'est pas comprise dans le projet de réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège, des mesures de protection « répondant à l'objectif des 2% » sont à envisager, en lien avec les acteurs du patrimoine souterrain.

Concernant *Ischyropsalis pyrenaea*, cette espèce troglobie de la famille des opilions est endémique des grottes des Pyrénées entre 800 et 1000 m d'altitude en Ariège et Haute-Garonne et de deux grottes des Pyrénées-Atlantiques. Il convient de préciser qu'une des trois stations ariégeoises dans le Massif de L'Estelas, la grotte de l'Estelas, est incluse dans le projet de RNN souterraine de l'Ariège.

Concernant *Speleoglomeris doderoi*, ce diplopede aveugle et dépigmenté, vit dans les grottes près de Bagnères-de-Bigorre, avec une très abondante population dans la grotte du Bédât dans les Hautes-Pyrénées.

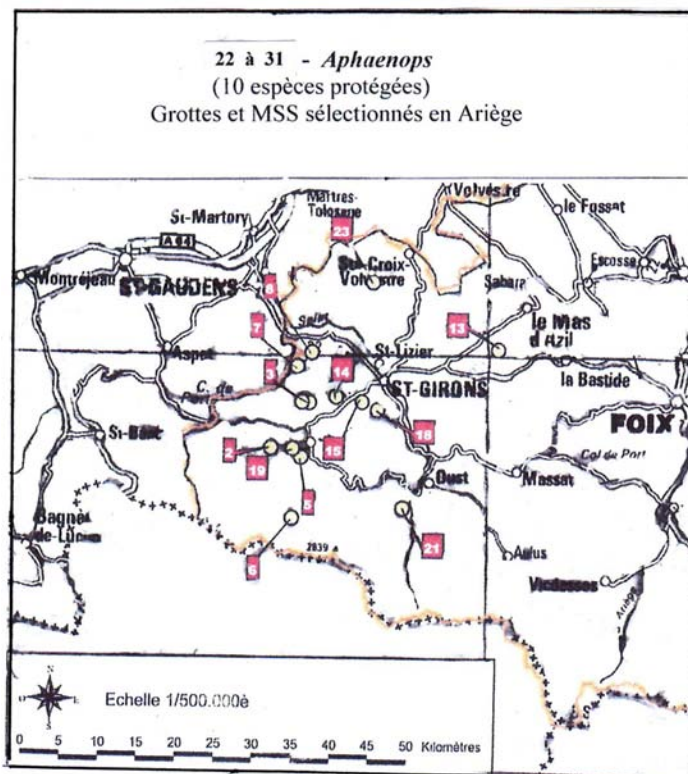
Concernant *Plusiocampa dargilani*, il s'agit du campodé troglobie le plus évolué morphologiquement en relation avec la vie souterraine, possédant des antennes et les pattes extrêmement longues. Il a été recensé dans des grottes de l'Aveyron qui se situent dans le Parc Naturel Régional des Grands Causses et notamment la grotte des Sourgettes (Commune de Veyreau), la grotte de Frayssinhes (Commune de Millau), et l'aven de la Millière (Commune de La Roque-Sainte-Marguerite).

Concernant *Aphaenops leschenaulti*, cette espèce protégée au niveau national est endémique et se trouve dans les grottes autour de Bagnères-de-Bigorre dont celle du Bedat (comme *Speleoglomeris doderoi*). La protection de cette espèce « parapluie » permettrait de préserver d'autres espèces souterraines, comme le coléoptère terrestre *Geotrechus discontinuatus*, le diplopode *Blaniulus (Typhloblaniulus) troglobius*, l'araignée *Troglohyphantes marqueti*, l'isopode *Stenasellus virei*, et le copépode Harpacticoides *Bryocamptus pyrenaicus*.

Concernant *Aphaenops hustachei*, cette espèce figure dans la liste des espèces protégées au niveau national. Elle se trouve dans deux grottes de la vallée du Nistos : Grotte de Haiouat de Pelou et Grotte de l'Eglise à Bas Nistos. Protéger cette espèce « parapluie » contribuerait également à préserver d'autres espèces souterraines, comme deux autres Coléoptères protégés *Hydrapahaenops longicollis* et *Hydrapahaenops bourgoini*, la sous-espèce *elongatus* du *Geotrechus orcinus*, espèce endémique de la région, le Mollusque dépigmenté *Testacella barbei*, le Diplopode *Blaniulus (Typhloblaniulus) lorifer garumnicus*, endémique des Pyrénées centrales et l'Isopode terrestre *Scotoniscus macromelos convenicus*.

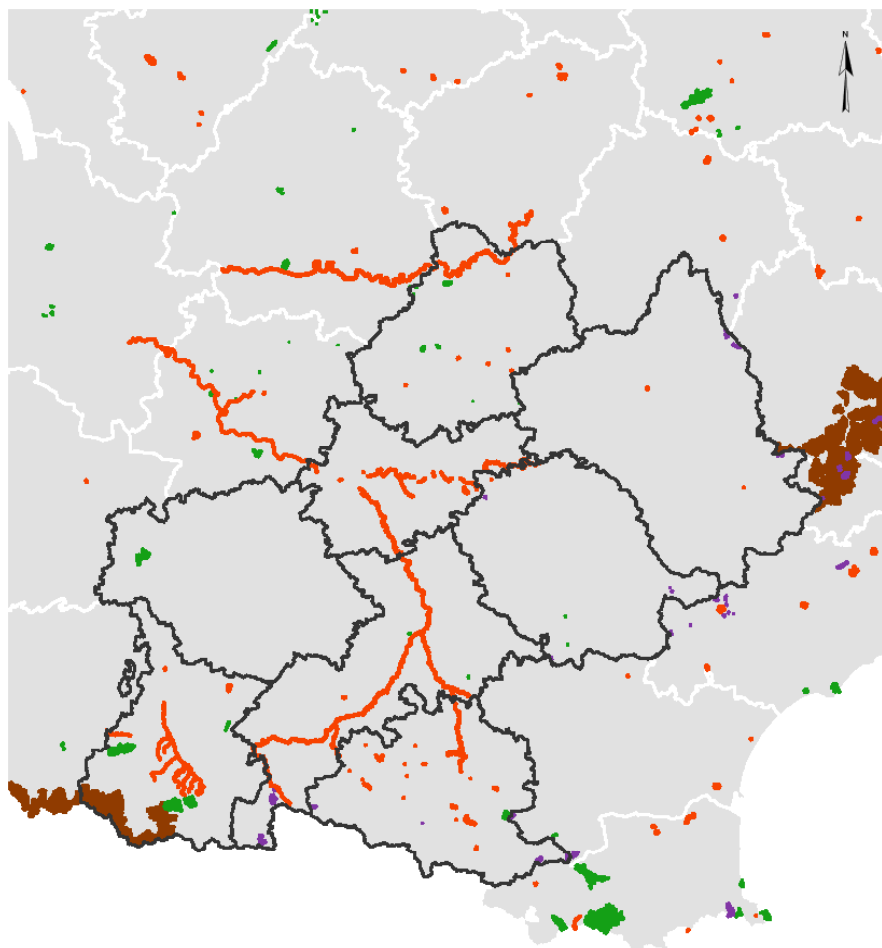
Pour mémoire, les **11 autres espèces d'invertébrés souterrains figurant dans la liste de la SCAP et comprises dans le projet de réserve naturelle nationale de l'Ariège** sont :

- *Aphaenops bouilloni* dont l'aire de répartition est extrêmement réduite : grotte de Pétiliac,
- *Aphaenops carrerei* dont l'aire de répartition est limitée à quelques grottes d'altitude dans la chaîne des Pyrénées : Grotte de Lameza (1 380 m) et grotte du Trapech d'en Haut (1 750 m),
- *Aphaenops cerberus* dont l'aire de répartition est assez vaste dans de nombreuses grottes, depuis l'Arize en Ariège jusque dans les massifs de L'Estelas, d'Arbas et la vallée du Job en Haute-Garonne,
- *Aphaenops colluvii* dont l'aire de répartition se trouve le long du versant nord du massif bordant la vallée de la Bellongue,
- *Aphaenops maria-rosae* dont l'aire de répartition est extrêmement réduite : grotte du Trapech d'en Haut,
- *Aphaenops michaeli* dont l'aire de répartition est connue de deux grottes : grotte de Las Souleillos et Faille de Jouhandet,
- *Aphaenops pluto*, endémique des grottes du massif dominant Saint-Girons et s'étendant jusqu'à Aulot et Moulis à l'ouest,
- *Aphaenops sioberae* dont l'aire de répartition est très réduite : grotte de Payssa et quelques stations proches dans la partie orientale du versant nord du massif bordant la vallée de la Bellongue,
- *Aphaenops tiresias*, toujours rare mais dans de nombreuses grottes depuis l'Arize en Ariège jusqu'à la vallée du Job en Haute-Garonne,
- *Aphaenops vandeli* décrit de la grotte de Payssa et connu de la grotte laboratoire d'Aulignac.
- *Hydrapahaenops elherisi*, notamment présente dans les grottes de Peyort et de l'Estelas.



Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

MIDI-PYRENEES



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,92% du territoire de Midi-Pyrénées.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

0 20 40 Km

- Arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones coeurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	101223	<i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Dicotylédones	123905	<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Sisymbre couché, Braya couchée	1+	2 6 (8)
Invertébrés	Gastéropodes	162937	<i>Quickella arenaria</i> (Potiez & Michaud, 1835)		1+	1 2
Invertébrés	Gastéropodes	64140	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertébrés	lépidoptères	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	1+	3 5
Vertébrés	Mammifères	60776	<i>Halichoerus grypus</i> (Fabricius, 1791)	Phoque gris	1+	1
Vertébrés	Oiseaux	3350	<i>Sterna albifrons</i> Pallas, 1764	Sterne naine	1+	1 2
Vertébrés	Poissons	67506	<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	1+	2
Vertébrés	Poissons	67420	<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)		1+	2
Flore	Bryophytes	434378	<i>Campyliadelphus elodes</i> (Lindb.) Kanda		1-	
Flore	Bryophytes	434203	<i>Henediella heimii</i> (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Ptéridophytes	95561	<i>Dryopteris cristata</i> (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	1-	
Invertébrés	Araignées	1820	<i>Argyroneta aquatica</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	1885	<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	233892	<i>Pirata uliginosus</i> (Thorell, 1856)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	<i>Trochosa spinipalpis</i> (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18419	<i>Palaemonetes varians</i> (Leach, 1814)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53651	<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53856	<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	1-	
Invertébrés	Odonates	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	1-	
Invertébrés	Odonates	65356	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Mammifères	61260	<i>Arvicola terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	Campagnol terrestre	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2720	<i>Anser fabalis</i> (Latham, 1787)	Oie des moissons	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3367	<i>Chlidonias hybridus</i> (Pallas, 1811)	Guifette moustac	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1-	
Vertébrés	Oiseaux	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2568	<i>Limosa lapponica</i> (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertébrés	Oiseaux	2534	<i>Philomachus pugnax</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier combattant, Combattant varié	1-	

Vertebres	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertebres	Oiseaux	3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	
Vertebres	Oiseaux	3318	Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)	Mouette tridactyle	1-	
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	1-	
Flore	Dicotylédones	100718	Halimione pedunculata (L.) Aellen	Arroche à fruits pédonculés, Obione à fruits pédonculés	2+	
Flore	Dicotylédones	114844	Polygonum raii Bab.	Renouée de Ray	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Flore	Ptéridophytes	110306	Ophioglossum azoricum C.Presl	Ophioglosse des Açores	2+	
Invertébrés	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		2+	
Vertebres	Amphibiens	299	Rana arvalis Nilsson, 1842	Grenouille des champs	2+	
Vertebres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertebres	Mammifères	60811	Phoca vitulina Linnaeus, 1758	Phoque veau-marin, Phoque veau marin	2+	
Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	2+	
Vertebres	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+	
Vertebres	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+	
Vertebres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	2+	
Vertebres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertebres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniotide	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Vertebres	Poissons	68336	Lota lota (Linnaeus, 1758)	Lote	2+	
Vertebres	Poissons	67534	Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)	Loche d'étang	2+	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Vertébrés	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertébrés	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertébrés	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertébrés	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante
Vertébrés	Oiseaux	3342	Sterna sandvicensis Latham, 1787	Sterne caugek
Vertébrés	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

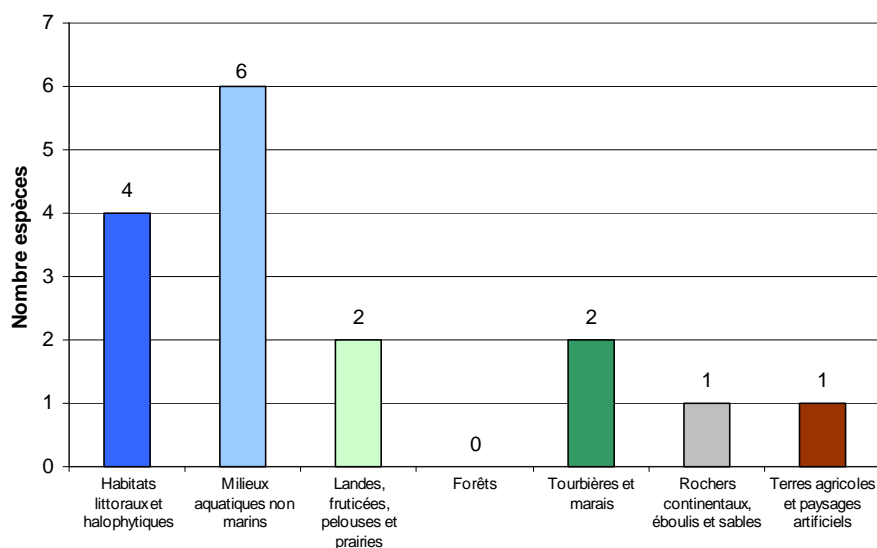
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1160	Grandes criques et baies peu profondes	1-	1
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	1-	1
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à Juncus squarrosus	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7110	Tourbières hautes actives*	1-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	1-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1130	Estuaires*	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1170	Récifs	2-	1

1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1220	Végétation vivace des rivages de galets	2-	1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2-	1
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1330	Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2-	1
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2-	1
2150	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>)*	2-	1
2160	Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>	2-	1
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> subsp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	2-	1
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6130	Pelouses calaminaires des <i>Violetalia calaminariae</i>	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	2-	4
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	2-	4
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

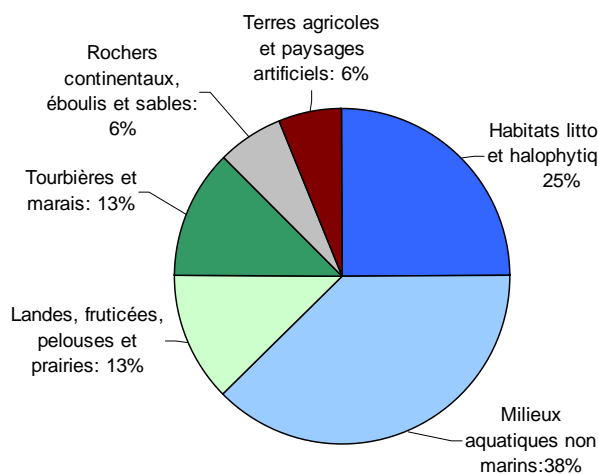
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

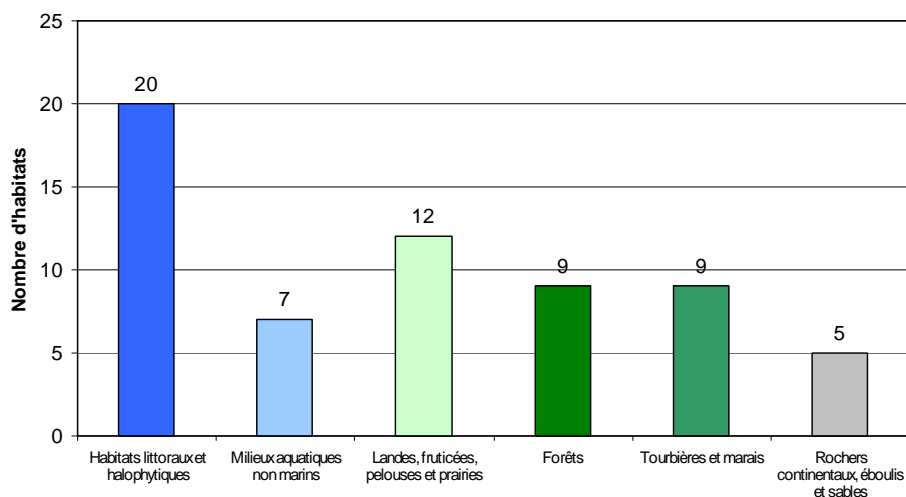
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



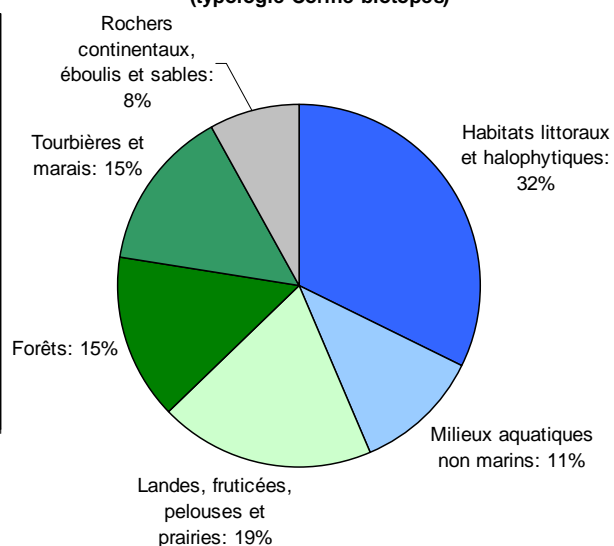
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Nord-Pas-de-Calais, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les milieux **aquatiques et littoraux**. Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 62% des espèces et plus de 43% des habitats.

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les landes, fruticées, pelouses et prairies, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, la mise en place de protections répondant à « l'objectif 2% » dans les Vallées de la Scarpe et de l'Escaut permettrait, en complémentarité avec le site Natura 2000 et en lien avec le parc naturel régional, de répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires. Il pourrait, par ailleurs, être opportun de réfléchir à des mesures de protection des habitats abritant la Sterne naine *Sterna albifrons*.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Quatre sites d'intérêt géologique remarquable pour lesquels la France a une responsabilité forte en termes de protection se situent en Nord Pas de Calais (des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>).

Deux d'entre eux (le Cap Blanc Nez et le Cap Griz nez) font l'objet de mesures de protection (sites classés et sites Natura 2000) a priori adaptées aux enjeux de préservation de ces sites, cette analyse pouvant être infirmée à l'échelle régionale.

Deux « sites ponctuels de conservation » supposent également une attention particulière :

- la **Carrière de Bettrechies-Bellignies** (formations des Mont d'Hairs et de Fromelennes - Givétien terminal) qui est aujourd'hui en exploitation mais qui pourrait, à sa fermeture, bénéficier d'une mesure de protection particulière ;

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

- **les carrières de l'Horipette et de Limont-Fontaine** (séries plissées et faillées du Viséen de l'Avesnois) qui, concernant la première, constitue une réserve d'eau potable et, concernant la seconde, est toujours en activité. Un suivi de ces sites semblerait nécessaire pour envisager, à terme, des mesures de protection adéquates.

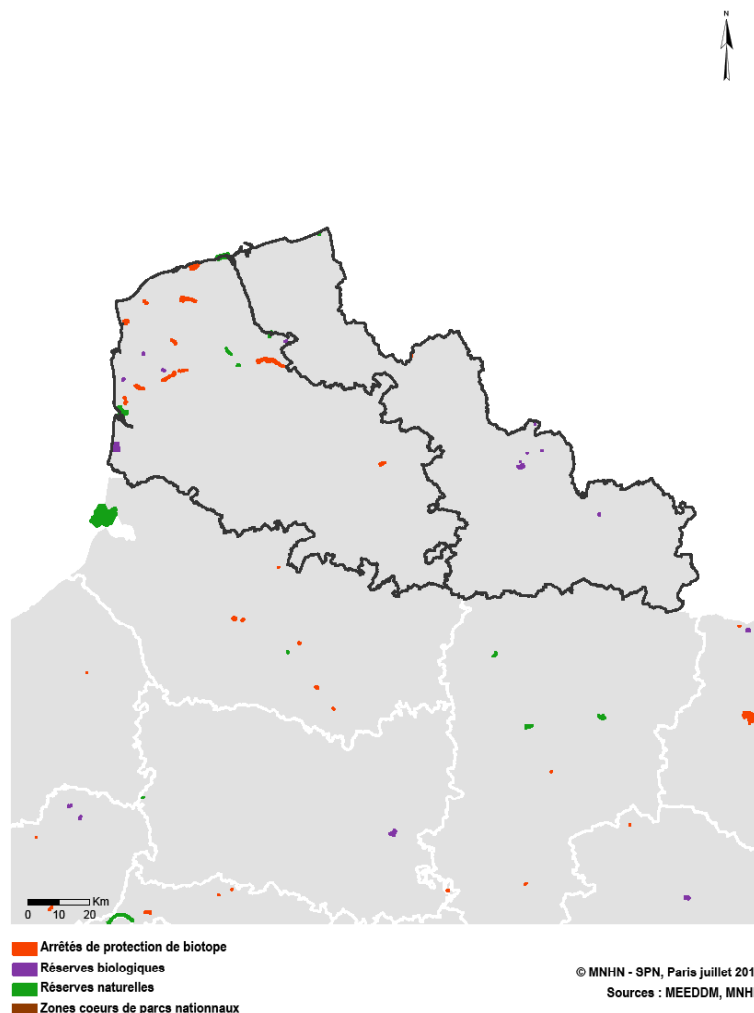
Il est, bien entendu, possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée et de l'inventaire régional des sites géologiques, des projets de création portant sur d'autres sites.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée dans votre région.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

NORD-PAS-DE-CALAIS



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,24% du territoire terrestre du Nord Pas de Calais.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	83563	<i>Arenaria cinerea</i> DC.	Sabline cendrée	1+	6
Flore	Dicotylédones	88077	<i>Carduus arosicus</i> Chaix	Chardon du mont Aurouse	1+	6
Flore	Dicotylédones	132925	<i>Centaurea leucophaea</i> Jord. subsp. <i>controversa</i> (Briq. & Cavill.) Kerguélen	Centaurée bleuâtre, Fausse centaurée bleuâtre	1+	3 6
Flore	Dicotylédones	92651	<i>Cotoneaster delphinensis</i> Chatenier	Cotonéaster du Dauphiné	1+	4
Flore	Dicotylédones	94603	<i>Delphinium staphisagria</i> L.	Staphysaigre, Herbe aux poux	1+	3 8
Flore	Dicotylédones	96939	<i>Erodium rodiei</i> (Braun-Blanq.) Poirion	Erodium de Rodié	1+	3 6
Flore	Dicotylédones	136656	<i>Holosteum umbellatum</i> L. subsp. <i>hirsutum</i> (Mutel) Breistr.	Holostée en ombelle hérissée	1+	3 6 8
Flore	Dicotylédones	105409	<i>Legousia scabra</i> (Lowe) Gamisans	Spéculaire de Castille, Spéculaire scabre	1+	3 6 8
Flore	Dicotylédones	105775	<i>Leucanthemum burnatii</i> Briq. & Cavill.	Marguerite de Burnat, Chrysanthème de Burnat	1+	3
Flore	Dicotylédones	108623	<i>Minuartia viscosa</i> (Schreb.) Schinz & Thell.	Minuartie visqueuse	1+	3 8
Flore	Dicotylédones	140623	<i>Saxifraga exarata</i> Vill. subsp. <i>delphinensis</i> (Ravaud) Kerguélen	Saxifrage creusée de sillons du Dauphiné, Saxifrage sillonnée du Dauphiné	1+	6
Flore	Dicotylédones	122959	<i>Serratula lycopifolia</i> (Vill.) A.Kern.	Serratule à feuilles de chanvre d'eau	1+	3
Flore	Dicotylédones	141692	<i>Thymelaea tartonraira</i> (L.) All. subsp. <i>tartonraira</i>	Passerine tartonraire	1+	1 6
Flore	Hépatiques	6159	<i>Mannia triandra</i> (Scop.) Grolle		1+	4 6
Flore	Hépatiques	6207	<i>Riccia breidlerii</i> Jur. ex Steph.		1+	2 5
Flore	Hépatiques	6131	<i>Riella helicophylla</i> (Bory de Saint-Vincent) Mont.		1+	2
Flore	Monocotylédones	80775	<i>Agrostis tenerrima</i> Trin.	Agrostis élégant, Agrostide grêle	1+	1 3
Flore	Monocotylédones	105830	<i>Leucojum fabrei</i> Quézel & Girerd	Nivéole de Fabre	1+	3 4
Flore	Monocotylédones	110479	<i>Ophrys splendida</i> Gözl & Reinhard	Ophrys brillant	1+	3 4
Flore	Monocotylédones	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Monocotylédones	127938	<i>Tulipa lortetii</i> Jord.		1+	8
Flore	Monocotylédones	127951	<i>Tulipa platystigma</i> Jord.	Tulipe à stigmatte aplati	1+	8
Flore	Ptéridophytes	136879	<i>Isoetes velata</i> A.Braun subsp. <i>velata</i>	Isoète à voile	1+	2 5
Flore	Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Invertébrés	Coléoptères	223181	<i>Brachyta borni</i> (Ganglbauer, 1903)		1+	3
Invertébrés	Gastéropodes	162956	<i>Argna bourguignatiana</i> (G. Nevill, 1880)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	162954	<i>Argna ferrari blanci</i> (Bourguignat, 1874)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	163361	<i>Chilostoma cingulatum cingulatum</i> (S. Studer, 1820)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	163356	<i>Chilostoma crombezi</i> (Locard, 1882)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162694	<i>Cochlostoma simrothi</i> (Caziot, 1908)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162696	<i>Cochlostoma subalpinum</i> (Pini, 1884)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	162977	<i>Granaria stabilei anceyi</i> (Fagot, 1881)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	200203	<i>Macrogastra mellae</i> (Stabile, 1864)		1+	6

Invertébrés	Gastéropodes	163371	Macularia niciensis dupuyi (Westerlund, 1876)		1+	3
Invertébrés	Gastéropodes	163372	Macularia niciensis guebhardi (Caziot, 1903)		1+	3
Invertébrés	Gastéropodes	162704	Platyla foliniana (G. Nevill, 1879)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	162710	Renea bourguignatiana G. Nevill, 1880		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	162708	Renea gormonti Boeters, E. Gittenberger & Subai, 1989		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	162705	Renea moutonii moutonii (Dupuy, 1849)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	162706	Renea moutonii singularis (Pollonera, 1905)		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	162707	Renea paillona Boeters, E. Gittenberger & Subai, 1989		1+	4
Invertébrés	Gastéropodes	162981	Solatopupa psarolena (Bourguignat, 1858)		1+	6
Invertébrés	Gastéropodes	64140	Vertigo angustior Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertébrés	Gastéropodes	163106	Vitrea pseudotrolli L. Pintér, 1983		1+	4
Invertébrés	lépidoptères	8268	Zerynthia rumina (Linnaeus, 1758)	Proserpine	1+	3 8
Vertébrés	Amphibiens	235	Pelobates cultripes (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède	1+	1 2
Vertébrés	Amphibiens	79251	Speleomantes strinati (Aellen, 1958)	Spélerpès de Strinati	1+	6
Vertébrés	Mammifères	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Poissons	70014	Salaria fluviatilis (Asso, 1801)	Blennie fluviatile	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	79273	Timon lepidus (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	1+	1 3
Vertébrés	Reptiles	78164	Vipera ursinii (Bonaparte, 1835)	Vipère d'Orsini	1+	3
Flore	Dicotylédones	84834	Astragalus echinatus Murray	Astragale hérissé	1-	
Flore	Dicotylédones	132963	Centaurea paniculata L. subsp. esterellensis (Burnat ex Briq.) Dostál	Centauree de l'Estérel	1-	
Flore	Monocotylédones	98110	Festuca breistrofferi Chas, Kerguelen & Plonka	Fétuque de Breistroffer	1-	
Flore	Mousses	5036	Orthotrichum rogeri Brid.	Orthotric de Roger	1-	
Flore	Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	1-	
Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	1-	
Invertébrés	Araignées	233873	Arctosa fulvolineata (Lucas, 1846)		1-	
Invertébrés	Araignées	1820	Argyroneta aquatica (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	1885	Dolomedes plantarius (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	234095	Enoplognatha mordax (Thorell, 1875)		1-	
Invertébrés	Araignées	2108	Icius subinermis Simon, 1937		1-	
Invertébrés	Araignées	304428	Neon valentulus Falconer, 1912		1-	
Invertébrés	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	Trochosa spinipalpis (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	250837	Acmaeoderella cyanipennis perroti (Schaefer, 1949)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	8717	Anillus hypogaeus Aubé, 1861		1-	
Invertébrés	Coléoptères	251385	Carabus alysidotus stagnalisaequalis Vacher de Lapouge, 1916		1-	
Invertébrés	Coléoptères	251369	Carabus clatratus arelatensis Vacher de Lapouge, 1903		1-	
Invertébrés	Coléoptères	9084	Pterostichus devillei Puel, 1924		1-	
Invertébrés	Coléoptères	222814	Scotodipnus fagniezi Jeannel, 1937		1-	
Invertébrés	Coléoptères	222054	Stephanopachys substriatus (Paykull, 1800)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	8256	Trogloorites ochsi Fagniez, 1921		1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18419	Palaemonetes varians (Leach, 1814)		1-	
Invertébrés	Gastéropodes	163346	Arianta arbustorum repellini (Reeve, 1852)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	Glaucopteryx alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	

Invertèbres	lépidoptères	219792	<i>Glauropsyche rebeli</i> (Hirschke, 1904)	Azuré de la croisette	1-	
Invertèbres	lépidoptères	416963	<i>Gortyna borelii</i> (Freyer, 1839)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53248	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertèbres	Odonates	65236	<i>Gomphus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	1-	
Invertèbres	Orthoptères	65657	<i>Ephippiger provincialis</i> (Yersin, 1854)		1-	
Invertèbres	Orthoptères	66051	<i>Prionotropis hystrix azami</i> Uvarov, 1923	Criquet hérisson	1-	
Invertèbres	Orthoptères	199950	<i>Pterolepis poneli</i> (Harz & Voisin, 1987)		1-	
Vertèbres	Amphibiens	444441	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertèbres	Oiseaux	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	1-	
Vertèbres	Oiseaux	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2720	<i>Anser fabalis</i> (Latham, 1787)	Oie des moissons	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2651	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Aigle botté	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3811	<i>Lanius minor</i> Gmelin, 1788	Pie-grièche à poitrine rose	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2568	<i>Limosa lapponica</i> (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3042	<i>Porzana parva</i> (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Flore	Dicotylédones	83246	<i>Aquilegia bertolonii</i> Schott	Ancolie de Bertoloni	2+	
Flore	Dicotylédones	84005	<i>Artemisia molinieri</i> Quézel, M.Barbero & R.J.Loysel	Armoise de Molinier	2+	
Flore	Dicotylédones	84791	<i>Astragalus alopecurus</i> Pall.	Queue de renard des Alpes	2+	
Flore	Dicotylédones	99899	<i>Gentiana ligustica</i> R.Vilm. & Chopinet	Gentiane ligure	2+	
Flore	Dicotylédones	100557	<i>Gouffeia arenarioides</i> DC.	Sabline de Provence	2+	
Flore	Dicotylédones	136801	<i>Iberis aurosica</i> Chaix subsp. <i>aurósica</i>		2+	
Flore	Dicotylédones	105687	<i>Lepidium villarsii</i> Godr.	Passerage de Villars	2+	
Flore	Dicotylédones	110207	<i>Ononis mitissima</i> L.	Bugrane sans épines	2+	
Flore	Dicotylédones	115458	<i>Potentilla delphinensis</i> Gren. & Godr.	Potentille du Dauphiné	2+	
Flore	Dicotylédones	121205	<i>Saxifraga valdensis</i> DC.	Saxifrage de Vaud	2+	
Flore	Monocotylédones	94041	<i>Cypripedium calceolus</i> L.	Sabot de Vénus	2+	
Flore	Monocotylédones	105836	<i>Leucojum nicaense</i> Ardoino	Nivéole de Nice	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	<i>Liparis loeselii</i> (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Ptéridophytes	84494	<i>Asplenium jahandiezii</i> (Litard.) Rouy	Doradille du Verdon, Doradille de Jahandiez	2+	
Invertèbres	Coléoptères	159441	<i>Limoniscus violaceus</i> (P. W. J. Müller, 1821)	Taupin violacé	2+	
Invertèbres	Coléoptères	12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18437	<i>Austroptamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertèbres	Gastéropodes	162937	<i>Quickella arenaria</i> (Potiez & Michaud, 1835)		2+	
Invertèbres	lépidoptères	159446	<i>Actias isabellae</i> (Graells, 1849)	Isabelle de France, Papillon vitrail	2+	
Invertèbres	lépidoptères	54400	<i>Colias palaeno</i> (Linnaeus, 1761)	Solitaire	2+	
Invertèbres	lépidoptères	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertèbres	lépidoptères	219788	<i>Glauropsyche arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	2+	
Invertèbres	lépidoptères	54496	<i>Parnassius apollo</i> (Linnaeus, 1758)	Apollon	2+	
Invertèbres	lépidoptères	54502	<i>Parnassius mnemosyne</i> (Linnaeus, 1758)	Semi-Apollon	2+	
Vertèbres	Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertèbres	Mammifères	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	2+	
Vertèbres	Mammifères	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertèbres	Mammifères	60427	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Petit Murin	2+	
Vertèbres	Mammifères	60439	<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini, Vespertilion de Capaccini	2+	
Vertèbres	Mammifères	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	

Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	4180	Acrocephalus melanopogon (Temminck, 1823)	Lusciniole à moustaches	2+	
Vertebres	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	2+	
Vertebres	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+	
Vertebres	Oiseaux	199294	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	2+	
Vertebres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	2+	
Vertebres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertebres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3586	Coracias garrulus Linnaeus, 1758	Rollier d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	2+	
Vertebres	Oiseaux	3507	Glaucidium passerinum (Linnaeus, 1758)	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	199409	Lanius meridionalis Temminck, 1820	Pie-grièche méridionale	2+	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	2+	
Vertebres	Oiseaux	3644	Melanocorypha calandra (Linnaeus, 1766)	Alouette calandre	2+	
Vertebres	Oiseaux	2856	Neophron percnopterus (Linnaeus, 1758)	Vautour percnoptère	2+	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	4488	Pyrrhonorax pyrrhonorax (Linnaeus, 1758)	Crave à bec rouge	2+	
Vertebres	Oiseaux	4227	Sylvia conspicillata Temminck, 1820	Fauvette à lunettes	2+	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertebres	Oiseaux	2960	Tetrao tetrix Linnaeus, 1758	Tétras lyre	2+	
Vertebres	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	79271	Euleptes europaea (Gené, 1838)	Phyllodactyle d'Europe	2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Vertebres	Reptiles	77839	Psammmodromus hispanicus Fitzinger, 1826	Psammmodrome d'Edwards	2+	
Vertebres	Reptiles	77433	Testudo hermanni Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann	2+	
Flore	Bryophytes	4910	Rhodobryum roseum (Hedw.) Limpr.		2-	
Flore	Gymnospermes	104419	Juniperus thurifera L.	Genévrier thurifère	2-	
Flore	Ptéridophytes	107000	Lycopodium annotinum L.	Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	2-	
Invertébrés	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	2-	
Invertébrés	lépidoptères	219789	Glaucopsyche teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Dicotylédones	83240	<i>Aquilegia alpina</i> L.	Ancolie des Alpes
Flore	Dicotylédones	83810	<i>Armeria belgenciensis</i> Donad. ex Kerguélen	Armerie de Belgentier
Flore	Dicotylédones	95398	<i>Dracocephalum austriacum</i> L.	Dracocéphale d'Autriche
Flore	Dicotylédones	97133	<i>Eryngium alpinum</i> L.	Panicaut des Alpes, Etoile des Alpes
Flore	Dicotylédones	121054	<i>Saxifraga florulenta</i> Moretti	Saxifrage à nombreuses fleurs
Flore	Dicotylédones	127469	<i>Trifolium saxatile</i> All.	Trèfle des rochers
Flore	Mousses	3885	<i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Invertébrés	Coléoptères	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	Coléoptères	222052	<i>Stephanopachys linearis</i> (Kugelann, 1792)	
Invertébrés	Gastéropodes	163360	<i>Chilostoma millieri</i> (Bourguignat, 1880)	
Invertébrés	Gastéropodes	163328	<i>Urticicola isaricus ventouxianus</i> (Forcart, 1946)	
Invertébrés	Gastéropodes	199903	<i>Urticicola mounierensis</i> (Caziot, 1909)	
Invertébrés	lépidoptères	54849	<i>Hyles hippophaes</i> (Esper, 1789)	Sphinx de l'Argousier
Invertébrés	lépidoptères	54472	<i>Papilio alexanor</i> Esper, 1800	Alexanor
Invertébrés	lépidoptères	54499	<i>Parnassius phoebus</i> (Fabricius, 1793)	Petit Apollon
Invertébrés	lépidoptères	54837	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Invertébrés	Orthoptères	66052	<i>Prionotropis rhodanica</i> Uvarov, 1923	Criquet rhodanien
Vertébrés	Amphibiens	229	<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi, 1837	Discoglosse sarde
Vertébrés	Amphibiens	89	<i>Salamandra lanzai</i> Nascetti, Andreone, Capula & Bullini, 1988	Salamandre de Lanza
Vertébrés	Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe
Vertébrés	Mammifères	61699	<i>Lepus timidus</i> Linnaeus, 1758	Lièvre variable
Vertébrés	Mammifères	60612	<i>Lynx lynx</i> (Linnaeus, 1758)	Lynx boréal
Vertébrés	Mammifères	61143	<i>Marmota marmota</i> (Linnaeus, 1758)	Marmotte des Alpes, Marmotte
Vertébrés	Oiseaux	2971	<i>Alectoris graeca</i> (Meisner, 1804)	Perdrix bartavelle
Vertébrés	Oiseaux	2645	<i>Aquila chrysaetos</i> (Linnaeus, 1758)	Aigle royal
Vertébrés	Oiseaux	2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertébrés	Oiseaux	2486	<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu
Vertébrés	Oiseaux	2473	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertébrés	Oiseaux	1009	<i>Calonectris diomedea</i> (Scopoli, 1769)	Puffin cendré
Vertébrés	Oiseaux	3367	<i>Chlidonias hybridus</i> (Pallas, 1811)	Guifette moustac
Vertébrés	Oiseaux	3371	<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	Guifette noire
Vertébrés	Oiseaux	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertébrés	Oiseaux	2666	<i>Falco naumanni</i> Fleischer, 1818	Faucon crécerellette
Vertébrés	Oiseaux	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertébrés	Oiseaux	3129	<i>Glareola pratincola</i> (Linnaeus, 1766)	Glaréole à collier
Vertébrés	Oiseaux	2852	<i>Gypaetus barbatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gypaète barbu
Vertébrés	Oiseaux	2655	<i>Hieraaetus fasciatus</i> (Vieillot, 1822)	Aigle de Bonelli
Vertébrés	Oiseaux	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche

Vertebres	Oiseaux	2419	Hydrobates pelagicus (Linnaeus, 1758)	Pétrel tempête, Océanite tempête
Vertebres	Oiseaux	2954	Lagopus mutus helveticus (Thienemann, 1829)	Lagopède des Alpes
Vertebres	Oiseaux	3285	Larus genei Brême, 1840	Goéland railleur
Vertebres	Oiseaux	2452	Phalacrocorax aristotelis desmarestii (Payraudeau, 1826)	Cormoran de Desmarest
Vertebres	Oiseaux	199335	Phoenicopterus roseus Pallas, 1811	Flamant rose
Vertebres	Oiseaux	2530	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	Spatule blanche
Vertebres	Oiseaux	2522	Plegadis falcinellus (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle
Vertebres	Oiseaux	3408	Pterocles alchata (Linnaeus, 1758)	Ganga cata
Vertebres	Oiseaux	1031	Puffinus yelkouan (Acerbi, 1827)	Puffin yelkouan
Vertebres	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante
Vertebres	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertebres	Oiseaux	3334	Sterna nilotica Gmelin, 1789	Sterne hansel
Vertebres	Oiseaux	3342	Sterna sandvicensis Latham, 1787	Sterne caugek
Vertebres	Poissons	67179	Barbus meridionalis Risso, 1827	Barbeau truité, Barbeau méridional
Vertebres	Poissons	67335	Telestes souffia (Risso, 1827)	Blageon
Vertebres	Poissons	69378	Zingel asper (Linnaeus, 1758)	Apron du Rhône
Vertebres	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau actuel des aires protégées a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1130	Estuaires*	1-	1
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1160	Grandes criques et baies peu profondes	2-	1
1170	Récifs	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	2-	1
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	2-	1
1430	Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsolietea</i>)	2-	1
1510	Steppes salées méditerranéennes (<i>Limonietalia</i>)*	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
2210	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2-	1
2230	Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	2-	1
2240	Dunes avec pelouses des <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles	2-	1
2250	Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp.*	2-	1
2260	Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i>	2-	1
2270	Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> *	2-	1
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3170	Mares temporaires méditerranéennes*	2-	2
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	2-	2
3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	2-	2
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	2-	2
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	2-	2

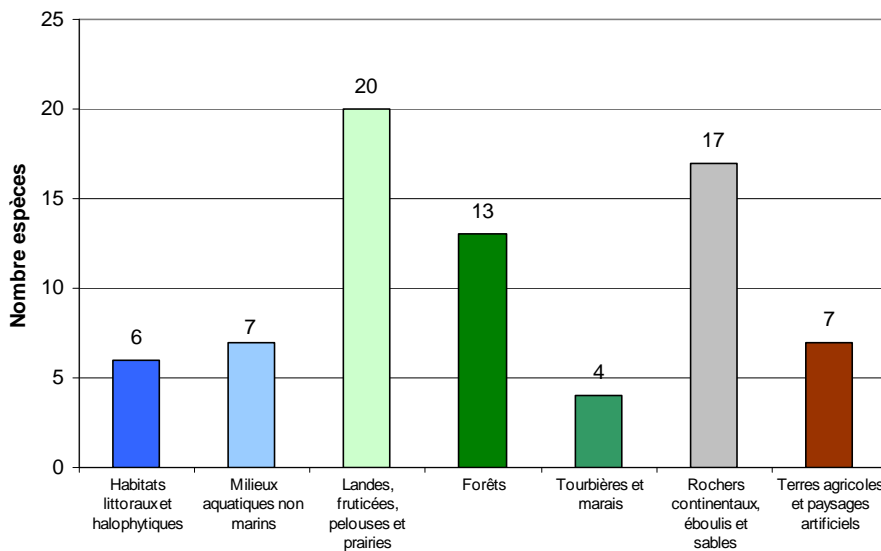
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	2-	2
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	2-	2
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	2-	2
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4060	Landes alpines et boréales	2-	3
4080	Fourrés de Salix spp. Subarctiques	2-	3
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	2-	3
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
5320	Formations basses d'euphorbes près des falaises	2-	3
5330	Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	2-	3
5410	Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaise (Astragalo-Plantaginetum subulatae)	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*	2-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	2-	3
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	2-	3
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6240	Pelouses steppiques sub-pannoniques*	2-	3
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2-	3
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	2-	4
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	2-	4
9260	Forêts de Castanea sativa	2-	4
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	2-	4
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	2-	4
9320	Forêts à Olea et Ceratonia	2-	4
9330	Forêts à Quercus suber	2-	4
9420	Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra	2-	4
9430	Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)*	2-	4
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	2-	4
9560	Forêts endémiques à Juniperus spp.*	2-	4
9580	Bois méditerranéens à Taxus baccata*	2-	4
54.4	Bas-marais acides	2-	5
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	2-	5

7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
7240	Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> *	2-	5
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6
8340	Glaciers permanents	2-	6

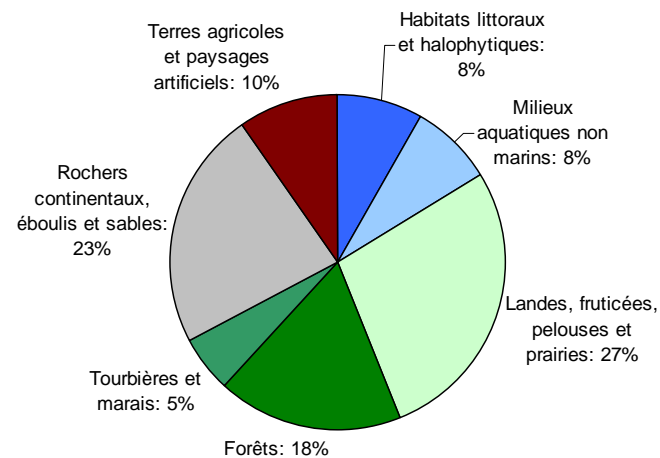
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

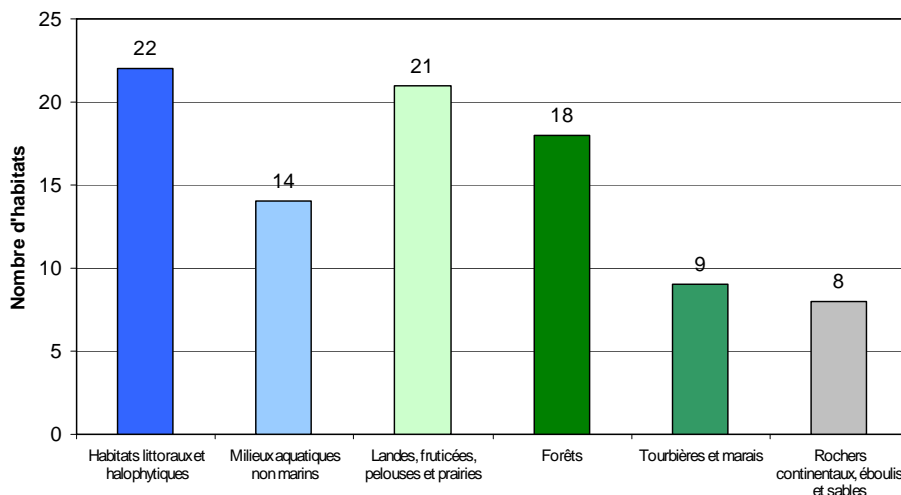
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



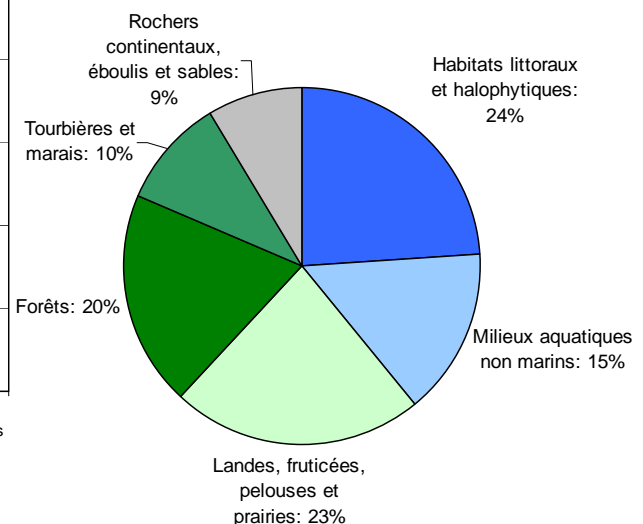
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les espèces (hors invertébrés « souterrains ») et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent notamment dans les milieux ouverts (landes, fruticées, pelouses et prairies) et forestiers. Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 45% des espèces et plus de 42% des habitats.

Les autres milieux de votre région, comme notamment les habitats littoraux et halophytiques ainsi que les tourbières et marais, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés. Le projet de réserve naturelle du Marais du Vigueirat² devrait, à ce titre, concourir aux objectifs de la SCAP.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope³.

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface⁴ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des étalons internationaux. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain.

Des démarches sont donc à initier ou à conforter dans votre région pour **quatre étalons internationaux**, pour lesquels des mesures de protection nouvelles ou complémentaires répondant à « l'objectif 2% » sont à envisager :

² Le tableau recensant les projets de réserves naturelles nationales est disponible sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scaptly).

³ La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

⁴ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scaptly).

- le **stratotype historique du bédoulien** (Toucas, 1888) situé dans les communes de Roquefort la Bédoule et Cassis, en prenant en compte le fait que ces communes sont concernées par le projet de création du parc national des Calanques et qu'il se situe dans une carrière en post-exploitation ;
- le « **niveau MP 18 de La Débruge** » à Saint-Saturnin-lès-Apt ;
- la **limite Albien-Cénomani** qui a vocation à être incluse dans le projet d'extension de la réserve géologique de Haute-Provence ;
- la **limite Bajocien-Bathonien**, actuellement présente dans le périmètre de protection de la réserve géologique de Haute-Provence et pour laquelle l'opportunité d'une protection plus forte au sein de cette réserve pourrait être étudiée.

Ces mesures viendront ainsi compléter celles portant sur le stratotype du Barrémien, le stratotype historique du Gargasien et le stratotype de l'Aptien qui se trouvent respectivement dans la réserve géologique de Haute-Provence et dans la réserve géologique du Lubéron.

Par ailleurs, des réflexions régionales pourraient être menées sur **trois autres sites d'intérêt géologique** afin de vérifier qu'ils bénéficient de mesures de protection adaptée. Il s'agit :

- des **mines de Cuivre à Saint-Véran** dans les Hautes-Alpes se situant à la fois dans un site Natura 2000 et dans le parc naturel régional du Queyras,
- des **sites à Dinosauriens et autres vertébrés du piedmont** de la Sainte Victoire,
- du **Lagerstätte de Canjuers** à Aiguines dans le Var où une intégration dans la réserve géologique de Haute-Provence est a priori prévue ou envisageable. Le gros aven de Canjuers constitue, à ce titre, une cavité d'intérêt majeur (situé sur un terrain militaire) dont les mesures de conservation doivent être envisagées en lien avec les acteurs du patrimoine souterrain et en particulier avec les structures spéléologiques locales.

De plus, outre les Rochers des pénitents des Mées et la Clue de Sisteron qui font tous deux l'objet de mesures de protection existantes (site classé et Natura 2000), **deux ensembles géologiques** en PACA figurent dans la liste SCAP. Compte tenu de leur valeur patrimoniale, des mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » pourraient être expertisées. Il s'agit :

- **des Rochers des Mourres à Forcalquier ;**
- **de l'ophiolite et plancher océanique du mont Chenaillet.**

Sont, également, présents dans la liste de la SCAP **trois sites « souterrains »** - outre l'aven de Canjuers - pour lesquels les éventuelles mesures de protection doivent être analysées, en lien avec les acteurs concernés :

SITE	Commune (s) Département	Description physique sommaire	Etat de conservation	Statut actuel de protection
Puits des Bans	Saint-Disdier	Trop-plein naturel des sources des Gillardes. Les mises en charge atteignent une ampleur exceptionnelle.	Bon	Sans protection

Grotte de la Mescla	Malaussène	Cavité active et hydrothermale. Cavité fermée par une porte.	Bon	Sans protection
Grotte des Champignons	Puylobier	Cavité d'origine hydrothermale (du Tertiaire) perchée au-dessus de la Montagne Sainte Victoire.		Géré par convention avec des structures spéléologiques

Il est, enfin, possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, d'inventaires géologiques existants ou en cours et de démarches de concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

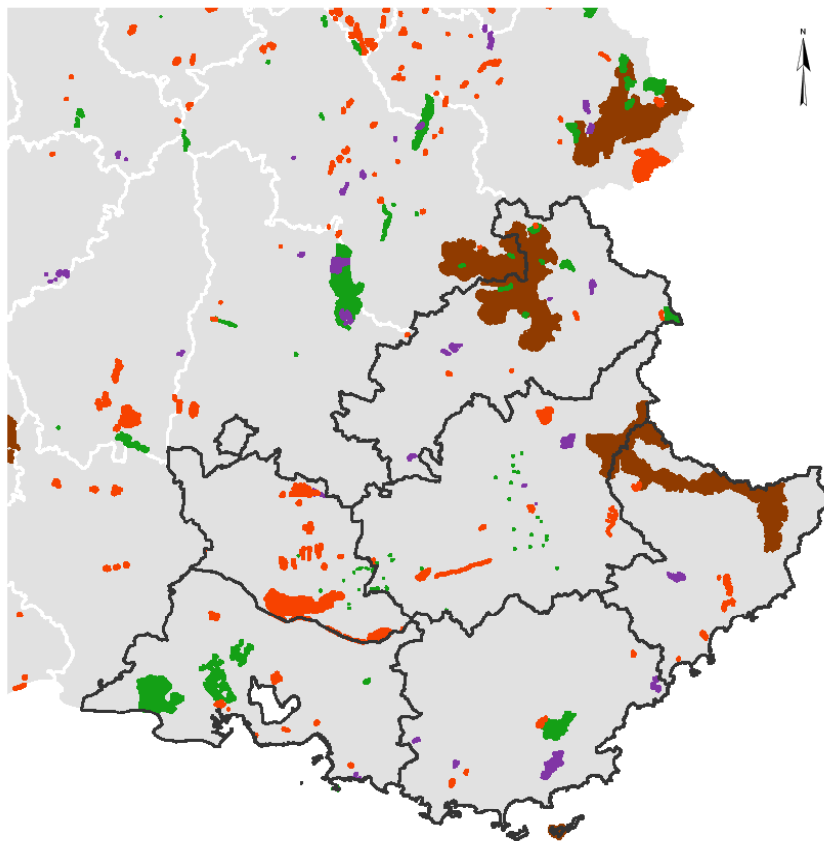
Concernant les invertébrés souterrains, il convient de rappeler que les mesures de protection doivent être envisagées en prenant en compte la pratique spéléologique. Les structures de la fédération française de spéléologie seront donc associées aux démarches de conservation, afin de concilier préservation de ces espèces et activité spéléologique, dont l'impact sur les invertébrés souterrains est généralement limité, voire dans certains cas très faible ou nulle.

Deux espèces d'invertébrés souterrains pour lesquels des mesures de protection doivent être envisagées sont recensés dans votre région :

- Le coléoptère *Agostinia launoi* présent dans les Alpes Maritimes. Cette espèce troglobie, anophthalme, rare, endémique de la région PACA, se situe dans des grottes du Massif du Marguareis.
- Le coléoptère, *Trogloorites ochsi* endémique des Alpes-Maritimes. Cette espèce troglobie, anophthalme et rare se situe notamment dans la Grotte d'Eynési qui est aussi l'habitat d'une araignée troglobie endémique, *Leptoneta crypticola proserpina*.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁵ au 1^{er} janvier 2010

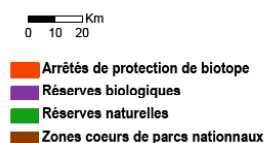
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **6,02% du territoire de la région PACA.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».



© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

⁵ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION PAYS-DE-LA-LOIRE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	101223	<i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Dicotylédones	106257	<i>Lindernia palustris</i> Hartmann	Lindernie rampante	1+	2 5
Flore	Dicotylédones	109871	<i>Oenanthe foucaudii</i> Tess.	Oenanthe de Foucaud	1+	1
Flore	Dicotylédones	117139	<i>Ranunculus nodiflorus</i> L.	Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules	1+	2
Flore	Monocotylédones	100739	<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais	1+	5
Flore	Monocotylédones	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	106993	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Flore	Ptéridophytes	127178	<i>Trichomanes speciosum</i> Willd.	Trichomanès remarquable	1+	4 6
Invertébrés	lépidoptères	53621	<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1+	3 5
Invertébrés	lépidoptères	219788	<i>Glaucopteryx arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Invertébrés	Odonates	65236	<i>Gomphus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	1+	2
Invertébrés	Odonates	65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	1+	2 4 5
Vertébrés	Amphibiens	235	<i>Pelobates cultripes</i> (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède	1+	1 2
Vertébrés	Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Mammifères	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Oiseaux	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	1+	3 8
Vertébrés	Oiseaux	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	1+	4 (8)
Vertébrés	Oiseaux	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Pic cendré	1+	4 (8)
Vertébrés	Poissons	66967	<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	1+	2
Vertébrés	Poissons	66996	<i>Alosa fallax</i> (Lacepède, 1803)	Alose feinte	1+	2
Vertébrés	Poissons	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille	1+	2
Vertébrés	Poissons	67506	<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	1+	2
Vertébrés	Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches	1+	3 5
Flore	Bryophytes	434378	<i>Campyliadelphus elodes</i> (Lindb.) Kanda		1-	
Flore	Bryophytes	4761	<i>Dicranum spurium</i> Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	434203	<i>Henediella heimii</i> (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	6613	<i>Kurzia pauciflora</i> (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	4910	<i>Rhodobryum roseum</i> (Hedw.) Limpr.		1-	
Flore	Bryophytes	6750	<i>Sphagnum fuscum</i> (Schimp.) H.Klinggr.		1-	
Flore	Dicotylédones	91763	<i>Cistus x laxus</i> Dryand. ex Aiton	Ciste hérissé	1-	
Flore	Dicotylédones	100718	<i>Halimione pedunculata</i> (L.) Aellen	Arroche à fruits pédonculés, Obione à fruits pédonculés	1-	
Flore	Monocotylédones	116352	<i>Puccinellia foucaudii</i> (Hack.) Holmb.	Puccinellia de Foucaud	1-	

Flore	Ptéridophytes	107003	<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue	1-	
Invertèbres	Araignées	233873	<i>Arctosa fulvolineata</i> (Lucas, 1846)		1-	
Invertèbres	Araignées	1820	<i>Argyroneta aquatica</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertèbres	Araignées	1885	<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertèbres	Araignées	234095	<i>Enoplognatha mordax</i> (Thorell, 1875)		1-	
Invertèbres	Araignées	2108	<i>Icius subinermis</i> Simon, 1937		1-	
Invertèbres	Araignées	304428	<i>Neon valentulus</i> Falconer, 1912		1-	
Invertèbres	Araignées	233879	<i>Pardosa bifasciata</i> (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertèbres	Araignées	233892	<i>Pirata uliginosus</i> (Thorell, 1856)		1-	
Invertèbres	Araignées	1944	<i>Trochosa spinipalpis</i> (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18419	<i>Palaemonetes varians</i> (Leach, 1814)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	54762	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219791	<i>Glaucopteryx alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219789	<i>Glaucopteryx teleius</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	1-	
Invertèbres	lépidoptères	416963	<i>Gortyna borelii</i> (Freyer, 1839)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53248	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertèbres	Odonates	65356	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	1-	
Vertèbres	Amphibiens	444441	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2720	<i>Anser fabalis</i> (Latham, 1787)	Oie des moissons	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2660	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2522	<i>Plegadis falcinellus</i> (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3042	<i>Porzana parva</i> (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3039	<i>Porzana porzana</i> (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3318	<i>Rissa tridactyla</i> (Linnaeus, 1758)	Mouette tridactyle	1-	
Vertèbres	Poissons	68336	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	Lote	1-	
Vertèbres	Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe	1-	
Flore	Dicotylédones	82715	<i>Angelica heterocarpa</i> J.Lloyd	Angélique à fruits variés, Angélique à fruits variables	2+	
Flore	Dicotylédones	89191	<i>Caropsis verticillatunidata</i> (Thore) Rauschert	Thorella, Caropsis de Thore, Faux-cresson de Thore, Hélosciadie intermédiaire,	2+	
Flore	Dicotylédones	134995	<i>Genista tinctoria</i> L. subsp. <i>prostrata</i> Corillion, Figureau & Godeau	Genêt des teinturiers prostré	2+	
Flore	Dicotylédones	138164	<i>Omphalodes littoralis</i> Lehm. subsp. <i>littoralis</i>		2+	
Flore	Dicotylédones	149523	<i>Plantago holostium</i> Scop. var. <i>littoralis</i> (Rouy) Kerguelén	Plantain à feuilles carénées	2+	
Flore	Dicotylédones	119582	<i>Rumex rupestris</i> Le Gall	Oseille des rochers	2+	
Flore	Monocotylédones	92171	<i>Coleanthus subtilis</i> (Tratt.) Seidl	Coléanthe délicat	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	Flûteau nageant, <i>Alisma</i> nageant	2+	
Flore	Ptéridophytes	107407	<i>Marsilea quadrifolia</i> L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, <i>Marsilea</i> à quatre feuilles	2+	
Invertèbres	Coléoptères	159441	<i>Limoniscus violaceus</i> (P. W. J. Müller, 1821)	Taupin violacé	2+	
Invertèbres	Coléoptères	12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18437	<i>Austroptamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertèbres	Gastéropodes	64141	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)		2+	
Invertèbres	lépidoptères	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Vertèbres	Mammifères	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertèbres	Mammifères	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	
Vertèbres	Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber,	Grand rhinolophe	2+	

			1774)		
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+
Vertebres	Oiseaux	4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	2+
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+
Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	2+
Vertebres	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+
Vertebres	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+
Vertebres	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré	2+
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	2+
Vertebres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+
Vertebres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	2+
Vertebres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+
Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	2+
Vertebres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	2+
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+
Vertebres	Oiseaux	2568	Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	2+
Vertebres	Oiseaux	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	2+
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	2+
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+
Vertebres	Oiseaux	2534	Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)	Chevalier combattant, Combattant varié	2+
Vertebres	Oiseaux	2530	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	Spatule blanche	2+
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertebres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre
Vertebres	Oiseaux	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu
Vertebres	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertebres	Oiseaux	3367	Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)	Guifette moustac

Vertebres	Oiseaux	3371	Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)	Guifette noire
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertebres	Oiseaux	3285	Larus genei Brême, 1840	Goéland railleur
Vertebres	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante
Vertebres	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertebres	Oiseaux	3342	Sterna sandvicensis Latham, 1787	Sterne caugek
Vertebres	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

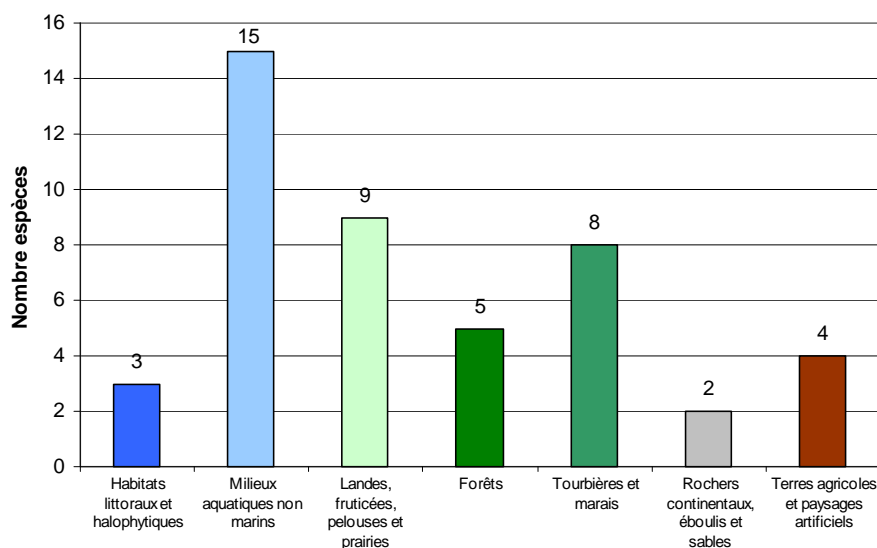
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1430	Fourrés halo-nitrophiles (Pegano-Salsoletea)	1-	1
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	1-	1
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.	1-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à Juncus squarrosus	1-	3
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	1-	3
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	1-	5
7220	Sources pétifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1130	Estuaires*	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1160	Grandes criques et baies peu profondes	2-	1
1170	Récifs	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2-	1

1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	2-	1
1330	Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	2-	1
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2-	1
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2-	1
2150	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>)*	2-	1
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> subsp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	2-	1
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
2270	Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> *	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4040	Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i> *	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	2-	4
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

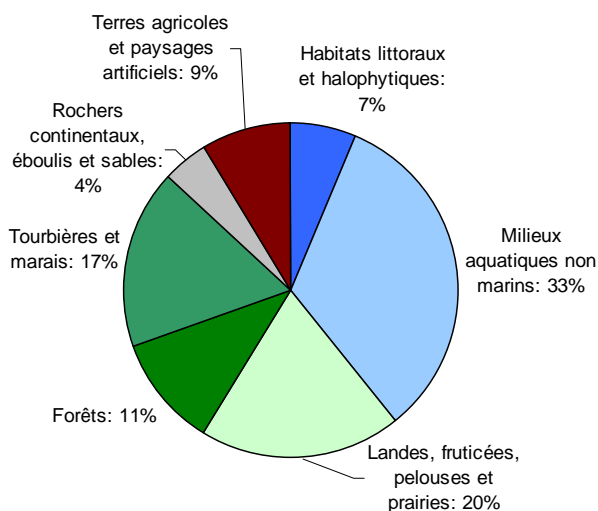
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

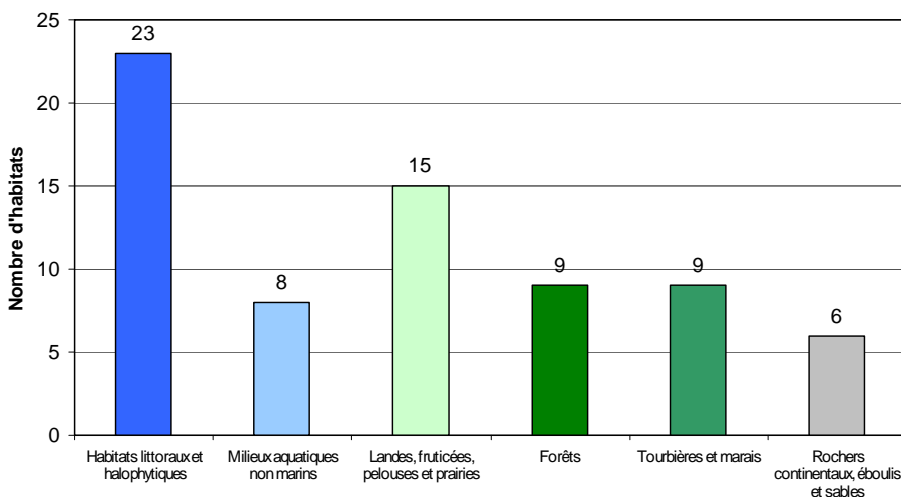
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



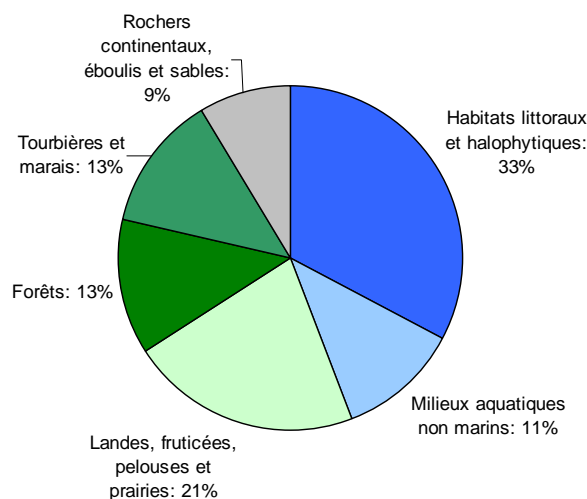
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Pays-de-la-Loire, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux aquatiques et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 52% des espèces et plus de 32% des habitats.

A titre indicatif, des sites remarquables, comme le Val de Loire, le Marais Breton ou l'Estuaire de la Loire, sont susceptibles de constituer des espaces privilégiés pour la mise en place de protections réglementaires complémentaires s'inscrivant dans le cadre des objectifs de la SCAP, tout comme le projet de réserve naturelle envisagé pour la lagune de la Belle Henriette².

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les habitats littoraux ainsi que les forêts, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés. La mise en place de protections réglementaires dans les forêts de la Sarthe, particulièrement riches en entomofaune et avifaune (Pic mar *Dendrocopos medius*, Pic cendré *Picus canus*) pourrait ainsi être envisagée.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope³.

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface⁴ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des étalons internationaux. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Pays de la Loire est concernée par **un étalon international** pour lequel une mesure de protection répondant à « l'objectif » 2% est à envisager, en lien avec le propriétaire du terrain concerné et des experts du patrimoine géologique.

² Le tableau recensant les projets de réserves naturelles nationales est disponible sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

³ La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

⁴ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

Il s'agit du **stratotype du Cénomaniens (d'Orbigny, 1847) situé dans la Sarthe** (aux environs de Ballon) qui se situe dans une propriété privée et qui doit faire l'objet de mesure de prospection et d'identification complémentaires en amont de toute prise de décision sur la création d'une aire protégée.

Par ailleurs, trois **autres sites d'intérêt géologique remarquable** figurant dans la liste établie dans le cadre de la SCAP se trouvent dans votre région. Compte tenu de leur valeur patrimoniale, de leur vulnérabilité et du statut actuel de leur protection, des réflexions sont à conduire sur l'opportunité de doter ces sites de mesures de protection complémentaires (pour les sites se trouvant sur le domaine public maritime) ou nouvelles (pour le gisement de trilobite de Andouillé).

Sites (*)	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Statut	vulnérabilité
Coupe de la plage de Brétignolles-sur-Mer	Brétignolles-sur-Mer, Vendée, 85	Coupe de terrains Paléozoïque (Silurien-Carbonifère) Présence de gisement paléontologique	3 km * 500m	Domaine Public Maritime	très vulnérable
Gisement de trilobite de Andouillé	Andouillé, Mayenne, 53	Site à Trilobites de l'Ordovicien	1 km ²		site menacé
Site à empreintes de pas de reptiles du Veillon	Talmont-Saint-Hilaire, Vendée, 85	empreintes de pas de vertébrés du Jurassique inférieur. Niveaux de grès, calcaires dolomitiques, marnes et argiles	estran et falaise sur 1,5 km, environ 30 ha	domaine maritime, Conservatoire du Littoral, commune	site très fréquenté

(*) Des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>.

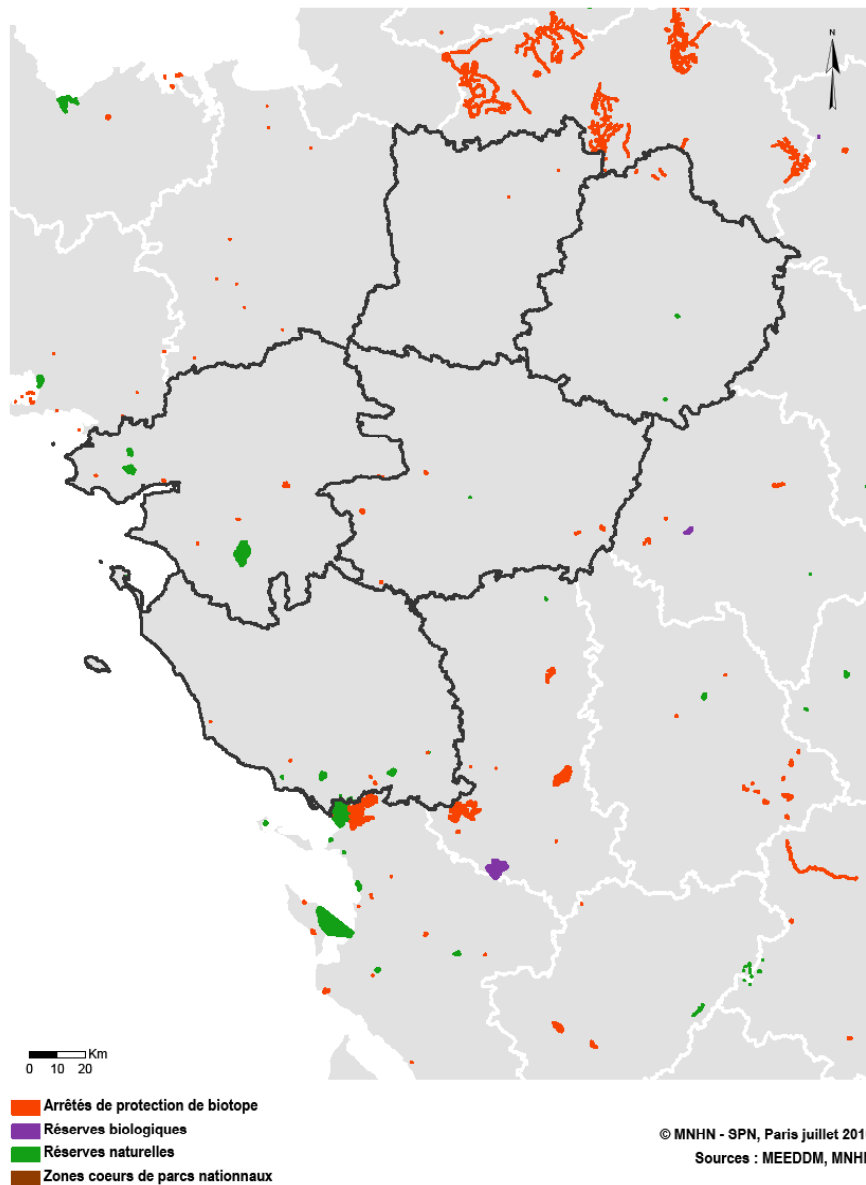
Il est, bien entendu, possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée et d'inventaires géologiques existants ou en cours, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée dans votre région.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁵ au 1^{er} janvier 2010

PAYS-DE-LA-LOIRE



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,11% du territoire terrestre de la région des Pays de la Loire.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁵ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION PICARDIE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	101223	<i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Dicotylédones	123905	<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Sisymbre couché, Braya couchée	1+	2 6 (8)
Flore	Mousses	4763	<i>Dicranum viride</i> (Sull. & Lesq.) Lindb.		1+	4
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18437	<i>Austroptamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	1+	2
Invertébrés	Gastéropodes	64140	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertébrés	Gastéropodes	64141	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)		1+	3 5
Invertébrés	lépidoptères	219788	<i>Glauropsyche arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Invertébrés	Odonates	65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	1+	2 4 5
Vertébrés	Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	1+	2 3 (6) 8
Vertébrés	Poissons	67506	<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	1+	2
Vertébrés	Poissons	68336	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches	1+	3 5
Flore	Bryophytes	434378	<i>Campyliadelphus elodes</i> (Lindb.) Kanda		1-	
Flore	Bryophytes	4761	<i>Dicranum spurium</i> Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	434203	<i>Hennediella heimii</i> (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	6613	<i>Kurzia pauciflora</i> (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	6279	<i>Pallavicinia lyellii</i> (Hook.) Carruth.		1-	
Invertébrés	Araignées	233873	<i>Arctosa fulvilineata</i> (Lucas, 1846)		1-	
Invertébrés	Araignées	1820	<i>Argyroneta aquatica</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	1885	<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	234095	<i>Enoplognatha mordax</i> (Thorell, 1875)		1-	
Invertébrés	Araignées	233879	<i>Pardosa bifasciata</i> (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertébrés	Araignées	1944	<i>Trochosa spinipalpis</i> (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertébrés	Coléoptères	9569	<i>Dytiscus latissimus</i> Linnaeus, 1758	Grand dytique	1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18419	<i>Palaemonetes varians</i> (Leach, 1814)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53651	<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53631	<i>Coenonympha tullia</i> (Müller, 1764)	Fadet des tourbières	1-	
Invertébrés	lépidoptères	54762	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53856	<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758)	Damier du frêne	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	<i>Glauropsyche alcon</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219792	<i>Glauropsyche rebeli</i> (Hirschke, 1904)	Azuré de la croisette	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	1-	

Vertebres	Mammifères	61260	Arvicola terrestris (Linnaeus, 1758)	Campagnol terrestre	1-	
Vertebres	Oiseaux	2720	Anser fabalis (Latham, 1787)	Oie des moissons	1-	
Vertebres	Oiseaux	3371	Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)	Guifette noire	1-	
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniotide	1-	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	1-	
Vertebres	Oiseaux	2534	Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)	Chevalier combattant, Combattant varié	1-	
Vertebres	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertebres	Oiseaux	3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	
Vertebres	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine	1-	
Vertebres	Oiseaux	3342	Sterna sandvicensis Latham, 1787	Sterne caugek	1-	
Flore	Dicotylédones	100718	Halimione pedunculata (L.) Aellen	Arroche à fruits pédonculés, Obione à fruits pédonculés	2+	
Flore	Dicotylédones	114844	Polygonum raii Bab.	Renouée de Ray	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Ptéridophytes	95561	Dryopteris cristata (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne	2+	
Invertébrés	Coléoptères	159441	Limoniscus violaceus (P. W. J. Müller, 1821)	Taupin violacé	2+	
Invertébrés	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Vertebres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	2+	
Vertebres	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+	
Vertebres	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+	
Vertebres	Oiseaux	199294	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	2+	
Vertebres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertebres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertebres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	2+	
Vertebres	Oiseaux	2568	Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	2+	
Vertebres	Oiseaux	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Invertébrés	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	Coléoptères	10979	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	Lépidoptères	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	Lépidoptères	54837	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertébrés	Mammifères	60776	<i>Halichoerus grypus</i> (Fabricius, 1791)	Phoque gris
Vertébrés	Mammifères	60811	<i>Phoca vitulina</i> Linnaeus, 1758	Phoque veau-marin, Phoque veau marin
Vertébrés	Oiseaux	2473	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertébrés	Oiseaux	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertébrés	Oiseaux	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertébrés	Oiseaux	2530	<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758	Spatule blanche
Vertébrés	Oiseaux	3116	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	Avocette élégante
Vertébrés	Oiseaux	3343	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertébrés	Poissons	67765	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Saumon atlantique

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

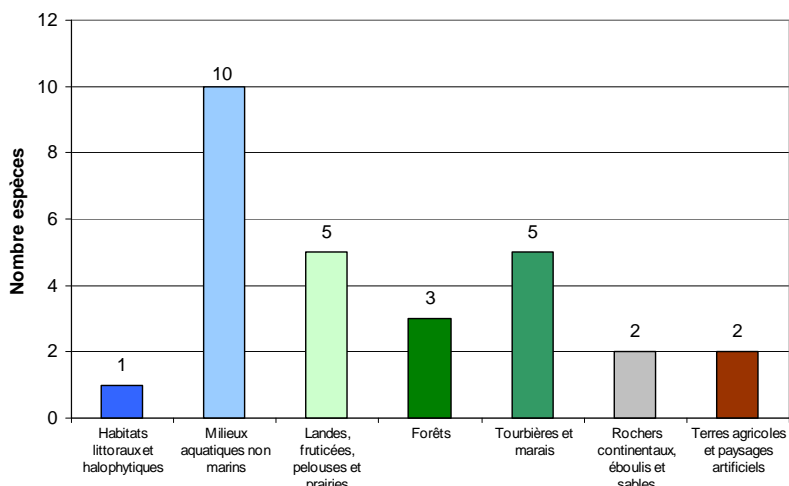
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1160	Grandes criques et baies peu profondes	1-	1
1170	Récifs	1-	1
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	1-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1130	Estuaires*	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1220	Végétation vivace des rivages de galets	2-	1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2-	1
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1330	Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2-	1
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2-	1
2160	Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>	2-	1
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> subsp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	2-	1
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2-	1
2190	Dépansions humides intradunales	2-	1
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3

5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	2-	3
6130	Pelouses calaminaires des <i>Violetalia calaminariae</i>	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	2-	4
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2-	4
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2-	5
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	2-	6

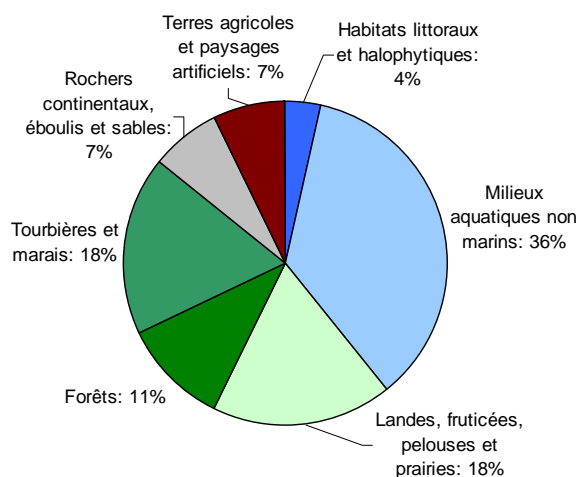
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

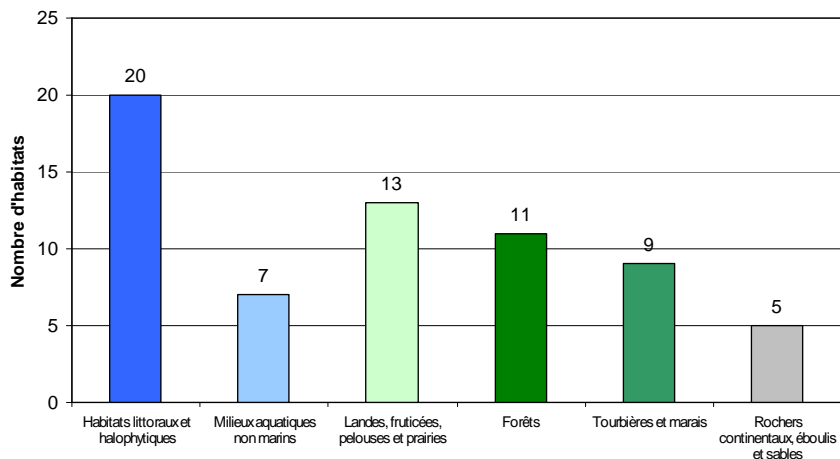
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



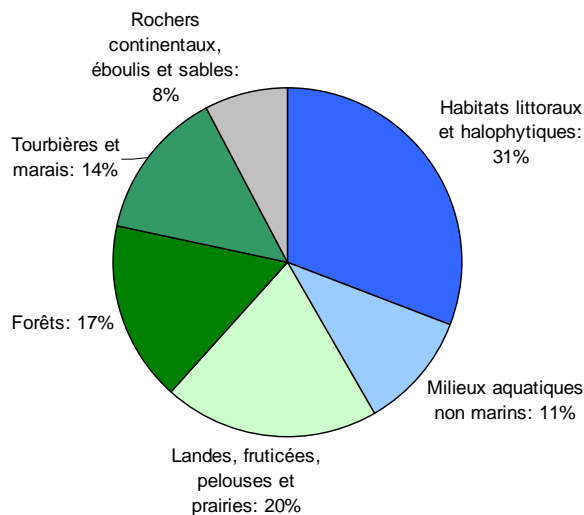
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Picardie, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent notamment dans les milieux aquatiques et ouverts (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 53% des espèces et plus de 30% des habitats. Les autres milieux de votre région, comme les tourbières et marais ainsi que les habitats littoraux et les milieux forestiers, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

Concernant par exemple les milieux forestiers, le renforcement de la protection dans les « forêts picardes » pourrait, en lien avec le parc naturel régional Oise-Pays de France, l'Office national des

forêts et les présidents des comités de pilotage des sites Natura 2000 concernés, être examiné dans la mesure où ces sites comprennent plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires dans la SCAP (Bondrée apivore *Pernis apivorus*, Pic mar *Dendrocopos medius*, Taupin violacé *Limoniscus violaceus* notamment).

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope².

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface³ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Site d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des étalons internationaux. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain.

Un étalon international, pour lequel un outil de protection répondant à « l'objectif 2% » est à envisager, se trouve en Picardie. Il s'agit du **stratotype du Lutétien** (de Lapparent, 1883) situé dans l'Oise (Grande carrière de St Vaast et affleurement rive droite). Compte tenu de sa forte valeur patrimoniale, des réflexions sont en effet à conduire sur l'opportunité de doter ce site d'une mesure de protection réglementaire (à moins qu'il ne soit déjà inclus dans un projet de création d'aire protégée à venir).

Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée et des inventaires géologiques existants ou en cours, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

² La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

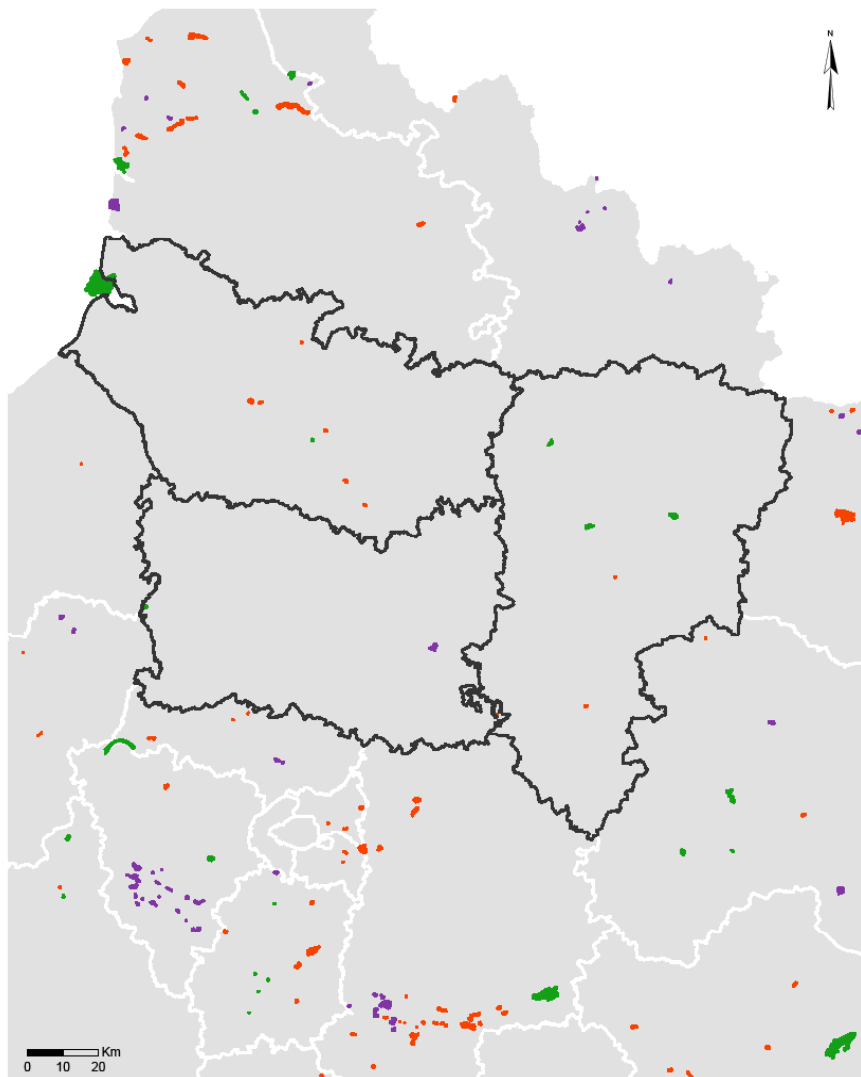
³ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée dans votre région.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁴ au 1^{er} janvier 2010

PICARDIE



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,04% du territoire terrestre de Picardie.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer dans la conception des déclinaisons régionales sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

- Arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones cœurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

⁴ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION POITOU-CHARENTES

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	101223	<i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Dicotylédones	109871	<i>Oenanthe foucaudii</i> Tess.	Oenanthe de Foucaud	1+	1
Flore	Dicotylédones	117139	<i>Ranunculus nodiflorus</i> L.	Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules	1+	2
Flore	Monocotylédones	98322	<i>Festuca lahonderei</i> Kerguelén & Plonka	Fétuque de Lahondère	1+	1 3
Flore	Monocotylédones	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	106993	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	107407	<i>Marsilea quadrifolia</i> L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	1+	2
Flore	Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Invertébrés	Odonates	65236	<i>Gomphus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	1+	2
Invertébrés	Odonates	65366	<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	1+	2 5
Invertébrés	Odonates	65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	1+	2 4 5
Vertébrés	Amphibiens	235	<i>Pelobates cultripes</i> (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède	1+	1 2
Vertébrés	Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Oiseaux	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	1+	3 8
Vertébrés	Poissons	67239	<i>Chondrostoma toxostoma</i> (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	79273	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	1+	1 3
Flore	Bryophytes	434203	<i>Henediella heimii</i> (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	6613	<i>Kurzia pauciflora</i> (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Dicotylédones	91763	<i>Cistus x laxus</i> Dryand. ex Aiton	Ciste hérissé	1-	
Flore	Monocotylédones	116352	<i>Puccinellia foucaudii</i> (Hack.) Holmb.	Puccinellia de Foucaud	1-	
Invertébrés	Araignées	233873	<i>Arctosa fulvilineata</i> (Lucas, 1846)		1-	
Invertébrés	Araignées	1820	<i>Argyroneta aquatica</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	1885	<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerck, 1758)		1-	
Invertébrés	Araignées	234095	<i>Enoplognatha mordax</i> (Thorell, 1875)		1-	
Invertébrés	Araignées	2108	<i>Icius subinermis</i> Simon, 1937		1-	
Invertébrés	Crustacés Décapodes	18419	<i>Palaemonetes varians</i> (Leach, 1814)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53621	<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1-	
Invertébrés	lépidoptères	219791	<i>Glaucopsyche alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertébrés	lépidoptères	416963	<i>Gortyna borelii</i> (Freyer, 1839)		1-	
Invertébrés	lépidoptères	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertébrés	lépidoptères	53248	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertébrés	lépidoptères	249062	<i>Rhyarioides metelkana</i> (Lederer, 1861)		1-	
Invertébrés	Odonates	65384	<i>Macromia splendens</i> (Pictet, 1834)	Cordulie splendide	1-	
Vertébrés	Amphibiens	444441	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertébrés	Oiseaux	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	1-	

Vertebres	Oiseaux	2720	Anser fabalis (Latham, 1787)	Oie des moissons	1-	
Vertebres	Oiseaux	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu	1-	
Vertebres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	1-	
Vertebres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	1-	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle luscinoïde	1-	
Vertebres	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertebres	Poissons	388245	Gobio occitaniae Kottelat & Persat, 2005		1-	
Flore	Dicotylédones	82715	Angelica heterocarpa J.Lloyd	Angélique à fruits variés, Angélique à fruits variables	2+	
Flore	Dicotylédones	138164	Omphalodes littoralis Lehm. subsp. littoralis		2+	
Flore	Monocotylédones	87417	Caldesia parnassifolia (L.) Parl.	Alisma à feuilles de Parnassie, Caldésie à feuilles de Parnassie	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Ptéridophytes	136878	Isoètes velata A.Braun subsp. tenuissima (Boreau) O.Bolos & Vigo	Isoète très ténu	2+	
Invertèbres	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18437	Austroptamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertèbres	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		2+	
Invertèbres	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertèbres	lépidoptères	219788	Glaucopteryx arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	2+	
Vertebres	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	2+	
Vertebres	Mammifères	60704	Mustela lutreola (Linnaeus, 1761)	Vison d'Europe, Vison	2+	
Vertebres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertebres	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	
Vertebres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+	
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	2+	
Vertebres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertebres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	2+	
Vertebres	Oiseaux	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	2+	
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	2568	Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	2+	
Vertebres	Oiseaux	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertebres	Poissons	66967	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	2+	
Vertebres	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	

Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Invertèbres	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	2-	
Invertèbres	lépidoptères	219789	Glaucopteryx teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	2-	
Invertèbres	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Dicotylédones	138237	Onosma fastigiata (Braun-Blanq.) Braun-Blanq. ex Lacaita subsp. atlantica Braun-Blanq. ex Kerguelen	Orcanette atlantique
Invertèbres	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertèbres	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertèbres	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertèbres	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertèbres	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertebres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre
Vertebres	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertebres	Oiseaux	3371	Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)	Guifette noire
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertebres	Oiseaux	2530	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	Spatule blanche
Vertebres	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertebres	Poissons	66775	Acipenser sturio Linnaeus, 1758	Esturgeon européen, Esturgeon de l'Europe Occidentale
Vertebres	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique
Vertebres	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

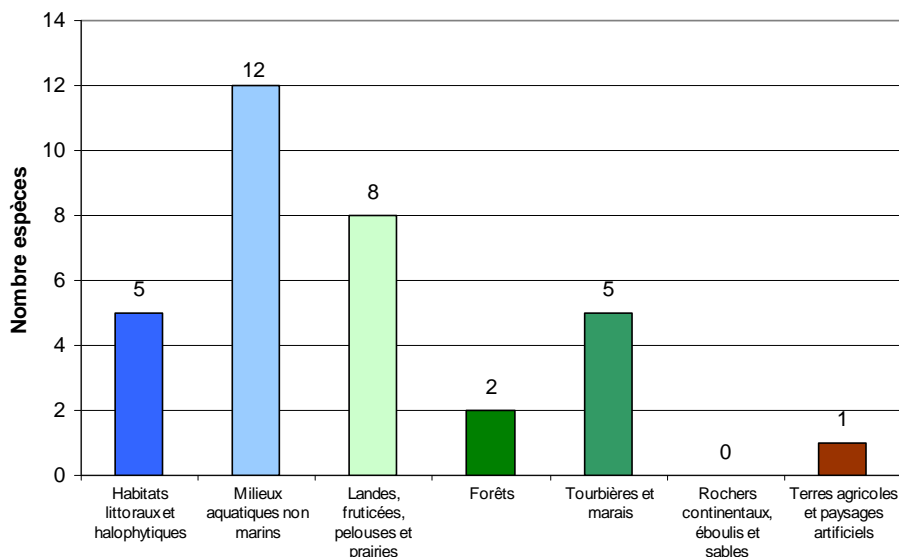
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	1-	1
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.	1-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidens</i> p.p.	1-	2
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
91D0	Tourbières boisées*	1-	4
9330	Forêts à <i>Quercus suber</i>	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	1-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1130	Estuaires*	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1160	Grandes criques et baies peu profondes	2-	1
1170	Récifs	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1220	Végétation vivace des rivages de galets	2-	1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2-	1
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	2-	1
1330	Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	2-	1
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2-	1
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2-	1
2160	Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>	2-	1
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> subsp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	2-	1
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
2260	Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i>	2-	1
2270	Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> *	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2-	2

3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3170	Mares temporaires méditerranéennes*	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	2-	2
37.21	Prairies inondables	2-	3
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix*	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*	2-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	2-	3
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2-	3
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	2-	4
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	2-	4
9230	Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	2-	4
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

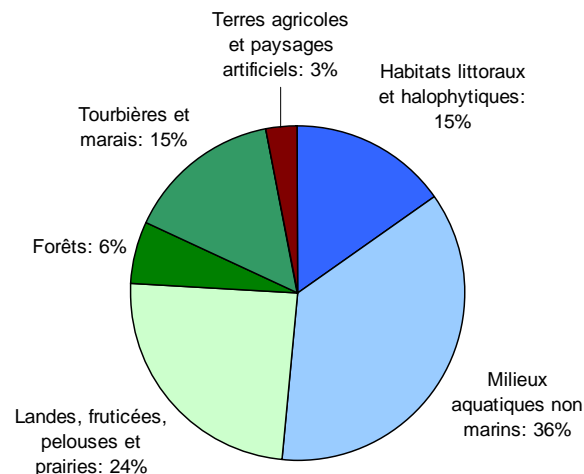
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

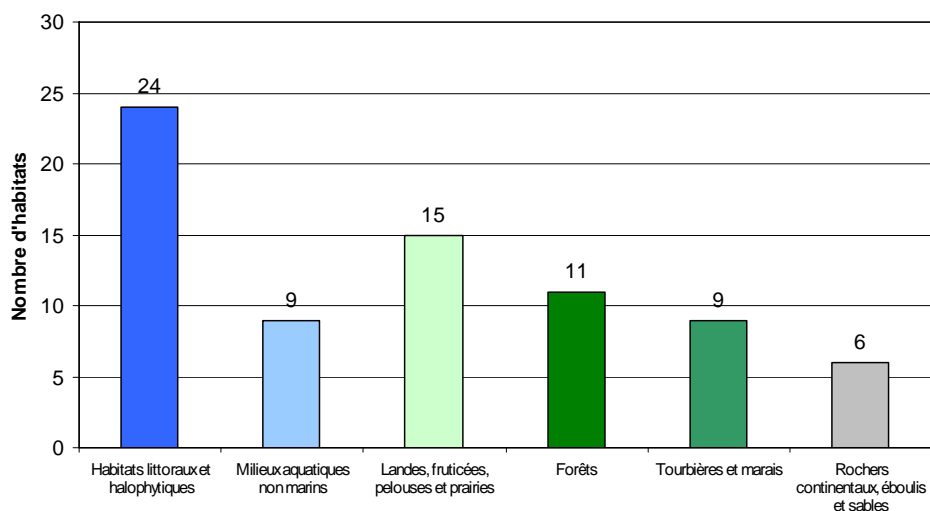
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



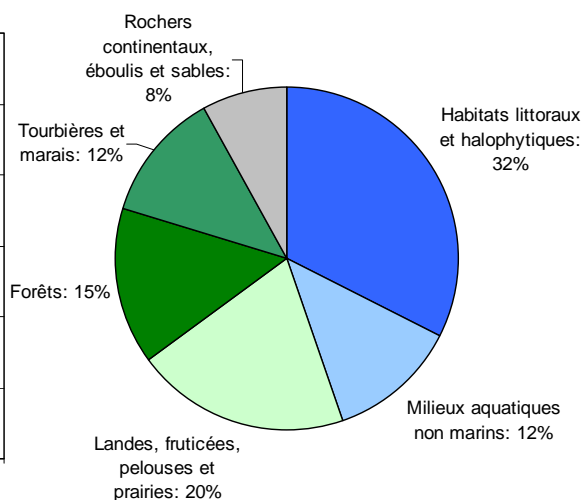
Proportion d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Poitou-Charentes, les espèces (hors invertébrés « souterrains ») et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans **les milieux aquatiques, littoraux et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 75% des espèces et plus de 64% des habitats.

A titre indicatif, des sites, comme le marais de Brouage ou les marais de Rochefort, sont susceptibles de constituer des espaces privilégiés pour la protection de nombreux espèces et habitats jugés prioritaires dans le cadre de la SCAP (Angélique des estuaires *Angelica heterocarpa*, Vison d'Europe *Mustela lutreola*, Héron pourpré *Ardea purpurea*, Busard cendré *Circus pygargus*, notamment). Il en est de même pour le projet de réserve naturelle de Bonne Anse qui semble s'inscrire pleinement dans les objectifs de la SCAP².

Les autres milieux de votre région, comme les forêts, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope³.

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface⁴ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des étalons internationaux. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain.

Outre le stratotype du Toarcien dans les Deux-Sèvres (d'ores et déjà protégé), il pourrait être opportun de réfléchir à la création d'un outil de protection multi-sites concernant **trois étalons internationaux** qui se trouvent en Poitou-Charentes :

² Le tableau recensant les projets de réserves naturelles nationales est disponible sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

³ La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

⁴ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Sites (*)	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Statut actuel de protection	Remarques
Coniacien	Cognac, Javrezac, Cherves-Richemont, Saint-Césaire, Charente, 16	stratotype du Coniacien (Coquand, 1857), pour carrière : coupe néostratotypique du Coniacien	qqs ha ?	Site classé - Site Natura2000 Vallée de l'Antenne	intérêt international, Possibilité de belles coupes à protéger
Santonien	Saintes, Saint Laurent de Cognac, Javrezac, Charente-Maritime, 17 et Charente, 16	stratotype du Santonien (Coquand, 1857)			
Campanien	Aubeterre sur Dronne, Charente, 16	stratotype du Campanien (Coquand, 1857)	1 ha ?	Site inscrit "de la Vallée de la Dronne"	

(*) Des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>

Deux autres sites d'intérêt géologique en Poitou-Charentes ont été recensés dans la SCAP au titre du patrimoine souterrain pour lesquels des mesures de protection sont à envisager, en lien avec les acteurs du patrimoine souterrain :

- Le « **Trou qui Fume** » à Agris ;
- et la **Grotte de la Touvre** dont les morphologies sont caractéristiques des réseaux noyés associant des phénomènes de capture des drains avec des combinaisons multiples des modalités de fonctionnement de l'aquifère karstique. Les démarches de protection devront être expertisées, en lien avec la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, propriétaire du site, et en prenant en compte le fait qu'il se trouve dans un périmètre de protection des eaux (a priori en cours de révision).

D'autres sites sont, par ailleurs, susceptibles de faire l'objet de mesures de protection nouvelles ou complémentaires, à court ou à plus long terme (en particulier sur des sites de carrière toujours en exploitation) :

Sites	ville, département	Données scientifiques	Statut actuel de protection	vulnérabilité/besoin de protection
Carrière de Font Benon	Archingeay, Les Nouillers, Charente-Maritime, 17	Gisement exceptionnel d'ambre à insectes, de sables à dents de dinosaures, et d'argiles à plantes fossiles, limite Albien-Cénomaniens, et montrant également la discordance entre Kimméridgien et Albien terminal	Néant	La progression de l'exploitation enfouit les couches intéressantes sous les remblais et le fond de l'exploitation est transformé en lac.
Carrière de Cadeuil	Sainte-Gemme, Charente-Maritime, 17	Gisement d'ambre à insectes, limite Albien-Cénomaniens, et discordance entre wealdien et Albien terminal		
Carrière de Saint-Sornin	Saint-Sornin, Charente-Maritime, 17	Gisement exceptionnel d'ambre à insectes, de sables à restes de vertébrés, et d'argiles à plantes fossiles, limite Albien-Cénomaniens, et discordance entre wealdien et Albien terminal		

carrière de Champblanc	Cherves-Richemont, Charente, 16	argiles gypsifères et calcaires argileux, fin du Jurassique sup ayant livré faune (dinosaures, ptérosaures, mammifères, oiseaux, crocodiles, tortues..)		site en cours d'exploitation
Gisement fossilifère de l'Île Madame	Port-des-barques, Charente-Maritime, 17	Site de référence du Cénomaniens pour la géologie pétrolière et pour l'enseignement en géologie (universités de Nantes, Poitiers, Rennes, Tours et d'autres). Gisement fossilifère exceptionnel pour les récifs à rudistes, les accumulations d'huîtres	sites classés	L'empierrement des falaises, leur végétalisation, ou les éboulements détruisent les affleurements, tandis que les couches visibles sur l'estran sont détruites par la mer ou les promeneurs.

Il est bien entendu possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée et des inventaires géologiques existants ou en cours dans votre région, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

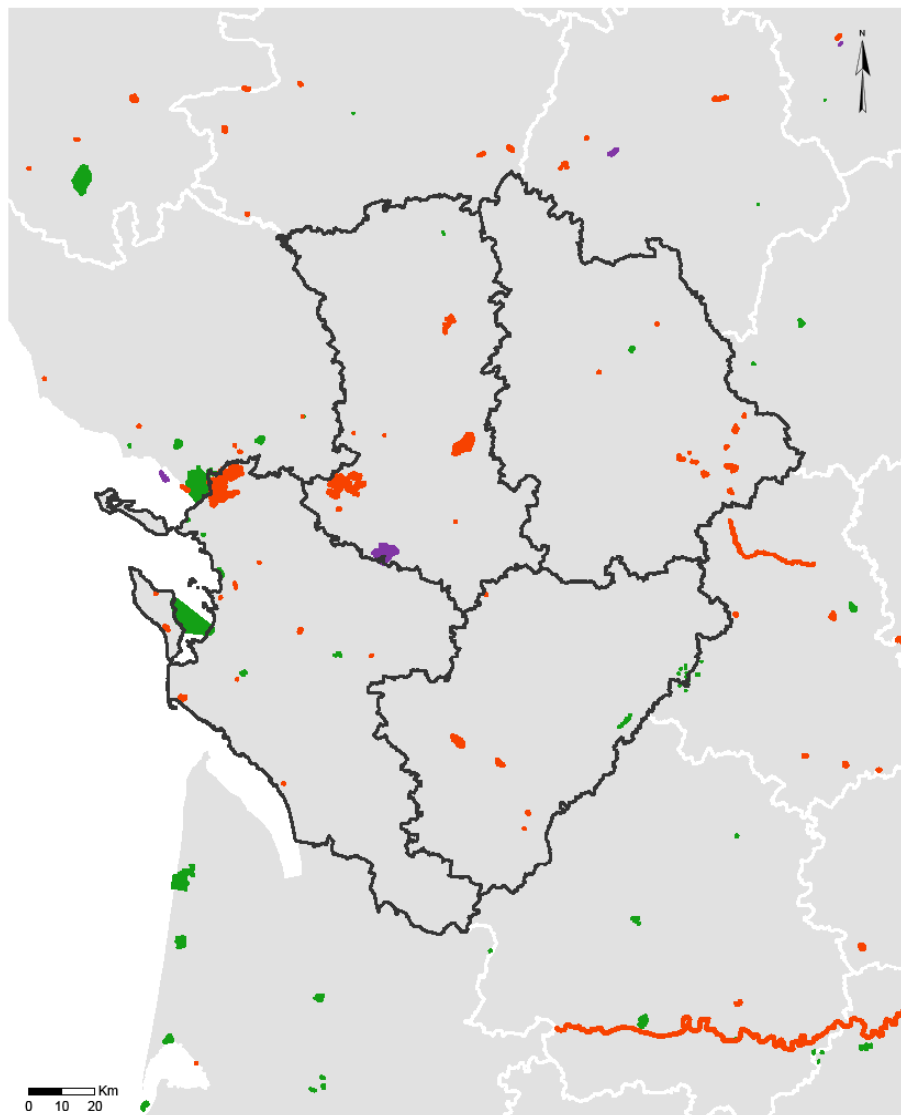
Concernant les invertébrés souterrains, il convient de rappeler que les mesures de protection doivent être envisagées en prenant en compte la pratique spéléologique. Les structures de la fédération française de spéléologie seront donc associées aux démarches de conservation, afin de concilier préservation de ces espèces et activité spéléologique, dont l'impact sur les invertébrés souterrains est généralement limité, voire dans certains cas très faible ou nulle.

Une espèce d'isopode aquatique, retenue dans la liste des espèces pour lesquelles la France a une responsabilité forte, se trouve en Poitou-Charentes. Il s'agit du *Gallasellus heiley Legrand 1956*, espèce endémique du bassin de la Charente et de l'île d'Oléron, appartenant à un stock ancien de lignées atlantiques, isolé phylogénétiquement et géographiquement. Son aire de répartition, sanctuaire pour cette espèce relictive, se situe notamment à Puits Garenne dans la localité de Saint-Denis, au nord de l'île d'Oléron, creusé dans les calcaires du Portlandien.

Cette espèce étant très peu connue, des mesures de prospection seront sans doute nécessaires avant d'envisager de créer un outil de protection répondant à « l'objectif 2% ».

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁵ au 1^{er} janvier 2010

POITOU-CHARENTES



- Arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles
- Zones coeurs de parcs nationaux

© MNHN - SPN, Paris juillet 2010
Sources : MEEDDM, MNHN

Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à l'objectif des 2% dans votre région. L'ensemble de ces aires protégées (hors RNR) recouvre environ **0,51% du territoire terrestre de Poitou-Charentes.**

Il convient néanmoins de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁵ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.

REGION RHÔNE-ALPES

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapy).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcelle	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	88077	<i>Carduus arosicus</i> Chaix	Chardon du mont Aurouse	1+	6
Flore	Dicotylédones	92651	<i>Cotoneaster delphinensis</i> Chatenier	Cotonéaster du Dauphiné	1+	4
Flore	Dicotylédones	101223	<i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Dicotylédones	136656	<i>Holosteum umbellatum</i> L. subsp. <i>hirsutum</i> (Mutel) Breistr.	Holostée en ombelle hérissée	1+	3 6 8
Flore	Dicotylédones	105409	<i>Legousia scabra</i> (Lowe) Gamisans	Spéculaire de Castille, Spéculaire scabre	1+	3 6 8
Flore	Dicotylédones	106257	<i>Lindernia palustris</i> Hartmann	Lindernie rampante	1+	2 5
Flore	Hépatiques	6159	<i>Mannia triandra</i> (Scop.) Grolle		1+	4 6
Flore	Hépatiques	6207	<i>Riccia breidleri</i> Jur. ex Steph.		1+	2 5
Flore	Monocotylédones	100278	<i>Gladiolus palustris</i> Gaudin	Glaïeul des marais	1+	2 3
Flore	Monocotylédones	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Monocotylédones	127945	<i>Tulipa montisandrei</i> J.Prudhomme	Tulipe du Mont-André	1+	8
Flore	Mousses	4797	<i>Bruchia vogesiaca</i> Nestl. ex Schwägr.		1+	2 3 5
Flore	Mousses	4763	<i>Dicranum viride</i> (Sull. & Lesq.) Lindb.		1+	4
Flore	Ptéridophytes	86186	<i>Botrychium matricariifolium</i> (A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch	Botrychium à feuilles de Matricaire	1+	3
Flore	Ptéridophytes	86199	<i>Botrychium simplex</i> E.Hitchc.	Botryche simple, Petit botryche	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	95561	<i>Dryopteris cristata</i> (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	1+	4 5
Flore	Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Flore	Ptéridophytes	127178	<i>Trichomanes speciosum</i> Willd.	Trichomanès remarquable	1+	4 6
Invertèbres	Coléoptères	8451	<i>Carabus variolosus</i> Fabricius, 1787		1+	4
Invertèbres	Coléoptères	10979	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune	1+	4 8
Invertèbres	Coléoptères	222951	<i>Rhysodes sulcatus</i> (Fabricius, 1787)		1+	4
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18432	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges, Ecrevisse à pieds rouges	1+	2
Invertèbres	Gastéropodes	163006	<i>Chondrina falkneri</i> E. Gittenberger, 2002		1+	6
Invertèbres	Gastéropodes	163060	<i>Clausilia rugosa andusiensis</i> Coutagne, 1886		1+	6
Invertèbres	Gastéropodes	163061	<i>Clausilia rugosa lamalouensis</i> A. Letourneux, 1877		1+	6
Invertèbres	Gastéropodes	64140	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830		1+	1 5
Invertèbres	lépidoptères	159446	<i>Actias isabellae</i> (Graells, 1849)	Isabelle de France, Papillon vitrail	1+	4
Invertèbres	lépidoptères	53621	<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1+	3 5
Invertèbres	lépidoptères	53631	<i>Coenonympha tullia</i> (Müller, 1764)	Fadet des tourbières	1+	5
Invertèbres	lépidoptères	53976	<i>Lycena helle</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	1+	5
Invertèbres	lépidoptères	8268	<i>Zerynthia rumina</i> (Linnaeus, 1758)	Proserpine	1+	3 8
Invertèbres	Odonates	65139	<i>Coenagrion ornatum</i> (Selys, 1850)		1+	2
Invertèbres	Odonates	65366	<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	1+	2 5
Vertèbres	Amphibiens	235	<i>Pelobates cultripes</i> (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède	1+	1 2
Vertèbres	Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertèbres	Mammifères	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	1+	4 6 8

Vertebres	Poissons	68336	Lota lota (Linnaeus, 1758)	Lote	1+	2
Vertebres	Poissons	70014	Salaria fluviatilis (Asso, 1801)	Blennie fluviatile	1+	2
Vertebres	Poissons	67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertebres	Reptiles	79273	Timon lepidus (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	1+	1 3
Flore	Bryophytes	434378	Campyliadelphus elodes (Lindb.) Kanda		1-	
Flore	Bryophytes	4761	Dicranum spurium Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	434203	Hennediella heimii (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	6377	Jamesoniella autumnalis (DC) Steph.		1-	
Flore	Bryophytes	6613	Kurzia pauciflora (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	4910	Rhodobryum roseum (Hedw.) Limpr.		1-	
Flore	Bryophytes	6750	Sphagnum fuscum (Schimp.) H.Klinggr.		1-	
Flore	Bryophytes	6763	Sphagnum majus (Russow) C.E.O.Jensen		1-	
Flore	Bryophytes	5680	Splachnum ampullaceum Hedw.		1-	
Flore	Hépatiques	6378	Jamesoniella undulifolia (Nees) Müll.Frib.		1-	
Flore	Monocotylédones	98110	Festuca breistrofferi Chas, Kerguelen & Plonka	Fétuque de Breistroffer	1-	
Flore	Monocotylédones	127943	Tulipa mauriana Jord. & Fourr.	Tulipe de Maurienne	1-	
Flore	Mousses	5036	Orthotrichum rogeri Brid.	Orthotric de Roger	1-	
Invertèbres	Araignées	233873	Arctosa fulvolineata (Lucas, 1846)		1-	
Invertèbres	Araignées	1885	Dolomedes plantarius (Clerck, 1758)		1-	
Invertèbres	Araignées	234095	Enoplognatha mordax (Thorell, 1875)		1-	
Invertèbres	Araignées	2108	Icius subinermis Simon, 1937		1-	
Invertèbres	Araignées	304428	Neon valentulus Falconer, 1912		1-	
Invertèbres	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertèbres	Araignées	303987	Pardosa oreophila Simon, 1937		1-	
Invertèbres	Araignées	459650	Trebacosa europea Szinetár & Kancsal, 2007		1-	
Invertèbres	Araignées	1944	Trochosa spinipalpis (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertèbres	Coléoptères	223990	Phryganophilus ruficollis (Fabricius, 1798)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	53926	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Nacré de la Canneberge	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53651	Coenonympha hero (Linnaeus, 1761)	Mélibée	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219791	Glaucopsyche alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219792	Glaucopsyche rebeli (Hirschke, 1904)	Azuré de la croissette	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertèbres	Odonates	65236	Gomphus flavipes (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	1-	
Invertèbres	Orthoptères	65767	Antaxius sorrezensis (Marquet, 1877)		1-	
Vertebres	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertebres	Oiseaux	2720	Anser fabalis (Latham, 1787)	Oie des moissons	1-	
Vertebres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	1-	
Vertebres	Oiseaux	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	1-	
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	1-	
Vertebres	Oiseaux	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	1-	
Vertebres	Oiseaux	3601	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	1-	
Vertebres	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	1-	
Vertebres	Poissons	416656	Cottus duranii Freyhof, Kottelat & Nolte, 2005		1-	
Flore	Dicotylédones	83246	Aquilegia bertolonii Schott	Ancolie de Bertoloni	2+	
Flore	Dicotylédones	86017	Biscutella arvernensis Jord.	Lunetière d'Auvergne	2+	
Flore	Dicotylédones	105687	Lepidium villarsii Godr.	Passerage de Villars	2+	

Flore	Dicotylédones	105908	Ligularia sibirica (L.) Cass.	Ligulaire de Sibérie, Sénéçon de Sibérie	2+	
Flore	Dicotylédones	115458	Potentilla delphinensis Gren. & Godr.	Potentille du Dauphiné	2+	
Flore	Dicotylédones	140623	Saxifraga exarata Vill. subsp. delphinensis (Ravaud) Kerguelen	Saxifrage creusée de sillons du Dauphiné, Saxifrage sillonnée du Dauphiné	2+	
Flore	Dicotylédones	121205	Saxifraga valdensis DC.	Saxifrage de Vaud	2+	
Flore	Monocotylédones	87417	Caldesia parnassifolia (L.) Parl.	Alisma à feuilles de Parnassie, Caldésie à feuilles de Parnassie	2+	
Flore	Monocotylédones	94041	Cypripedium calceolus L.	Sabot de Vénus	2+	
Flore	Monocotylédones	106353	Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Mousses	159445	Hamatocaulis vernicosus (Mitt.) Hedenäs	Hypne brillante	2+	
Flore	Ptéridophytes	106993	Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	2+	
Flore	Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	2+	
Invertèbres	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18437	Austroptamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertèbres	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		2+	
Invertèbres	lépidoptères	54400	Colias palaeno (Linnaeus, 1761)	Solitaire	2+	
Invertèbres	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Invertèbres	lépidoptères	219788	Glaucopygma arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	2+	
Invertèbres	lépidoptères	54496	Parnassius apollo (Linnaeus, 1758)	Apollon	2+	
Invertèbres	lépidoptères	54502	Parnassius mnemosyne (Linnaeus, 1758)	Semi-Apollon	2+	
Invertèbres	Odonates	65384	Macromia splendens (Pictet, 1834)	Cordulie splendide	2+	
Vertèbres	Amphibiens	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	2+	
Vertèbres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre	2+	
Vertèbres	Mammifères	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	2+	
Vertèbres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertèbres	Mammifères	60427	Myotis blythii (Tomes, 1857)	Petit Murin	2+	
Vertèbres	Mammifères	60439	Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini, Vespertilion de Capaccini	2+	
Vertèbres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2+	
Vertèbres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	2+	
Vertèbres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertèbres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+	
Vertèbres	Oiseaux	199294	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3586	Coracias garrulus Linnaeus, 1758	Rollier d'Europe	2+	
Vertèbres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertèbres	Oiseaux	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	2+	
Vertèbres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	2+	

Vertebres	Oiseaux	3507	Glauucidium passerinum (Linnaeus, 1758)	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	2+	
Vertebres	Oiseaux	2651	Hieraetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	199409	Lanius meridionalis Temminck, 1820	Pie-grièche méridionale	2+	
Vertebres	Oiseaux	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniôide	2+	
Vertebres	Oiseaux	3644	Melanocorypha calandra (Linnaeus, 1766)	Alouette calandre	2+	
Vertebres	Oiseaux	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	2+	
Vertebres	Oiseaux	2856	Neophron percnopterus (Linnaeus, 1758)	Vautour percnoptère	2+	
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	3638	Picoides tridactylus (Linnaeus, 1758)	Pic tridactyle	2+	
Vertebres	Oiseaux	2530	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	Spatule blanche	2+	
Vertebres	Oiseaux	4488	Pyrrhocorax pyrrhocorax (Linnaeus, 1758)	Crave à bec rouge	2+	
Vertebres	Oiseaux	4227	Sylvia conspicillata Temminck, 1820	Fauvette à lunettes	2+	
Vertebres	Oiseaux	2960	Tetrao tetrix Linnaeus, 1758	Tétras lyre	2+	
Vertebres	Oiseaux	2964	Tetrao urogallus Linnaeus, 1758	Grand Tétras	2+	
Vertebres	Poissons	66996	Alosa fallax (Lacepède, 1803)	Alose feinte	2+	
Vertebres	Poissons	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille	2+	
Vertebres	Poissons	67239	Chondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	2+	
Vertebres	Poissons	67534	Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)	Loche d'étang	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	
Vertebres	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	2+	
Vertebres	Reptiles	77839	Psammmodromus hispanicus Fitzinger, 1826	Psammodrome d'Edwards	2+	
Flore	Gymnospermes	104419	Juniperus thurifera L.	Genévrier thurifère	2-	
Flore	Ptérédiphytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	2-	
Flore	Ptérédiphytes	107000	Lycopodium annotinum L.	Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	2-	
Flore	Ptérédiphytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	2-	
Invertèbres	lépidoptères	53481	Erebia sudetica Staudinger, 1861	Moiré des sudètes	2-	
Invertèbres	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	2-	
Invertèbres	lépidoptères	219790	Glaucopygma nausithous (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds	2-	
Invertèbres	lépidoptères	219789	Glaucopygma teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sangisorbe	2-	
Invertèbres	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	2-	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Flore	Dicotylédones	83240	<i>Aquilegia alpina</i> L.	Ancolie des Alpes
Flore	Dicotylédones	95398	<i>Dracocephalum austriacum</i> L.	Dracocéphale d'Autriche
Flore	Dicotylédones	97133	<i>Eryngium alpinum</i> L.	Panicaut des Alpes, Etoile des Alpes
Flore	Dicotylédones	127469	<i>Trifolium saxatile</i> All.	Trèfle des rochers
Flore	Mousses	3885	<i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	
Invertébrés	Coléoptères	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	lépidoptères	54849	<i>Hyles hippophaes</i> (Esper, 1789)	Sphinx de l'Argousier
Invertébrés	lépidoptères	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	lépidoptères	54472	<i>Papilio alexanor</i> Esper, 1800	Alexanor
Invertébrés	lépidoptères	54499	<i>Parnassius phoebus</i> (Fabricius, 1793)	Petit Apollon
Invertébrés	lépidoptères	54837	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Invertébrés	Odonates	65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue
Vertébrés	Amphibiens	82	<i>Salamandra atra</i> Laurenti, 1768	Salamandre noire
Vertébrés	Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe
Vertébrés	Mammifères	61699	<i>Lepus timidus</i> Linnaeus, 1758	Lièvre variable
Vertébrés	Mammifères	60612	<i>Lynx lynx</i> (Linnaeus, 1758)	Lynx boréal
Vertébrés	Mammifères	61143	<i>Marmota marmota</i> (Linnaeus, 1758)	Marmotte des Alpes, Marmotte
Vertébrés	Oiseaux	2971	<i>Alectoris graeca</i> (Meisner, 1804)	Perdrix bartavelle
Vertébrés	Oiseaux	2645	<i>Aquila chrysaetos</i> (Linnaeus, 1758)	Aigle royal
Vertébrés	Oiseaux	2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré
Vertébrés	Oiseaux	2486	<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu
Vertébrés	Oiseaux	2473	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertébrés	Oiseaux	3367	<i>Chlidonias hybridus</i> (Pallas, 1811)	Guifette moustac
Vertébrés	Oiseaux	3371	<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	Guifette noire
Vertébrés	Oiseaux	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertébrés	Oiseaux	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Vertébrés	Oiseaux	2852	<i>Gypaetus barbatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gypaète barbu
Vertébrés	Oiseaux	2655	<i>Hieraaetus fasciatus</i> (Vieillot, 1822)	Aigle de Bonelli
Vertébrés	Oiseaux	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertébrés	Oiseaux	2954	<i>Lagopus mutus helveticus</i> (Thienemann, 1829)	Lagopède des Alpes
Vertébrés	Oiseaux	3343	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertébrés	Poissons	67179	<i>Barbus meridionalis</i> Risso, 1827	Barbeau truité, Barbeau méridional
Vertébrés	Poissons	67335	<i>Telestes souffia</i> (Risso, 1827)	Blageon
Vertébrés	Poissons	69378	<i>Zingel asper</i> (Linnaeus, 1758)	Apron du Rhône
Vertébrés	Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

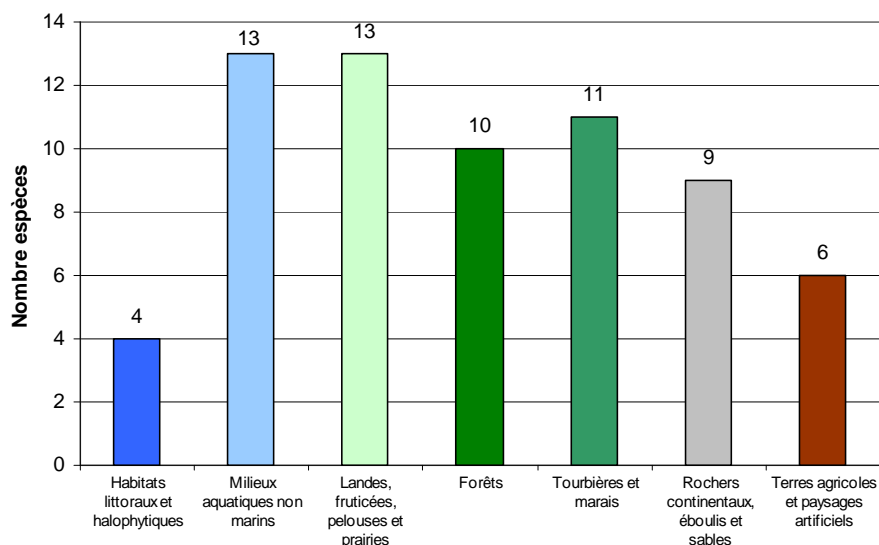
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
36.1	Combes à neige	1-	3
37.32	Prairies humides à <i>Juncus squarrosus</i>	1-	3
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	1-	4
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1-	6
1340	Prés salés intérieurs*	2-	1
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2-	1
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	2-	2
3170	Mares temporaires méditerranéennes*	2-	2
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	2-	2
3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	2-	2
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	2-	2
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	2-	2
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	2-	2
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	2-	2
37.21	Prairies inondables	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4060	Landes alpines et boréales	2-	3
4080	Fourrés de <i>Salix</i> spp. Subarctiques	2-	3
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	2-	3
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	2-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	2-	3
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *	2-	3
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2-	3
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2-	3
6520	Prairies de fauche de montagne	2-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	2-	4
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	2-	4

9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	2-	4
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	2-	4
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	2-	4
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	2-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)	2-	4
9260	Forêts de Castana sativa	2-	4
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	2-	4
9420	Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra	2-	4
9430	Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)*	2-	4
9530	Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques*	2-	4
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésoqéens endémiques	2-	4
9560	Forêts endémiques à Juniperus spp.*	2-	4
9580	Bois méditerranéens à Taxus baccata*	2-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	2-	5
54.4	Bas-marais acides	2-	5
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	2-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
7240	Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae*	2-	5
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard*	2-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6
8340	Glaciers permanents	2-	6

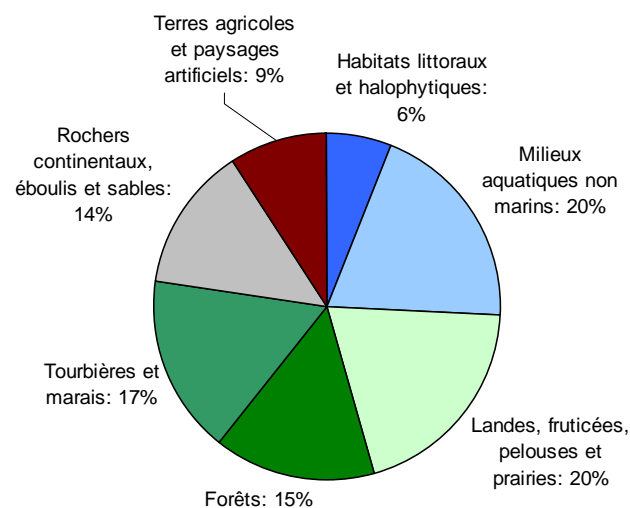
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

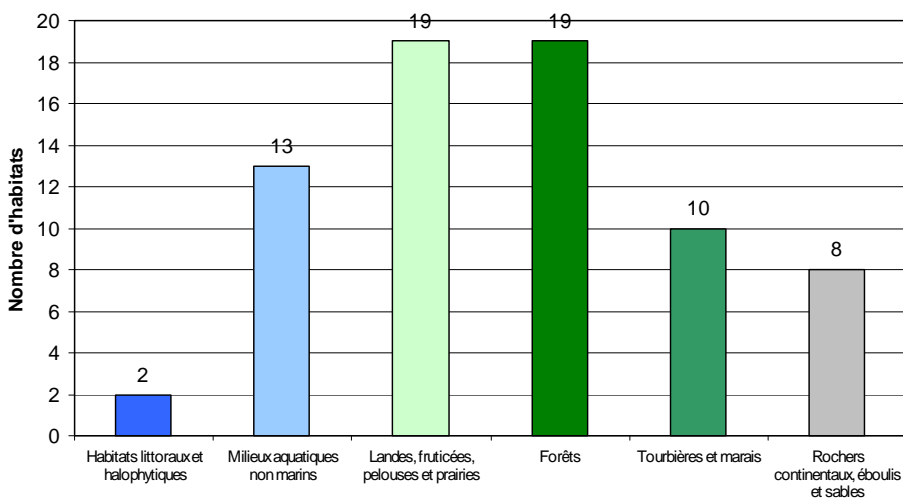
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



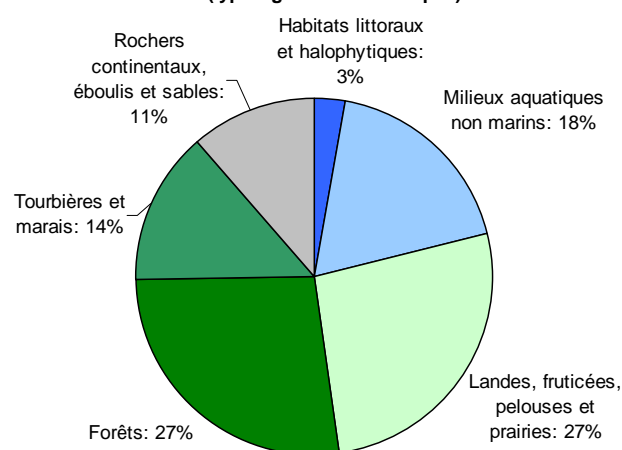
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Rhône-Alpes, les espèces (hors invertébrés « souterrains ») et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent notamment dans les milieux aquatiques et ouverts (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 39% des espèces et plus de 45% des habitats. Les autres milieux de votre région, comme les tourbières et

marais ainsi que les forêts, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés.

A titre indicatif, le projet envisagé pour les Ilets du Haut Rhône et l'extension de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche² vont contribuer à répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires. Des réflexions pourraient, par ailleurs, être initiées pour la mise en place d'un outil de protection adapté pour le Pic tridactyle *Picoides tridactylus*, notamment en Haute Vallée de l'Arve.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope³.

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface⁴ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des **étalons internationaux**. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial.

Trois sites situés en Rhône-Alpes sont en attente de validation à l'échelle internationale pour constituer de tels étalons. Une mesure de protection adaptée, répondant à « l'objectif 2% », pourrait y contribuer :

² Le tableau recensant les projets de réserves naturelles nationales est disponible sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scaptly).

³ La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

⁴ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scaptly).

Sites (*)	ville, département	Données scientifiques	Remarques
Berriasien	Berrias, Ardèche, 07	stratotype du Berriasien (Coquand, 1871)	Pression urbanistique. Motivation locale pour la protection du site (en particulier Conseil général de l'Ardèche). Intérêt international : ce site est candidat pour le stratotype de limite de la base du Valanginien
Limite Valanginien - Hautérvien	La Charce, Drôme, 26	Stratotype de limite, base de l'Hautérvien	Potentiellement international, en attente de validation
Limite Berriaisien - Valanginien	Montbrun-les-Bains, Drôme, 26	Stratotype de limite, base du Valanginien	Potentiellement international, en attente de validation

(*) des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>.

D'autres **sites d'intérêt géologique remarquable** compris dans la liste SCAP se trouvent en Rhône-Alpes :

- le **Lagerstätte de la Voulte** qui est, seulement en partie, couvert par un espace naturel sensible ;
- le **Lagerstätte de Cerin** qui ne fait a priori l'objet d'aucune mesure de protection et qui mériterait sans doute que des réflexions soient conduites pour assurer la pérennité de ce site
- la **faille du Col de l'Ornon** en Isère (miroir de faille « fossile ») pour laquelle les mesures de protection (site Natura 2000 et aire d'adhésion du parc national des Ecrins) semblent être suffisantes,
- le **désert de Platé** pour lequel une confirmation est attendue sur la couverture globale de ce site par la réserve naturelle de Sixt.

Cinq sites « souterrains » - pour lesquels des mesures de protection sont à expertiser en lien avec les acteurs du patrimoine souterrain, figurent également dans cette liste. Il s'agit de :

SITE	Commune (s) Département	Description physique sommaire	Statut actuel de protection	Remarques
Grotte du Burlandier	Charix / Lalleyriat	Remplissages cristallins (ancien cours du Rhône). Cavité fermée par une porte.	Gérée par convention avec des structures spéléologiques.	
Grotte de la Bartade et Saint-Marcel d'Ardèche	Saint-Remèze	Tronçon souterrain de la paléo-rivière de Saint-Remèze (cavité décapitée du Miocène). Concrétions excentriques.	Sans protection	Système karstique de Saint Marcel-gorges de l'Ardèche (*)
Trou de l'Aygue	Saint-Agnan-en-Vercors	Système de puits-méandres parcourus par une rivière. Cavité vadose typique.	Périmètre de protection de captage	

Antre de Vénus	Méaudre	Cavité de type fossile à caractère horizontal, ancien drain entre deux poljés.	Géré par convention avec des structures spéléologiques et le PNR du Vercors.	
Système de Couffin Chevaline	Choranche	Système hydrologique actif avec des séquences sédimentaires conséquentes et un riche concrétionnement.	Géré par convention avec des structures spéléologiques et le propriétaire	Grotte touristique.

(*) La totalité du système karstique n'est pas couvert par la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche.

Il convient, enfin, de préciser qu'il est possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée, d'inventaires géologiques existants ou en cours et de démarches de concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

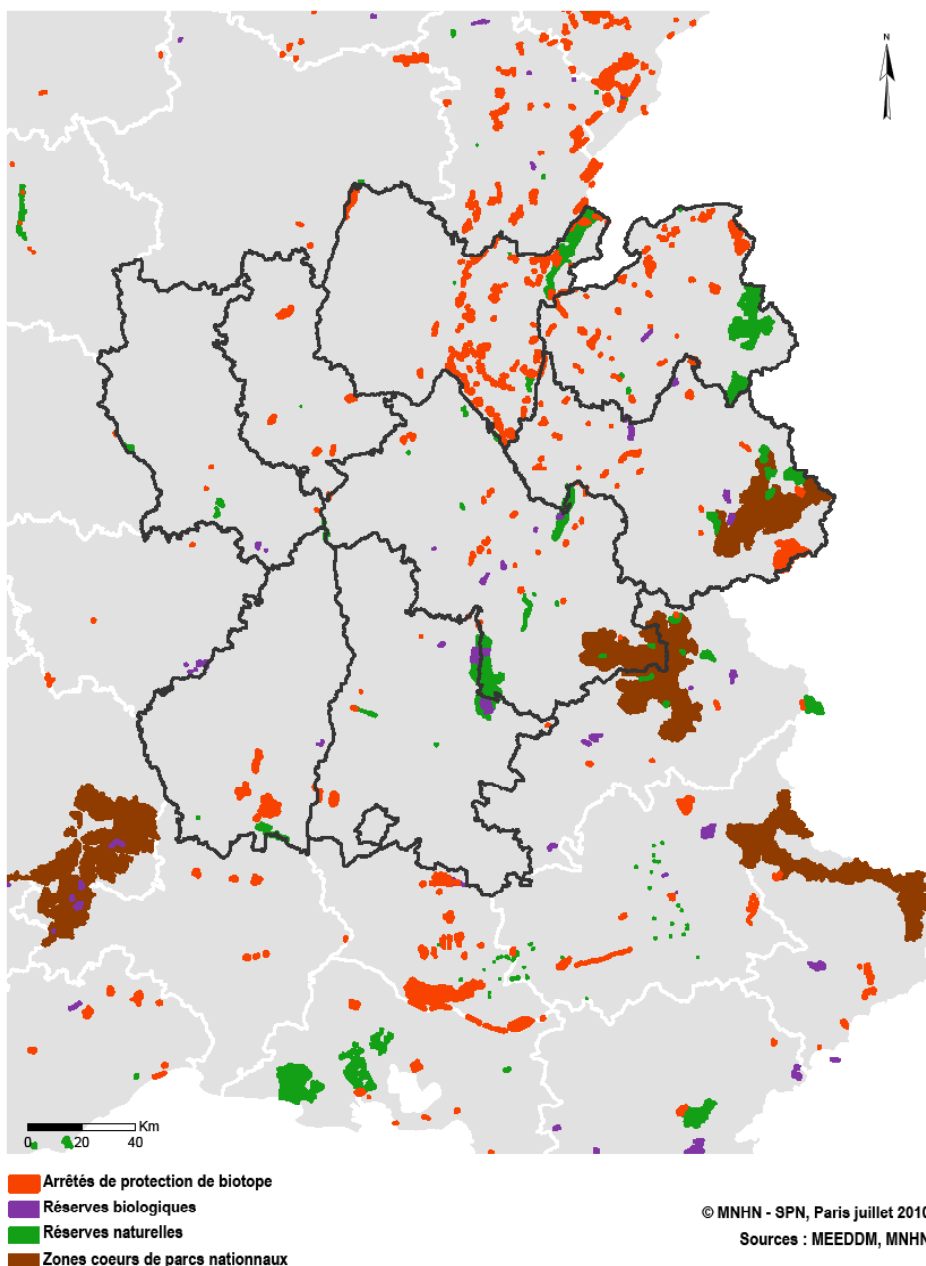
Concernant les invertébrés souterrains, les mesures de protection doivent être envisagées en prenant en compte la pratique spéléologique. Les structures de la fédération française de spéléologie seront donc associées aux démarches de conservation, afin de concilier préservation de ces espèces et activité spéléologique, dont l'impact sur les invertébrés souterrains est généralement limité, voire dans certains cas très faible ou nulle.

Une espèce d'araignée se trouve dans votre région. Il s'agit du *Leptoneta abeillei*, connu de grottes du bassin de l'Ardèche, et notamment la Grotte du Soldat (Commune Labeaume), la Grotte de l'Assiette (Commune de Chassagnes), et le Souterrain du Serre (Commune de Valgorge), qui renferment également, pour la plupart, des chauves-souris et d'autres espèces souterraines patrimoniales.

Des réflexions sont à initier pour la mise en œuvre de mesures de protection répondant à « l'objectif 2% » sur une ou plusieurs de ces grottes, tout comme pour le *Trichaphenops cerdonicus* (Abeille de Perrin). L'aire de répartition de cette espèce de coléoptère, protégée au niveau national, se situe en limite de la partie méridionale calcaire du massif jurassien et notamment dans le puits de la Rappe et le Trou du gros chêne.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁵ au 1^{er} janvier 2010

RHONE-ALPES



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **4,28% du territoire de la région Rhône-Alpes.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁵ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.